



1817
ARTES
SCIENTIA
VERITAS
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
TUEBOR
SI QUÆRIS PENINSULAM AMŒNAM
CIRCUMSPICE



HISTOIRE
DES SECTES
RELIGIEUSES.

IV.

HISTOIRE
DES SECTES
RELIGIEUSES.

IV.

PARIS. — IMPRIMERIE DE FAIN,
RUE RACINE, N°. 4, PLACE DE L'ODÉON.

HISTOIRE

DES SECTES

RELIGIEUSES

QUI SONT NÉES, SE SONT MODIFIÉES, SE SONT ÉTEINTES DANS LES DIFFÉRENTES CONTRÉES DU GLOBE, DEPUIS LE COMMENCEMENT DU SIÈCLE DERNIER JUSQU'A L'ÉPOQUE ACTUELLE.

Henri
PAR M. GRÉGOIRE,
ANCIEN ÉVÊQUE DE BLOIS.

NOUVELLE ÉDITION,
CORRIGÉE ET CONSIDÉRABLEMENT AUGMENTÉE.

TOME QUATRIÈME.

PARIS
BAUDOUIN FRÈRES ÉDITEURS,
RUE DE VAUGIRARD, N°. 17.

1829.

HISTOIRE

DES

SECTES RELIGIEUSES.

LIVRE SIXIÈME.

ÉTAT DES ÉGLISES GRECQUE ET RUSSE ; SECTES QUI EN SONT ISSUES ; SECTES CHRÉTIENNES DE L'ORIENT.

CHAPITRE PREMIER.

ÉGLISE GRECQUE COMPOSÉE DE GRECS PROPREMENT DITS ET DE GRECS ESCLAVONS ; LES UNS UNIS A L'ÉGLISE CATHOLIQUE, LES AUTRES NON UNIS ; PERSÉCUTION DE LA CZARINE CATHERINE II CONTRE LES GRECS CATHOLIQUES.

Sous le nom d'Église grecque on comprend, non-seulement cette portion de la chrétienté qui a pour langue liturgique le grec littéral, mais encore les églises qui célèbrent l'office divin en esclavon, quoiqu'elles aient conservé d'ailleurs les

usages et la discipline de l'Église d'Orient. Parmi ces Chrétiens, tant du rit grec que du rit esclavon, il en est (mais c'est le petit nombre) qui reconnaissent l'autorité du pape.

Les Grecs du rit esclavon sont disséminés dans les états de la maison d'Autriche, de la Russie et même de la Prusse, surtout dans les provinces qui composaient la Pologne avant le démembrement; elle avait alors environ seize millions d'individus ainsi répartis :

2 millions de Juifs,
9 ——— de Catholiques latins,
2 ——— de Grecs unis,
3 ——— de Grecs non unis.

On ne parle ici que des masses en négligeant les fractions.

La population grecque de la Pologne, presque entièrement soumise au patriarchat de Constantinople, en suivit les phases d'union et de schisme, relativement au Saint-Siége, jusqu'en 1569, époque à laquelle, par les soins du gouvernement polonais, elle reconnut exclusivement l'Église romaine. La discipline grecque fut maintenue; des laïques mariés furent ordonnés prêtres, et cet usage persévère. La messe et tous les offices sont en langue esclavone : on a même conservé la forme des ornemens sacerdotaux, ils sont précisément tels que ceux dont un prêtre est revêtu dans le tableau de la communion de saint Jérôme.

Par des traités en 1660 et 1667, diverses parties de la Pologne passèrent sous la domination russe : alors s'affaiblirent les communications avec Rome. Pour les éteindre entièrement et pour étouffer le respect dû au chef de l'Église, Pierre Ier., en 1715, imagina et fit exécuter une fête burlesque où, sous le titre de pape, un fou nommé Zotof, âgé de quatre-vingts ans, devait épouser une femme du même âge, conduite par des vieillards décrépits et d'une corpulence monstrueuse, qui lui servaient de *coureurs*. Les invitations à la noce avaient été faites par quatre bègues, les musiciens étaient dans un char traîné par des ours. Un prêtre sourd et aveugle fit la bénédiction des époux [1]. On ne rappelle ces faits que pour montrer à quel point la haine peut ravaler la dignité. Si cette farce indécente pouvait flétrir quelqu'un, ce n'est pas celui contre lequel elle était intentionnellement dirigée, mais le despote libertin, ivrogne et sanguinaire, auquel la flatterie décerna le nom de *grand*.

Le pays cédé aux czars ou tzars, en se détachant du centre de la catholicité, se soumit de nouveau au patriarche de Constantinople. Mais Pierre Ier. rompit encore cette communication : il abolit le patriarchat russe, dont le pouvoir rivalisait presque avec le sien, et rendit l'Église indépendante, en créant un synode résidant à Pétersbourg, qui,

[1] Voyez Histoire de Russie, par Lévêque, 4e. édition, par MM. Malte-Brun et Depping, in-8o., Paris, 1812, tom. V, pag. 95.

sous l'influence du gouvernement, exerce dans cette Église l'autorité suprême.

Les démembremens depuis 1772 ayant fait passer successivement sous la domination russe d'autres parties de la Pologne, telles que la Lithuanie, la Volhinie, la Podolie et l'Ukrainc, les Grecs-Unis de ces contrées devinrent l'objet de persécutions atroces en 1795 et 1796. Le synode déploya contre eux tous ses efforts, secondés par Catherine II, à qui on avait persuadé que pour se les attacher il fallait les détacher de Rome. Cependant cette entreprise ne fut pas dictée par la politique seule; Zubow, favori de l'impératrice, voulait en profiter, afin d'accroître sa fortune et d'enrichir ses protégés. Pour dévoiler cette intrigue de la cupidité, il importe de remonter à l'origine des dotations de l'Église catholique.

L'Evangile prêché en Russie y avait obtenu quelque succès; mais la conversion générale de ce pays eut lieu par les soins de saint Vladimir, qui régna de 979 à 1008, et de Michel, qui, envoyé sur sa demande par le patriarche de Constantinople, fut le premier évêque de Kiow. Ces faits sont détaillés par Ignace Kulczinski, moine basilien, dans son *Specimen* de l'Église russe, ouvrage très-curieux, et qui peut fournir d'utiles supplémens aux recueils des conciles et des Bollandistes[1].

[1] *Specimen ecclesiæ Ruthenicæ ab origine susceptæ fidei*, in-8°., Romæ, 1733.

A cette époque fut rédigé un code qui attribuait aux tribunaux ecclésiastiques le jugement des cas suivans : rapt, adultère, tentative de meurtre entre mari et femme, exhumation de cadavres, vol de choses sacrées, avortement volontaire, superstition, et même l'introduction de chiens et d'oiseaux dans les églises. Ces cas et autres, étant considérés comme de *droit divin*, devaient être jugés d'après les constitutions des Saints-Pères et les lois de l'Église [1].

D'après les concessions faites par saint Vladimir et ses successeurs, le clergé exerçait l'ascendant que donnent le crédit et les richesses. Les évêques jouissaient d'un revenu considérable, surtout le métropolite catholique de Kiow. C'était alors Théodore Rostoki, qui avait fait ses études à Rome, moine de Saint-Basile, promu à cette dignité par le crédit de son ordre, en 1788 ; il avait succédé à Jason Smogorzesko. Avant d'employer la violence contre Rostoki, on le fit venir, en 1795, à Pétersbourg. S'il eût consenti à payer six mille pièces d'or à la caisse du favori Zubow, les choses seraient restées sur le même pied : mais il craignit de se rendre coupable de simonie ; alors le projet du gouvernement fut exécuté de la manière suivante :

On envoya, dans toutes les provinces du rit grec uni, des prêtres et des évêques non unis, avec

[1] *Appendix ad specimen ecclesiæ ruthenicæ*, etc., in-8°., Romæ, 1734, pag. 29 *et suiv.*

ordre aux gouverneurs de les seconder; des officiers de police accompagnaient partout ces émissaires spirituels. En arrivant dans chaque commune, l'officier de police ordonnait à tous les habitans de se présenter à lui; tandis que les prêtres émissaires, aidés par des sbirres, forçaient les portes des églises, et les bénissaient avec les cérémonies russes : à l'instant on chassait le curé catholique, qu'on remplaçait par un non-catholique. Des moines et des religieuses furent expulsés de leurs monastères, où l'on installa des schismatiques. Ces opérations furent accompagnées de coups et de violences inouïes. Tous les biens des évêques unis furent confisqués, distribués à des courtisans et à d'autres vautours. La terreur s'empara des communautés, qui, dépourvues de prêtres catholiques et privées de secours spirituels, cédèrent à la persécution, et embrassèrent la religion de l'empire. Plusieurs curés même, se voyant sans ressources, suivirent ce parti pour se maintenir dans leurs places. L'évêque de Luckau, Étienne Lewinski, assurait, en 1802, que dans trois diocèses, le sien et ceux de Kiow et Vladimir, où jadis on comptait cinq mille paroisses unies, il en restait à peine cent quatre-vingts. Cependant beaucoup de prêtres et de laïcs restèrent fidèles à leur conscience, et quelques-uns perdirent la vie. Environ le tiers des ecclésiastiques préférèrent la perte de leur état et la misère à l'apostasie. Une bulle du pape leur permit

d'embrasser le rit latin, quoiqu'ils fussent mariés, et plusieurs d'entre eux furent placés dans le clergé, d'autres n'eurent pour subsister que les bienfaits des personnes charitables. Ces persécutions se prolongèrent jusqu'à la mort de Catherine II, que Voltaire, d'Alembert, Diderot et d'autres écrivains, ont tant adulée.

Après sa mort des démarches furent faites pour obtenir que le métropolite Rostoki fût rétabli dans son archidiocèse, ainsi que les autres évêques du rit uni. Mais Paul Ier. s'y refusa, en leur laissant l'alternative d'aller à Rome ou de résider à Pétersbourg. Cependant il proclama la liberté du culte par un édit solennel, et même il permit aux peuples de retourner à la religion catholique, qu'on leur avait fait abjurer par force. Beaucoup de villes et de villages s'empressèrent de chasser les prêtres schismatiques, et de rappeler leurs véritables pasteurs. Toutes les paroisses allaient suivre cet exemple, quand un nouvel incident vint comprimer leur zèle.

Sous le règne précédent, des abus innombrables s'étaient glissés dans l'armée et dans les finances. Paul Ier., qui voulait réformer ces abus, et qui déjà en avait retranché plusieurs, devint un objet de haine pour tous ceux qui en vivaient. Des factieux l'accusèrent faussement de vouloir changer la religion de l'empire, et même d'en avoir déjà traité avec Rome; il en fut d'autant plus épouvanté, que pareille imputation avait servi de prétexte

contre son père, et lui avait coûté la vie. Sur les représentations de ses ministres, il publia une déclaration en titre d'ukase, prétendit que la première avait été mal comprise, et donna les ordres les plus sévères pour qu'on réintégrât de nouveau les prêtres non catholiques récemment expulsés. L'exécution fut confiée, dans chaque province, à une commission. Alors furent renouvelés les violences et les emprisonnemens qui avaient eu lieu sous Catherine II. Cependant une disposition particulière statuait que les paroisses qui, pendant la première persécution, auraient conservé leur culte, ne seraient plus inquiétées; c'est ce qui a été le sujet de la nouvelle organisation.

Paul rétablit donc quelques évêques catholiques russes, avec une modique pension, en leur intimant de la manière la plus formelle de ne point faire de prosélytes. Il établit à Pétersbourg un *conseil de justice*, auquel préside l'archevêque catholique de Mohilow. Il est composé de prêtres séculiers pour un tiers, et, pour les deux autres, de moines des rites latin et grec catholique. Ce conseil décide sans appel les affaires pour lesquelles autrefois on avait recours à Rome; et néanmoins il communique avec le Saint-Siége, duquel les évêques nommés par l'empereur reçoivent leurs bulles.

Par sa lettre à l'archevêque de Mohilow, en 1799, Paul Ier. exclut le tribunal de nonciature;

il statue que toutes les affaires civiles du clergé catholique ressortiront des tribunaux civils, et qu'aucune bulle ou autre rescrit émané du pape ne sera reçu et publié sans l'aveu du chef de l'empire.

L'archevêque Siestrencewicz, établi par lui, chef du clergé catholique russe, adressa en conséquence aux archevêques, évêques, prêtres et fidèles, une circulaire qui relate ces dispositions. Elles peinèrent vivement le clergé grec uni, qui, en 1801, par l'organe du procureur général de l'ordre de Saint-Basile, renouvela ses instances pour obtenir d'Alexandre que le métropolite Rostoki, et les autres évêques, fussent rendus à leurs diocèses. La réponse de l'empereur fut négative. Sous son règne la religion catholique n'a pas été persécutée. L'exercice de ce culte a même acquis plus de liberté, mais on n'a pas réparé les injustices criantes qui, sous Catherine II, avaient dépossédé le clergé catholique, livré ses biens à la rapacité des courtisans, et sacrifié les Grecs unis du rit esclavon à la haine du clergé schismatique.

Dans la partie méridionale des nouvelles acquisitions de la Prusse, par suite du partage de la Pologne, les Grecs non unis ont quelques églises. Ils reconnaissent la juridiction du patriarche de Constantinople. Leurs prêtres viennent des îles de l'Archipel, et surtout du Mont-Athos. Les Grecs unis, bien plus nombreux que les dissidens, sont pour la plupart dans la Prusse orientale : on leur

comptait, il y a quelques années, soixante-huit églises et quatre couvens, dont un à Varsovie.

Des Grecs unis et non unis du rit esclavon sont disséminés soit dans les provinces polonaises cédées à l'Autriche, soit dans ses anciennes possessions, et dans les contrées adjacentes ou soumises à la Turquie.

CHAPITRE II.

SECTES FORMÉES PARMI LES GRECS, SOIT DU RIT ESCLAVON, SOIT DU RIT GREC. EFFORTS DES PROTESTANS POUR ATTIRER LES GRECS A LEUR PARTI. GRECS CATHOLIQUES DE L'ITALIE, DE LA CORSE.

Plusieurs fois dans l'Église russe se sont opérées des scissions, les unes passagères, les autres durables. Voyez ci-après les articles Strigolniks, Raskolnicks, Doukhobortses, Philippons, etc., etc.

En diverses contrées, mais surtout en Orient, existent des tribus dont la croyance et les pratiques religieuses offrent un mélange bizarre et incohérent de cultes divers. Faut-il en être surpris, quand chez des peuples civilisés, en France même, on a retrouvé des traditions et des usages qui sont évidemment des restes d'idolâtrie? Ces aberrations se sont établies et maintenues par l'habitude, l'ignorance, l'indifférence, l'intérêt et la terreur.

Ainsi, dans la Turquie d'Europe, les Arnautes, disséminés parmi les Chrétiens et les musulmans, ne se croyant pas assez experts pour décider laquelle des deux religions est préférable, se prétendent assurés de ne pas rejeter la véritable en pratiquant l'une et l'autre. Ils vont le vendredi à la mosquée, le dimanche à l'église. Il paraît qu'ils

ont pour maxime de se conformer, comme les Cyganis ou Bohémiens errans, au culte du pays où ils vivent. Je ne crois pas, dit milady Montague, qu'il y ait dans l'univers une nation plus modeste dans l'opinion qu'elle a de ses lumières [1].

Dans le siècle dernier, l'Eglise grecque fut consternée par la défection des Schypétards; en redoublant de ferveur dans l'invocation des saints et l'observance du carême, ils espéraient pour le jour de Pâques un miracle qui mettrait un terme à leurs calamités; mais au jour solemel le miracle n'ayant pas eu lieu, le peuple insulta les images en les accablant de reproches, chassa l'évêque et les prêtres, appela des imans, et déclara qu'il embrassait le mahométisme. Le petit nombre de ceux qui refusèrent d'apostasier fut contraint de s'éloigner. Cependant quelques villages ont rétabli le culte chrétien [2].

En matière religieuse, l'ignorance est toujours voisine de la superstition et du fanatisme. Aux faits précédens ajoutez le suivant :

Lorsqu'en 1771 la peste régnait à Moscou, on courait en foule se prosterner devant une image exposée au public, dont on attendait du secours. Le contact tumultueux d'individus, les uns sains, les autres malades, pouvait accroître l'intensité de

[1] Lettres de milady Montague, in-8°., Paris, 1795, tom. I, pag. 183, lettre XXVIII.

[2] Voyage de la Grèce, etc., par Pouqueville, in-8°., Paris, 1820, tom. I, chap. 16, pag. 216 *et suiv.*

la contagion et ses ravages. Pour obvier à ce malheur, l'archevêque Ambroise fit emporter l'image; la populace en fureur le poursuivit jusque dans le sanctuaire et l'égorgea au pied des autels[1]. Une consanguinité morale existe entre ces Moscovites, ces Schypétards et les Lazzaronis. Combien il serait facile de conduire à des excès aussi déplorables la populace napolitaine, prête à injurier saint Janvier, si la liquéfaction de son sang était trop tardive, puis à massacrer quiconque élèverait des doutes sur la réalité du miracle !

Dans le dix-septième siècle, les Luthériens et les Calvinistes s'étaient flattés que les préventions des églises d'Orient contre le siége de Rome, pourraient amener une réunion avec eux. Les écrivains protestans déployèrent beaucoup d'érudition pour établir qu'il y avait sinon identité du moins rapprochement de doctrine entre elles et la réforme. Jérémie, patriarche de Constantinople, avait repoussé et combattu la profession de foi que lui avaient présentée les théologiens de Wittenberg; mais un de ses successeurs, Cyrille Lucar, publia un symbole très-favorable au calvinisme; son protosyncelle, Métrophane Critopule, en rédigea un autre qui, moins entaché d'erreurs, n'en était pas exempt[2]. Conringius, dans une lettre,

[1] Observations d'un voyageur sur la Russie, par Abel Burja, nouvelle édition, in-8°., Maestricht, 1787, pag. 95 et 96.

[2] Ομολογια της ανατολικησ εκκλησιας, etc., in-4°., Helmstadii, 1561.

lui reproche d'avoir menti ainsi que son maître Cyrille Lucar, en présentant leur croyance comme étant celle de l'église grecque.

Elle s'empressa de désavouer et de condamner Cyrille Lucar dans trois conciles. Celui de Constantinople, en 1639, présidé par le partriarche Cyrille de Berrée; celui de Yassi, en Moldavie, l'an 1642, auquel présida Parthénius, patriarche de Constantinople [1]; celui de Béthléem, en 1672, présidé par Dosithée, patriarche de Jérusalem, dirigé contre les Calvinistes, surtout pour démentir authentiquement l'imputation faite à l'église grecque de ne pas admettre la présence réelle [2]. Denys, patriarche de Constantinople, publia la même année, une déclaration motivée et conforme aux décisions du concile de Béthléem [3].

On peut lire, sur ce concile et sur la doctrine de l'église catholique touchant l'Eucharistie, des détails très-intéressans dans la *Perpétuité de la foi*, par Arnaud et Nicole. Ils discutent savamment l'histoire et les erreurs de Cyrille Lucar, dont ils démontrent l'ignorance et la mauvaise foi [4].

[1] *Cyrilli Lucaris confessio Christianæ fidei cui adjuncta est gemina ejusdem confessionis censura synodalis*, etc. *Omnia græcè et latinè*, in-12, 1642, Iasii-Moldaviæ.

[2] *Synodus Bethlehemitica adversus calvinistas hæreticos*, etc., in-8°., Parisiis, 1676. Le texte grec est en regard du latin.

[3] *Ibid.*, pag. 364 *et suiv.*

[4] Perpétuité de la foi de l'Église catholique, etc.,

Ecclesia græca lutheranizans, tel est le titre d'un ouvrage de Kohlius, qui annonce la prétention long-temps conservée par les Protestans, mais présentement abandonnée, de trouver une conformité de doctrine entre eux et les sociétés chrétiennes de l'Orient. Ils ont également échoué dans le projet d'y faire adopter leur croyance; car c'est dans cette vue qu'en 1649 les Calvinistes hollandais firent traduire en grec vulgaire, et disséminer en Orient, la confession de foi, le catéchisme, la liturgie et les canons de leur église [1].

Depuis long-temps les controverses dogmatiques parmi les Grecs unis et non unis se bornent aux points qui les divisent.

En 1658 parut un livre très-remarquable du père Richard, jésuite de Pont-à-Mousson, missionnaire dans les îles de l'Archipel, intitulé, *le Bouclier de la foi* [2], en grec moderne. Cet ouvrage ayant jeté l'alarme chez les dissidens, le patriarche de Constantinople et son clergé condamnèrent au feu cet ouvrage, qui est devenu très-rare, et en prohibèrent la lecture sous les peines les plus sévères. Un grand nombre d'autres écrits pour et contre l'union ont été publiés

touchant l'Eucharistie, in-4°., Lausanne, 1782, tom. IV, liv. 6, chap. 5, pag. 420 *et suiv.*, et les livres 8 et 9.

[1] ΤΩΝ ΕΚΚΛΗΣΙΩΝ ΤΗΣ ΒΕΛΓΙΚΗΣ χριςιανικη καὶ Ὀρθοδοξος Διδασκαλια. In-4°. Leyde, 1649.

[2] ΤΑΡΓΑ ΤΗΣ ΠΙΣΤΕΩΣ, etc. In.-4°. Paris, 1658.

dans les trois langues, grecque, esclavonne et italienne. La dernière est répandue en Orient, dans ce qu'on a jusqu'ici appelé Turquie d'Europe, par les relations commerciales avec l'Italie, par les Grecs qui venaient suivre les cours de l'université de Padoue, par la république de Venise, de laquelle dépendaient les îles Ioniennes, et par Rome, d'où la congrégation de la Propagande envoyait et continue d'envoyer des missionnaires, les uns Italiens, les autres Coptes, Arméniens, Grecs, Maronites, Chaldéens, venus à Rome pour faire leurs études et recevoir les ordres sacrés. Sous ces dénominations diverses, des congrégations chrétiennes, les unes soumises au pape, les autres dissidentes, se sont formées dans la plupart des grandes villes de l'Orient, telles que Alexandrie, le Caire, Bagdad, Ispahan, Mosul, Tiflis, Damas, Alep, et surtout la ville sainte, où s'est opérée la rédemption du genre humain, cette Jérusalem teinte du sang de l'Homme-Dieu, de toutes les cités du monde la plus riche en souvenirs, et qui, d'après les oracles divins, doit recevoir une illustration nouvelle avant la consommation des siècles jusqu'au moment où, pour annoncer que la dernière des prophéties est accomplie et que l'éternité commence, un envoyé céleste fera retentir ces mots : *Il n'y a plus de temps*[1] !

Un voyageur qui, en 1819, avait visité Alep,

[1] Apocalyp., 10, 6.

en évaluait ainsi la population chrétienne : Grecs catholiques, 14,000; Grecs schismatiques, 500; Maronites (tous catholiques), 2,000; Syriens catholiques, 8,000; Arméniens schismatiques, 2,000; Nestoriens, 100 [1]; le reste Juifs et Turcs.

A Éphèse, à Césarée, et dans quelques autres villes asiatiques, les Grecs non unis ont perdu l'usage de leur langue, et célèbrent la liturgie en langue turque, qu'ils écrivent avec des caractères grecs. Ils ont même adopté les dénominations d'Ibrahim, Soliman, Jussuf, qui sont les noms défigurés d'Abraham, Salomon et Joseph.

Odessa est presque une colonie grecque, déjà célèbre par son collége et ses savans. Un des plus distingués est le professeur et curé Constantin Œconomos, qui fit l'oraison funèbre du patriarche Grégoire, égorgé par les Turcs. Cette pièce éloquente fut traduite en russe; et pour récompenser les talens de l'orateur, Alexandre lui conféra le titre de prédicateur dans toutes les églises grecques de la Russie [2].

Dans les îles Ioniennes, dont il sera parlé ci-après, les Grecs non unis forment la majeure partie de la population. Ils ont depuis long-

[1] Voyez Journal des Voyages, etc., par Verneur, in-8°., Paris, 1822, octobre, pag. 43.

[2] Voyez Cours de littérature grecque moderne, par M. Rizo, publié par M. Humber, in-8°., Genève, 1827, pag. 115 *et suiv.*

temps, à Venise, l'église de Saint-George, un collége et une imprimerie.

Les Grecs catholiques sont nombreux à Constantinople, à Smyrne, et dans les îles de Santorin, Chio, Tyne, Naxie, résidence d'un évêque, et surtout à Scyra, qui a des couvens de religieuses capucines et dominicaines. Dans les Échelles du Levant, les consuls français ont presque toujours un prêtre de Scyra pour aumônier. Les catholiques de cette île, et en général ceux qui sont épars dans l'empire ottoman, réclament la protection de la France, dont ils ont souvent éprouvé les bienfaits [1]. Les Catholiques de Scyra, Naxie, et autres îles de l'Archipel, célèbrent la liturgie en latin, quoiqu'ils parlent le grec vulgaire.

Il y a des diocèses catholiques du rit grec en Hongrie, en Transylvanie; quelques églises du même rit en Sicile, en Calabre et à Livourne célèbrent la liturgie en grec ancien : elles dépendent, pour le spirituel, d'un archevêque grec résidant au collége Saint-Athanase de Rome. Divers règlemens ont été adressés par les papes aux évêques latins qui ont dans leurs diocèses des Grecs et des Albanais, sur l'exercice du ministère à leur égard. Ces évêques doivent confirmer sous

[1] Voyez Traité complet sur les abeilles, par l'abbé de la Rocca, in-8°., Paris, 1790, tom. I, pag. 10, 88, 90, etc., et *passim*.

condition les enfans confirmés, après le baptême, par des prêtres grecs. Les prêtres grecs mariés peuvent confesser leurs paroissiens; mais les évêques peuvent leur adjoindre des aides. Quelquefois des hommes mariés se confessaient en même temps que leurs femmes, et aux mêmes prêtres; c'est un abus dont on ordonne la réforme [1].

L'évêque d'Ajaccio a sous sa juridiction les Grecs de Corse, sur lesquels Jaussin, l'abbé de Germanes, et d'autres écrivains, ont donné des notices [2] qu'il faut compléter ou rectifier par la suivante:

Cette colonie est formée des débris de Lacédémone, de ces braves Mainottes, ainsi nommés du pays de Maina, qui, accablés par la supériorité des forces ottomanes, contre lesquelles ils avaient long-temps combattu, pour se soustraire à un joug devenu intolérable, abandonnèrent la Morée en jetant des soupirs sur la terre natale, et vinrent en 1676, au nombre de six cents, demander aux Génois un asile; ils obtinrent du sénat une concession de terres dans l'île de Corse, alors dépendante de la république ligurienne. On leur fit quelques avances de bestiaux et d'instrumens aratoires, à l'aide desquels eux et leurs descen-

[1] Voyez Perbrevis instructio super aliquibus ritibus græcorum, in-4°., Romæ, 1597, pag. 3, 5, 8 et 15.

[2] Voyez les *Mémoires historiques sur la Corse*, par Jaussin; *Révolutions de Corse*, par l'abbé de Germanes, etc.

dans fertilisèrent les plaines de Vico, près Ajaccio. Pendant plus d'un demi-siècle ils jouirent paisiblement des fruits de leur industrie ; mais cette prospérité éveilla la jalousie des nationaux, à laquelle bientôt se joignit la haine, parce que la reconnaissance attachait les Grecs aux Génois, dont les Corses supportaient impatiemment la domination. Dans cet état de choses, ils eurent à souffrir tellement, qu'en 1729, forcés de quitter leurs champs, ils se réfugièrent à Ajaccio. La persécution s'adoucit, et cessa entièment lorsque, en 1770[1], la Corse devint française. De nouveaux orages éclatèrent sur eux en 1793; mais progressivement ils récupérèrent en partie leurs possessions envahies.

En 1776, c'est-à-dire un siècle après leur établissement, ils étaient 850 individus. Leur population actuelle, qui est d'environ 500, se maintient à ce nombre par des mariages avec les Corses, dont les Grecs ont adopté les usages et la langue, qu'ils parlent habituellement ; mais ils savent le grec vulgaire et l'enseignent à leurs enfans, quoiqu'ils ne conservent pas de relations

[1] Voyez pour de plus grands détails sur l'établissement de cette colonie, et les vicissitudes qu'elle a éprouvées, l'ouvrage intitulé : *Précis historique de la maison des Comnènes*, par le chef des descendans de cette famille, in-8°., Amsterdam, 1784; et Mémoires de la Société centrale d'agriculture, in-8°. Paris, 1827, tom. I, pag. 155 et suiv.

de famille avec leurs compatriotes de la Morée. Leur demeure principale est le village de Carges. En général, ils ont peu de lumières ; mais ce sont des hommes actifs, laborieux, et peut-être les meilleurs agriculteurs de l'île : leur territoire en offre la preuve. Leurs mœurs actuelles sont à peu près celles des Corses, mais moins vindicatifs et plus paisibles.

Ils ont une église, consacrent avec du pain levé, baptisent par immersion, suivent la liturgie de saint Basile dans les fêtes solennelles, et pour les autres celle de saint Jean Chrysostome. Au commencement de la révolution, en 1789, ils avaient plusieurs prêtres ; tous prêtèrent le serment. Actuellement ils ont pour pasteur un prêtre salarié par le gouvernement, comme desservant et soumis à l'évêque d'Ajaccio ; mais ils ont toujours quelque clerc qui va se faire ordonner à Rome.

On manque de données certaines pour établir la proportion numérique entre les Grecs unis et les non unis. Dans le vague des conjectures, et sauf erreurs, on suppose que les catholiques forment à peine le dixième de la nation grecque, composée peut-être de plus de trois millions d'individus.

CHAPITRE III.

DE LA MESSE GRECQUE A L'ABBAYE DE SAINT-DENIS, PRÈS PARIS.

Quoique l'objet de ce chapitre, considéré isolément, soit étranger à l'histoire des sectes, on verra qu'il s'y rattache d'une manière indirecte. Dans un narré très-succinct retracer l'historique d'une pratique pieuse, interrompue depuis 1801, et qu'il serait édifiant de voir renaître; présenter aux catholiques et à nos frères dissidens de l'église orientale des faits qui rappellent l'antique union des deux églises; par des souvenirs édifians combattre l'aversion présente, n'est-ce pas rentrer dans le plan d'un ouvrage destiné au rapprochement des cœurs et des esprits?

L'usage de chanter la messe en langue grecque à l'abbaye de Saint-Denis, le 16 octobre, jour de l'octave du saint patron, était un reste d'antiquité dont ailleurs on a des exemples.

Dom Martène, dans le dernier volume de son recueil sur les rits ecclésiastiques, a inséré l'ordinaire romain de Crassus, qui vivait sous Léon X. On y lit (p. 601) que le jour de Noël, à la troisième messe, quand le pape la célèbre solennel-

lement, l'épître et l'évangile étaient chantés alternativement en grec et en latin. Il en est fait mention dans l'Ordinaire de Pierre Amélius, composé vers le milieu du quatorzième siècle. L'Ordinaire du cardinal Jacques Gaétan, plus ancien de trente ou quarante ans, ne parle pas de ce rit pour le jour de Noël, mais à la première messe célébrée par le pape après son élection.

Le grec et le latin étaient usités au sixième siècle dans la liturgie de la Gaule méridionale, surtout à Marseille, fondée par une colonie de Phocéens [1], et même à Vienne en Dauphiné [2]. Cyprien, auteur de la Vie de saint Césaire, archevêque d'Arles, dit que ce prélat, pour empêcher les conversations dans les églises, obligea les laïques à chanter, comme les clercs, des antiennes et des hymnes, soit grecques, soit latines.

A Tours, dans l'église de Saint-Gatien et dans celle de Saint-Martin, le jour de Noël on chantait le *Gloria in excelsis* en grec à la première messe.

Les sentimens sont partagés sur l'origine de la messe grecque à Saint-Denis. Quelques-uns pensent qu'elle était une suite de la coutume établie dans cette abbaye de chanter, aux fêtes solennel-

[1] Mabillon, *de Liturgiâ gallicanâ*, in-4°., Lutetiæ, 1685, pag. 403.

[2] Voyages liturgiques de France, etc., par Moléon (Lebrun Desmarettes), in-8°. Paris, 1718, pag. 3.

les, l'épître et l'évangile de la grand'messe, d'abord en grec, puis en latin.

L'avertissement en tête de l'édition de la Messe grecque, réimprimée à Paris, en 1777, ne fait aucune mention de cette pratique, et n'y rapporte en aucune manière celle invariablement suivie à Saint-Denis, de chanter la messe grecque le jour de l'octave de la fête de ce martyr. En ce jour, qui devait être moins solennel que celui de la fête, non-seulement l'épître et l'évangile, mais tout se chantait en cette langue; dès lors il est à croire que ce dernier usage a pris son origine ailleurs. Dom Félibien, dans son Histoire de l'Abbaye de Saint-Denis, croit qu'on ne peut assigner l'époque précise où commença cette coutume: elle paraît venir de l'opinion qui avait identifié saint Denis l'Aréopagite avec saint Denis, premier évêque de Paris, depuis Hilduin, abbé de ce monastère, vers l'an 826, jusqu'au commencement du dix-septième siècle. Il est vraisemblable que les religieux en auront pris occasion de célébrer cette messe annuelle au jour de l'octave de leur patron, alors réputé Grec athénien.

Quoi qu'il en soit de cet usage, il est ancien; car cette messe grecque sous le rit romain, telle qu'on n'avait pas cessé de la chanter, est marquée dans un cérémonial qui a plus de cinq cents ans. D'un autre côté, il est constant que Charlemagne et Louis-le-Débonnaire introduisirent en France le rit romain, au commencement du neuvième siècle.

Il en résulte que l'origine de cet usage doit se trouver entre le neuvième et le treizième siècle.

La congrégation de Saint-Maur, entrée dans l'abbaye de Saint-Denis en 1633, ne crut pas devoir changer l'ordre qu'elle y trouva, et continua d'observer celui de la messe grecque. Ces religieux la conservèrent telle qu'ils l'avaient reçue de ceux qui les avaient précédés, sans discuter les opinions qui partageaient les savans sur saint Denis. De là vient que l'épître est tirée du chapitre XVII des Actes des Apôtres, où il est parlé de saint Denis l'Aréopagite, et que, dans la prose, le martyre de saint Denis est placé sous le règne de Domitien, dont la persécution commença l'an 95, et finit par la mort de cet empereur, l'an 96.

Dom Gerbert, abbé de Saint-Blaise, dans la Forêt-Noire, qui, en 1759, visita ses confrères de Saint-Denis, consigna dans la relation de son voyage les sentimens d'édification dont il fut prénétré en assistant à la messe grecque de cette abbaye, où le diacre et le sous-diacre communiaient sous les deux espèces[1].

La dernière édition de cette messe, en 1777, d'après celle de 1658, contient plusieurs additions et corrections; mais on aurait dû supprimer la strophe pénultième de la prose : elle présente

[1] Martini Gerbert, *Iter alemannicum, accedunt italicum et gallicum*, etc. in-8°., typis, San-Blasianis, 1765, pag. 510 *et suiv.*

l'idée burlesque d'un corps dont on a coupé la tête, qui se relève, et qui, escorté par une légion d'anges, porte dans ses mains cette tête coupée. La religion, fondée sur une foule de miracles aussi incontestables qu'éclatans, n'a pas besoin, pour se soutenir, de faits uniquement appuyés sur des traditions populaires qui ont pris naissance dans des temps peu éclairés.

Le grec n'avait lieu, dans la messe célébrée à Saint-Denis, que pour les parties chantées. Le clergé assermenté, en ressuscitant un usage interrompu depuis la suppression du monastère, crut devoir la célébrer toute entière en langue grecque. On se servit de celle qui se trouve dans le Psautier grec de Duplan. La piété de ce vertueux prêtre, et sa prédilection pour une langue dont la connaissance sera toujours utile aux ministres du Seigneur, l'avaient porté à former des élèves capables d'en perpétuer l'emploi dans le service divin [1].

Le concile national de 1797 célébra, dans l'église métropolitaine de Paris, la messe grecque du jour de l'octave de saint Denis, ce qui, continué annuellement dans la même église, eut encore lieu en présence du second concile national, en 1801 [2]. La cérémonie attira un grand concours de fidèles, parmi lesquels on remarquait beau-

[1] Annales de la religion, tom. XIII, pag. 577 *et suiv.*
[2] *Ibid.*, tom. VIII, pag. 85.

coup de personnes versées dans la connaissance de cette langue. Mais, cette même année, la discipline gallicane, rétablie depuis dix ans sur ses bases antiques, fut bouleversée de nouveau par un de ces pactes illégitimes en vertu desquels les chefs de l'église et de l'état, usurpant les droits de la société catholique, s'accordent mutuellement ce qui ne leur appartient pas. Demandez à l'histoire si l'Église, dans les jours de sa gloire, si, pendant douze cents ans, elle connut les concordats. Celui de Pie VII avec Napoléon ayant été proclamé et mis à exécution, le clergé assermenté fut dispersé, ensuite persécuté; et, depuis cette époque, l'usage intéressant dont nous parlons a discontinué.

En terminant ce chapitre, il n'est pas inutile de rappeler que, dans plusieurs églises grecques de l'Archipel, le jour de Pâques, après avoir chanté l'évangile en grec, on le chante en latin, quelquefois même en d'autres langues usitées parmi le peuple, telles que le turc et l'arabe.

CHAPITRE IV.

ORGANISATION HIÉRARCHIQUE DU CLERGÉ GREC NON UNI. ÉLECTION DES ÉVÊQUES. CONSÉCRATION. PRÊTRES SÉCULIERS, MOINES, ETC.

En 1809, le révérendissime Ignace, métropolitain d'Arta, remit au comte de Romanzof, chancelier de l'empire de Russie, un *Précis historique* sur l'état actuel de l'Église (non réunie) d'Orient. Les principes dogmatiques de ce prélat, qui depuis quelques années s'est retiré à Pise, sont, comme on doit s'y attendre, conformes au caractère dont il est revêtu; quant aux faits, ils sont tracés par une main qui inspire la confiance. De ce *Précis historique* est extrait l'article qu'on va lire.

L'auteur remonte aux premières époques du christianisme, et développe la chaîne des événemens qui ont amené l'état présent de l'Église grecque. Ces mots *pape* et *patriarchê*, qui, d'après leur étymologie, signifient père et grand-père, correspondaient à divers degrés de juridiction spirituelle, et à des démarcations territoriales calquées sur les classifications civiles. A la pau-

vreté de la primitive Église, succéda la splendeur dont s'entourèrent les pontifes, lorsque les empereurs leur accordèrent de riches dotations; les places éminentes devinrent un objet d'ambition. Dès lors l'hypocrisie et la superstition commencent à ravager la vigne du Seigneur. Les hérésies et les schismes se multiplient. Leurs adhérens et les Juifs, par haine contre les orthodoxes, favorisent sourdement Mahomet, qui, du fond de l'Arabie, s'avance précédé de la terreur. La secte musulmane profite habilement des facilités que lui offrent la faiblesse, les divisions du gouvernement grec, et l'inconstance du peuple avide de changemens. Elle se montre aux Grecs d'Asie tolérante et juste, mais terrible et sanguinaire à quiconque lui résiste. Sûre de sa conquête, elle veut forcer les Grecs d'embrasser l'islamisme. Tous les genres de supplices sont employés contre eux. On pousse la cruauté jusqu'à faire couper la langue aux pères et aux mères, afin que les nouveau-nés, ne pouvant acquérir l'usage de l'idiome national, soient forcés de parler celui des conquérans.

Les chefs du Bas-Empire s'efforcent de reculer le terme de leur existence, par des négociations abjectes et des traités ruineux avec les Mahométans; ensuite ils implorent le secours de l'Occident, en proposant des moyens de concilier les deux Églises. Mais l'heure fatale a sonné pour l'empire grec; Mahomet II, maître de Constantinople, y ordonne de sang-froid le pillage, l'escla-

vage, le meurtre des Chrétiens; puis réfléchissant que ces Grecs, devenus ses sujets, pourront lui être utiles pour cultiver les terres, et par ce moyen assurer son autorité, il proclame une amnistie générale; les désordres cessent. Il accorde la tolérance des cultes, protége l'Église grecque, entreprend de la rétablir, et en fait chercher le patriarche. Il n'y en avait pas à cette époque. Genadius Scolarius, homme instruit et vertueux, jadis professeur des écoles publiques, paraît digne de remplir cette place. Mahomet le choisit, le fait sacrer évêque, l'installe patriarche et lui donne, en l'investissant de cette dignité, un grand bâton d'ébène, une pelisse, mille ducats d'or, et un cheval couvert de superbes harnais. Ensuite il le salue comme chef de tous les Grecs, lui accorde le libre exercice de ses fonctions ecclésiastiques, avec d'autres priviléges d'une grande importance, et lui assigne enfin l'église des Saints-Apôtres pour sa résidence patriarcale.

Un moine inconnu, aussi ambitieux qu'ignorant, arrive à Constantinople, avec le projet de se faire nommer patriarche. Il gagne la faveur de la sultane mère, au moyen de mille ducats; et remplace Scolarius. Un autre moine déplace bientôt le premier, en doublant la somme d'argent. L'exemple établit la coutume, la coutume devient loi, et en conséquence de cette loi malheureuse, les sultans, loin de faire des présens aux patriarches, en reçoivent constamment pour leur donner des successeurs.

Les musulmans, jaloux de la magnificence du clergé grec, cherchent d'abord à l'humilier, en déplaçant le siége du patriarcat. L'église des Saints-Apôtres est changée en mosquée, et le patriarcat confiné dans le couvent de la Sainte-Vierge, appelé patriacaristie.

Ces humiliations annoncent de plus grands revers à l'Église. La haine jalouse des muftis, souverains interprètes de la loi musulmane, l'ignorance et la superstition des sultans, divers intérêts qui se croisent, contrarient la paisible existence des Grecs, et leur préparent des troubles affreux. La foudre éclate sur la tête des Chrétiens orientaux; mais elle est arrêtée par la main toute-puissante du Seigneur. Le sultan ordonne au patriarche de convertir à la religion mahométane tous ceux qui sont soumis à l'autorité spirituelle du prélat. Le patriarche déclare qu'il ne peut exécuter la volonté du sultan, sans alléguer auparavant toutes les raisons qu'il a de s'y opposer, et demande à les faire connaître au divan. Cette requête est portée au sultan en présence du mufti, qui déclare que la supplique de cet infidèle est selon la loi de Mahomet. Elle est reçue. Un jour est fixé pour l'examen de cette affaire. Les grands-juges et le divan siégent : le patriarche est introduit; à la place du sultan se présente son lieutenant. Le patriarche porte la parole comme accusateur, et dit :

« Lorsque Constantinople fut prise par le bis-

» aïeul de notre souverain, une partie de la ville,
» que la noblesse défendait, ne se rendit qu'à la
» condition suivante :

» Qu'à Pâques, les portes de la forteresse seraient
» ouvertes pendant trois jours, afin que les Chré-
» tiens qui demeurent hors de son enceinte pus-
» sent aller à l'église. »

La législation turque n'admettant d'autres preuves que celle du témoignage, les juges demandèrent au patriarche s'il avait des témoins pour prouver ce qu'il avançait. Alors de vieux janissaires bien payés, assurèrent qu'ils étaient présens lorsque cette capitulation fut stipulée. Le témoignage fut reçu, et la question décidée en faveur du patriarche. Le sultan parut satisfait, et les Grecs furent sauvés.

Les Grecs conservent un attachement vif et profond pour la religion, et rien ne peut les déterminer à mêler leur race avec celle de leurs oppresseurs, comme l'ont fait plusieurs peuples d'Orient. Les sentimens religieux conservent l'esprit de liberté dans l'esclavage, et maintiennent en corps de nation des hommes épars, isolés et persécutés. Les Grecs veulent commencer à s'instruire, les Turcs ne s'y opposent pas; mais les ambassadeurs serviles des nations éclairées, qui doivent à l'ancienne Grèce leurs lumières et leur civilisation, se font un devoir perfide d'inquiéter le divan sur ce sujet. L'instruction est défendue aux Grecs, le siége patriarcal est exposé à de continuels dépla-

cemens. Leur existence est de nouveau menacée; mais l'Église subsiste, et c'est dans son sein que commencent à briller les premiers rayons de la littérature et des sciences, pour éclairer encore tôt ou tard la cime du Parnasse.

Théophilus, Coridaleus et Meletius, métropolitains d'Arta; Chrysantes Noturas, patriarche de Jérusalem, et d'Alexandrie; Maurocordato sont les premiers hommes de lettres dont l'Église et la Grèce, sujettes aux Turcs, puissent se glorifier. Ces savans instruits, d'abord en Italie, ensuite dans les pays les plus policés de l'Europe, transportent chez eux le goût de l'étude, avec la méthode d'enseigner et d'apprendre.

Cette première impulsion produit un effet prodigieux sur l'esprit des Grecs. L'amour des lettres et des sciences fixe tous les regards vers la source d'où est venu ce bienfait. Le vestibule des églises devient l'asile de la philosophie; le besoin de l'instruction fait songer aux moyens de se la procurer; la recherche impatiente de ces moyens mène à l'idée de fixer l'organisation de l'Église et du clergé, de conduire la nation à une meilleure existence sous le despotisme présent, et de la préparer à des temps meilleurs.

On songe donc à organiser l'Église, c'est-à-dire, à mettre un frein à l'autorité jusqu'alors arbitraire du patriarche, à soumettre le clergé aux règles, à donner au corps social une représentation, et à régler les finances ecclésiastiques de

manière qu'elles puissent, dans des circonstances, fournir les moyens d'apaiser la colère ou de gagner la faveur du gouvernement turc.

Cette grande entreprise fut conduite à son but, et en voici les résultats :

1°. Le synode, composé de tous les métropolitains et de tous les archevêques qui se trouvaient à Constantinople, fut la première base de cette réforme ; mais, comme ils étaient très-nombreux,...... ils furent réduits à huit, et ensuite portés à dix par l'adjonction des métropolitains de Chalcédoine et de Dérias, qui demeurent presque toujours à Constantinople.

2°. Ce synode, la noblesse, et les notables parmi les négocians, les bourgeois et les artisans, composèrent une espèce d'assemblée nationale qu'on investit du droit d'élire le patriarche.

3°. La caisse de l'Église fut confiée à un comité de douze membres, c'est-à-dire, de quatre métropolitains, de quatre députés de la noblesse, et de quatre députés du tiers état. Ce comité se renouvelle tous les ans. Avant d'être remplacé, il rend compte de sa gestion à l'assemblée nationale.

4°. Cette caisse fut déchargée des dépenses auxquelles chaque nouveau patriarche est obligé. On décida qu'il y pourvoirait de ses moyens particuliers.

5°. Le sceau patriarcal, avec lequel on cachète les mémoires qu'on donne à la Porte, et les billets d'obligation de l'Église, fut partagé en quatre

pièces. Quatre métropolitains, membres du synode, en sont les dépositaires. Le patriarche a une clef qui réunit les quatre pièces; de sorte que, lorsqu'il s'agit de faire usage du sceau patriarcal, il faut le concours du patriarche et de quatre membres du synode.

Ce règlement, et tous ceux qui en dérivent, sont confirmés par des firmans.

Le patriarche, en sa qualité d'évêque de Constantinople, est devenu le grand-juge des Grecs qui demeurent dans cette capitale, comme tous les évêques le sont de ceux qui sont domiciliés dans leurs diocèses.

Il exerce ses fonctions judiciaires dans un synode particulier, composé des employés de sa cour, qui sont des prêtres et des laïcs. Ce tribunal s'ouvre deux fois par semaine, avec la plus grande pompe. Les questions civiles et les affaires criminelles sont également de son ressort.

Le patriarche administre la justice avec les mêmes formalités que le grand-visir. Le code qu'il suit est celui de Justinien. Il a le droit d'envoyer les coupables aux galères, ou dans les prisons appelées *bagno*, sans en donner de raison à qui que ce soit. Il peut exiler aussi les coupables, ou les faire enfermer dans les forteresses; et, dans ce cas, il demande l'autorisation du gouvernement.

Le patriarche a une garde d'honneur, composée de janissaires qui exécutent ponctuellement ses ordres.

Lorsqu'un Chrétien criminel est sous la juridiction de la Porte, et qu'elle le destine au dernier supplice, le patriarche peut le sauver en le faisant saisir par ses gardes, et en l'envoyant tout de suite aux galères. Alors, il en prévient le gouvernement qui ne s'en mêle pas. Souvent les Turcs et les Juifs, qui ont des procès avec les Chrétiens, préfèrent le tribunal du patriarche à tout autre, et vont s'y faire juger.

Le patriarche a aussi des prisons qui sont destinées à la justice correctionnelle.

En sa qualité de chef de l'Église, le patriarche est le président du grand synode, composé de métropolitains.

Ce grand tribunal a une autorité absolue pour décider toutes les affaires soit ecclésiastiques, soit civiles.

Lorsque le patriarche est un homme instruit, et qu'il a du caractère, il peut avoir une grande influence sur le synode; autrement, son pouvoir est très-borné.

La Porte reconnaît ce tribunal; et tous ses firmans sont adressés au patriarche et au synode. Les membres du synode connaissent parfaitement l'état du gouvernement turc, ainsi que les lois et tout ce qui concerne la conduite politique des ecclésiastiques.

Les jugemens prononcés par les évêques peuvent être revus et annulés par le synode. Dans ce sens, il est le tribunal d'appel auquel les Grecs

peuvent recourir et porter plainte des sentences émanées de l'autorité de chacun des évêques ou métropolitains.

Les jugemens prononcés par le patriarche et par son synode particulier, ne sont pas portés en appel devant le grand synode; mais le patriarche a la sagesse de le consulter ordinairement dans les affaires civiles et criminelles d'une grande importance. Ce tribunal siége deux fois par semaine.

Tous les dimanches et tous les jours de fête les métropolitains doivent assister à la messe dans l'église patriarcale. Ils se retirent d'abord dans le sanctuaire ; mais, à une heure fixée, le patriarche les fait appeler auprès de lui par un officier.

Après la messe, ils se retirent dans la salle où l'on traite des affaires, et alors le synode délibère sur les différens objets portés dans l'ordre du jour.

Chacun des membres de l'assemblée a un nombre de métropolitains qui sont de son ressort. Ainsi, les métropolitains ou archevêques, lorsqu'ils envoient quelque rapport au synode, s'adressent respectivement à celui des membres auquel ils sont plus particulièrement soumis, et qu'ils appellent leur protecteur.

Comme toutes les affaires des Chrétiens de la Turquie vont, en dernier ressort, au synode, il est obligé de présenter souvent des mémoires et des demandes à la Porte pour obtenir ses firmans,

qui doivent être appuyés sur les anciens usages ou sur la raison et la justice. La Porte ne refuse jamais de consentir à ce que lui demande le synode.

Les mémoires du synode sont cachetés en présence de tout le consistoire, et envoyés à la Porte par un officier nommé *Capikechaja*.

Le patriarche est appelé *très-saint*, et *despote*;

Il s'intitule : N....., archevêque de Constantinople, la nouvelle Rome, et patriarche œcuménique ;

Il signe : *Le patriarche de Constantinople ;*

Il dit la messe trois fois par an dans l'église patriarcale, le jour de Noël, le premier dimanche du grand carême et le jour de Pâques. Tout le synode officie avec lui, et quelquefois tous les autres patriarches.

Sous le règne des empereurs grecs, c'était par des motifs politiques que les patriarches étaient déplacés peu de temps après leur élection. Le pouvoir spirituel donnait trop d'influence au chef de l'Église, et la faiblesse du gouvernement en redoutait les effets, sans cependant oser le montrer ouvertement.

La Porte aime à suivre l'exemple des empereurs grecs à cet égard, et c'est par des moyens indirects et adroits qu'elle parvient à se faire seconder par les Grecs. Il est fort rare qu'on laisse long-temps un patriarche dans sa place; mais on

ne peut pas dissimuler que ce sont réellement la noblesse grecque de Constantinople et le synode qui soutiennent, élisent et remplacent les patriarches.

Lorsque le déplacement du patriarche est décidé, que la Porte en est instruite, elle envoie un officier qui lui annonce sa déchéance, et qui l'accompagne jusqu'à quelqu'endroit d'Asie peu éloigné de Constantinople. De là le patriarche doit envoyer au synode son abdication. La Porte, en étant informée, fait d'abord surveiller l'église et le patriarcat par un corps de janissaires assez considérable, et autorise en même temps le synode et la nation à élire un nouveau patriarche. Cette élection se fait avec beaucoup de formalités. La Porte en reçoit l'avis avec la demande d'une audience pour le nouveau patriarche, s'il est à Constantinople, ou, s'il est ailleurs, avec la demande des escortes et des moyens honorables pour le faire venir.

Il est présenté avec magnificence au grand-visir, qui lui fait endosser, ainsi qu'aux membres du synode, une robe blanche, garnie de fleurs jaunes.

En sortant de l'audience du visir, le patriarche, accompagné du grand-drogman et de son cortége, fait ses visites à tout le ministère ottoman. Pour se rendre ensuite au patriarcat, le gouvernement lui fait donner des chevaux richement harnachés, et lui fait rendre des honneurs militaires.

Arrivé à la porte de l'église, le patriarche congédie le cortége musulman, dépose la robe dont le visir l'a revêtu, et reçoit son installation formelle d'après la discipline ecclésiastique et l'étiquette d'un cérémonial très-ancien. Le synode et la nation le reconnaissent pour leur chef.

Outre les dépenses ordinaires que le patriarche doit faire pour son entretien et pour le traitement de sa cour, il est aussi obligé à des frais extraordinaires lors de son élection. Ces frais ne devraient pas excéder la somme de quarante mille piastres turques, dont vingt mille pour le trésor et vingt mille pour le ministère ottoman; mais il paie le double, et quelquefois davantage.

Le synode, pour dédommager en partie le patriarche de ces frais extraordinaires, oblige tous les évêques à lui faire un présent en argent; le plus petit est de cinquante piastres, et le plus considérable de cinq cents.

Le patriarche dispose aussi du diocèse qu'il occupait. Cette disposition, comme on le verra bientôt, lui donne une grande ressource pécuniaire si son diocèse est riche et étendu.

La mense ou le revenu patriarcal se compose de la manière suivante :

1°. Du droit qu'a le patriarche, comme évêque de Constantinople, de confirmer tous les testamens des Chrétiens grecs, domiciliés ou étrangers, qui viennent à mourir dans l'étendue de sa juridiction : l'acte de confirmation pour chaque tes-

tament ne lui rapporte jamais moins de cinquante piastres, et ne s'élève pas au-dessus de mille;

2°. Du droit de nommer aux cures des paroisses attachées à l'église patriarcale: la nomination de chaque curé rend au patriarche de cinq à sept mille piastres;

3°. Du droit qu'il a d'hériter de tous les moines et de toutes les religieuses qui meurent sur son territoire: un décret du gouvernement lui accorde ce droit sans restriction: si cependant les moines ou les religieuses ont des parens, le patriarche se fait un devoir de renoncer à l'héritage en leur faveur, mais ils en sont reconnaissans;

4°. Des droits qui lui reviennent de l'administration de la justice civile: quoiqu'il n'y ait rien d'établi relativement à cela, ceux qui gagnent des procès considérables, ou qui recouvrent de grandes propriétés lui font des présens;

5°. Des droits de chancellerie;

6°. Des présens que lui offrent les archevêques et les métropolitains qui viennent d'être nommés à des places vacantes: chacun de ces présens n'est jamais au-dessous de mille piastres, ni au-dessus de sept mille;

7°. De ceux que lui donnent les métropolitains qui arrivent à Constantinople pour les affaires: chacun ne lui offre pas moins de cinq cents piastres, ni plus de mille;

8°. Des cadeaux que lui font les étrangers, les

voyageurs, les négocians qui viennent à Constantinople;

9°. Du produit des actes de confirmation des priviléges des monastères qui sont soumis au patriarcat;

10°. Des prémices des produits, que chacun des évêques se fait un devoir de lui envoyer de son diocèse.

Cette mense fournit au patriarche les moyens de vivre avec éclat, le met en état de secourir les pauvres et d'économiser quelques fonds pour exister dans son exil, où l'Église d'ailleurs, après lui avoir accordé sa retraite, lui envoie deux ou trois mille piastres.

CHAPITRE V.

CONTINUATION DU MÊME SUJET. OBSERVATIONS SUR CE PRÉCIS HISTORIQUE DE L'ÉTAT DU CLERGÉ.

Les revenus de l'Église proviennent de deux sources. La première, ordinaire et fixe, consiste dans des sommes d'argent que les évêques et les métropolitains paient tous les ans à la caisse de l'Église, et qu'on peut évaluer à cent mille piastres turques. La seconde, qui est extraordinaire, résulte de l'argent que versent à cette caisse les évêques et les métropolitains lorsqu'ils sont sacrés, et qui est proportionné à l'étendue et à la richesse de chaque diocèse. On paie pour les plus pauvres dix mille piastres, et jusqu'à deux cent cinquante mille pour les plus riches.

Les prélats, pour payer cette somme, l'empruntent aux banques de Constantinople, obligent leurs diocèses au paiement de la somme empruntée, doivent en rembourser une partie annuellement; et, s'ils meurent ou sont déplacés avant l'extinction totale de la dette, le synode en charge leurs successeurs.

D'un autre côté, la caisse de l'Église paie au trésor impérial turc :

1°. Quarante mille piastres par an, soit pour les diplômes des évêques et des métropolitains, soit pour le tribut que ces prélats doivent particulièrement au grand-seigneur ; 2°. cette caisse donne aussi l'argent nécessaire pour que le synode puisse faire un riche cadeau à chaque nouveau ministre du sultan ; 3°. cette caisse supporte fréquemment des charges éventuelles pour apaiser le divan à force d'argent, quand il porte des plaintes au synode contre les Grecs, qui souvent prennent une part active à des guerres que des puissances chrétiennes font aux Turcs ; 4°. la même caisse fournit aux dépenses qu'occasione l'entretien de l'église patriarcale.

Malgré les soins du comité et ses sages règlemens, la caisse est toujours dans la plus grande détresse. Elle doit plus de trois mille bourses, sans y comprendre les dettes des diocèses.

Les évêques ont des priviléges qui sont enregistrés dans les archives de la Porte, et donnés à chacun par écrit dans un diplôme, en conséquence duquel, 1°. ils sont libres et indépendans dans tout ce qui concerne la religion, comme dans l'administration de la justice civile et correctionnelle par rapport aux Grecs ; 2°. ils protégent et conservent les droits accordés aux Grecs par le gouvernement, et aucune autorité du pays ne peut y mettre obstacle ; 3°. ils ne paient ni gabelles,

ni douanes, ni aucune espèce de droits, tant pour les revenus de leurs terres que pour tout ce qu'ils reçoivent en nature des habitans de leurs diocèses; 4°. ils ont dans leur métropole une prison pour les ecclésiastiques, et on y envoie même ceux que le gouvernement doit punir; 5°. ils sont autorisés à s'habiller avec la même magnificence, et à paraître en public avec le même cortége que les grands de l'empire, chose défendue à tout autre personnage en Turquie; 6°. ils ne peuvent être ni jugés, ni même appelés devant aucune autorité du pays, excepté le seul divan du grand-seigneur.

Du temps des empereurs chrétiens, il y avait un nombre très-considérable de métropolitains, d'archevêques et d'évêques; ils se réduisent aujourd'hui à cent cinquante, dont plus de soixante sont évêques suffragans [1].

Parmi ces évêques, trois s'étaient maintenus indépendans: celui d'Ockri, près de Janina, celui de Pekia dans l'Albanie, et celui de l'île de Chypre. Les deux premiers se sont soumis au synode de Constantinople pour se garantir de la tyrannie ottomane. Le dernier a maintenu son indépendance. Il a le titre de *beatissime*; il s'ha-

[1] On pe[illegible]nsulter sur cet article l'Επιστολαριον, etc., etc. in-8°., εν Βενετια, 1808, pag. 176 *et suiv*. Il contient la liste de tous les siéges épiscopaux de l'Église grecque non réunie.

bille en pourpre, et tient un sceptre au lieu de crosse. Il écrit ses lettres avec de l'encre rouge. Trois métropolitains composent son synode. Le gouvernement civil de l'île lui est confié. Le visir, qui en est le gouverneur militaire et politique, doit prendre ses conseils pour agir. Le prélat correspond directement avec la Porte. Il annonce son installation au patriarche, et entretient avec lui des relations pour les affaires ecclésiastiques ordinaires.

Le gouvernement turc a dépouillé tous ces évêques de leurs revenus qu'il a donnés aux mosquées et aux hôpitaux musulmans. Par-là, un tiers des revenus de l'empire appartient à ces établissemens, ou plutôt tourne au profit de leurs administrateurs. Cependant, pour ménager un peu les Grecs, la Porte n'a pas voulu livrer tout-à-fait leurs évêques à la misère et au désespoir. Dans cette vue, elle leur a accordé les ressources suivantes :

1°. Toute famille doit payer, chaque année, à son évêque, le tiers d'une piastre turque; mais comme les paysans acquittent généralement cette espèce de capitation en différentes productions de leurs terres, elle peut être évaluée, pour chaque famille, à dix piastres par an.

L'évêque, en outre, reçoit annuellement de chaque ecclésiastique de son diocèse, deux ducats d'or; 2°. de tout homme qui se marie, pour la première fois une piastre, pour la seconde douze, et pour la troisième davantage; 3°. des héritiers

de chacun de ceux qu'on enterre, depuis dix jusqu'à cent piastres; 4°. de chaque monastère et de chaque église, d'après ses revenus, une somme déterminée.

L'évêque recueille encore la succession des moines et des religieuses, avec des sommes assez considérables provenant des pieuses libéralités des Chrétiens.

Une grande partie des évêchés possèdent des biens fonds très-étendus, qui leur furent légués soit par des évêques, soit par de simples Chrétiens.

Tels sont les moyens par lesquels les évêques peuvent se soutenir honorablement dans leurs places, exercer des actes de charité envers les indigens, protéger avec succès les Chrétiens de leur juridiction, se faire aimer et respecter des gouverneurs ottomans, et satisfaire à leurs dettes envers la caisse de l'Église.

Si un évêque, sous prétexte de pauvreté, veut faire quelque sévère économie, le peuple l'accuse d'avarice, les Turcs le méprisent, et il ne peut remplir presque aucun des devoirs qui lui sont imposés. Au contraire, lorsqu'un évêque est magnifique et libéral, juste et incorruptible en administrant la justice, doux et affable avec les habitans de son diocèce, zélé et attentif à soutenir leurs intérêts; il est si puissant que les pachas et les gouverneurs le regardent avec respect, et mettent toute sorte d'attention à ne jamais le choquer.

Tout évêque préside à un synode particulier, qui se compose d'ecclésiastiques et de notables, et qui forme un tribunal civil et correctionnel.

Dans toutes les grandes villes non épiscopales, il y a aussi un synode auquel préside un vicaire général en l'absence de l'évêque.

Le titre des métropolitains et des archevêques est celui de *très-chéri*. S'ils sont exarques de quelque territoire, on les appelle *despotes*, mais dans leurs diocèses seulement. Les évêques ont le titre de *très-aimé de Dieu*.

L'élection des métropolitains et des archevêques se fait par le grand synode de Constantinople, lequel, en pareil cas, doit être complet. Si quelqu'un des membres ne peut y assister, il délègue à un autre la faculté de donner son suffrage.

Ordinairement les candidats sont ceux qui servent l'Église patriarcale dès leur jeunesse, ceux qui sont élevés auprès des métropolitains membres du synode, auprès des personnages qui ont rendu de grands services à l'Église, ou enfin auprès des professeurs des lettres et des sciences.

L'élection se fait par appel nominal immédiatement après que le synode a eu des renseignemens précis sur chacun des candidats.

Dès que l'élection est faite, on procède à la cérémonie du sacre.

Quelquefois les ministres turcs, excités par des intrigans, interviennent pour faire annuler une

élection. Le synode surmonte cet obstacle avec de l'argent.

Le patriarche d'Alexandrie, qui pour la dignité occupe le second rang après celui de Constantinople, avait anciennement un grand nombre de métropolitains et d'archevêques dans son obédience; mais il n'en a plus. Aujourd'hui, trois ou quatre évêques titulaires composent sa cour. Il ne lui reste guère que des titres pompeux. Il s'appelle pape et patriarche de toute l'Egypte, père des pères, pasteur des pasteurs, pontife des pontifes, treizième des apôtres, juge de l'univers, *beatissime* et *despote*. Il réside au Caire. Les Arabes le méprisent. Ses revenus sont très-modiques. Les Chrétiens de ces contrées sont catholiques romains ou copthes. Il n'y en a qu'un très-petit nombre qui conserve la religion grecque. Les négocians étrangers lui donnent des secours, et les catholiques romains, en vertu d'un firman, sont obligés de lui payer une petite somme annuelle.

L'évêque d'Antioche s'appelle aussi pape et patriarche de tout l'Orient, *beatissime* et *despote*. Vingt évêques lui sont subordonnés. Les catholiques romains, très-riches dans ces contrées, lui paient tous les ans un tribut ordonné par la Porte. Il a fort peu de Grecs dans son diocèse. Ces deux patriarches n'ont aucune influence dans le pays de leur juridiction. Ils sont persécutés par les pachas turcs, et demeurent presque toujours à Constantinople.

Celui de Jérusalem s'appelle patriarche de Jérusalem et de toute la Palestine. Il a aussi les titres de *beatissime* et de *despote*. Il n'a point de revenus; le trésor du monastère du Saint-Sépulcre lui fournit sa mense. Lorsque ce patriarche veut faire des présens ou des aumônes, il expédie des ordres au trésorier du monastère, qui lui entretient deux églises et deux palais magnifiques, l'un à Constantinople et l'autre à la campagne. Ce prélat partage le respect religieux qu'on a pour la terre sainte.

Quinze évêques titulaires lui sont soumis. Ils demeurent dans le monastère dont on vient de parler.

Il y a à Jérusalem un synode qui règle tout d'après les ordres du patriarche, et qui est composé de ces évêques, d'archimandrites, de protosyncelles.

L'élection et la consécration des deux premiers de ces patriarches se fait aujourd'hui par celui de Constantinople et par son synode, sur la recommandation duquel la Porte les reconnaît et correspond avec eux, sans néanmoins satisfaire toujours à leurs demandes, si elles ne sont pas appuyées par de puissans moyens pécuniaires.

Le patriarche de Jérusalem est élu par son prédécesseur, approuvé par son synode, et sacré par le patriarche de Constantinople qui le recommande à la Porte.

Sous les empereurs grecs, le clergé ne songea

pas à se distinguer par un costume exclusif. Il n'y pensait pas non plus sous la domination ottomane, lorsque, par une circonstance extraordinaire, il fut obligé enfin d'adopter un costume.

Le sultan, s'apprêtant à faire la guerre aux Hongrois, campait à Andrinople. Le patriarche, à la tête du clergé et d'une suite nombreuse, s'y porta pour le féliciter. Le camp, voyant de loin cette troupe, la soupçonna ennemie, prit l'alarme et la fit reconnaître. Alors le sultan, voulant prévenir de semblables méprises, ordonna au patriarche de fixer un costume pour lui, pour les évêques et pour tout le clergé. Depuis cette époque, le patriarche et les évêques portèrent pendant quelque temps des chapeaux de velours rouge, ornés de croix brodées en or. Dans la suite, ce costume ayant paru peu conforme à la modestie évangélique, le clergé adopta les habits des moines du mont Athos, avec des modifications, pour distinguer les prélats des autres ecclésiastiques, et les prêtres mariés des moines.

Les Turcs ont détruit presque tous les établissemens monastiques de l'Eglise grecque, et les ont remplacés par d'autres de leur religion. Les couvens sont devenus des cloîtres pour les derviches ou moines musulmans. Le peu de couvens qui restent dans l'Église d'Orient, sont soumis aux patriarches et aux évêques.

Quelques-uns de ces couvens méritent une attention particulière. On va les indiquer.

Le mont Athos, situé près du golfe de Thessalonique, a vingt-trois monastères. Ce sont des bâtimens faits à la manière des anciennes forteresses. Ils sont garnis de petits canons, et renferment des dépôts d'armes, qui assurent, en cas d'attaque, les moyens d'une défense vigoureuse. Leurs règlemens ont conservé, sans altération, leur caractère primitif. Là, les livres des églises sont des manuscrits anciens; il n'y en a pas un seul imprimé. La discipline y est sévère, au point que les femelles des animaux ne peuvent pas entrer dans l'enceinte des couvens. On n'y mange jamais de viande. Toutefois on la permet aux étrangers qui vont y séjourner.

L'administration de ces couvens, confiée à un corps de moines dont la constitution est aristocratique, est dirigée par un gouverneur, qui est un Turc de la garde impériale : il est choisi par les moines, et agréé par la Porte. Des députés de tous les couvens résident auprès de lui, et l'aident de leurs conseils dans l'exercice de ses fonctions.

Ces couvens sont misérables. Cependant les dons que leur font les Chrétiens sont abondans, et, en les dépouillant de leurs biens, on leur laissa des terres en Macédoine et en Thessalie. Mais ils sont souvent obligés de payer de grandes sommes, exigées sous divers prétextes par les pachas de Thessalonique.

Ils possèdent beaucoup de reliques, entre autres des débris de la sainte croix. Le monastère,

appelé Æropothame, en a, dit-on, deux pièces, l'une longue d'un palme, l'autre d'une aune. On remarque encore sur celle-ci la cavité qu'y forma un des clous.

Des ermites, vivant du produit de leur travail, habitent de petites maisons disséminées sur le mont Athos.

Il y a à Thessalonique un monastère qui s'appelle *Thansi*, et dont l'abbé jouit encore de beaucoup de priviléges, à cause de services importans qu'un de ses prédécesseurs rendit aux Turcs à une époque où cette ville était assiégée.

On voit en Thessalie, près de Trincala, des monastères nommés *Météores*. Ils sont bâtis sur des montagnes très-escarpées, qui ont la forme de pyramides. Ils ont des biens considérables; mais le pacha de Janina les réduit souvent à la misère.

On trouve à Ockri le monastère de Saint-Naum. Comme les Turcs croient que ce saint leur appartient, ils respectent le lieu qui lui est consacré, et qui, par cette raison, est en bon état.

La Morée renferme le couvent de Méga-Spelaion, c'est-à-dire, de la Grande-Grotte. Il est tout entier dans l'intérieur d'un rocher immense. Ce couvent est riche. On croit qu'il possède une image de la Sainte-Vierge, peinte par saint Luc.

Dans l'île de Pathmos est le couvent de Saint-Jean le théologien. Selon la tradition, cet évangéliste y composa l'Apocalypse.

Dans l'île de Chio est le couvent de Nea-Moni

(Nouveau Couvent). Il a une église toute en mosaïque. Il est très-riche. Il fut bâti par l'empereur Constantin Monomaque, exilé dans cette île avant de monter sur le trône.

Chypre renferme le monastère de Kicos, qui, suivant une ancienne opinion, possède une image peinte à l'encaustique par saint Luc. Elle est couverte d'un voile, et on ne la voit jamais. Les Chrétiens doivent passer par ce couvent à leur retour de Jérusalem.

Il existe en Mésopotamie un monastère où le sultan Mourat s'arrêta en allant assiéger Babylone, et auquel il accorda de grands revenus. Quoique cet établissement ne subsiste aujourd'hui que des aumônes des Chrétiens, il ne laisse pas d'être riche.

On voit en Arabie le couvent de Sinaï, sur la montagne de ce nom. Il est construit dans le même endroit où Moïse vit le buisson ardent.

L'empereur Justinien le bâtit, et lui accorda de grands revenus. Les moines qui s'y trouvaient lorsque Mahomet commença à paraître redoutable en Orient, lui envoyèrent des ambassadeurs pour rechercher son amitié et sa protection. Il leur fit un accueil distingué, leur accorda, par écrit, ce qu'ils demandaient, nomma pour témoins de sa volonté quelques personnes de sa suite, et, au lieu de sceau, il appliqua sur le papier l'empreinte de sa main, comme les barbares le font encore aujourd'hui. Lorsque les Mahométans s'emparèrent de

toute l'Égypte, les moines leur montrèrent ce papier, et ils furent respectés. Ils le présentèrent aussi au sultan Sélim, qui le garda pour son trésor, et en donna une copie aux moines. Il les dédommagea par de grands priviléges et des présens considérables.

Ces religieux sont à présent au nombre de cinquante à soixante. Ils vivent avec la simplicité des saints fondateurs de l'Église. Ils ont un très-grand nombre d'esclaves arabes, convertis au christianisme, demeurant dans les environs du couvent, et à l'abri des attaques des autres Arabes.

D'autres moines, qui appartiennent à ce monastère, demeurent au Caire, où ils ont aussi un couvent.

Ces religieux, respectés des Turcs, ne paient aucun tribut au gouvernement. Ils ont un habillement distinctif, jouissent d'une parfaite indépendance, et ont un archevêque qui est sacré par le patriarche de Jérusalem, et qui fait sa résidence habituelle à Constantinople, où il reçoit une pension du couvent.

Le monastère du Saint-Sépulcre possède des trésors cachés dans un endroit que le patriarche lui-même ne connaît pas. Le grand trésorier, qui est un simple chanoine, est seul dépositaire de ce secret. Il en instruit son successeur, qu'il choisit avec soin parmi ceux qui sont élevés dès leur enfance dans le monastère, et fixe son choix sur ce-

lui qui a donné le plus de preuves d'honnêteté, de désintéressement, de zèle et de dévouement à la communauté.

Chaque année des Chrétiens pieux et des voyageurs portent de grandes sommes à ce couvent. Les Grecs qui ont un patrimoine, laissent au Saint-Sépulcre, en mourant, des aumônes en argent, et quelquefois des biens-fonds, des maisons, des jardins ou d'autres choses précieuses.

Ce monastère a de grandes charges, et il est difficile de calculer l'état de ses finances. Le gouvernement turc a fait beaucoup d'efforts pour le connaître, et n'a pu y parvenir.

Les détails qu'on vient de lire, tracés par une plume véridique, n'offrent sans doute que des faits conformes à la vérité; mais ne pourrait-on pas remarquer dans cette notice quelques omissions équivalentes à des réticences, surtout en ce qui concerne l'influence qu'exercent sur l'élection des évêques les Fanariotes, qui prétendent former chez les Grecs le corps de la noblesse, et qui ont conséquemment toutes les prétentions des castes privilégiées, d'autant plus qu'ils sont en possession de fournir des hospodars à la Moldavie, à la Valachie, et des drogmans à la Porte? On conçoit qu'ils ne méritèrent jamais le reproche d'être républicains. Hautains envers leurs frères d'origine et de religion, serviles envers le divan, ils ont, suivant l'expression du voyageur Hob-

house, la *dignité de l'esclavage*[1]. Zallony, Grec-catholique, auteur d'un *Essai sur les Fanariotes*, attribue à leurs suggestions les avanies fréquentes que le clergé romain a éprouvées en Orient. Ils entretiennent contre Rome une aversion fortifiée par le laps de temps, et surtout contre les rayas qui suivent le rit latin[2].

Les élections ecclésiastiques sont souvent entachées de simonie. Ce désordre est attesté de nouveau par Pouqueville et Hobhouse[3]. Les dignités ecclésiastiques sont à l'encan, et l'on débat avec les évêques le prix à payer pour les ordinations sacerdotales. A l'époque actuelle, il est en France des boutiques nommées *sacristies*, où le prix de la bénédiction nuptiale, des honneurs funèbres, est scandaleusement discuté de même comme une marchandise. Les places éminentes sont soumises au caprice du divan, qui, à prix d'argent, favorise les candidats, les destitue et les remplace. Un fait remarquable, à ce sujet, est consigné dans l'acte d'adhésion du patriarche de Constantinople aux décisions du synode de Béthléem, en 1672; la signature du patriarche titulaire est immédiatement suivie des signatures de

[1] Hobhouse, *A Journey through Albania and*, etc., in-4°., London, 1813, pag. 515.

[2] Essai sur les Fanariotes, par M. H. Zallony, in-8°., Marseille, 1824, pag. 132 *et suiv.*

[3] Pouqueville, tom. III, pag. 99; tom. IV, pag 395; et Hobhouse, pag. 533.

trois autres qui s'intitulent anciens patriarches de Constantinople [1].

On regrette de ne pas trouver, dans le *Précis historique*, un tableau circonstancié de l'état des pasteurs préposés à la direction des paroisses, surtout dans les campagnes. Heureusement des voyageurs y ont suppléé.

Leurs fonctions sacerdotales, dit Pouqueville, sont d'autant plus pures, qu'il ne peut y entrer aucune vue temporelle. Un papa est, dès le premier jour, ce qu'il sera toute sa vie. Il ne peut aspirer à l'épiscopat, qui n'est conféré qu'aux célibataires. Cette dignité est exclusivement dévolue aux caloyers ou moines que l'opinion publique (sans doute parce qu'ils sont célibataires) élève généralement au-dessus des prêtres séculiers. Ceux-ci mariés, la plupart n'ont pour nourrir leurs familles que des ressources exiguës et précaires. Leurs moyens d'existence sont des dons volontaires sanctionnés par l'usage, et les faibles rétributions qu'ils reçoivent pour célébrer des messes et pour d'autres fonctions sacerdotales. Quelques-uns tiennent des écoles d'enseignement de la jeunesse. Ils peuvent, d'ailleurs, être agriculteurs, artisans et bergers [2]. Ces occupations mécaniques

[1] Synodus Bethlehemitica, etc., in-8o., Paris, 1676, pag. 391 et 392.

[2] Pouqueville, Voyage dans la Grèce, in-8o., Paris, 1820, tom. IV, pag. 456 *et suiv.*; et Hobhouse, pag. 84 *et suiv.*

les ravalent au niveau de leurs paroissiens ; mais l'exercice du ministère les relève, comme étant investis d'une sorte d'autorité civile pour composer les différens. La vénération des fidèles pour leurs pasteurs, surtout pour les prélats, est une sorte de contre-poids qui les prémunit contre les vexations d'un gouvernement tyrannique.

La révolution a sans doute modifié l'état du clergé. Espérons qu'elle le dégagera complètement des entraves humiliantes que lui imposait la barbarie musulmane, et que la contrée, appelée depuis quatre siècles la Turquie d'Europe, recouvrera son nom illustré par tant de souvenirs anciens et par tant d'héroïsme moderne.

CHAPITRE VI.

CONSIDÉRATIONS SUR LES POINTS QUI DIVISENT LES ÉGLISES GRECQUE ET LATINE. ARTICLES DOGMATIQUES. DISPARITÉ DE DISCIPLINE ET D'USAGES. HAINE DES GRECS DISSIDENS CONTRE LES GRECS UNIS ET LES LATINS.

Ils sont connus les articles principaux qui séparent les deux Églises; mais la nature de cet ouvrage exige qu'en rappelant le souvenir d'affligeantes divisions, on place sous les yeux du lecteur le tableau des raisonnemens et des faits qui, depuis le commencement du dix-huitième siécle, ont modifié cet état de choses, et qu'en résumé on y trouve des motifs urgens, des moyens nouveaux pour rapprocher les esprits et les cœurs.

En 1665, fut imprimée à Rostock une Dissertation sur l'état de l'Église grecque, par le docteur J. Quistorp. Cet écrit décèle ou une insigne mauvaise foi, ou une ignorance grossière, en exposant les articles qu'il suppose controversés entre les Latins et les Grecs. Ces derniers, dit-il, ne croient pas qu'on puisse être sauvé par les bonnes œuvres, et ils croient que l'Écriture-Sainte

contient tout ce qui est nécessaire au salut [1]. Or, vingt-trois ans auparavant, c'est-à-dire en 1642, le concile tenu à Yassi, contre Cyrille Lucar, frappe d'anathème précisément ces deux articles. Les pères du concile (article 13), déclarent que les bonnes œuvres jointes à la foi sont nécessaires au salut, et l'article 2 établit contre Cyrille Lucar, que l'Écriture-Sainte doit être interprétée conformément à la doctrine des Saints-Pères, et aux *traditions* reçues dans l'Église universelle [2].

Un autre Protestant (Feverlin) prétend démontrer que les Grecs admettent seulement les traditions rituelles, mais non les dogmatiques [3]. Cette assertion est encore démentie par le texte du concile, car certainement il s'agit ici d'un article de foi.

Telle est l'ignorance du docteur Quistorp, que dans l'énumération des points agités entre les deux Églises, il ne cite ni la procession du Saint-Esprit, ni la primauté du pape, ni les azymes, ni l'autorisation du divorce pour cause d'adultère. On reviendra sur ces articles. Mais du du moins il indique le *purgatoire*. Or, un fait in-

[1] Dr. Joan. Quistorpii *Dissertatio de christianismo Græcorum*, etc. Rostochii, 1664, cap. 2.

[2] L'édition d'Yassi précédemment citée, pag. 119 et 123, à laquelle est conforme l'édition de Paris.

[3] *Dissertatio historico-critica de religione Ruthænorum hodiernâ*, Præside Feverlin, in-4°., Gottingæ, 1745, pag. 32 et 34.

contestable et avoué par les Protestans, c'est que les Grecs en rejetant le mot admettent la chose, puisqu'ils admettent comme dogme l'utilité de la prière pour soulager les âmes des décédés.

A l'appui de cette doctrine ils allèguent des passages de Tertullien, saint Cyrille de Jérusalem, saint Athanase, saint Basile, saint Éphrem, saint Chrysostome, Théophilacte, etc. [1]. Comme les Latins, ils célèbrent la messe pour les défunts, et les oraisons de deux Églises sont presque identiques. Thomas Smith, Protestant, en conclut qu'ils sont en contradiction avec eux-mêmes [2]. Qu'importe l'admission ou la réjection du mot purgatoire, dès qu'il y a conformité de doctrine? Aussi l'histoire atteste qu'au concile de Florence, il fut aisé de se concilier sur cet objet.

L'Église grecque autorise, et l'Église latine condamne le divorce pour cause d'adultère. Cette divergence de doctrine fut à Florence l'objet d'une discussion sans décision, ce qui n'empêcha pas Eugène IV de dire que les deux Églises étaient réunies dans la même foi [3]. La question fut de nouveau débattue au concile de Trente, où l'on proposa un décret, conçu de manière qu'il eût

[1] *Status præsens ecclesiæ græcæ ab Alexandro Helladio, etc.*, in-8°., 1714, pag. 376 *et suiv.*

[2] *De Græcæ ecclesiæ hodierno statu epistola*, in-8°., Londini, 1678, pag. 172 *et suiv.*

[3] Œuvres de Bossuet, in-8°., Versailles, 1817, tom. XXVI, pag. 130 et 131.

imprimé la tache d'hérésie à l'Église d'Orient; mais sur les instances des envoyés de Venise, qui avait beaucoup de Grecs sous sa domination, on se borna à frapper d'anathème quiconque aurait la témérité d'accuser d'erreur l'Église catholique, lorsque, fondée sur la doctrine de l'Évangile et des apôtres, elle déclare que le mariage ne peut être dissous par l'adultère d'un des époux. La sentence ainsi rédigée atteignait, dit-on, les Luthériens et non les Grecs; d'après Fra-Paolo et Palavicin, telle est la manière dont s'expliquent sur cet objet Bossuet, Péhem, et en général les théologiens et les jurisconsultes [1].

Enfant docile et respectueux de l'Église catholique, j'adhère de cœur et d'esprit à cette décision, qui néanmoins ne m'interdit pas de consigner ici les observations suivantes. Le sentiment des Latins contre le divorce est une vérité de foi, puisqu'on lance l'anathème sur quiconque dirait qu'à cet égard l'Église catholique se trompe; par une conséquence immédiate, il s'ensuit que l'opinion des Grecs est erronée; néanmoins, sans encourir l'anathème, ils pourront y persévérer et la défendre. Cette marche tortueuse dans les décisions se concilie-t-elle avec la franchise chrétienne et le zèle pour l'orthodoxie? Les ménagemens

[1] Œuvres de Bossuet, in-8°., Versailles, 1817, tom. XXVI, pag. 130 *et suiv.*; Péhem, *Jus ecclesiasticum*, in-12, Lovanii, 1787, tom. II, pag. 353, § 547.

sont-ils louables lorsqu'on biaise sur la manifestation de la vérité, et ne pourrait-on pas appliquer à cette affaire ce qu'on a dit, long-temps après, sur une bulle fameuse, qu'on voulait sauver la foi aux dépens de la bonne foi?

Des Grecs non unis ont reproché avec humeur à l'Église latine d'avoir érigé en loi le célibat ecclésiastique, et, par une contradiction bizarre, eux-mêmes y soumettent leurs évêques. Est-ce à cause de l'éminence de leurs fonctions? Mais en est-il de plus augustes que celle de monter à l'autel pour y offrir le sacrifice de l'agneau sans tache? Au reste, dans les Églises grecques et græco-russes, soit catholiques, soit dissidentes, l'usage s'est conservé d'élever au sacerdoce des hommes mariés. Pourquoi s'irriter de ce que l'Église catholique latine, en transigeant sur cet article avec les Orientaux, maintient dans son sein la loi du célibat clérical? Elle maintient de même l'usage du pain azyme pour la célébration des saints mystères, sans s'opposer à ce que l'Église d'Orient emploie du pain levé, et qu'elle donne aux fidèles la communion sous les deux espèces. Dans tout ce qui est objet de discipline, il est facile de s'entendre. Pour faire le signe de la croix avec les trois premiers doigts, les Grecs portent la main de l'épaule droite à la gauche. Eh! qu'importe, pourvu que cette disparité d'usage ne se lie pas à un esprit de schisme?

Assemani établit, par des faits certains, qu'au-

trefois dans leurs églises ils avaient des figures sculptées de Jésus-Christ, des saints, et même de princes, de bienfaiteurs [1]. Mais actuellement ils excluent sévèrement des temples sacrés les statues en ronde bosse, ils n'admettent que des images peintes, et quelquefois des bas-reliefs. Qu'importe cette différence entre les produits du pinceau et du ciseau, dès que, avec l'Église catholique, on est parfaitement d'accord sur le culte des saints ?

Sans doute, chez eux comme chez nous, il est des hommes qui, aveuglés par une fausse conscience, substituent la dévotion à la piété, et croient que la ponctualité à remplir des pratiques arbitraires ou commandées, dispense de vertus réelles. Le voyageur Burja vous dira qu'un paysan russe croit plus aisé à obtenir du ciel le pardon pour un meurtre que pour la violation du jeûne [2]. Damaze de Raymond vous donnera des détails piquans sur le *bog*, c'est-à-dire le saint titulaire adopté dans chaque famille russe. C'est une sorte de dieu pénate auquel on rend un culte qui rivalise avec celui de la Divinité [3]. Hobhouse vous montrera

[1] *Kalendaria ecclesiæ*, etc., par Assemani, tom. I, pag. 29 *et suiv.*

[2] Observations d'un voyageur sur la Russie, par Abel Burja, in-8°., Maestricht, 1787, pag. 23.

[3] Tableau de l'empire de Russie, etc., par M. Damaze de Raymond, in-8°., Paris, 1812, deuxième partie, pag. 86 *et suiv.*

dans la Grèce des superstitions qui ont une *saveur* de paganisme [1]. Mais l'abus n'est pas la chose. Peut-on reprocher à une Église des abus qu'elle réprouve, des abus que la crédulité populaire multiplie dans les contrées protestantes. comme dans les pays catholiques? Cinquante prostrations consécutives devant une image, sont-elles plus déraisonnables que de dire cinquante fois de suite à une dame, *je vous salue*? Certaines gens trouveront peut-être, mais ne prouveront jamais, qu'il y a crime de censurer ainsi la battologie du rosaire, où la plus sublime des prières, émanée d'une bouche divine, ne figure quepour un dixième, comparativement à la salutation angélique.

Si dans quelques cantons de la Grèce, aux fêtes de l'Assomption et de l'Épiphanie, la coutume s'est conservée de faire égorger des animaux à la porte des églises par le ministère des prêtres, qui, trempant le doigt dans le sang de la victime, font une croix sur la porte des maisons [2], on ne voit là qu'une vaine observance conservée par l'ignorance, jointe peut-être à la cupidité.

Beaucoup d'écrivains, surtout le père Richard, et Mariti critiquent avec raison la supercherie par laquelle, au jour du samedi-saint, le clergé grec de Jérusalem prétend faire descendre du ciel le

[1] Hobhouse, pag. 505.

[2] Lettres sur la Grèce, etc., par Castellan, 1811, lettre XXe.

feu nouveau [1]. Mais rappelons-nous la fourberie qui, de nos jours, faisait pleurer les madones en Italie, pour soulever le peuple contre les Français.

Quoique les règlemens du Pentateuque, concernant les impuretés légales et leur purification, ne fussent obligatoires que pour les Hébreux, des idées analogues, très-répandues en Orient, se sont perpétuées chez les Grecs et chez les Maronites avec des modifications adaptées au christianisme. Dans certaines circonstances ils éloignent les femmes de la sainte table, leur défendent l'entrée de l'église, et décernent des pénitences contre l'infraction de ces règlemens [2], qui avaient même passé d'Orient en Europe [3], où ils sont présentement en désuétude. La raison et la révélation s'accordent à déclarer que des souillures corporelles ne rendent pas l'âme immonde, et ne doivent pas exclure de la participation aux saints mystères. Saint Grégoire-le-Grand ajoute : « L'Hémorroïsse de l'Évangile, touchant avec une humble confiance le vêtement de Jésus-Christ, obtint sa guérison ; des infirmités naturelles et involontaires ne sont pas une raison pour interdire l'entrée de l'église [4]. »

[1] Viaggi dal anno 1760 al 1768, da J. Mariti, in-8°., 1769, tom. III, pag. 240 *et suiv.*, puis pag. 256 *et suiv.*

[2] *Ecclesiæ græcæ monumenta*, par Cotelier, tom. I, pag. 130.

[3] Le Pénitenciel, de Théodore de Cantorbéry.

[4] S. Gregor., lib. 11, *Epist. respons. ad August.*, et

Cette disparité d'usages et plusieurs concernant les animaux purs et impurs, les fêtes et les jeûnes, très-multipliés dans l'église d'Orient, étant disciplinaires et sans conséquence pour le dogme, ne peuvent être un obstacle à la réunion que quand l'ignorance ou la haine y attachent une importance dogmatique, afin de perpétuer le schisme. Dire que tel est le projet de Stourza, ce serait sans doute le calomnier; mais son ouvrage intitulé, *Considérations sur la doctrine et l'esprit de l'église orthodoxe* [1] peut avoir ce triste résultat. Plusieurs de ses objections, répétées tant de fois par les écrivains de son parti, ont trouvé leurs réponses dans les chapitres précédens. Il censure amèrement la forme du baptême administré chez les Latins; et, restreignant le sens du mot grec à l'idée d'*immersion*, il déclare que, baptiser par aspersion, c'est comme si l'on disait *immersion par aspersion*. Bossuet, fondé sur l'autorité de Casaubon, donne le même sens au terme grec [2]; cependant des hellénistes très-érudits avouent que le mot grec βαπτιζω correspond non-seulement au verbe *immergo*, mais à *lavo*, *abluo*, etc.; et l'anonyme qui, en réfutant Stourza, cite à son appui les lexicographes d'Ernesti, Henri Étienne

ΕΥΧΟΛΟΓΙΟΝ *sive rituale Græcorum*, etc., par Goar, in-fol., *Lutetiæ-Paris*, 1647, pag. 328 *et suiv*.

[1] Par Alexandre de Stourza, in-8°., Weimar, 1816.

[2] Bossuet, édition de Versailles, tom. XXIV, pag. 13 et 14.

et Schleusner[1], pouvait y joindre d'autres autorités, entre autres celle de Rosenmuller[2]. Il demande s'il est croyable que les milliers de personnes, converties par la prédication de saint Pierre, aient été baptisées par immersion. L'Évangile, d'ailleurs, a-t-il prescrit les trois immersions usitées dans son Église, qui, selon Stourza, est la seule fidèle à la forme du sacrement, telle que Jésus-Christ l'a institué?

Stourza paraît incliner à ce qu'on rebaptise ceux qui l'ont été par ablution, c'est-à-dire la presque totalité, tant des catholiques que des sectes séparées du catholicisme. Il y a deux siècles que déjà on reprochait aux Grecs l'erreur de la rebaptisation. Au chapitre des *Rebaptisans* (tom. II, pag. 432), on a cité Allatius, qui les disculpe, en disant que mal à propos on a pris pour rite du baptême des onctions sur les néophytes, dont le sens mystique n'est autre chose que celui de la réconciliation[3].

Covel, qui publia en 1722 un ouvrage sur l'état de l'Église grecque, prétend qu'elle rebaptise les

[1] L'Église catholique justifiée contre les attaques d'un écrivain, etc., in-8o., Lyon et Paris, 1822, pag. 107 et 108, chap. 2, liv. 2.

[2] Rosenmuller, *Scholia in Novum Testam.*, in-8o., Norimbergæ, 1792, tom. I, pag. 49 *et suiv.*

[3] Allatius, *de Ecclesiæ orient. et occident. concordiâ*, liv. 3, c. 15, pag. 262 *et suiv.*

Latins qui s'agrègent à sa communion [1]. Saint-Priest, dans un mémoire inédit très-curieux sur son ambassade à Constantinople, raconte comment, du temps de Vergennes son devancier, le patriarche grec, nommé *Kyrilos*, comme jadis le fougueux Michel Cerularius, tenta d'élargir la brèche de séparation, en prétendant qu'il fallait effectivement rebaptiser les Catholiques qui passaient au rit grec non uni; mais il ajoute que cette opinion n'est pas généralement admise, et qu'elle partage encore le clergé national.

Mariti assure positivement que les Grecs rebaptisent les Latins [2]. Le clergé grec non uni du Monténégro nie également la validité du baptême conféré dans l'Église catholique, et rebaptise les néophytes.[3] Cependant, l'auteur d'un écrit pour la défense de l'Église grecque, publié en 1800, admet le baptême des Latins, quoique les trois immersions lui paraissent plus conformes à l'institution du sacrement [4]. A ces témoignages, dont on pourrait étendre la liste, il suffira de

[1] *Some account of the present Greek Church*, by John Covel, in-fol., Cambridge, 1722.

[2] Viaggi, etc., dal anno 1760 al 1768, da J. Mariti, in-8°., 1769, tom. V, pag. 717.

[3] Voyage historique et politique au Monténégro, par le colonel Vialla de Soummen, in-8°., Paris, tom. I, pag. 225 *et suiv.*

[4] *Difesa della chiesa greca*, da Biaggio Colonna, in-8°., Corfou, 1800, pag. 176 *et suiv.*

joindre le suivant, qui est très-récent et qui fait autorité.

En 1818 fut imprimé à Pétersbourg un *Corps de théologie* pour les aspirans au sacerdoce dans l'Eglise russe. Il admet comme valide le baptême par immersion, par ablution, par aspersion [1]. Cet ouvrage confirme d'ailleurs ce qu'on vient de lire sur le culte des saints et de leurs images, et sur la prière pour les morts [2].

Bartholdy, auteur d'un *Voyage en Grèce dans les années* 1803 *et* 1804, attribue à la haine la défense des mariages entre les Grecs non unis et les Catholiques. Kotrica, qui a publié sous l'anonyme des *Observations sur le voyage de Bartholdy*, soutient que cette défense tient uniquement à des raisons politiques du gouvernement turc, qui empêche ces unions depuis que la France a pris sous sa protection les prêtres catholiques établis dans le Levant. Kotrica ajoute qu'en vertu des droits de l'Eglise, reconnus par le gouvernement turc, toute femme grecque qui épouserait volontairement un Turc, se mettrait en état de séparation avec ses parens, encourrait l'excommunication et l'exclusion de toute société grecque, sans que son mari

[1] *Orthodoxæ orientalis ecclesiæ dogmata*, *etc.*, grand in-8°., Petropoli, 1818. La première partie contient le dogme, *credenda*; la 2e. la pratique, *agenda*. Voyez 1re. part., pag. 297 *et suiv.*

[2] *Ibid.*, 1re. part., pag. 358, etc.; et 2e. part., pag. 146 *et suiv.*

pût s'en plaindre; et c'est ainsi, dit l'auteur anonyme, que l'Église, gardienne des mœurs publiques, impose un frein rigoureux à la licence [1].

Cependant cette rigueur admettait quelquefois des mitigations. Une Grecque de Chio, mariée à un Turc qui ne l'empêchait pas d'aller à l'église, assistait aux offices divins sans être admise à la communion; mais elle avait part à l'antidoron (Αντιδωρον), c'est-à-dire aux eulogies, ou pains bénits qu'on distribue à la fin de la liturgie.

La prévention ou la haine des Monténégrins contre les Catholiques est telle, qu'ils regardent avec horreur leurs cérémonies, leurs sanctuaires. Ils ne consentiraient jamais à célébrer sur leurs autels sans les avoir préalablement grattés avec soin, et lavés avec de l'eau bénite, mais le plus souvent ils les détruisent [2].

Un préjugé répandu chez les Grecs est que leur eau bénite est incorruptible, tandis que celle des Latins se gâte au bout de trente jours et produit des vers. Villoison raconte, d'après le père Richard, que, pour convaincre du contraire des Caloyers, on mit dans une fiole de l'eau bénite par un prêtre latin, à laquelle fut apposé le sceau d'un prêtre grec, et confiée à sa garde; au bout de

[1] Observations sur le Voyage en Grèce de Bartholdy, etc., pag. 8.

[2] Viala, *ibid.*

quatre ans on vérifia que la fiole était intacte, et que l'eau n'était pas corrompue [1].

Toutes les sociétés protestantes, nonobstant leurs démarcations respectives, ont entre elles un point de ralliement; c'est la haine contre l'Église romaine. Il en est de même en Orient des sectes chrétiennes séparées de la tige catholique [2], contre laquelle on suscite, on fomente une aversion implacable. Ces sectes, en outre, se déchirent réciproquement, et chacune travaille sans relâche à s'élever sur les ruines des autres. Ces scandales amusent et réjouissent les Turcs, qui par leur intervention y gagnent toujours quelque chose; mais l'irritation la plus exaspérée est celle qui règne entre les Grecs unis et non unis, surtout depuis la conversion récente d'un grand nombre de ceux-ci à la religion catholique. De la haine à la persécution, le trajet est fort court : des disputes tragiques ont eu lieu entre les deux partis, à Alep et même à Jérusalem, près le tombeau de Jésus-Christ [3], et des persécutions violentes ont été exercées contre les Grecs catholiques, surtout

[2] Voyez à la Bibliothèque rue Richelieu, les manuscrits de Villoison, tom. IV, pag. 137.

[3] Voyez Viala, *ibid.*; et Essai sur les Fanariotes, par Marc Philippe Zallony, in-8, Marseille, 1824, pag. 132 *et suiv.*, et pag. 298 *et suiv.*

[1] La relation du chevalier Frediani, dans le Journal des Voyages, in-8°, Paris, 1822, mai, 43e. cahier, pag. 240.

à Damas, en 1820, par l'instigation de l'archevêque Zacharie, qui voulait les forcer à reconnaître l'autorité des prélats schismatiques[1].

L'amour du prochain embrasse tous les hommes, quelles que soient leur religion, leur couleur, leur origine; mais la vérité a des droits non moins sacrés que la charité.

On manquerait à la fidélité historique si l'on ne rappelait ici deux écrits qui ont préludé aux scènes désastreuses dont on vient de parler.

L'an 1798 parurent deux lettres pastorales, commandées sans doute et impérieusement exigées par le divan.

L'une est l'*Instruction paternelle* d'Anthyme, patriarche de Jérusalem, imprimée au commencement de 1798, à Constantinople, aux frais du Saint-Sépulcre[2]. L'auteur y préconise la *liberté* dont jouissent les Grecs dans l'empire ottoman, la *douceur* avec laquelle ils sont traités. Vous croiriez entendre un planteur des Antilles qui s'extasie sur le bonheur de ses esclaves. A la suite de sa circulaire, le patriarche Anthyme gratifie les lecteurs d'une pièce de vers qui est l'apologie complète du gouvernement d'un *seul*. Ses preuves sont irréfragables. Le monde fut créé par un *seul* être, les abeilles sont gouvernées par un

[1] V. même journal, par M. Verneur, 34e. cahier, pag. 242 *et suiv.*; et cahiers 48, 49, 50, pag. 344 *et suiv.*

[2] ΔΙΔΑΣΚΑΛΙΑ ΠΑΤΡΙΚΗ, in-12, Constantinople, 1798.

seul chef, les brebis sont conduites par un bélier, donc le gouvernement d'un *seul* est le meilleur des états possibles. La même année, en réponse à la lettre *paternelle* du patriarche, fut publiée, sous le voile de l'anonyme, une lettre *fraternelle*, dont l'auteur est un Grec illustre, en prenant cette épithète dans toutes les acceptions de vertu, d'érudition et de talent. Il suppose, quoique convaincu du contraire, que la lettre attribuée à Anthyme est apocryphe; autrement il faudrait croire qu'il a perdu l'esprit ou qu'il est un loup sous la peau d'un berger, pour déchirer plus à son aise le troupeau de Jésus-Christ.

Aux motifs allégués par Anthyme en faveur du gouvernement d'un seul, l'anonyme oppose un discours du prophète Samuel, qui n'a jamais obtenu la faveur d'être cité par aucun, absolument aucun prédicateur de cour [1].

L'autre lettre pastorale, sous la date du 2 septembre 1798, est de Grégoire, patriarche de Constantinople, dont la mort tragique retentira jusqu'à la dernière postérité. Elle est adressée aux habitans des îles Ioniennes, auxquelles, dit-il, *notre puissant empereur* (le sultan) veut laisser la faculté de choisir la forme de leur gouvernement. « Il sollicite leur coopération contre les Français

[1] Voyez un Compte rendu de la circulaire fraternelle dans la Décade philosophique, in-8°., Paris, an 7, 4e. trimestre, n°. 31, pag. 218 *et suiv.*

» apostats, régicides. Révoltés sous prétexte de
» liberté et d'égalité contre les rois, qui sont les
» représentans de la Divinité, ils foulent aux
» pieds la religion, et entreprennent sur l'Égypte
» une expédition de pirates; le serpent maudit, qui
» est la source de tous les maux, a désigné le peu-
» ple des Gaules pour être la damnation du genre
» humain [1]. »

Ces lettres pastorales sont des monumens déplorables, qui attestent la tyrannie musulmane, et la servilité des deux pontifes. Le caractère d'adulation du clergé grec est un héritage du Bas-Empire. Tout homme qui jamais ne s'est avili, peut la leur reprocher; mais cette faculté n'appartient à aucun clergé, soit catholique, soit protestant, des pays où les places éminentes dans l'ordre ecclésiastique sont conférées par l'autorité gouvernante.

L'obéissance aux lois, la soumission aux puissances légitimes, sont de droit naturel et de droit divin; mais, pour le clergé et les fidèles, choisir ceux à qui sera déféré le gouvernement spirituel, et qui, chargés du dépôt des consciences, dirigeront les âmes dans la voie du salut, est aussi de droit naturel, de droit divin, de tradition apostolique, et consacré par les quatre premiers conciles œcuméniques, que l'assentiment de la pri-

[1] Voyez la circulaire dans le voyage de Hobhouse, pag. 593.

mitive Église égalait aux quatre Évangiles. Les divers clergés, transformés en instrumens politiques, ont dégradé les principes en amalgamant l'adulation aux vérités saintes.

Le lecteur nous saura gré de terminer ce chapitre par une anecdote qui contraste avec celles qu'on vient de citer.

Théotoky, né à Corfou, archevêque d'Astracan, n'était encore que simple prêtre lorsque, faisant à Constantinople, dans l'église patriarcale, l'oraison funèbre de la mère de Grégoire Ghika, prince de Valachie, il fit un éloge outré de la défunte. Le patriarche Samuel, indigné, lui dit : L'Église veut des prédicateurs et non des flagorneurs [1].

[1]. Cours de littérature grecque moderne, par M. Jacovaki Rizo, in-8°., Genève, 1828, pag. 38.

CHAPITRE VII.

COMMUNICATION *IN SACRIS* AVEC L'ÉGLISE GRECQUE NON UNIE. CETTE ÉGLISE EST-ELLE SCHISMATIQUE DE DROIT OU SEULEMENT DE FAIT ?

Dans le siècle dernier, un visionnaire turbulent, nommé Le Clerc, sous-diacre de Rouen, retiré en Hollande, y publie une apologie de l'Église grecque. A cette opinion il associe des idées plus que bizarres, des assertions injurieuses au Saint-Siége, et contraires à la doctrine catholique. Le concile national d'Utrecht, en 1763, condamne la doctrine de Le Clerc, justifie les papes, et déclare que la désunion n'est attribuable qu'aux Grecs. Le concile s'appuie de Bossuet, qui dit que les Grecs se sont faits novateurs en quittant la chaire de saint Pierre, et que leur défection est notoire [1]. La conséquence immédiate de ce décret est qu'en assistant à leur office, loin de satisfaire au commandement de l'Église, on serait coupable d'un acte de schisme; néanmoins cette sentence est combattue par des raisons et

[1] *Acta et decreta secundæ synodi provinciæ ultrajectensis*, in-4°., Ultrajecti, 1764, pag. 64 *et suiv.*

des faits qu'on va placer sous les yeux du lecteur.

Le célèbre Arnaud, consulté par Nointel, ambassadeur français à Constantinople, sur la question de savoir si l'on satisfait au précepte d'entendre la messe, en assistant à celle des Grecs ou des Arméniens non unis, répond : Si on les suppose schismatiques, on ne satisfait pas au précepte en assistant à leur office, comme à un acte de religion auquel on ait dessein de participer. Ensuite il modifie sa décision par les considérations suivantes : Si ces mêmes Grecs ou Arméniens n'ont pas l'esprit schismatique, et sont réunis de cœur à l'Église romaine, comme il est probable qu'il y en a de tels parmi eux, il *semble* qu'alors on pourrait satisfaire au précepte en assistant à leur messe; mais, dans l'incertitude s'ils ont cet esprit de paix, et à cause du scandale, le plus sûr est de s'en abstenir. Cependant il exige que, si l'on se trouve dans leurs églises, on y adore l'Eucharistie, parce qu'ayant la succession épiscopale, ils consacrent validement [1].

Lorsque Jubé, curé d'Asnières, était à Pétersbourg, l'ambassadeur d'Espagne en Russie lui demanda si l'on pouvait assister à la liturgie des Grecs, et si par-là on remplit le précepte de l'Église? Une consultation faite à ce sujet décide qu'on peut y assister, si cette assistance ne cause

[1] Œuvres d'Arnaud, in-4°., Paris, 1775, tom. I, pag. 679, lettre CCL à M. de Nointel.

pas de scandale, s'il n'y a pas péril de séduction, s'ils n'y mêlent rien qui annonce l'esprit d'hérésie, par exemple la mention de Dioscore dans les diptyques. On appuie ces décisions sur une foule d'auteurs, Arcudius, Sanchez, Macedo, Vericelli, etc. [1].

Macedo croit qu'un prêtre catholique peut recevoir les sacremens des prêtres schismatiques grecs, attendu qu'ils n'ont pas été dénoncés. Vericelli prétend même qu'un missionnaire peut assister en chape à l'office des Grecs. Une autorité plus imposante vient étayer celle-ci ; c'est la fameuse constitution de Martin V, au concile de Constance, *ad evitanda animarum pericula*, etc. Elle n'oblige à éviter *in sacris* que les individus excommuniés nominativement ; et cependant, des hommes, qui font profession d'une obéissance aveugle aux décisions de Rome, ont, dans la pratique, foulé aux pieds ces principes à la suite des troubles suscités par la bulle *unigenitus*, et par les réfractaires au serment exigé en 1791.

Après tant d'efforts pour opérer la réunion de l'Église grecque, demander si elle est schismatique, paraîtra peut-être une question bien étrange ; néanmoins, ce qu'on vient de lire peut susciter au moins quelques doutes.

[1] Arcudius, liv. 4, c. 2, 3 et 4. Sanchez *in Decalog.* Macedo, *de Clavibus Petri*, liv. 3, c. 12. Vericelli, *de Missionibus apostolicis*, etc.

Un rit très-ancien de l'Église d'Orient règle la mémoire à faire des pasteurs à la messe dans l'ordre suivant. Le prêtre célébrant fait mémoire seulement de son évêque, celui-ci de son archevêque ou métropolitain, celui-ci du patriarche; à ce dernier appartient de faire mémoire dans les diptyques des quatre grands patriarches, et en premier lieu du pontife romain. Ce rit, prescrit par la liturgie de saint Jean Chrysostome, est antérieur à Photius; mais depuis le schisme de Photius, il a paru suspect à quelques personnes. Arcudius, qui a examiné la question, emporté par son zèle plutôt que guidé par l'exactitude théologique, n'a fait que l'embrouiller.

Mélèce Tipaldi, mort en 1712, archevêque de Philadelphie, et exarque des églises grecques et vénitiennes unies au Saint-Siége, suivait ce rit, parce que son église de Philadelphie, dont il était titulaire, et sa juridiction comme exarque, étaient fondées sur des bulles des patriarches de Constantinople, qui les avaient attachés à l'église Saint-George de Venise, du consentement de la république, et avec l'agrément de Rome. Actuellement il n'y a plus d'archevêque à Saint-George; Tipaldi, suivant la liturgie de saint Jean Chrysostome, faisait mention du patriarche de Constantinople et non du pape. Ce fut l'objet d'une accusation contre Tipaldi, qui, pour sa justification, rédigea un mémoire inédit, dont Fenci, archevêque de

Corfou en 1811, m'a donné communication; en voici l'analyse :

Ni le patriarche de Constantinople, ni aucun de ses dévanciers, depuis le concile de Florence, n'ont été dénoncés comme schismatiques, ni conséquemment privés de leur juridiction[1]. Jamais on n'a défendu aux Grecs catholiques de communiquer avec ces patriarches, de leur obéir; et quoique depuis Photius ils manquent à leur devoir et fassent schisme, l'Église, mère tendre, ne voulant pas laisser empirer l'état de tant d'âmes rachetées du sang de Jésus-Christ, ni augmenter l'aversion des Grecs pour le nom latin, ni ajouter de nouvelles flammes à l'incendie qui désole l'Orient, l'Église n'a jamais prononcé d'anathème ni de censure. C'est l'aveu souvent répété par Arcudius, quoiqu'il soit très-sévère contre les Grecs[2]; par Allatius[3], Morin[4], Papadopoli[5]. Ainsi, quoique depuis le concile de Florence les Grecs soient retournés à leur défection, cette paix ne fut jamais rompue, ni par un décret synodique des Grecs contre les Latins, ni par une déclaration juridique des Latins contre les Grecs. Il y a plus!

[1] Arcudius, *de Concordiâ*, lib. 4, cap. 5, tit. 13, pag. 776.

[2] Arcudius, *ibid.*

[3] Allatius, *de Perpetuo consensu, etc.*

[4] Morin, *de Ordinat. part. princip.*

[5] Nicol. comm. Papadopoli, *in Prænot. myst.* 6, sect. 7 et sect. 11, nº. 12.

les papes ont toujours traité ces Grecs comme catholiques, et leurs patriarches comme pasteurs légitimes. Léon X, dans son bref d'érection de l'église Saint-George en église catholique pour les Grecs, les appelle *fils*, et leur donne sa bénédiction apostolique [1]. Les bulles du même pape et de Clément VII, sur les rits des Grecs, rapportées par Habert et Morin, supposent que tous les Grecs et leurs pasteurs sont catholiques [2]. A Florence, Eugène IV reçut le patriarche Joseph comme vrai patriarche et catholique [3]. Léon X avait permis aux Grecs de Corfou de continuer, en leur langue, la célébration de l'office divin. L'archevêque latin Maffeo Veniero voulut les troubler dans la possession de cet usage; Paul III, en 1540, fit cesser la discorde, repoussa la prétention de l'archevêque, maintint le proto-pape Louis Rarturo et sa communauté dans son droit [4].

Le même pontife, Paul III, invita les patriarches grecs au concile de Trente. Pallavicini, dans son Histoire, raconte que, dans une des séances

[1] Léon X, *in Brevi cui titulus : Dilectis filiis nobilibus, mercatoribus et aliis hominibus et personis græcis, anno* 1514.

[2] Isaac Habert, *Pontifical des Grecs ;* et Morin, *ibid.*, c. 4, pag. 10.

[3] Arcud., *ibid.*

[4] La bulle de Paul III, sur cet objet, est toute entière dans *Historia di Corfù da A. Marmora*, in-4°., Venetia, 1672, liv. 6, pag. 319 *et suiv.*

de ce concile, les pères déclarèrent que les Grecs devaient se tenir pour invités, afin que leur absence ne portât aucun préjudice à l'universalité des décisions [1]. Grégoire XIII leur envoya des légats et des lettres comme à des Catholiques et à des patriarches, pour les engager à recevoir la correction du calendrier romain. Ainsi, d'après les canons [2], on peut les supposer catholiques et les traiter comme catholiques, malgré la notoriété de fait contraire. Tel est l'usage de l'Eglise romaine.

Le rit ci-dessus mentionné, antérieur à Photius, remonte à une époque très-ancienne et très-pure. La liturgie de saint Chrysostome porte ces mots : *Souvenez-vous, Seigneur, de notre archevêque N.*..... Goar observe que nommer dans les prières et admettre à la communion, c'est la même chose [3].

L'extravagante *ad evitanda*, tirée du concile de Constance, et confirmée par Léon X dans celui de Latran, porte textuellement ce qui suit : *Ad evitanda animarum pericula statuit sancta synodus ut nemo deinceps teneatur aliquem, ratione alicujus sententiæ vel censuræ ecclesiasticæ à jure vel ab homine generaliter promulgatæ, vitare in sacramentorum adminis-*

[1] Pallavicin, liv. 22, c. 4.

[2] *Extravag. ad evitanda scandala*, etc.

[3] Goar, *Eucolog.*, pag. 143, 144.

» *tratione vel receptione aut aliis quibuscum-*
» *que rebus divinis vel externis, nisi talis sen-*
» *tentia seu censura contra certam personam,*
» *ecclesiam, vel communitatem à judice specia-*
» *liter et expressè publicata vel denuntiata*
» *fuerit.* » On peut lire dans Labbe le dixième canon du quatrième concile de Constantinople, huitième œcuménique, qui renferme les mêmes dispositions [1]. Or, le patriarche de Constantinople n'a pas été nominativement frappé de censure; donc on peut communiquer avec lui, recevoir de lui l'Eucharistie, faire mémoire de lui à la messe, etc.

Si l'on disait que la notoriété du schisme suffit, Suarez le nie. La notoriété, dit-il, ne peut pas suppléer à la déclaration officielle ; le décret du concile abroge à cet égard toutes les décisions antécédentes. Ainsi on peut actuellement communiquer *in sacris* avec des hérétiques clandestins ou publics, qui n'ont pas été nominativement frappés de censure par sentence du juge, c'est l'opinion commune des théologiens, des canonistes, et confirmée par l'usage. Suarez assure positivement que cette communion *est licite* [2]. Pirrhing dit aussi qu'on peut communiquer avec un hérétique notoirement excommunié, dès qu'il ne l'est pas nominativement et juridiquement [3].

[1] Labbe, *Concil.*, tom. VIII, colon. 1132.
[2] Suarez, *de Fide disputat.* 21, sect. 5, pag. 11.
[3] Pirrhing, liv. 5, tit. 39, 75.

Les hérétiques non frappés de censure nominative ne perdent pas leur juridiction; c'est l'avis de Suarez, d'Arcudius [1]. Dès lors on peut se confesser à des prélats schismatiques, leur promettre obéissance, etc. : donc on peut à plus forte raison en faire mémoire au saint sacrifice, d'après un rit antérieur au schisme, rit usité par des saints.

Mais, dit-on, depuis Innocent III, les papes ont créé des patriarches latins de Constantinople en titre, et par-là ils semblent déclarer les Grecs hors de l'Église. Arcudius répond que, nonobstant cette création, les papes ont reconnu les patriarches grecs comme légitimes. Par exemple, à Florence, leurs successeurs n'ont pas été retranchés de l'Église : au contraire, Grégoire XIII leur adressa, ainsi qu'on l'a déjà dit, comme à de vrais patriarches, des légats et des lettres pour les engager à recevoir la correction du calendrier [2].

Deux faits tirés de l'*Histoire ecclésiastique*, viennent à l'appui de ce raisonnement. Au quatrième siècle, le Saint-Siége, ne voulant pas confirmer l'élection de saint Melèce au patriarcat d'Antioche, faite par les Ariens, créa un autre titulaire nommé *Paulin*, par l'entremise de Lucifer de Cagliari, son légat en Orient. Cependant

[1] Suarez, *ibid.*, n°. 5. Arcudius, *de Concordiâ*, liv. 4, c. 5.

[2] Arcud., *ibid.*, liv. 4, c. 5, tit. D.

Melèce continua d'exercer sa juridiction, établit des évêques, ordonna des prêtres, fut reconnu patriarche, et respecté par saint Basile, dont il était l'aîné; par saint Jean Chrysostome, dont il fut le maître; lié d'ailleurs avec saint Jacques de Nisibe, Eusèbe de Verceil, et actuellement vénéré comme saint.

Le second fait est celui du patriarche d'Antioche des Maronites, qui est reconnu par Rome quoiqu'il y ait présentement un patriarche latin titulaire. Par-là Rome n'a donc pas prétendu retrancher les Orientaux du corps mystique de Jésus-Christ. Cette nomination d'un second patriarche n'est, de sa part, qu'une sage précaution pour maintenir les droits du Saint-Siége, et dans le cas opportun les faire valoir.

Si la commémoration du patriarche ne pouvait se faire sans être hérétique, rien ne pourrait l'autoriser, dût le monde périr, parce qu'on ne doit jamais faire le mal pour en tirer un bien; mais le rit dont il s'agit, et le droit patriarcal d'être cité nominativement dans les prières sont anciens, reconnus par l'Église, et confirmés au concile de Florence par ces mots: *Salvis tamen juribus patriarcharum*. L'Église n'a pas révoqué ce décret; exclure le patriarche des diptyques, ce serait l'exclure de l'Église. Or, l'archevêque Tipaldi n'a pas le droit de devancer le jugement de l'Église, et de le considérer comme *un païen*, *un publicain*. Dès que l'Église le tolère, Tipaldi doit le

tolérer ; et, pour s'y décider, il doit porter ses regards vers Rome et non vers Constantinople, roue inférieure dans le char de l'Église. Il doit recevoir de Rome le mouvement; la conduite des papes doit lui servir de guide, comme la colonne de feu conduisait le peuple de Dieu dans le désert; et si, par un zèle inconsidéré et impétueux, l'archevêque Tipaldi suivait une autre marche, il ramènerait les inconvéniens auxquels l'Église a voulu obvier par le décret *ad evitanda animarum pericula.* Il mettrait de nouveau sa propre vie en danger, l'État dans un embarras politique, son Église dans la désolation; et il rendrait le pape plus odieux encore aux Grecs, qui sont très-jaloux de l'honneur de leurs patriarches.

On objectera peut-être que, dans la commémoration, il y a ces mots : *Accordez à vos saintes Églises*, etc. Or, dira-t-on, peut-on appeler sainte une Église schismatique ?

Les Grecs sont irrités de cette objection, qu'ils attribuent à la haine des Latins contre eux. Trois personnes suffiraient au besoin pour former une Église, comme du temps d'Adam et de Noë [1], comme trois suffisent pour un chapitre; fera-t-on l'injure au collége grec de Rome, aux missionnaires qu'on envoie de Rome en Grèce, et à tout

[1] Sanct. Epiphan., *de Eccl. aug. in psal.* 118. S. Gregor., *Homel.* 17 *in Evang.* Suarez, *de fide disput.* 9. Bellarmin, liv. 3, c. 7, *de Eccles.*, c. 16.

ce qui est soumis au vaste patriarcat de Constantinople, de nier qu'on puisse y trouver deux *ternaires* de vrais catholiques? Allatius, qui connaissait bien la Grèce, prétend que beaucoup de Grecs sont attachés de cœur à l'Église catholique : il y en a beaucoup d'autres en Épire, surtout dans les montagnes de la Chimère, dans l'Achaïe, le Péloponèse, la Macédoine, à Smyrne, à Chio, etc. Ajoutez-y les enfans sanctifiés par le baptême, et convenez qu'on peut dire *ces saintes Eglises*.

D'ailleurs, quoique la plupart des Grecs professent obstinément les erreurs de Photius et de Michel Cérularius, cependant Dieu n'a jamais permis qu'elles se glissassent dans les professions de foi de l'Église grecque, ni dans son sacrifice, ses sacremens, ses prières, qui conservent leur antique pureté. C'est un fait bien prouvé par Allatius, qui a fait un ouvrage exprès sur cet objet [1], et par l'abbé Papadopoli [2], l'un et l'autre très-versés dans ces matières. Puisque aucun acte authentique de l'Église d'Orient ne porte l'empreinte du Photianisme, quoique les écrits et les discours des particuliers en soient souvent imbus, on peut dire qu'elle n'a pas fait naufrage dans la foi, qu'elle est *sainte*.

Arcudius se contredit en ce que d'une part il

[1] Allatius, *de Consensu*, etc., liv. 5, c. 5, n°. 2.

[2] Papadopoli, *in Prænotion. repons*. 6, pag. 362.

avoue que les Grecs n'étant pas excommuniés, ni hérétiques, on peut communiquer et prier avec eux; tandis que de l'autre il ne veut pas qu'on fasse mémoire du patriarche, parce que quelques Grecs lient à cet acte une idée de schisme.

Les théologiens tracent une règle de conduite pour juger si une action est un acte d'infidélité, d'hérésie ou de schisme; c'est d'examiner quelle idée y attachent la nature de cette action, la loi, la coutume et l'opinion des peuples[1]. Or, sous aucun de ces points de vue, l'acte dont il s'agit n'est réputé schismatique, donc il est licite; et si quelques ignorans s'en scandalisent, c'est un scandale reçu et non donné. Ne voit-on pas aussi quelques Grecs catholiques qui regardent comme schismatiques l'omission du *filioque* dans le symbole? Cependant elle n'est pas condamnée par le droit divin; il y a même une bulle de Rome qni autorise les Grecs à l'omettre, pourvu qu'ils adhèrent à la décision du concile de Florence sur la procession du Saint-Esprit.

Les docteurs et la pratique établissent que des navigateurs chrétiens peuvent, en mer, arborer la bannière turque, et sur terre s'habiller à la turque, quoique communément ces caractères extérieurs soient réputés des signes de mahométisme. Leur décision est conforme à celle d'Élisée, qui permet à Naaman d'entrer avec son roi dans

[1] Voyez Suarez, *Tit. de fide*, *disput.* 14, sect. 4 et 5.

le temple des idoles, quoique des assistans ignorans eussent pu en conclure qu'il allait également y adorer une fausse divinité. La raison, sur laquelle s'appuient les théologiens, est que ni l'étendard, ni l'habit turc, ni la démarche de Naaman ne sont, par leur nature ni par leur institution, établis comme caractère d'infidélité. Si, néanmoins, on veut la leur attribuer, c'est accidentellement et contre l'intention des âmes fidèles.

Tipaldi fortifie ses raisons par des faits tirés de sa conduite. Il a remis sa profession de foi au nonce du pape à Venise : il a fait sonner les cloches en l'honneur du pape, malgré les oppositions tumultueuses des Photianistes, qui, dans leur rage, l'ont tourmenté, ont même attenté à sa vie, lui ont ôté une grande partie des dîmes qui formaient son revenu. Le prélat a supprimé l'office de Grégoire Potamos et la commémoration de Photius; il a réuni à l'Église romaine une foule de Grecs et l'Église de Pola.

Les Grecs, dit Arcudius, regardent le pape comme hérétique, et n'en font pas mémoire; il faut leur rendre la pareille. Tipaldi répond : « Je dois modeler ma conduite, non sur celle des schismatiques, mais sur celle de l'Église, qui est la règle de tout chrétien fidèle. Le Saint-Siége veut confondre la contumace et l'arrogance des Grecs, non par la rigueur de la justice, mais avec la douceur de la charité, pour ne pas éteindre l'étincelle d'espérance qu'on réunira les deux Égli-

ses. Il y a bien de l'incohérence dans les idées d'Arcudius, qui permet de se confesser, de communier chez les Grecs, tandis qu'il condamne la commémoration du patriarche qu'on vient de prouver être légitime. Si l'Église, au concile de Trente, a rédigé le canon relatif au divorce de manière à ne pas heurter les Grecs [1], à plus forte raison doit-elle ne pas les heurter par l'omission de la commémoration dont il s'agit, omission qui serait une torche incendiaire jetée en Orient ; elle confirmerait les Grecs dans le préjugé invétéré, que le pape veut dépouiller les évêques, les patriarches, et s'arroger partout la juridiction immédiate.

Tipaldi prouve ensuite, d'après les monumens ecclésiastiques, que, dans l'Église grecque, *dès avant Photius* et jusqu'à l'époque actuelle, l'usage constant est qu'à la messe le prêtre fasse seulement mémoire de l'évêque ou du métropolitain, celui-ci mémoire du patriarche, qui, à son tour, doit faire mémoire du pape. Le *missale rutenense* catholique confirme cet usage ; et à Rome même, dans l'église du collége grec de Saint-Athanase, le prêtre célébrant ne mentionne pas le pape, mais seulement le métropolitain, qui, à son tour, mentionne le pape, son supérieur immédiat.

[1] Pallavicin, *Hist. concil.*, part. 2, liv. 22, c. 4, nos. 27, 28, 29.

Après avoir justifié un usage qui n'est pas un dogme, mais un point de discipline utile à la propagation de la foi, dont l'observance est un grand bien, dont l'omission entraînerait de grands maux, Tipaldi termine son mémoire en rappelant tout ce qu'il a souffert pour avoir montré son attachement au Saint-Siége, et il espère que ses souffrances pourront lui obtenir quelque récompense de Dieu dans le ciel, et quelque approbation des hommes sur la terre.

Un théologien de Leipsik, qui a continué l'Histoire ecclésiastique de Schroek, assure que Tipaldi, décédé en 1718, « avait été gagné par l'ar- » gent de la cour de Rome et par l'espérance de » la pourpre [1]. » La réputation des morts est-elle moins respectable que celle des vivans? Quand on articule une inculpation si grave, on doit l'escorter de preuves, sous peine d'être réputé calomniateur. Je n'ai garde d'appliquer cette épithète à Tzschirner, mais il devait alléguer les preuves de son assertion concernant Tipaldi.

Dans un écrit sur l'Église grecque, publié en 1762 par Le Bret, protestant [2], il cite un manu-

[1] Joh. Ma. Schroek, etc., *Christiche kirch-geschichte fortgesetz et, von D. H. G. Tzschirner,* in-8°., *Neunte Theil*, Leipsic, 1810, pag. 45.

[2] *Acta Ecclesiæ græcæ, annorum* 1762 *et* 1763, *sive de schismate recentissimo in Ecclesiâ græcâ, etc.*, P. J. F. Le Bret, in-12, Stutgard, 1764.

l'usage établi le jour de Saint-Arsène ; mais peut-être a-t-on continué celui qui, depuis un temps immémorial, règle que, pour les mariages mixtes entre Grecs et Latins, le sacrement est administré par le curé de l'époux, et que tous les enfans suivent la religion du père, soit Grec, soit Latin.

Les Sept-Iles ayant été momentanément réunies à la France, l'archevêque latin sollicita le rétablissement des usages ecclésiastiques sur le même pied. Du reste, il admet la distinction faite par le cardinal Salerni et par Remondini, évêque de Zante, suffragant de Corfou, au dire desquels le schisme existe parmi les Grecs, sans que l'Église grecque soit schismatique. Beaucoup d'auteurs ont fait des ouvrages contre les erreurs des Grecs. Costanzi, prêtre romain, publia encore, en 1807, un bon traité sur le même sujet[1] : mais on voit que Rome, dans sa conduite prudente envers les Grecs, admet seulement la notoriété de droit, et pas celle de fait, quand il s'agit de censurer, et que, malgré l'esprit schismatique de la majeure partie des Grecs, on regarde comme subsistante la réunion consommée à Florence.

[1] *Opuscula, operâ et studio presbyteri Septimi Costanzi Romani, etc.*, 3 vol. in-8°., Romæ, 1807.

CHAPITRE VIII.

TENTATIVES FAITES DANS LES DERNIERS SIÈCLES POUR LA RÉUNION DES DEUX ÉGLISES. CAUSES QUI ONT FAIT ÉCHOUER CE PROJET.

Le concile de Florence, en 1439, avait pour objet spécial de ramener les Grecs au sein de l'unité. Dans cette assemblée, les procédés du pape et des évêques catholiques eurent tous les caractères de la charité et de la justice. Avant d'entamer aucune discussion, Eugène IV s'empressa de reconnaître la qualité du patriarche Joseph et des autres évêques grecs, et de les recevoir comme tels. Comparez cette conduite avec celle qu'ont tenue, dans ces derniers temps, la cour de Rome et divers prélats envers leurs frères les évêques assermentés, et voyez si l'on ne perd pas son temps à combattre l'ignorance, lorsqu'elle a pour compagne la mauvaise foi.

La réunion consommée à Florence eût été durable, si les Grecs eussent tenu leurs engagemens; mais, bientôt après, Marc d'Éphèse calomnia le concile auquel il avait assisté. Scyropule, qui en rédigea l'histoire, s'y montra partial et passionné,

quoiqu'il le soit encore moins que son traducteur latin, Creighton, chapelain du roi d'Angleterre. Après la prise de Constantinople, les Grecs attribuèrent leurs malheurs à cette réunion. Léonard de Chio déclare que la source de cette calamité n'est pas dans la réunion faite, mais dans la réunion feinte [1]; car elle avait eu pour motif de la part des Grecs, non le zèle religieux, mais l'espérance d'obtenir des secours contre l'invasion des musulmans; c'est un aveu échappé à la bonne foi de l'historien Phranza, protovestiaire, c'est-à-dire maître de la garde-robe de l'empereur Constantin [2]. La bénédiction du ciel pouvait-elle descendre sur une transaction faite dans des vues purement humaines? L'Église d'Orient, malgré ses signatures, ses promesses, s'égara de nouveau dans la route tracée par Photius, et suivie par Michel Cérularius.

Cependant on y vit toujours, surtout dans le clergé, des hommes respectables qui, profondément affligés du schisme, en désiraient l'extinction. Tel fut Métrophane, archevêque de Césarée. Dans cette intention, il se rendit à Rome; mais à son retour il fut excommunié, dit Crusius, par un synode du clergé et des nobles; car les nobles, c'est-à-dire les Fanariotes, constamment ennemis

[1] *De Captivit. Constantin. ad calcem Chalcondil,* pag. 313 et 314.

[2] Phranza, lib. 3, cap. 20.

de l'Église latine, ont déployé tous leurs efforts pour faire prévaloir leur Église. Mais Métrophane était d'un mérite si éminent, sa science et sa prudence lui avaient tellement attiré la vénération publique, qu'il fut ensuite élevé au patriarcat de Constantinople, dont il mourut titulaire, en 1579, à l'âge de quatre-vingts ans [1].

Sur le siége de Constantinople fut élevé, dans la suite, Parthénius, le même dont il a été parlé ci-devant, qui en 1642 avait tenu un synode contre les erreurs de son devancier Cyrille Lucar. Il nous reste, sous la date du 12 mars 1643, une lettre de Parthénius à Louis XIV, pour lui exprimer ses vœux sur la réunion des deux Églises; mais, ajoute-t-il, si celui qui nous gouverne (le sultan) l'apprenait, nous serions tous mis à mort; et il importe d'écarter le danger pour s'occuper de cette bonne œuvre.

Dix ans plus tard, en 1653, une lettre plus détaillée et mieux rédigée fut adressée à Louis XIV, par Macaire, patriarche d'Antioche, sur le même sujet. Elle lui avait été suggérée par ses conférences avec Athanase, prêtre de Bysance, qui, dans un recueil d'autres ouvrages, nous a conservé cette correspondance intéressante et trop peu connue, car on ne la voit citée nulle part [2].

[1] *Turco Græcia*, par Crusius, in-fol., Basil., pag. 212.

[2] ΑΘΑΝΑΣΙΟΥ ρητορος ιερέως του βυζαντιου, etc., in-8°., Parisiis, 1655.

Le 14 juin 1717, le czar Pierre Ier., étant à Paris, alla visiter le tombeau de Richelieu à la Sorbonne, et la bibliothéque. Le docteur Boursier, qui lui montrait des manuscrits esclavons, saisit l'occasion de lui dire qu'il mettrait le comble à sa gloire en procurant la réunion des deux Églises; le czar accueillit cette idée; mais, répondit-il, je ne suis qu'un soldat, et d'ailleurs quelques points nous divisent. Boursier lui réplique : En qualité de prince, vous êtes le protecteur de la religion. Quant aux points contestés entre les Églises grecque et latine, celle-là pourrait conserver ses pratiques liturgiques et sa discipline; la divergence dogmatique ne roule guère que sur une dispute de mots et sur la primauté du pape. Il est facile de s'accorder, en adoptant pour règles communes les libertés de l'Église gallicane, qui restreignent l'autorité du chef de l'Eglise dans les limites tracées par les saints canons. Eh bien, dit le czar, faites-moi un mémoire sur cet objet. Je vous promets que je le remettrai aux évêques de mes états, et que je les obligerai à vous répondre. Le mémoire fut rédigé sans délai, signé par dix-huit docteurs et remis au czar. Il le communiqua aux évêques qui se trouvaient alors à Pétersbourg, avec injonction d'y répondre, ce qu'ils firent par une lettre signée de trois d'entre eux, le 15 juin (vieux style) 1718.

Les moyens qui leur paraissent propres à opérer la réunion, sont la tenue d'un concile œcumé-

nique ou des conférences publiques au nom des deux Églises ; ils se croient obligés de consulter les quatre patriarches d'Orient, ce qui n'empêcherait pas de préparer les voies à la paix par des correspondances fraternelles entre les théologiens respectifs. Cette lettre respire d'ailleurs un esprit de charité, et un désir de concorde qu'ils avouent n'être plus si difficile que par le passé. Nous reviendrons sur ces divers articles. Quelles sont les causes qui firent échouer une si louable entreprise ?

1°. La négociation fut confiée, malgré la Sorbonne, à l'abbé Dubois, ministre des affaires étrangères, qui paraît avoir mis dans cette affaire de la négligence et peut-être de la mauvaise foi. Pouvait-on espérer autre chose d'un homme digne d'être l'ami et le complice du régent ?

2°. Il aurait fallu envoyer de France des négociateurs zélés, pieux, savans, et revêtus d'un caractère public. On se contenta d'autoriser le départ de Jubé, curé d'Asnières, diocèse de Paris, homme vertueux et très-instruit, mais qui n'était pas crédité par le gouvernement français ; précisément à la même époque la cour de Rome, qui pouvait intervenir dans cette affaire de manière à en assurer le succès, envoya en Russie des capucins qui révoltèrent par l'exagération de prétentions ultramontaines. Il avait été question d'adopter en Russie les libertés gallicanes, moyen

plus sûr pour faire cesser les horreurs du schisme [1].

3°. Après la suppression, en 1702, du patriarche grec en Russie, on avait établi un synode perpétuel, dont Théophane, archevêque de Novogorod, était président. Les mémoires du temps donnent une idée peu avantageuse de cet homme, ennemi déclaré de l'Église latine, qui penchait vers le luthéranisme, qui d'ailleurs, craignant de voir affaiblir son crédit et son autorité, traversa de tout son pouvoir le projet de la Sorbonne.

En 1719, parut contre le projet un ouvrage latin, sous le nom de Buddée, et l'indication d'Iéna, comme lieu d'impression [2]; or, Jubé, passant à Leipzic, apprit que ce livre, imbu de protestantisme, n'avait été ni imprimé à Iéna, comme l'annonce le frontispice, ni composé par Buddée, qui était mort avant la publication. On tenait pour certain que c'était l'ouvrage de l'archevêque de Novogorod. Il fut peut-être l'instigateur des persécutions contre l'archevêque de Rezan, l'évêque de Twer et l'archimandrite Colleti, qui étaient animés des vues les plus pacifiques [3].

[1] La relation de Jubé est restée inédite. On n'en a imprimé que des fragmens.

[2] *Ecclesia romana cum ruthenicâ irreconcitiabilis per scriptum quorumdam sorbonicorum, etc., modestè expensum, à J. F. Budeo*, Yenæ, 1719.

[3] Voyez les détails de cette affaire à la suite de l'*Analyse du livre de l'Action de Dieu*, par Boursier, in-8o., 1753, tom. III.

On pense également que cet archevêque de Novogorod avait suggéré la proposition évasive, ou au moins dilatoire, de consulter les quatre patriarches de l'Orient. Ce qui fortifie cette opinion, c'est que jamais on n'a publié ni même annoncé aucune de leurs réponses.

S'ils avaient été consultés et s'ils avaient répondu, ces pièces devraient se trouver à Moscou dans les archives du saint synode. Cependant Mathei, qui, en 1804, a publié la notice des manuscrits du saint synode, n'en indique aucun relatif à cette affaire. Pour acquérir plus de certitude, j'écrivis au célèbre Platon, métropolite de Moscou; dans sa réponse du 28 avril 1812, il me dit : « Toutes les recherches que j'ai fait faire dans » les archives pour découvrir le mémoire que vous » m'avez demandé, ont été infructueuses; on n'y » a trouvé aucune trace de la consultation des pa- » triarches d'Orient. »

Le mémoire présenté au czar en 1717, discute avec sagacité les points controversés entre les Latins et les Grecs, et laisse peu de chose à y ajouter.

Le Bret, auteur protestant, fait observer que les Grecs catholiques ayant demandé de réciter le symbole sans l'addition *filioque*, Rome y a consenti [1], pourvu toutefois qu'ils croient à la procession du Saint-Esprit. Quant à la manière

[1] Voyez le *Magazin* allemand, par Le Bret, 2e. part., pag. 540 *et suiv.*, et pag. 554.

d'énoncer cette croyance, l'Église latine enseigne que le Saint-Esprit procède du Père et du Fils; les Églises grecque et gréco-russe font profession de croire que le Saint-Esprit procède du Père par le Fils; or, ces deux manières de s'exprimer ont été indifféremment employées par plusieurs des Saints-Pères, dans une acception identique. Au fond ce n'est donc qu'une logomachie. A l'appui de cette assertion, je citerai la post-communion de la messe du jour de Saint-Hilaire, 14 janvier, dans le *Missel parisien*. Il énonce textuellement que le Saint-Esprit procède du *Père par le Fils*.

Les objurgations adressées aux Latins, par Michel Cérularius, ne concernaient que l'usage des azimes, et quelques autres points de discipline. Sa lettre ne fait aucune mention de la procession du Saint-Esprit. Allatius, dans ses notes contre Langlois Creighton, a très-bien prouvé que les articles dogmatiques tels que l'addition du *filioque* au symbole, ne furent pas le motif, mais le prétexte d'un schisme, qui doit son origine à des causes purement civiles, dont la principale paraît être la jalousie politique [1].

Anne Commène, toujours en colère contre les Français et contre les papes, prétendit que la translation du siége de l'empire romain à Constantinople, nécessitait la translation du pontifi-

[1] Voyez Allatius, pag. 209.

cat [1]. Ce système absurde entraînerait des conséquences plus absurdes encore, depuis que la puissance politique est passée aux Osmanlis. Quoi qu'il en soit, Constantinople ayant été nommée par les Grecs la nouvelle Rome, l'étrange prétention d'Anne Commène, fondée sur une dénomination arbitraire, s'était changée à leurs yeux en maxime de droit.

D'après ce système, la primauté pontificale devait suivre obséquieusement à Bysance le sceptre impérial. Cet arrangement flattait l'amour-propre des Grecs du Bas-Empire, et surtout de leur clergé, qui maintefois poussa l'adulation envers les empereurs jusqu'à l'idolâtrie. L'ouvrage de Codin est en quelque sorte le rituel de cette bassesse, dont on ne voit que trop de vestiges jusque dans l'Eucologe, publié par Goar, et dans le Pontifical, publié par Habert [2]. Voilà, n'en doutons pas, le motif primordial et principal du schisme de l'Église d'Orient. Ce résultat, trop peu développé par les historiens, sort naturellement des faits qu'ils nous ont transmis; mais la vanité honteuse d'elle-même se couvre d'une pudeur hypocrite, et dans l'affaire dont il s'agit, la vanité, s'affublant du manteau de l'orthodoxie,

[1] *Ibid.*, pag. 373.

[2] ΑΡΧΙΕΡΑΤΙΚΟΝ, *Liber pontificalis ecclesiæ græcæ, etc.*, par Habert, évêque de Vabres, in-fol., Paris, 1676, pag. 629 *et suiv.*

prétexta des disparités dogmatiques, liturgiques et disciplinaires. Une fausse érudition vint ensuite obscurcir et compliquer des questions très-simples dans leur origine. Dans le cours des siècles, la dispute, envenimée par la haine, a prolongé jusqu'à nos jours une rupture qui contriste tous les hommes éclairés des deux Églises. Il importe, comme le dit Boursier, de prouver à nos frères d'Orient que, sur la foi, nous sommes d'accord; leur mal n'est pas hérésie, mais schisme, ils pèchent par amertume de cœur [1]. C'est elle sans doute qui a dirigé la plume de l'ouvrage italien, en défense de l'Église grecque, publié à Corfou à la fin du siècle dernier. Qu'il combatte les *autels privilégiés*, qu'il accumule les textes pour établir que jadis les papes n'avaient pas la prétention d'être au-dessus des conciles œcuméniques, mais qu'ils se reconnaissaient astreints à leur obéir; sur ces objets il a été devancé par de savans théologiens de l'Église catholique; mais dire que reconnaître dans le pape un droit de surveillance sur l'Église, c'est lui accorder l'infaillibilité [2], est-ce raisonner? Ici

[1] Boursier, tom. III, pag. 512 *et suiv.*

[2] *La Difesa della chiesa greca, etc.*, par Biaggio Colonna, Corfou, 1800, pag. 18 *et suiv.*; pag. 74, 154, etc. En 1802, un prêtre, nommé Texeira, a combattu Colonna par un ouvrage intitulé : *Lettere polemische*, etc., 2 vol. in-8°., Venetia.

l'*amertume du cœur* a offusqué la rectitude du jugement.

Il faut donc détromper les Grecs qui ont conçu, relativement au pape, des préventions fortifiées par la malveillance. On a voulu leur persuader que l'Église latine le croit infaillible, et supérieur aux conciles œcuméniques. Or, jamais cette assertion ne fit partie de notre croyance. Qu'on lise l'*Exposition de la doctrine de l'Église catholique*, sur les matières controversées, par Bossuet, ouvrage approuvé par les papes eux-mêmes, et généralement admis dans l'Église latine; on n'y trouvera nulle part que le pape jouisse de l'infaillibilité personnelle, ni qu'il soit supérieur aux conciles œcuméniques. Ces maximes d'invention moderne, sont désavouées par tous les théologiens éclairés, et surtout par l'Église gallicane. *Primatus Petro datur*, dit saint Cyprien, *ut una Christi ecclesia et cathedra una monstretur* [1]. Cette nécessité d'avoir un chef qui soit le centre de l'unité, a été reconnue même par les Protestans, entr'autres par Leibnitz.

Le pape, successeur légitime de saint Pierre, remonte, par la chaîne non interrompue de ses devanciers, au chef du collége apostolique. Saint Jean Chrysostôme, injustement chassé de son siége, réclamait l'intervention du pape, et priait Innocent Ier. de prononcer, en vertu *de sa puissance*, que tout ce qu'on avait fait contre lui était frappé

[3] Saint Cyprien, de Unitate ecclesiæ.

de nullité. Bossuet avait donc raison en reprochant aux Grecs de ne vouloir plus dire comme ils faisaient dans les conciles généraux tenus avec nous. « Pierre a parlé par Léon, Pierre a parlé par » Agathon. Léon nous présidait à Chalcédoine, » comme le chef préside à ses membres. Les saints » canons, et les lettres de N. S. P. et conser- » viteur Célestin, nous ont forcé à prononcer cette » sentence. » C'est celle par laquelle Nestorius fut déposé à Éphèse dans le troisième concile œcuménique, et dans l'action principale pour laquelle il était assemblé [1].

L'Église reconnaît le pape pour chef *ministériel*, comme l'appelle le concile de Bâle. Il en est, dit Gerson, le *pouvoir exécutif* [2], sans qu'il puisse jamais franchir les règles établies par la discipline universelle. Jamais il ne pourrait envahir *légitimement* les pouvoirs de ses frères dans l'épiscopat; l'Église gallicane, en le respectant comme premier pontife de la catholicité, trace la limite entre les principes qu'elle respecte et les prétentions qu'elle repousse. L'abrégé de ses libertés se trouve dans les quatre articles publiés par la célèbre assemblée du clergé de 1682.

[1] Œuvres de Bossuet, in-8°., Versailles, 1816, tom. XXII, pag. 566. Instruction pastorale sur les promesses de l'Église.

[2] *Gersonii opera*, in-fol., Antuerpiæ, tom. II, *Pars prima*, pag. 163 et 164, dans le traité *de Modis uniendi et reform. ecclesiam in concilio, etc., etc.*

L'archevêque latin de Corfou, Fenoi, que sa dignité plaçait dans des relations journalières avec les Grecs non unis, m'avouait que Rome, en se relâchant sur des prétentions étrangères à la croyance, ferait un grand pas pour la réunion, et à ce sujet il me citait un Grec savant, au dire duquel se schisme n'eût jamais existé si les principes de l'Église gallicane avaient été adoptés pour toutes les Églises.

On objectera sans doute que la France est actuellement envahie par l'ultramontanisme le plus révoltant, le plus absurde. On répétera le reproche adressé à plusieurs papes, d'une cour mondaine, qui contrastait avec la sainte austérité de l'Évangile. Quelle induction peut-on en tirer? S'il y a des juges prévaricateurs, en conclurez-vous qu'il faut anéantir les tribunaux et que la justice est une chimère? Les ignorans ne voient la religion qu'à travers l'habit d'un prêtre. Les hommes sensés l'étudient dans ses principes. Ils savent que les torts particuliers ne peuvent jamais autoriser un schisme, ni en excuser la prolongation.

CHAPITRE IX.

IMPORTANCE RELIGIEUSE ET POLITIQUE DE RÉUNIR LES DEUX ÉGLISES. CETTE RÉUNION EST-ELLE POSSIBLE? QUELS EN SERAIENT LES MOYENS?

Deux intérêts puissans sont communément, et ils devraient toujours être, le mobile des actions de l'homme, celui d'être le moins malheureux qu'il est possible dans le court trajet de sa vie terrestre, et celui d'être heureux dans cette vie future, à laquelle se rattachent les désirs et les espérances de la vertu. L'homme de bien peut atteindre ce double but dans le premier ordre de choses, s'il a l'avantage de vivre sous un gouvernement libre, et dans le second s'il est dans la route de la vérité. Le gouvernement le plus solidement établi est, sans contestation, celui qui régit avec justice une nation professant les véritables principes du christianisme, parce qu'alors, les autorités spirituelles et temporelles étant en harmonie, la religion ennoblit et consolide l'ouvrage de la politique.

Malheureusement la diversité des croyances a opéré entre les nations européennes une scission déplorable. Les plus nombreuses portions de la chrétienté, les plus célèbres, et en même temps

les plus rapprochées pour la doctrine et le régime, sont les Églises grecque et latine. La première est partagée en deux sections, dont l'une a sa liturgie en grec, l'autre en esclavon. L'Église latine comprend toutes les Églises du rit latin, et une portion d'autres qui célèbrent en langues grecque, esclavone, chaldéenne, arménienne, etc.

La religion et la politique sollicitent la réunion des deux Églises grecque et latine. La religion, car la vérité est une, l'unité est donc un caractère essentiel à la société chrétienne : c'est la route exclusive tracée par le divin législateur. L'unité est un cercle dont on ne peut franchir la circonférence sans rencontrer l'erreur et les précipices.

La politique réclame également cette réunion, car l'identité de religion fortifie les liens qui unissent soit le gouvernement avec le peuple, soit les divers gouvernemens entre eux. Quelques faits dérogatoires à cette assertion n'empêchent pas qu'elle ne soit vraie dans sa généralité. Quand les hommes sont en contact moral pour la croyance, leurs affections prennent communément une direction analogue. Tel est le but que voulait atteindre Charles-Quint par la lettre qu'il écrivit d'Ausbourg, le 13 septembre 1555, au pape Jules III [1], sur la réunion des deux Églises. Les négociateurs,

[1] La publication de ce document, conservé dans les archives patriarcales de Venise, est due au patriarche actuel, le prélat Pyrker.

envoyés de Rome en Russie, se sont occupés du même objet, depuis le cardinal Commendon au seizième siècle, jusqu'au cardinal Litta, sous les empereurs Paul et Alexandre.

La Russie et l'Autriche ont sous leur domination beaucoup de Grecs, les uns unis, les autres dissidens. La fusion des deux Églises donnerait aux peuples un caractère plus homogène. Les intérêts temporels ne seraient pas froissés par des collisions éventuelles avec les droits de la conscience, et la puissance publique y trouverait plus d'énergie et de stabilité.

Un mémoire, sur l'importance religieuse et politique de la fusion des deux Églises, et sur le moyen de l'opérer, fut remis, en 1814, aux empereurs de Russie et d'Autriche, qui étaient alors à Paris, et à quelques autres personnages. Ce mémoire n'obtint pas les résultats qu'on pouvait espérer, et qu'on doit désirer, soit que la politique ait trouvé ce projet contraire à ses intérêts apparens, car jamais il ne peut l'être à ses intérêts véritables, soit qu'elle n'ait pas cru qu'il fût possible de le réaliser actuellement. Au reste, la politique mondaine, tout en simulant un zèle religieux, n'envisage guère la religion que comme un instrument qu'elle fait servir à ses vues. L'intervention de la puissance temporelle, dans les affaires de cette nature, ne doit jamais être que secondaire : asseoir ses espérances définitives sur ce frêle étai, ce serait s'appuyer sur un bras de chair. L'essen-

tiel est de rapprocher d'abord les esprits et les cœurs ; les cœurs par la charité, les esprits par la conviction. Quand on est arrivé à ce point, on peut se dispenser d'invoquer la politique ; car alors une réunion effective s'opère malgré elle ou sans elle.

Déjà le projet développé dans l'*Histoire des sectes religieuses*, avait fixé l'attention des Grecs savans, qui à Vienne d'Autriche publiaient l'*Hermès*. En applaudissant aux motifs et aux raisonnemens de l'auteur, ils en recommandaient la lecture au clergé de leur communion [1]. Le mémoire dont on vient de parler, ayant circulé entre les mains d'autres Grecs très-distingués, tant prélats que laïcs, ne rencontra parmi eux que des approbateurs. A plus forte raison devait-il en trouver parmi les catholiques. De ce nombre était le vénérable et savant Syestrencewitz, archevêque de Mohilow, métropolitain de toutes les Russies, auteur de divers ouvrages en langue française, mort le 13 décembre 1826, à quatre-vingt-seize ans. Son vœu pour la réunion des deux Églises est celui de tous les catholiques dignes de ce nom. Je crois devoir insérer ici textuellement une des lettres qu'il m'a écrites sur cet objet.

Mgr.,

M. Kriwzow m'a envoyé de Londres, en date du 18 février (2 mars 1819), la lettre et les pièces,

[1] Voyez Ερμης ο λογιος, etc., février de 1812.

lesquelles V. G. m'a fait l'honneur de m'adresser; en retour je prends la liberté de lui présenter ma dissertation sur l'origine des Russes.

Dans les observations que V. G. ajoute à son mémoire savant, politique et ecclésiastique, sur la réunion des Églises, elle soutient que l'intervention des puissances temporelles dans les affaires de cette nature ne doit être que secondaire. Dans la réponse du 19 avril 1817, que j'eus l'honneur d'adresser à V. G., et dont elle veut bien faire mention honorable dans lesdites observations, j'avais exprimé ma croyance qu'il faut commencer à former les désirs de l'accomplissement de cette sainte œuvre, après que les souverains daigneront préalablement convenir des articles politiques qui sont exclusivement de leur ressort; c'est alors que nous autres ecclésiastiques nous pourrons nous charger de discuter et rapprocher les points qui nous séparent. Ce premier pas ne me paraît nullement secondaire, car il s'agit ici principalement de la prééminence du chef de l'Église, exclusivement un dans la hiérarchie.

Lorsqu'un souverain est chef de son Église dans ses États, et un autre souverain est chef universel de toute l'Église, comme ils ne peuvent ni ne doivent pas être deux chefs de l'Église, il faut que préalablement un souverain cède la primauté à l'autre, avant que de conférer sur d'autres différences prétendues dogmatiques, disciplinaires et

scholastiques, supposées plus ou moins difficiles à concilier.

Au reste, quel Chrétien, qui ne rougit pas de l'être, ne soutiendra pas avec V. G. que l'harmonie des autorités spirituelles et temporelles relève la noblesse de la religion ici-bas, et aplanit le chemin du salut vers en haut, que nous souhaitons en frères d'avancer heureusement?

Un évêque qui fait des vœux, comme le métropolite Platon, dans sa lettre adressée à V. G. pour la paix de l'Église et le salut des fidèles, mais qui en prévoit aussi le retard, souhaite qu'il plaise sur ces entrefaites à Sa Sainteté, le souverain de l'état ecclésiastique de Rome, de faire avec les souverains catholiques une alliance politique, et de stipuler en faveur de leurs sujets respectifs, les points suivans :

Art. 1er. De pouvoir fréquenter réciproquement les Églises sans y communiquer néanmoins ni aux prières ni aux cérémonies disciplinaires ;

Art. 2. D'assister aux cérémonies pratiquées hors des Églises, et dans les maisons particulières, comme témoins des baptêmes, des fiançailles et des funérailles de leurs parens ou connaissances;

Art. 3. De s'allier réciproquement par des mariages ;

Art. 4. De s'entretenir de la morale commune chrétienne, mais de ne jamais entrer dans les matières de controverse ;

Art. 5. D'avoir dans les familles table commune, sans se reprocher la différence des mets.

La suite naturelle de cette alliance est l'assurance de la concorde des concitoyens et l'augmentation incalculable de la charité chrétienne.

J'ai l'honneur d'être avec respect,

Mgr.,

de V. G.,

Le très-humble et très-obéissant serviteur,

Signé † STANISLAVE, archev. de Mohilow.

Pétersbourg, $\frac{8}{20}$ avril 1819.

En 1796, un autre prélat russe du rit grec uni, Héraclie Lisowski, évêque de Polocz, écrivant à Porphyre Skarbeck Wozynski, évêque de Chelm, le priait d'intercéder à Rome pour renouer les négociations sur le plan présenté en 1717, par la Sorbonne. L'évêque de Polocz tient pour certain que les deux Églises ont au fond la même doctrine; et, à cette occasion, il rappelle que les non-unis, à défaut d'eucologe et de pontifical de leur communion, se servent des livres de l'Église unie approuvés par Benoît XIV.

Dans un chapitre précédent on a prouvé que l'Église latine n'a jamais prononcé d'excommunication contre sa sœur dissidente, et même la communication *in sacris* a été maintenue sous plusieurs rapports, non-seulement dans les îles de la

mer Adriatique, mais encore dans d'autres contrées. Aux faits allégués précédemment ajoutez celui-ci : Tous les ans, le jour du vendredi saint, à Constantinople et à Smyrne, les Grecs non unis sont dans l'usage d'aller à l'adoration dans les Églises catholiques ; et même, pour jouir de cette faveur, ils paient une forte somme d'argent au gouvernement turc, qui saisit toutes les occasions possibles de rançonner et de pressurer les Chrétiens unis et non-unis [1].

Prouver que la fusion des deux Églises leur serait réciproquement avantageuse, et qu'elles y trouveraient une nouvelle vie, c'est chose facile; mais quels seraient définitivement les moyens d'atteindre ce but? A l'esprit se présente d'abord l'idée d'un concile œcuménique. Il est indiqué par H.-J. Schmitt, ecclésiastique qui, en 1824, a publié un ouvrage allemand sur l'objet qui nous occupe [2]. Déjà il avait été proposé par les évêques russes, dans leur réponse à la Sorbonne. Ce moyen, difficile en tout temps, eu égard à l'étendue de la chrétienté, le serait moins à l'époque d'une paix

[1] Voyez Lettre de Barker à Hugues, pag. 155.

[2] Voyez *Harmonie des morgenländischen und abendlandischen kirche, etc.*, von H.-J. Schmitt, in-8°., Vienne, 1824, pag. 186 *et suiv.* — Le même auteur a publié depuis un tableau de la doctrine, de la discipline, et de la composition de l'Église russe, sous ce titre : *Die morgenländische griechisch-russische kirche, etc.*, in-8°., 1826, Mayence.

générale dans les Deux-Mondes; mais pourra-t-on en concevoir l'espérance, quand le despotisme européen, rugissant contre les droits et les vœux des peuples, tient sans cesse à la main le fer et le feu pour étouffer, dans les flammes ou noyer dans des flots de sang, la liberté et ses défenseurs?

Un moyen plus facile, quoique lent, et peut-être plus efficace, proposé également par les évêques russes, serait des conférences auxquelles devraient présider la prière, la bonne foi, la science et la charité. Ces conditions sont indispensables pour attirer les grâces et la bénédiction célestes sur une telle entreprise.

L'Église de Russie n'étant pas dans la dépendance des patriarches d'Orient, pourrait, sans leur entremise, avec l'aveu du gouvernement, entamer cette négociation. Son exemple ébranlerait certainement, et il entraînerait probablement les Grecs, qui ont les yeux fixés sur la Russie. Peut-on supposer que les patriarches d'Orient refuseraient d'intervenir et qu'ils ne seraient pas pénétrés de l'esprit de concorde? un doute à cet égard leur serait injurieux.

Zallony pense qu'un moyen efficace pour rapprocher les esprits, serait l'adoption du calendrier grégorien par les Grecs, et conséquemment par les Russes, qui suivent encore le *vieux style*. Cette mesure, conseillée d'ailleurs par l'intérêt civil et par l'astronomie, ferait coïncider la fête de Pâques dans les deux Églises. Alors on ne verrait

plus simultanément une partie des Chrétiens en deuil pour célébrer l'anniversaire de la mort de Jésus-Christ, tandis que les autres célèbrent sa joyeuse résurrection; ce contraste, dit Zallony, est une des causes d'animosité[1].

Dans l'exécution du projet dont il s'agit, on ne peut compter sur l'universalité des suffrages, ni peut-être même sur la majorité; mais cette considération ne doit pas amortir le zèle des amis de la paix. Plusieurs fois n'a-t-on pas vu des Jacobites, des Arméniens en minorité, se détacher de leurs communions respectives pour s'unir à l'Église catholique? Au lieu de compter les voix, il faut peser les raisons; car la vérité ne perd rien de ses droits, par la diminution du nombre de ses adhérens, comme elle n'acquiert pas une plus grande force par leur augmentation.

Ce qui favorise l'espérance de réussir, c'est que désormais il y a moins de barrières entre les peuples. Les progrès de la civilisation amortissent journellement les haines, si improprement nommées religieuses. La culture de la langue d'Homère, actuellement très-répandue en Europe, facilite les rapports de cette région avec l'Orient. La marche progressive et rapide des lumières parmi les Grecs, les sentimens modérés de divers savans de cette contrée, avec lesquels j'ai conféré, sont un présage favorable de ceux de leurs compatriotes

[1] Voyez Zallony, pag. 298.

et même de leurs pasteurs. On a vu précédemment, dans la lettre du patriarche de Constantinople, Parthenius (et c'est un fait très-connu), que le divan a toujours redouté et repoussé les symptômes d'une pacification qui, unissant les deux Églises, offrirait éventuellement des chances défavorables pour l'empire ottoman.

Le christianisme, traçant en Turquie une ligne séparative entre le peuple vaincu et les barbares vainqueurs, les a très-heureusement empêchés de se confondre. Le christianisme a maintenu l'union entre les Grecs, et nourri en eux l'espérance d'une résurrection politique qui les placera au niveau des peuples les plus civilisés de l'Europe. L'Orient s'achemine vers un nouvel ordre de choses, qui certainement aura plus de stabilité si la réunion religieuse peut s'effectuer. On est sûr d'interpréter ici les désirs ardens de tous les hommes de bien. O! qu'heureux serait le jour où, après neuf cents ans de schisme, des frères, confondant leurs embrassemens dans un centre d'unité vers lequel doivent converger tous les rayons, c'est-à-dire toutes les parties du monde chrétien, ne formeraient plus qu'une *bergerie sous un seul pasteur!* Je prie le Seigneur, sans lequel on ne peut rien et avec lequel on peut tout, qu'il parle aux cœurs des puissans de la terre, et de tous les hommes qui, animés de l'esprit de paix, peuvent y concourir. Puis-je mieux finir ce chapitre que par la phrase qui termine la lettre que Platon, le métropolite de Mos-

cou, m'avait adressée : « Parvenu vers le terme de » ma carrière, il ne me reste qu'à former des vœux » pour la paix de l'Église et le salut des fidèles. »

Mais, en émettant ce vœu, un sentiment de douleur profonde vient contrister mon cœur et le comprimer comme dans un étau :

Depuis l'insurrection des Grecs, s'est présentée une occasion extrêmement favorable, une occasion unique, que la Providence semblait avoir ménagée tout exprès pour extirper le schisme, et cette occasion, qu'il fallait saisir avec enthousiasme, est manquée. Il en sera parlé dans le chapitre suivant.

CHAPITRE X.

INSTRUCTION RÉPANDUE PARMI LES GRECS. CULTURE DES SCIENCES ET DES LETTRES; SYMPTÔMES DE LIBERTÉ POLITIQUE; INSURRECTIONS, CRUAUTÉS DES TURCS, HÉROÏSME DES GRECS. CONDUITE DES NATIONS CHRÉTIENNES A LEUR ÉGARD, EN CONTRASTE AVEC CELLE DES GOUVERNEMENS. CONDUITE DES GRECS CATHOLIQUES, DU CLERGÉ DE L'ÉGLISE LATINE ET DU PAPE. CONJECTURES SUR L'ÉTAT FUTUR DE LA NATION GRECQUE.

Les Grecs doivent incontestablement au christianisme leur existence comme nation. Il éleva une barrière insurmontable entre eux et la horde stupide qui dominait sur eux. Ils continuaient à réciter, dans leurs liturgies, des prières uniquement applicables à l'empire grec, comme s'il eût encore existé, surtout dans la messe de saint Jean-Chrysostome; car, certainement, ce n'est pas au sultan que s'applique ce qui suit : Prions pour nos très-pieux empereurs, leurs armées, etc. [1].

Les traditions républicaines de l'ancienne Grèce, embellies, épurées par les traditions évan-

[1] Λειτουργιαι των αγιων πατερων, in-fol., Parisiis, 1560, pag. 78 et 86 du texte grec, et pag. 54 et 70 du texte latin.

géliques des premiers siècles chrétiens, faisaient palpiter leurs cœurs. Sur cette patrie désolée planait la réputation des saints Athanase, Basile, Grégoire de Nazianze, Chrysostome, et de tant d'autres personnages éminens par leurs vertus et leur éloquence. Identifié avec eux par le sacerdoce, dépositaire de leurs ouvrages, le clergé, en citant leurs noms, s'associait en quelque sorte à leur mérite, et apprenait du moins à se respecter lui-même. L'instruction, réfugiée dans quelques familles, avait érigé des écoles, où l'aptitude naturelle et l'avidité de savoir suppléaient en quelque sorte au défaut de moyens. De là s'échappaient des jets de lumières; mais les lumières sont en réalité pour la tyrannie, ce que la fable raconte de la tête de Méduse qui pétrifiait les spectateurs. La superstition et l'ignorance sont des ingrédiens nécessaires au despotisme pour museler les peuples. Par-là s'explique la fureur que déploie en France une ligne d'obscurans contre l'instruction populaire, contre l'intelligence humaine, qui est un don du Créateur. A l'aspect de l'eau, les hydrophobes entrent en convulsion; l'idée de liberté produit les mêmes symptômes sur cette classe d'hommes que, d'après l'étymologie, on peut appeler *Éleuthérophobes*. Ces deux maladies, l'une physique, l'autre morale, ont des caractères analogues.

Les Grecs avaient eu recours aux presses de Ve-

nise et d'autres villes étrangères, pour leurs livres liturgiques et pour les ouvrages de leur composition; car, chez eux, la lignée de savans, très-affaiblie à la vérité, ne fut jamais interrompue. Ils allaient puiser à Padoue, et dans d'autres universités, des connaissances qu'ils portaient furtivement en Grèce, comme denrée interlope. La médecine était leur étude de prédilection. Les hommes versés dans cette science étaient les seuls qui jouissaient de quelque considération de la part des Turcs. Les Grecs des îles Ioniennes y ajoutaient l'étude de la jurisprudence. On peut consulter, à cet égard, l'ouvrage curieux de Helladius : *État présent de l'Église grecque*, imprimé en 1714 [1]. Il se plaint amèrement des préventions dont l'Europe est imbue contre sa nation, des erreurs débitées par Ricaut, Lacroix, et des mensonges de Thomas Smith, ministre anglican, qui avait plus à cœur de préconiser le calvinisme que de rédiger une notice exacte concernant l'état littéraire de la Grèce [2].

[1] *Status præsens Ecclesiæ græcæ*, in-12, 1714, sans nom de lieu ni d'impression; mais dans la préface on voit que l'ouvrage est sorti des presses d'Altorf, non loin de Nuremberg : c'est une remarque faite par le baron de Zach, dans sa *Correspondance astronomique*, tom. X, pag. 497 *et suiv.*

[2] La malveillance de Thomas Smith se montre surtout dans la préface de ses écrits, *de Græcæ Ecclesiæ hodierno statu*, in-8°., Londini, 1678; *Miscellanea*, in-8°, Lon-

Depuis les Maurocordato, une heureuse impulsion avait stimulé les Grecs et fait éclore des talens. Corfou cite les évêques Eugène et Théotoki, dont la biographie, promise par leur estimable compatriote Mustoxidi, est attendue depuis long-temps.

On n'a pu lire sans attendrissement le mémoire, publié en 1802 par le savant Coraï, sur la *Civilisation de la Grèce*. Du rang élevé qu'il occupe dans la république des lettres, ses regards sont dirigés sans cesse vers ses compatriotes, auxquels il a consacré sa vie et ses talens. Le nom de Coraï traversera les âges, et les Grecs, amis de la liberté et des sciences, le citeront comme modèle à leur postérité.

La Grèce compte actuellement un grand nombre de ses enfans qui cultivent avec succès les diverses branches des connaissances humaines, et qui ont importé dans leur patrie les découvertes de l'Europe. On leur doit la fondation des lycées du mont Athos, de Smyrne, de Cydonée, Janina, Chio; à la prospérité de ces écoles ont concouru par leurs écrits, leurs conseils, leurs envois de livres, beaucoup de Grecs épars en diverses parties des deux mondes. Vers la fin du siècle dernier, quelques-uns avaient fixé leur résidence à Vienne en Autriche. Mais là ils furent signalés

dini, 1686; ce dernier ouvrage a été très-bien réfuté dans la *Perpétuité de la Foi*, par Arnaud, Nicole et Renaudot.

par le gouvernement turc comme conspirateurs. L'accusation était fondée, car ils conspiraient contre l'ignorance, en traduisant dans leur langue le *Voyage d'Anacharsis*. Rigas, l'un d'entre eux, préludait à la conquête de la liberté par ses chants patriotiques[1]. Ce nouveau Tyrtée fut, avec sept de ses amis, livré à la fureur du sultan. Leurs corps empalés furent jetés dans le Danube. C'était à la fin de 1797, seize mois avant l'assassinat des plénipotentiaires français à Rastadt. L'histoire, en recueillant ces faits, dira que les véritables bourreaux ne furent pas ceux qui égorgèrent les victimes.

La propagation des lumières, l'accroissement de l'industrie et du commerce tendent, par une marche lente mais régulière, à répandre, sans trouble et sans secousse, les bienfaits de la civilisation. Jamais on ne vit une nation s'insurger que quand les excès du despotisme étaient devenus intolérables; telle est la cause qui, en soulevant la Grèce, lui a révélé le secret de sa force et mis les armes à la main. Cet événement, étranger à l'histoire des sectes, s'y rattache par des considérations qui seront développées ci-après, mais qui n'imposent pas à l'auteur la tâche lugubre de décrire les scènes de carnage et les cruautés inouïes des Musulmans. D'ailleurs, tant de voix éloquentes en ont fait retentir les deux mondes; tant d'écri-

[1] Voyez les Chants populaires de la Grèce, traduits par M. Fauriel.

vains énergiques ont buriné ce tableau de désolation, qu'il serait impossible de trouver des couleurs nouvelles pour le rembrunir.

Sparte et les Thermopyles n'ont plus rien d'étonnant. Les prodiges de valeur dans la Grèce antique ont été égalés, et peut-être surpassés, dans la Grèce moderne. Qui pourrait, sans être pénétré d'admiration, contempler des hommes assiégés par la faim, la misère et les élémens, dépourvus de moyens défensifs, réduits à leurs forces personnelles, qui, sur terre et sur mer, affrontent la mort, provoquent des ennemis plus nombreux, enfoncent leurs bataillons, incendient leurs flottes, et les précipitent dans l'abîme?

Qui pourrait, sans horreur, retracer le souvenir des massacres par lesquels n'a pu s'assouvir la rage de leurs tyrans? Le patriarche de Constantinople et huit métropolites arrachés des autels le jour de Pâques, livrés aux tortures dans leurs habits pontificaux, pendus aux murs de leur temple, puis traînés dans les rues et jetés à la mer; une multitude d'autres Chrétiens, évêques, prêtres, laïques, *saignés* par des Juifs, puis assommés comme les animaux à la boucherie; les mêmes forfaits répétés à Janina, à Thessalonique, à Chio; les églises ravagées, profanées, arrosées du sang de martyrs qui, sans distinction d'âge et de sexe, tombent par centaines, par milliers sous le cimeterre musulman. Par un raffinement de cruauté, on embroche les victimes, afin de prolonger leur

supplice en les faisant rôtir à petit feu; à d'autres, on met une couronne d'épines, en dérision de celle qui fut placée sur la tête du Sauveur du monde, et, à son imitation, ils prient pour leurs bourreaux. Des femmes, condamnées à mourir de faim, prolongent leur existence en avalant du charbon; on leur ravit cet aliment d'un genre nouveau, afin d'aggraver les affres de leur agonie. Des multitudes d'enfans sont, les uns égorgés, les autres vendus comme du bétail; des femmes, des vierges sont livrées à la brutalité des infidèles, auxquels elles opposent une résistance qui n'a de terme que la perte de leurs forces et de leur vie. Dans aucun siècle, dans aucun pays, vit-on jamais tant de scélératesse d'une part, et de l'autre tant d'héroïsme? Sous ce double aspect, l'histoire actuelle voit reculer les bornes du possible.

Les âmes chrétiennes ont frissonné d'horreur et palpité d'admiration; toutes ont senti que les disparités dans la croyance ne dispensent jamais d'accomplir les devoirs imposés par la morale. Les principes régulateurs de la foi sont, pour le Catholique, un pivot contre lequel se briseront à jamais les efforts du schisme et de l'hérésie; mais à côté des dogmes qui gouvernent l'intelligence, sur une ligne parallèle, est placé un dogme également sacré pour gouverner les cœurs. *Charité est le cri de l'Évangile;* la charité embrasse tous les hommes sans distinction d'origine, de couleur, de religion. Les philosophes anciens nous ont

laissé quelques maximes, auxquelles on décerne de justes éloges; mais aucune n'égalera jamais la sublimité du précepte évangélique : « Vous aimerez Dieu sur toutes choses, et le prochain comme vous-même. » — Ce *comme vous-même* appelle et commande la réflexion sur un devoir si mal compris, si mal rempli. — Ce *comme vous-même* est la condamnation anticipée d'une foule d'individus qui usurpent le titre d'hommes de bien.

Quoique chez les peuples pour qui l'Évangile est un livre sacré, on remarque fréquemment un contraste déplorable entre leur théorie et la pratique, l'intérêt général qu'inspirent les malheurs de la Grèce prouve que le christianisme a conservé son empire. Catholiques et Protestans, quels que soient les nuances ou les couleurs tranchées qui les divisent, tous ont manifesté le même zèle pour soulager nos frères d'Orient; partout se sont organisés des comités pour faire appel à la bienfaisance, recueillir ses dons, en régulariser l'emploi : et tandis que, dans la Grèce désolée, les femmes rivalisaient de courage avec leurs époux ; dans diverses régions des deux mondes, fidèles à la mission de bonté dont le ciel investit leur sexe, d'autres femmes allaient jusque dans les chaumières recevoir le denier que la veuve avait conservé, et que l'artisan avait distrait de son salaire pour alléger les malheurs de la Grèce.

La récompense des bonnes œuvres n'est point ici-bas, elle appartient à un ordre de choses placé au delà des bornes de la vie. Quand la pureté extérieure des actions est inattaquable, la calomnie attaque les intentions. Sans doute il n'est de vertu méritoire pour le salut que celle qui, par la sainteté des motifs, se rattache à cette chaîne invisible dont le premier anneau touche au firmament. Dans l'absence des sentimens religieux, la valeur guerrière veut des témoins, elle en veut absolument; la vertu réelle, sans affecter la clandestinité, se contente d'avoir pour témoin celui qui voit tout. Mais beaucoup de personnes n'apprécient dans la vertu que la réputation qu'elle donne. Ces observations critiques s'appliquent sans doute à quelques zélateurs de la cause des Grecs, peut-être même en est-il dont les largesses furent un calcul d'ambition déguisée. En tenant compte aux hommes des bonnes actions, est-on obligé de scruter les motifs qui les dirigent, lorsque les apparences et les faits déposent en leur faveur?

L'homme souffrant sympathise à ceux qui souffrent. Si la piété éclaire son esprit et agite son cœur, la propension à obliger, qui est un devoir impérieux, est aussi un besoin; mais le cri de la douleur importune les heureux du siècle : aussi la commisération pour les Grecs s'est arrêtée forcément à la porte des palais, à peine en est-il deux ou trois dont elle ait pu franchir le seuil.

L'exemple donné par le roi de Bavière n'est pas contagieux.

Jadis, à la voix de saint Bernard, l'Occident soulevé se rua sur l'Orient. Ce n'est point ici le lieu d'examiner si les croisades furent justes et utiles, il s'agit du fait. Entre ces princes croisés, l'histoire présente à l'admiration des siècles un roi sincèrement religieux, qui sut réprimer les prétentions romaines, et que Rome cependant a mis dans son calendrier. L'éloge de saint Louis retentit annuellement dans les chaires, les prétoires et les académies; mais sa vie n'est-elle pas un reproche continuel aux potentats, qui, sans pitié, sans remords, ont abandonné à la cruauté des descendans de ces Sarrasins, que nos ancêtres ont combattus, les descendans de ces Chrétiens orientaux que nos ancêtres ont secourus?

Alors la politique cédait aux vœux de l'Europe, et, si le vœu de l'Europe actuelle n'était pas comprimé, il y a long-temps qu'elle aurait foudroyé des hordes barbares qui n'entreront jamais dans la civilisation; mais tel est le vice des institutions modernes, que les élans de la religion, de la justice et de la vertu sont quelquefois enchaînés par l'autorité gouvernante, qui tolère leur exercice individuel, mais qui les poursuit comme séditieuses quand elles se confédèrent pour opérer le bien. La politique réunit en faisceaux toutes les forces individuelles; puis, armée du dogme de l'obéissance passive, elle traîne les bataillons aux com-

bats, au trépas; et, pour satisfaire l'orgueil d'un ambitieux, des milliers d'hommes laissent leurs cadavres à Marengo ou dans les déserts de la Russie.

La puissance qui tient dans sa main les armées, la marine, les trésors, les emplois, la distribution des honneurs, des grâces, peut à volonté faire jouer tous les ressorts de l'organisation sociale ou les paralyser. En soudoyant la cupidité, la vanité, l'ambition, elle peut ériger en principes des maximes subversives de toute morale, et dire à ses agens : « Vous n'aurez de volonté et d'opinions que celles qui vous seront prescrites. »

Et l'on trouvera des êtres qui, abdiquant leur raison, leur conscience, consentiront à n'être plus que de vils automates.

Et l'on trouvera des écrivains toujours prêts à prostituer leurs talens à l'aspect de l'or, des titres, d'un cordon, d'une pension.

Et à Smyrne, à Vienne, à Paris, on trouvera des plumes vénales pour injurier les Grecs, calomnier leurs partisans; et si des guerriers probes vont associer leurs efforts à ceux des descendans de Sparte, d'autres militaires vendront lâchement au pacha d'Égypte leur expérience. Des émissaires investis de titres honorables et simulant un zèle désintéressé, se répandront parmi les insurgés pour y semer la division, et proposer une forme de gouvernement dont Madrid offre le parfait modèle.

On a vu des hommes d'une crédulité assez robuste ou assez niaise pour invoquer, en faveur des Grecs, ce qu'on appelait la *sainte alliance*, à qui l'histoire réserve un autre nom; c'était méconnaître le but de cette confédération, et les circonstances dans lesquelles elle fut ourdie. Les actes de certains congrès ont pleinement révélé ses projets.

Avant la révolution française, dans les monarchies européennes où n'existait pas la liberté de la presse, les gazettes étaient dans l'usage, en parlant de la royauté, d'associer à ce mot l'idée d'un poids accablant. Les *fatigues du trône* étaient une locution de commande, mais un peu surannée, depuis que les peuples, touchés de compassion pour les monarques, ont manifesté quelques dispositions à les décharger d'une partie de ce fardeau. C'est dans cette conjoncture que la *sainte alliance* fit descendre des cieux l'obligation de le porter, sous le titre modeste de *lieutenans de la puissance divine*; les contractans promirent de gouverner conformément aux maximes de l'Évangile. C'était promettre *bonté*, *justice* et *vérité*, car à ces trois articles l'Écriture Sainte réduit l'abrégé de la morale [1]. Que sont devenues ces magnifiques promesses? Interrogez l'Espagne, Naples, le Piémont, la Lombardie et d'autres contrées; voyez des droits reconnus, puis foulés

[1] Éph., 5. 9

aux pieds; des chartes promises et jamais écloses; des chartes immuables et dénaturées; des *proscriptions* nommées *amnisties*; la violation sacrilége d'engagemens solennels, et le parjure sur le le trône.

Source féconde de calamités, cette conduite a aigri les peuples qui, trompés sans cesse, n'ont plus de confiance lorsqu'ils n'ont plus de garanties.

La dévotion est la parodie de la piété. C'est un christianisme travesti, mais approprié au goût des mondains. C'est communément celui des cours, où tant de fois on a vu des maîtres en Israël démentir celui qui est la vérité même, en élargissant le chemin du ciel. Le peuple, plus susceptible de réflexions qu'il n'est habile à les exprimer, observe que les hommes les plus opposés à son instruction et à la jouissance de ses droits, sont précisément ceux qui, parcourant les extrêmes, ont brusquement improvisé la ferveur, et par le bigotisme remplacé la débauche. Dans leurs rangs sont accourus, avec un air sanctifié et un langage ascétique, tous les ambitieux, lorsque la dévotion est devenue une branche d'industrie lucrative. Pendant ce temps une nation, en proie à tous les fléaux qui peuvent accabler l'espèce humaine, étendait vers eux ses bras supplians, et dans son désespoir, Germanos, archevêque de Patras, s'écriait : L'Europe a-t-elle cessé d'être chrétienne?

L'abandon de la nation grecque par certains cabinets est si hideux, et sur cet objet l'indignation publique est si éclatante, que pour se justifier ils ont étendu à Mahmoud la doctrine de la légitimité.

Si le gouvernement turc est légitime, sans doute c'est par le droit de conquête; ainsi tout conquérant qui chasserait le possesseur d'un trône pour s'y installer, serait légitime? — Eh non, disent-ils, telle n'est pas notre doctrine; mais par le laps de temps il devient tel........ Par le laps de temps! Est-ce avec l'assentiment tacite ou formel des gouvernés? Alors nous arrivons à la souveraineté du peuple. Est-ce uniquement par le cours des années? Alors montrez-nous la borne séparative de l'usurpation et de la légitimité. Ce passage des ténèbres à la lumière admet-il une aurore? Le droit civil a fixé d'une manière positive les dates de prescription pour les immeubles: en matière politique faut-il s'égarer dans un vague d'époques incertaines?

En pressant les conséquences de cette doctrine, il n'est pas en Europe un seul prince qui ne sentît chanceler sa puissance. Le colonel Gustafson réclamera le trône de Suède; quelque descendant des Stuarts sommera George IV de lui céder sa place; les Suisses retourneront humblement sous la férule autrichienne; le roi des Pays-Bas priera Ferdinand VII d'admettre la Belgique en partage à la félicité dont jouit l'Espagne; mais cette

Espagne, à qui la rendre? Car enfin successivement elle fut occupée par les Maures, les Goths, les Vandales, les Romains, les Carthaginois. Se doute-t-on que sous Louis XVI, *avec privilége du roi*, on a imprimé, pour les élèves de l'*école militaire*, un Abrégé de l'Histoire de France, où il est dit que Hugues Capet *prit et renferma son prince légitime* [1]?

Il y a plus, pour n'être pas inconséquent à la doctrine de la légitimité, on ne peut et l'on ne doit pas envoyer des ambassadeurs, des consuls auprès des puissances usurpatrices. Voyez à quels déplorables résultats on arrive pour faire prévaloir certaines doctrines au préjudice des nations, qui actuellement présument qu'elles aussi pourraient bien être légitimes.

Voilà donc le pavois sous lequel on se retranche en faisant parade de neutralité! Ces flottes turques ravitaillées par des bâtimens autrichiens, ces vaisseaux de guerre construits sur des chantiers européens pour le pacha d'Égypte, et d'autres faits, attestent une *scrupuleuse neutralité*.

A notre époque était réservé le scandale de voir des gouvernemens Chrétiens ligués avec les Turcs

[1] Voyez Abrégé de l'Histoire de France à l'usage des élèves de l'ancienne école royale militaire, etc. Nouvelle édition, Paris, chez Genest jeune, rue Dauphine, n°. 14, pag. 242.

contre des Chrétiens. Vit-on jamais les Musulmans ligués avec des Chrétiens contre les sectateurs de Mahomet ?

L'intervention d'une puissance dans les affaires des autres est, dit-on, contraire au droit des gens. A Pilnitz, certains hommes bien connus pensèrent différemment. Ils ameutèrent l'Europe, et des Français vinrent, à la suite des armées étrangères, faire la guerre à la nation française, car la nation n'était pas émigrée.

Les principes de neutralité défendent de s'immiscer dans le gouvernement intérieur des autres pays ; et cependant l'espionnage, décoré du nom de diplomatie, exerce constamment une intervention clandestine. Mais en admettant le principe dans toute sa pureté, il est inadmissible dans la cause des Grecs ; car il s'agit non de gouvernement intérieur, mais de massacres. Voilà la question réduite aux élémens les plus simples. Est-il dans l'ordre de la morale de tolérer qu'une horde de brigands égorge une nation ? Lorsqu'on pourrait empêcher le crime, la neutralité serait complicité. Les devoirs à l'égard d'un homme, en s'appliquant aux collections d'hommes, et conséquemment aux nations, obligent plus strictement par l'augmentation de nombre de ceux qui en sont l'objet.

La complicité, qui se déguise sous le nom de neutralité, paraît plus odieuse encore quand on pèse les motifs mis en avant pour la pallier. Des

libellistes allèguent le schisme de l'Église grecque, ce qui à leurs yeux est pire sans doute que l'infidélité turque. Le projet du sultan est, on ne peut en douter, d'extirper le christianisme; or, le christianisme forme la base du système social de l'Europe; le défendre est donc soutenir la cause de Dieu sans préjudice à l'unité de la foi, qui, au milieu des divergences dogmatiques, se trouve dans une seule société.

Nos livres sacrés appellent la force au secours de la faiblesse. L'aggression injuste d'une nation chrétienne, même contre un peuple idolâtre, serait un attentat condamné par l'Évangile. Telle fut la conduite des Espagnols envers les indigènes du Nouveau-Monde. Ramenons ces principes à la question présente; supposons pour un moment que les rôles sont changés, que les Turcs sont asservis, persécutés, égorgés par les Grecs; l'Évangile à la main, je dis qu'il faudrait voler à la défense des Musulmans, et qu'alors les secourir serait un devoir.

L'Écriture-Sainte, qui inculque sans cesse l'obligation d'aider la veuve et l'orphelin, y joint toujours l'étranger. Elle n'ordonne pas de s'informer préalablement s'il est orthodoxe, il suffit qu'il soit homme; et dites-moi, cette prétendue *sainte alliance* n'a-t-elle pas confédéré l'orthodoxie avec le schisme et l'hérésie?

Pour ramener les errans au giron de la vérité, il n'est au pouvoir des hommes que deux moyens,

le raisonnement et la charité. Soyez catholiques, non parce que vos pères l'étaient, non parce que vous êtes nés dans cette religion, mais parce qu'elle est la voie unique et sûre pour le salut. Vous devez être toujours prêts à rendre *compte de votre espérance*[1]; sinon vous n'êtes catholiques que de nom. Discuter est tout autre chose que disputer; approfondir des questions controversées n'est pas au pouvoir de tout le monde; mais ce que tous peuvent et doivent pratiquer, c'est la charité : priez pour les errans, demandez que Dieu les éclaire, et faites-leur du bien. Les hommes sont conduits plus souvent par les affections que par la raison; les raisonnemens les plus solides échouent souvent contre les préoccupations de l'esprit, au lieu que la charité trouve accès dans les cœurs et les électrise. La charité est le lien qui attache le ciel à la terre, l'homme à Dieu et à ses semblables.

Le continent européen présente en ce moment un étrange phénomène; c'est la lutte presque générale entre gouvernans et gouvernés; dans un état de paix apparente, il y a sourdement guerre d'opinion; par-là s'explique la disparité de conduite à l'égard des Grecs. D'un côté sont les nations chrétiennes et l'Évangile, de l'autre des potentats et le Coran. La solution définitive n'est pas douteuse; mais la haine, ar-

[1] 1a Petr., 3, 15.

mée de calomnies, appellera sans doute *provocation* ce qui n'est que *prévision* d'une catastrophe dont il importe de prévenir et de neutraliser les dangers.

La turbulence n'appartient guère qu'aux peuples barbares; ceux de l'Europe, éclairés des lumières du christianisme, sont en général amis de la paix, et pour la conserver ils se résignent à de grands sacrifices. L'empressement avec lequel leur soumission prend le caractère d'affection, lui donne même une teinte de servilité. Leur patience serait-elle épuisée, si pour les tromper, les pressurer, les asservir, on ne les avait pas saturés de promesses fallacieuses?

Parmi les hommes placés aux sommités de l'ordre social, il en est qui connaissent bien peu leurs véritables intérêts; mais ceux qui les entourent, ayant plus de contact avec le peuple, plus de facilité pour pomper l'opinion, sont bien aveugles s'ils ne voient pas l'imminence du danger, et, s'ils l'aperçoivent, bien perfides de ne pas la leur révéler. L'Europe est actuellement dans la stupeur. Potentats, craignez que le réveil ne soit terrible. Le luxe et l'adulation autour de vous réunissent tous les prestiges de l'art et de la nature. Les deux mondes sont mis à contribution pour multiplier vos jouissances; mais l'attitude silencieuse des peuples est un volcan qui pourrait s'ouvrir un cratère. Attendris sur les calamités de la Grèce, ils partagent ses douleurs. Les têtes des victimes qu'on

envoie au tyran de Bysance, et qu'on cloue à la porte du sérail, ne sont pas muettes. Leur aspect, plus éloquent que ne le serait la parole, lance l'anathème sur des hommes chrétiens de nom, mais renégats de fait, qui n'ont pour la Grèce que des cœurs de granit et des entrailles de bronze.

comme Silvestre II, mérita de justes éloges, et la politique fut étonnée de se trouver d'accord avec le christianisme. Ah! s'il eût été contemporain de l'insurrection grecque, ce Ganganelli, ce pape, le seul des temps modernes dont le nom de famille soit devenu populaire, Clément XIV aurait sûrement acquis un titre de plus aux bénédictions de la postérité.

Les Grecs, aurait-il dit, pour la plupart schismatiques de fait et non de droit, ne reconnaissent pas mon autorité pontificale, mais ils n'échapperont jamais à ma tendresse; j'adresse le même langage à toutes les sociétés séparées de la tige catholique qui me sont toujours chères. Père commun des fidèles, en faveur de nos frères d'Orient, je fais appel au courage, à la générosité des nations catholiques et de leurs chefs. Une invitation semblable à celles qui sont séparées de Rome pourrait-elle les choquer?

Les vrais catholiques opposeront toujours l'affection évangélique à la haine que professent contre nous plusieurs cultes dissidens, car la charité ouvre ses bras aux errans sans les ouvrir à l'erreur. Jésus-Christ condamne le Lévite et le prêtre *orthodoxes* qui passent à côté du voyageur blessé par des voleurs, sans lui donner secours, et qui n'en obtient que du Samaritain *schismatique*. Cette parabole est l'anathème anticipé de quiconque, évêque, prêtre ou laïc, voudrait subordonner l'exercice de la charité à l'identité de croyance.

Depuis plusieurs siècles des bulles romaines vendent aux Espagnols le droit de violer l'abstinence et le jeûne, en payant une taxe pécuniaire dont l'emploi nominal est de faire la guerre aux infidèles. Cette taxe serait moins ridicule, et paraîtrait moins onéreuse si, rendue à sa destination primitive, elle eût porté des provisions aux braves de Missolonghi et aux victimes de Chio.

Au seizième siècle, s'établit en Allemagne un trafic d'indulgences, comparable à la vente des marchandises aux foires de Leipsic. Ce scandale ouvrit la voie à Luther pour propager ses erreurs et servit de véhicule au protestantisme. L'*indulgence*, dans l'ordre spirituel, représente ce qu'on nomme dans l'ordre politique le *droit de faire grâce*, dont l'exercice est légitime et salutaire quand il est convenablement appliqué. Si, pour gagner une *indulgence*, on y avait joint l'indispensable condition de quelques largesses en faveur des Grecs, cette mitigation, respectable par son motif, eût obtenu les hommages même de l'incrédulité; et le jubilé, qui, établi l'an 1300 par un fort mauvais pape, Boniface VIII, n'en est pas moins une institution avouée par la raison, et la religion, eût produit des fruits plus abondans.

Toutes les sociétés religieuses, politiques, civiles, littéraires et autres ont chacune, dans la sphère de ses attributions, le droit de maintenir leurs règles constitutives, de châtier les membres

qui les enfreignent et même de les exclure de leur sein. Ce droit imprescriptible est ce qu'en matière ecclésiastique on appelle *excommunication*. C'est une peine spirituelle, sans effets civils. Jadis le despotisme en avait dénaturé l'usage pour consolider ses usurpations; mais d'énormes abus ne détruisent pas le droit. Quelquefois on a vu l'innocence jugulée par le glaive de la loi; en conclurez-vous que la justice soit un être de raison, et qu'il faille supprimer les tribunaux? Si les pontifes avaient frappé de censures tout catholique qui, directement ou indirectement, seconderait les fureurs des Musulmans contre les Grecs, cet anathème, méprisé peut-être par les coupables, aurait cependant paralysé leurs efforts en leur imprimant aux yeux de toute la chrétienté le sceau d'une flétrissure ineffaçable.

Ces mesures, les unes répressives, les autres encourageantes, proposées par l'auguste chef de la catholicité, développées dans les lettres pastorales des évêques, dans les prônes des curés, retentissant dans toutes les chaires, auraient formé un concert d'acclamations dont le résultat eût été d'accélérer le triomphe de la Grèce, et d'affaiblir, peut-être même d'éteindre les dissidences religieuses.

La propension des Grecs à se rapprocher du catholicisme est constatée par un fait qui doit ici trouver sa place. Pie VII leur avait manifesté de la bienveillance. A leurs yeux, ce fut un titre pour

partager avec l'Eglise latine le deuil de sa mort. Ils célébrèrent en son honneur des services funèbres. Il semble que, pour obtenir le double avantage de délivrer nos frères d'Orient et d'éteindre le schisme, la Providence avait disposé les événemens et réservé cette tâche glorieuse, cette occasion unique peut-être au chef de l'Église, au clergé catholique...... Au lieu d'intervenir en faveur des Grecs, Rome, à l'instigation sans doute d'un roi qui a persécuté les hommes auxquels il doit son trône, adresse une lettre encyclique aux archevêques et évêques d'Amérique, pour les exhorter à ramener cette région sous la domination espagnole. Cette tentative a produit le seul effet qu'on pût s'en promettre, celui d'irriter les nouvelles républiques, et de susciter contre Rome des préventions dont les suites sont actuellement incalculables [1].

Les amis sincères de la religion sont toujours affligés lorsqu'on tente de l'assouplir aux intérêts mobiles de la politique. Que de fléaux ont désolé le christianisme depuis que les vicaires de l'homme-dieu qui n'eut pas où reposer sa tête, sont entrés

[1] *Discurso del Dr. servando Teresa de Mier sobre la encyclica del papa Leone XII*, in-8°., Mexico, 1825. Cet ouvrage, qui a eu au moins sept éditions à Mexico, a été réimprimé en entier dans *le Constitutionnel* de Bogota et ailleurs; voyez aussi *Pastoral que el Dr. D. Jose Maria Couto, vicario capitular en sede vacante del obispado de Valladolid de Michoacan, etc.*, in-8°., Mexico, 1825.

en partage de la succession des Césars! Cet amalgame a obscurci les notions les plus saines; substitué aux décrets de la vénérable antiquité, il n'a pu briser la structure hiérarchique de l'Église, mais il en a déformé les proportions, et terni la splendeur.

Ah! si au milieu de nous pouvaient soudain reparaître ces illustres pontifes de l'Église grecque avec la double auréole de la sainteté et du génie, Athanase, Basile, Chrysostome, qui, bravant les menaces, l'exil, les persécutions, furent toujours intrépides pour défendre la vérité, la vertu et le malheur, dans les Grecs sans distinction, ils verraient des infortunés à protéger. Quelles apostrophes leur sainte indignation adresserait aux évêques de l'Eglise latine, dont aucun peut-être, du moins en France, n'a élevé la voix en faveur de nos frères d'Orient! Cette apathie a étouffé les dispositions du clergé inférieur, sur lequel, dans beaucoup de diocèses, pèse de tout son poids le despotisme épiscopal, et plus encore le despotisme de vicaires-généraux.

L'indifférence à l'égard des Grecs s'est communiquée aux prêtres que la congrégation de la Propagande entretient dans le Levant, et conséquemment aux fidèles qu'ils dirigent, surtout dans l'île de Scyra, où les Grecs-unis, gouvernés par des moines italiens et sous la protection de la France, ont même défendu aux femmes catholiques d'accepter les fonctions de nourrices dans les familles

schismatiques, tandis que dans les lieux où les Églises sont gouvernées par des prêtres non propagandistes, et surtout dans les îles Ioniennes, les Hellènes catholiques ont embrassé la cause de leurs frères non-unis.

Enfans de la Grèce, quelles que soient les nuances religieuses qui vous séparent, vous êtes tous de la même famille! Formez un faisceau indestructible, sinon vous serez dévorés par les vautours politiques qui, dans tous les siècles, s'acharnent sur les cadavres des nations!

Échappée du sein des orages, bientôt, il est doux de l'espérer, la liberté planera sur votre horizon. Cette contrée, que depuis quatre siècles on appelle *Turquie d'Europe*, reprendra sa dénomination primitive; riches des souvenirs de la Grèce antique, vous y ajouterez ceux de la Grèce régénérée. Un jour, sous le toit hospitalier, autour du foyer domestique, vous raconterez à vos enfans les forfaits inouïs des sectateurs du Coran, les traits de vertus par lesquels votre régénération actuelle prouve à l'univers que l'héroïsme dans tous les genres est l'apanage des deux sexes; et vos enfans, tour à tour frémissant d'horreur et d'admiration, lègueront à leurs descendans des récits qui doivent retentir jusqu'à la dernière postérité.

Fasse le ciel que sous les auspices de l'Évangile et de la liberté deux sœurs long-temps divisées, les Églises grecque et latine, réunies au même centre d'unité, y confondent leurs embrassemens,

et ne rivalisent plus qu'en piété, en vertus, en talens !

Tels sont les vœux que forme un ami des Grecs pour leur bonheur spirituel et leur prospérité temporelle. Ils ont des défenseurs plus éloquens, ils n'en trouveront pas de plus dévoué.

CHAPITRE XII.

STRIGOLNIKS.

La secte, autrefois très-bruyante, aujourd'hui très-obscure, des Strigolniks, parut en Russie l'an 1375, à Novogorod, du temps d'Alexis, archevêque de ce siége, décédé vers l'an 1379. Ils furent ainsi appelés de Carpo Strigolnik, qui rejetait la confession auriculaire, et soutenait que les vrais Chrétiens devaient fuir les prêtres russes comme étant tous coupables de simonie, vu que pour leur ordination ils payaient l'évêque consécrateur; il eut un grand nombre de prosélytes. Le peuple, indigné de leurs discours, saisit Carpo Strigolnik, un diacre Nikita, quelques autres de leurs adhérens réputés les principaux de la secte, et du haut d'un pont, sur le Wolkow, les précipita dans la rivière. Cette cruauté, qui dans l'historien Karamsin est appelée seulement un *acte de sévérité*, produisit l'effet ordinaire des persécutions, celui d'augmenter le nombre des Strigolniks.

L'archevêque Alexis écrivit sur ce sujet à Nil, patriarche de Constantinople, qui, pour extirper le mal dans sa racine, donna un plein pouvoir à

Denys, archevêque de Suzdal. Denys se rendit à Novogorod, puis à Pskof, où ils avaient des prosélytes; il soutint que le traitement fixé par la loi à l'entretien des pasteurs n'était pas simoniaque. Ses exhortations, dit l'historien qu'on vient de citer, comblèrent de joie les orthodoxes et ramenèrent *beaucoup* de ces ouailles égarées au giron de l'Église [1]. Cependant, la secte se maintint, puisqu'à la fin du quinzième siècle ils étaient nombreux à Novogorod. Pour échapper au despotisme du czar qui gouvernait le pays avec un sceptre de fer, ils se réfugièrent, les uns en Pologne, d'autres en Courlande.

Staudlin, qui parle de leur secte comme existante, dit qu'ils n'ont pas de relations avec les Raskolnicks, et qu'ils haïssent le clergé grec [2]. Strahl [3] assure qu'on trouve encore des Strigolniks dans la classe des Raskolnicks, appelés Bespopowschitschina ou *sans-prêtres*, et surtout dans la secte Njetowschitschina, qui professent crûment la doctrine des Strigolniks les plus exagérés.

[1] Histoire de l'empire de Russie, par M. Karamsin; traduite par MM. Thomas et Jauffret; in-8°. Paris, 1820, tom. V, p. 130.

[2] La Statistique de M. Staudlin, tom. I, p. 289.

[3] Strahl, *Beitrage zur russichen Kirchen Geschichte*, p. 259 *et suiv*.

CHAPITRE XIII.

RASKOLNICKS, VIEUX CROYANS.

L'Église de Russie, modelée dans l'origine sur celle de Constantinople, emprunta d'elle sa liturgie et ses usages; mais les livres pour l'exercice du culte, qu'on avait traduits du grec, étant tous manuscrits, éprouvèrent successivement des altérations sous la main ignorante des copistes. Des erreurs s'étaient glissées jusque dans le texte esclavon de la Bible; il en résulta une espèce de confusion.

Le grand-duc, Basile IV Jvanovitch, fit venir, en 1518, du Mont-Athos, un moine nommé Maxime, versé dans les langues grecque et esclavonne, pour rectifier et améliorer les livres d'église. Il employa neuf ans à ce travail; mais des clameurs fanatiques s'élevèrent contre lui, à tel point qu'il fut emprisonné, enchaîné, puis relégué dans un cloître, où il vécut encore une trentaine d'années, car il ne mourut qu'en 1555, *victime de la critique littéraire.*

Le mal empirant commandait cependant un remède. Nicon, devenu patriarche en 1652, fut

chargé, par Alexis Michaïlowitsch, de réviser les livres, de rédiger une liturgie uniforme, et de remplacer les manuscrits par des imprimés. Il exécuta ce travail, en prenant pour base la liturgie de Constantinople, sauf quelques additions et modifications jugées nécessaires. Sa liturgie fut imprimée et distribuée en 1659; mais aussitôt éclatèrent les vociférations d'une foule de gens qui regardèrent comme un sacrilége de toucher aux livres anciens, de réformer d'anciennes pratiques. Ils accusèrent Nicon d'avoir corrompu les livres, dénaturé la tradition, et prétendirent avoir seuls conservé pure et inaltérée la foi transmise par leurs pères. A ces clameurs se joignirent celles des copistes qui, jusqu'à cette époque, avaient gagné leur vie en transcrivant les manuscrits; l'imprimerie dispensait de recourir à leurs plumes. Le schisme, effectué d'une manière éclatante en 1660, entraîna presque la moitié de la Russie. Les Séparatistes appelèrent *Niconians* les adhérens [1] à l'Église établie, et prirent le nom de Staroi vertsi ou *anciens croyans*. Le parti opposé leur donna celui de *Raskolnicks* ou *schismatiques*, *rebelles*, *séditieux*, *apostats*. Bellerman et d'autres les appellent aussi Staroobriadzi [2]. Dans quelques contrées de la Russie, ils sont en-

[1] Strahl, p. 284 et 289.

[2] *Der theologie*, etc., par J.-J. Bellerman, tom. II, in-8°. Erfurt, 1804, p. 15 *et suiv.*

core appelés Kerjakis ou Korsaken [1]. Cette dénomination dernière, et plus encore celle de Raskolnicks, s'applique par extension à tous les dissidens de l'Église russe, que nous verrons bientôt subdivisés en sectes particulières. Ainsi, la cause primordiale du Raskolnisme, dont les ramifications sont très-nombreuses, est la correction des livres liturgiques que tous ils rejettent. Ceux dont ils se servent, sont ou des manuscrits antérieurs à cette réforme, ou des éditions conformes à ces anciens manuscrits. Ils ont imprimé en 1785, format in-folio, à Klinsow, une Vie des Saints avec des homélies adaptées à leur croyance [2].

Ils révèrent les images, mais seulement celles qui ont un caractère d'antériorité à la réforme de Nicon, ou celles qui ont été faites par des artistes de leur secte.

Les Russes font le signe de croix avec les trois premiers doigts de la main, comme emblème de la Trinité; ils abaissent l'annulaire et l'auriculaire, c'est l'emblême des deux natures en Jésus-Christ. Les Raskolnicks font le signe de la croix seulement avec l'index et le doigt medium; d'autres avec l'annulaire et l'auriculaire. La dispute sur la manière de faire le signe de la croix est bien antérieure à Nicon, car déjà elle avait eu lieu au douzième siècle.

[1] *Asia polyglotta*, par Klaproth, p. 317.
[2] Strahl, p. 92 *et suiv.*

La croix russe n'a qu'une traverse. Les Raskolnicks lui en donnent trois, celle du milieu excède un peu la longueur des autres. Ils reprochent à l'Église russe de faire trois syllabes du nom de *Jésus*, qu'ils syncopent en parlant et en écrivant de la manière suivante *Jsus*; de mettre cinq pains au lieu de sept pour la consécration eucharistique; de faire les processions autour de l'autel et du baptistaire, en allant de droite à gauche; eux ont une marche inverse.

A ces différences près, les Raskolnicks, qui sont réputés les piétistes de la Russie, ont la même croyance que l'Église établie. Ils ont conservé quelques fêtes supprimées; plus rigides observateurs du carême que les Niconians, ils refusent de manger, de boire avec eux, et même d'employer des vases dont ils se seraient servis, s'ils n'ont été purifiés par leurs prêtres quand ils en ont, car souvent ils en manquent.

Dans tous les détails de la vie, usages, langage, régime diététique, costume, ils manifestent une prédilection pour ce qui est ancien, et une aversion profonde pour ce qui est nouveau, surtout s'il est adopté par l'Église dominante. Strahl, dans son curieux ouvrage sur l'Église russe, met en scène un père qui prémunit son fils contre la fréquentation d'un Niconian.

« Garde-toi de prier avec lui, c'est un hérétique » impur et maudit qui appartient au diable; il ne » porte pas l'ancien habit russe, il laisse couper

» sa barbe, il se sert d'un chariot qui a *un timon* » *au lieu de limon*, il prend du tabac en poudre, » et il fume, etc. [1]. »

Parmi les plantes que Dieu a créées, il en est une que les Raskolnicks chargent de malédictions, c'est le tabac [2]. Quand Jésus-Christ censure les plaisirs charnels, cela doit s'entendre particulièrement du tabac, dont l'usage est criminel, comme celui du thé, du café et même des pommes-de-terre; car tout cela était inconnu à leurs ancêtres. Ils font rebénir les chambres où quelqu'un a fumé; ils les lavent ainsi que les parties d'un vêtement sur lequel serait tombé du tabac. Cette aversion persévérante est attestée par le capitaine anglais Jean Dundas-Cochrane, dont l'ouvrage a été imprimé à Londres en 1814.

« J'arrivai à Vladimir à l'heure du déjeuner, voyageant la nuit pour éviter la chaleur du jour. Ma manière de vivre avait jusqu'alors intéressé, en ma faveur, les paysans chez lesquels je m'étais arrêté : presque tous avaient partagé leur repas avec moi, et m'avaient offert leur toit et leur feu avec la bienveillance la plus cordiale. Cependant je dois m'estimer heureux d'avoir pu atteindre Vladimir sans avoir été assommé, uniquement parce que je ne savais pas assez de russe pour de-

[1] Strahl, p. 342.

[2] Observations d'un Voyageur sur la Russie, par Abel Burja, in-8°. Maëstricht, 1781, p. 33 *et suiv.*

mander un peu de *knass*, ou de feu pour allumer ma pipe. Voulant éviter ce désagrément à la première occasion, j'entrai sans cérémonie dans une maison et me servis moi-même; mais mon hôtesse, jetant aussitôt son verre dans la rue et appelant d'autres femmes à son secours, me chassa à coups de manche à balai. Je n'étais pas le plus fort, aussi n'opposai-je aucune résistance à la peine qui m'était infligée. A la halte suivante, me trouvant dans un cabaret assez décent, je pris des informations auprès d'une servante qui parlait français sur le caractère de mes flagelleuses, et j'appris que la plupart des villages de cette contrée étaient habités par des *Raskolnicks*. Leur religion leur fait une loi de refuser la nourriture, le feu, l'eau, et toute espèce de secours à ceux qui ne partagent pas leur croyance. Il leur est même défendu d'avoir aucun rapport avec ces derniers[1]. »

Le docteur Henderson, qui a visité la Russie en 1821, sept ans après son compatriote Dundas-Cochrane, donne des détails analogues à ceux qu'on vient de lire, et raconte, dans les termes suivans, comment lui et ses compagnons de voyage furent traités à Krestzi par la femme d'un Raskolnick.

« Comme un de nous avait des boutons de métal à sa redingotte, et qu'un autre tenait une pipe à la main, les préjugés de la maîtresse

[1] Extrait du Voyage de Cochrane, dans le *Journal des Voyages*, par Verneur, 71e. cahier, p. 227 *et suiv.*

de la maison furent tellement alarmés, que tous nos argumens furent insuffisans pour obtenir d'elle qu'elle préparât notre dîner. Lorsqu'on force ces gens à rendre quelque service à une personne qui n'appartient pas à leur secte, ils se croient obligés de détruire les ustensiles qu'ils ont employés dans cette occasion; afin d'éviter la perte qui en résulte pour eux, ceux qui sont plus exposés à avoir des rapports avec les étrangers, ont ordinairement un assortiment d'ustensiles profanes consacrés à cet usage. Comme le propriétaire de la maison où nous nous trouvions paraissait être dans une situation aisée, il est probable qu'il était pourvu d'un assortiment de ce genre. Mais la pipe de mon compagnon de voyage lui inspirait une horreur insurmontable. L'aversion de ces sectaires pour le tabac est si grande, que, si l'on pose une tabatière sur une de leurs tables, l'endroit où elle a été placée est raboté avant qu'on l'emploie à un autre usage. Ils vivent entièrement séparés de l'Église; seulement ils ne peuvent se marier sans une licence du prêtre, et pour l'obtenir ils sont quelquefois obligés de payer une somme considérable. Le baptême ne leur est administré qu'au moment de la mort, d'après les principes adoptés dans la primitive Église, qu'une faute commise après cette cérémonie religieuse, prive celui qui s'en rend coupable de toute espérance de salut [1]. »

[1] *Voyez* le récit de Henderson, dans la Revue britannique, in-8°. Paris, 2ᵉ. année, n°. 21, mars 1827, p. 111 et 112.

Revenons sur nos pas, et retournons aux premiers temps du Raskolnisme.

A l'époque où fut introduite la liturgie nouvelle, la colère des dissidens éclata par des traits du plus étrange fanatisme; pour échapper à l'autorité qui les poursuivait, ou plutôt pour la braver, deux mille sept cents Raskolnicks, en 1670, se jetèrent dans le feu au bord du Tobol et de la Bérésanko. Deux cents autres firent la même chose dans le cercle de Fiumen en Sibérie, et, en 1682, quatre cents suivirent leur exemple dans l'Utjaka-Sloboda [1].

Déjà, sous le czar Alexis Michaïlowitch, les dissidens avaient suscité ou fomenté des désordres dont ils n'étaient que les instrumens aveugles, tandis que des ecclésiastiques ambitieux profitaient de leur fanatisme pour supplanter leurs rivaux dans la hiérarchie et se mettre à leur place. Ils prirent part à la déposition du patriarche Nicon, qu'ils traitaient de novateur et d'Ante-Christ. Après sa mort, on lui fit une réparation publique et solennelle par ordre d'un concile auquel assistèrent deux patriarches d'Orient.

Ces sectaires figurent dans la révolte des Strelitz sous Pierre I[er]., qui les redoutait, parceque

[1] Lettre écrite, le 25 mai (6 juin) 1812, par M. Erdman, savant professeur de l'université de cette ville, ensuite professeur à Dorpat. Il a publié en allemand un bon ouvrage sur le gouvernement de Casan, considéré spécialement sous le point de vue médical.

l'un d'eux avait voulu l'assassiner. Depuis ce temps, on les astreignit à porter la figure d'un couteau d'étoffe jaune sur le dos [1]. Ils ne sont plus actuellement obligés à subir ce supplice, car c'en était un. Pierre voulut les forcer à l'abjuration de leur culte, moyen infaillible de les y attacher davantage; trois cents d'entre eux, poursuivis par des soldats, se réfugièrent dans une église, y mirent le feu et se jetèrent au milieu des flammes [2]. Le czar, voyant enfin l'inefficacité des mesures violentes, se contenta de leur imposer, en 1716, un double tribut, qu'ils ont payé long-temps encore après sa mort.

Après celle du métropolite Paul, en 1690, qui avait déployé trop de rigueur pour faire accepter la liturgie nouvelle, progressivement on avait vu diminuer le fanatisme des Raskolnicks; mais, en 1751, cent cinquante se brûlèrent encore dans le cercle de Tinmen [3].

Les Raskolnicks sont disséminés dans toutes les provinces de la Russie. D'après des recherches statistiques présentées par Herrman, le 5 avril 1815, dans trente-un gouvernemens, où la révision pour cette classe était finie, leur nombre à la cinquième

[1] Anecdotes originales de Pierre-le-Grand, par M. de Stœchlin, in-8°. Strasbourg, 1807, p. 116.

[2] Hist. de Russie, *ibid.* Nouveaux Mémoires sur l'état présent de la Russie (par Perry), in-12, Paris, 1725, tom. I, p. 132.

[3] M. Erdman, même lettre.

révision était de 579,045 individus, et à la sixième, 561,515 : donc il y avait 17,530, en moins [1].

Cependant leur nombre, loin de diminuer, a augmenté dans certains cantons, si l'on en croit la relation déjà citée du capitaine Cochrane.

On n'a pas oublié que le fameux Pugatschew était Raskolnick, et que la plupart des Cosaques du Don tiennent à la même secte; mais la turbulence qu'on leur reprochait s'est calmée, ils sont présentement paisibles et laborieux. Un grand nombre d'entre eux, livrés au commerce, y portent une intégrité reconnue; et, comme ils sont très-attachés à leur barbe, elle est un titre de confiance pour les négocians étrangers. Ce commerce enrichit les Raskolnicks, et leur donne les moyens d'aider les pauvres; ils en ont peu. Longtemps persécutés, ils jouissent actuellement de la liberté de conscience. Leurs Églises ne sont pas reconnues, mais tolérées; leurs prêtres sont pour la plupart des déserteurs de l'Église russe. Vers les montagnes de l'Oural, lorsqu'ils manquent de prêtres, ils sont suppléés par des femmes qui font la prière, lisent, prêchent, marient, remplissent toutes les fonctions, à l'exception de la messe.

Les Raskolnicks furent toujours très-ignorans.

[1] Mémoires de l'Académie des sciences de Pétersbourg, in-4°. Pétersbourg, 1818, tom. VI, 2e. partie, p. 743.

ils ont même des préventions contre quiconque cherche à les instruire. Platon, métropolite de Moscow, rapporte à ce sujet un trait frappant. Dans un des livres d'église dont on revisa le texte, on lisait ces mots : *Celui qui est baptisé avec l'eau, l'esprit et le feu.* On s'empressa de corriger le passage, en ôtant les deux derniers mots, *le feu.* A cette nouvelle, les Raskolnicks alarmés parcoururent les rues de Moscou, en criant que, pour venger cet attentat, le feu allait s'éteindre dans tout l'univers.

On en trouve encore de cette trempe. Ils ont en aversion les prêtres de l'Église établie, et même ils les paient pour n'être pas forcés, ou du moins vivement pressés, d'assister au culte national. Ils ont des conventicules, où quelquefois des filles, qui se croient inspirées, prononcent des discours; mais il faut distinguer parmi eux des hommes modérés qui se conforment au culte dominant, quoiqu'ils préfèrent des prêtres de leurs opinions. A Casan, en 1812, ils en avaient deux tenant au raskolnisme, et tolérés par le gouvernement. D'autres encore, plus modérés, se bornent à fréquenter le culte public, mais conservent entre eux des liaisons plus intimes; ils ont des réunions pour s'entretenir sur les matières religieuses, et faire des prières particulières.

Un des plus anciens auteurs qui ont écrit contre les Raskolnicks, est Dimitri, archevêque de Rostof, que l'Église russe a mis au nombre de ses saints.

Dans le recueil des œuvres de ce prélat, un volume entier a pour objet d'exposer leurs opinions, leurs pratiques superstitieuses, et de raconter les traits de fanatisme et les excès dont ils se sont rendus coupables [1].

Le synode de Moscow publia en 1745 un ouvrage intitulé : *Les Raskolnicks démasqués* [2].

Des détails sur leur secte sont consignés dans « l'*Histoire de l'union ou des uniats*, par Bautiche-Kamenski, composée d'après les pièces » authentiques du collége des affaires étrangères, et » dans le Journal de Pierre Ier., rédigé sur les manuscrits qui sont aux Archives du cabinet, depuis » 1698 jusqu'à la paix de Neustadt, imprimé à » l'Académie des sciences en 1772. »

Le Rocher de la foi, par Étienne Jaworsky, métropolite de Rezan, du temps de Pierre Ier. Ce prince défendit la publication du livre de Jaworsky, comme trop véhément contre les Raskolnicks; il ne fut imprimé qu'en 1728 [3].

Les Informations historiques complètes, par Jwanxon, archiprêtre de l'Église du Saint-Esprit, jadis Raskolnick lui-même. Bellerman en a donné une analyse intéressante [4].

[1] Recherches sur les Raskolnicks, par saint Dimitri, imprimées séparément l'an 1803, in-fol.

[2] Petit in-fol.

[3] Bibliographie universelle, article *Jaworski.*

[4] 2e. édit., Pétersbourg, 1795. *Voy.* l'ouvrage de Bellerman, *der Theologie*, 1804, p. 152 *et suiv.*

Histoire ecclésiastique, par Platon, métropolite de Moscow.

Histoire de la hiérarchie russe, par un professeur de théologie.

L'Instruction sur la manière d'argumenter avec les Raskolnicks, par Simon, évêque de Rezan [1].

La date récente de beaucoup d'ouvrages sur le même sujet, atteste les efforts de l'Église russe pour les ramener dans son giron. Plusieurs milliers y sont rentrés par les soins de l'archevêque Nicéphore, né à Corfou, de la famille des comtes Theotoki; par ceux du célèbre Eugène, son devancier sur le siége de Cherson; par les déclarations du synode ou des métropolites en particulier, que les deux croyances ne diffèrent pas essentiellement, en sorte qu'on permet aux nouveaux réunis de remplir chez les Raskolnicks les actes du culte.

Les Raskolnicks sont réputés bons agriculteurs, sobres, laborieux, ennemis des boissons spiritueuses, remplissant tous les devoirs de pères et d'époux; ils sont serviables pour tous les individus *de leur secte seulement*. C'est le témoignage que leur rend le voyageur Cochrane; car, ajoute-t-il, je n'ai que trop appris à mes dépens la manière dont ils traitent les étrangers.

[1] 2 vol. in-8°. On peut consulter une liste plus étendue d'ouvrages contre les Raskolnicks, dans Strahl, p. 291 *et suiv.*

En général, on remarque parmi eux une tendance à se rapprocher de l'Église dominante. Ils tiennent tellement à leur barbe, que beaucoup d'entre eux préféreraient à cette perte celle de la vie; mais leurs préventions s'atténuent sur plusieurs points.

Parmi les femmes, on en voit qui ne croient plus, comme autrefois, que leurs maris seront damnés s'ils fument du tabac, quoique la secte conserve beaucoup d'aversion pour cet usage; elle en a moins pour le sucre, le café, le thé surtout, dont les Raskolnicks commencent à s'accommoder. Ils ont des préjugés contre les pommes-de-terre, parce que leurs pères ne connaissaient pas cette racine, et n'en ont pas mangé. Cette idée s'affaiblira comme les autres.

CHAPITRE XIV.

SECTES DÉRIVÉES DU RASKOLNISME, WJETKAER, PHILIPPONS OU PHILIPPONOVIENS, POMORANIENS, ETC., ETC., ETC.

Dans le chapitre précédent, on a prévenu le lecteur que, généralement en Russie, on applique aux différentes classes de dissidens le nom de Raskolnicks. Cette opinion est fondée à quelques égards, car les disparités religieuses entre ces derniers et l'Église dominante, sont communes à une multitude de petites sectes disséminées dans ce vaste empire. Ces sectes, auxquelles le caprice et plus souvent le délire ont ajouté des modifications spéciales, sont encore classifiées de la manière suivante: les Popowschistchina qui ont des prêtres, et les Bespopowschitschina qui n'en ont pas. Ceux-ci, très-ignorans, ont des formes sauvages que la civilisation n'a pas adoucies. Quelquefois leur turbulence fut un motif légitime, mais peut-être aussi l'intolérance se servit de ce prétexte pour diriger contre eux la force militaire. Ils ont une aversion insurmontable pour l'Église russe, dont les Popowschitschina se rapprochent par des opinions plus modérées, et moins d'âcreté dans le

caractère. Les sectes issues du raskolnisme ont emprunté, ou des chefs qui les ont fondées, ou des lieux qu'elles ont habitée, leurs dénominations longues, bizarres, et qui exigent un effort de mémoire. Cette nomenclature serait pour le lecteur aussi fastidieuse qu'inutile. Il suffira de citer les plus remarquables.

Sur les confins de la Russie et de la Pologne, dans la rivière de Soscha, est une petite île nommée Wjetka, appartenant à des magnats polonais.

Vers l'an 1730, des Raskolnicks, harcelés pour leurs opinions, s'y réfugièrent, et de là ils furent appelés Wjetkaers. Des troubles sérieux agitèrent cette colonie naissante, parce que des deux coryphées de la bande, l'un voulait qu'on se procurât une cloche, l'autre s'y opposait; enfin, les partisans de la cloche triomphèrent. Leur nombre s'accrut rapidement, et s'éleva jusqu'à trente mille; mais de nouveaux troubles, dont on va connaître la cause, vinrent les agiter.

Quand s'opéra la rupture entre l'Église dominante et les Raskolnicks, dans leur parti se trouvaient des prêtres consacrés antérieurement à la réforme établie par le patriarche Nicon. La mort ayant successivement enlevé tous ces prêtres et les Raskolnicks, les Wjetkaers, n'ayant pas un seul évêque pour en consacrer de nouveaux, ils se trouvaient dans l'alternative, ou de s'en passer, ou d'admettre des prêtres ordonnés depuis la réforme

de Nicon; les uns, que l'identité de croyance leur associait; les autres, transfuges de l'Eglise dominante, étaient des popes ou des moines échappés, ceux-là de leurs diocèses, ceux-ci de leurs couvens, pour se soustraire à des disgrâces ou à des châtimens mérités. Tel était un Theodosius hieromoine (moine-prêtre), que le patriarche Joachim avait déposé et dégradé[1]. Ce Theodosius, de concert avec un pope qui était son frère, voulut s'agréger aux Wjetkaers; accueilli par les uns, il fut rejeté par les autres. A cette époque commence la scission dont on a parlé entre les dissidens qui ont des prêtres, et ceux qui n'en ont point. Parmi ces derniers, on doutait si la fin des siècles n'était pas arrivée, vu qu'il n'existait plus de sacerdoce légitime.

Une séparation complète entre les Raskolnicks de Wjetka dispersa les deux partis en diverses contrées, où ils propagèrent leurs opinions respectives; mais cette île, toujours chère à leurs souvenirs, et qui est fameuse dans l'histoire du raskolnisme, redevint avec son voisinage pour quelque temps le foyer principal de la secte. Les Wjetkaers bâtirent un couvent où l'on comptait douze cents moines, et, près de là, un couvent de

[1] Dans les couvens gréco-russes, comme dans ceux des Grecs, on distinguait entre les moines simples et les moines consacrés ou prêtres. Les premiers sont les μοναχοι, les autres les ιερομόναχοι.

cent nonnes; les communications fréquentes et faciles entre les deux monastères firent naître des bruits défavorables sur leurs mœurs et sur d'autres couvens fondés en diverses provinces.

Par suite des disputes, une partie des Wjetkaers, qui avaient quitté l'établissement primitif comme hétérodoxe, émigrèrent en Pologne; ils y fondèrent, en 1775, une église et un couvent à Tschernobolz, et se répandirent jusqu'en Moldavie. Un article de leur croyance était que le serment est illicite. Ils insistaient beaucoup sur l'obligation de porter la barbe. Se raser était un crime énorme [1].

Les Philippons sont une autre branche détachée du raskolnisme, qui, après l'émeute des Strelitz sous Pierre I[er]., à laquelle ils avaient pris part, s'étaient réfugiés en Lithuanie; leur fondateur était un nommé Philippe, connu sous le sobriquet de Nustos-Wiat ou *Saint du désert*, domestique au monastère de Pomoni, gouvernement d'Olonetz, dont le supérieur, nommé André, était zélé Raskolnick. André étant mort, Philippe embrassa la vie monastique, et parvint à se faire chef de la communauté; mais ensuite, déposé par les moines, il s'en vengea en les accusant de diverses hérésies. Une cinquantaine d'entre eux suivirent son parti, et formèrent sous sa direction une communauté nouvelle. Ses sectateurs, outre la dénomination

[1] Strahl, p. 324.

empruntée de celle de leur chef, furent encore appelés, *brûleurs* et *tueurs*. C'est spécialement dans leur parti que se manifesta la frénésie du suicide.

Quoique d'accord sur des points essentiels avec l'Église russe, ils regardaient comme nul le baptême qu'elle administre, parce qu'on y prononce quatre fois le mot *Amen*; en conséquence, ils rebaptisaient leurs prosélytes et baptisaient leurs propres enfans à l'âge de six semaines. Ils réprouvaient le mariage et, quand des époux devenaient Philippons, ils renonçaient à la vie conjugale, et s'appelaient frères et sœurs spirituels. Périr par une mort violente était regardé comme un bonheur; se tuer était un acte de vertu. On en a vu se faire enterrer tout vifs, se faire mourir par la faim ou par le feu; ils exhortaient même les autres à les imiter; et, lorsqu'un membre de la secte prenait ce parti, on le faisait confesser, puis habiller en moine, si c'était un homme; en religieuse, si c'était une femme. Ensuite, pour accélérer son trépas, on l'enfermait dans une chambre avec un garde à la porte. Le patient restait dans sa prison jusqu'à ce qu'il expirât de faim, car on lui eût refusé des alimens, quand même, pressé par la douleur, il en eût demandé.

Dans une foule d'anecdotes on choisit le fait suivant, arrivé en Sibérie, qui donne la mesure de leur fanatisme.

Un moine Philippon témoigne à l'un de ses

co-religionnaires, nommé Dométian, qu'il veut recevoir le baptême de feu. Celui-ci lui répond : Quand on fait cuire du gruau, on n'épargne pas le beurre. Il prépare un bûcher sur lequel il jette abondamment de la poix et d'autres substances combustibles ; puis il adresse à l'assemblée une exhortation à se purifier par le feu, et beaucoup de ses auditeurs se précipitent dans les flammes [1].

Les Philippons ne voulaient pas prier Dieu pour les autocrates de Russie. Sous le règne de la czarine Anne, des commissaires ayant été envoyés par le gouvernement à leur monastère ; on leur ferma les portes, et, par les fenêtres, les moines les apostrophèrent, les accablèrent d'injures, en déclarant qu'ils ne prieraient pas pour l'impératrice. Les commissaires ayant essayé de pénétrer dans le cloître intérieur qui était bâti en bois, sur-le-champ les Philippons y mirent le feu. Il fut impossible de l'éteindre, les portes et les puits ayant été barricadés avec des poutres, en sorte que le couvent fut réduit en cendres, ainsi que les personnes qui l'habitaient. Vingt ans après, les Philippons du couvent de Zelenetzi les imitèrent [2].

La secte établie en d'autres lieux de la Russie y a prolongé son existence. Quand ils étaient ri-

[1] Strahl, p. 302.

[2] Histoire de Russie, 4e. édit., in-8o. Paris, tom. IV, p. 447 *et suiv.*, avec les additions de MM. Malte-Brun et Depping.

goureusement recherchés, persécutés, ils cachaient dans la tige de leurs bottes, un couteau bien affilé pour se couper le cou. Ils étudiaient même la manière la plus expéditive de commettre ces violences sur eux-mêmes et sur les autres. Vers la fin du siècle dernier, quelques-uns se sont suicidés et ont assassiné leurs femmes, leurs enfans. Dans la province, que l'usage continue d'appeler Nouvelle Prusse Orientale, on les connaît sous la dénomination de Russes; ils paraissent actuellement moins insensés, moins sauvages qu'auparavant.

On leur reproche un penchant au larcin, mais jamais ils ne font de vols considérables, ni avec violence. Ils connaissent très-peu leur propre histoire, et ne peuvent pas même donner des notions satisfaisantes sur leur croyance.

Depuis quelque temps ils se sont engagés à ne pas attenter à leur propre vie, ni à celle d'autrui. Cependant le suicide est encore réputé parmi eux un martyre qui conduit à l'éternelle félicité, et ceux qui, par-là, veulent terminer leur vie, s'enfoncent dans un marais très-profond.

Par un usage strictement observé, de temps en temps ils se visitent. Ils réprouvent la guerre, et refusent tout emploi militaire, parce qu'il faudrait prêter serment, ce à quoi ils répugnent. Ils n'ont pas d'ecclésiastiques, mais ils élisent un vieillard (*Starii*), quand celui qui est en exercice ne s'est pas choisi lui-même un successeur. Ce vieillard est dépositaire de leurs coutumes religieuses. Cha-

cun peut prêcher, s'il éprouve l'inspiration céleste. Ils ne s'inclinent devant aucune image, que celles qui ont été faites par leurs co-religionnaires, et qui leur sont envoyées de Riga. Le Starii conduit au tombeau les décédés, entend les confessions, impose des pénitences, mais ne donne pas d'absolution, parce que Jésus-Christ seul peut absoudre du péché. Ce vieillard dirige le culte; leurs réunions ont lieu dans des maisons particulières, où ils lisent l'Évangile, chantent des psaumes [1], et font leurs prières.

Ils purifient par une révérence, et quelquefois par une centaine de révérences, les comestibles achetés au marché. Ils s'éloignent de la société des personnes qui ne sont pas de leur religion, et même rarement ils leur parlent. Actuellement ils répugnent moins à se marier, mais seulement dans leur secte. Chacun porte sur la poitrine une croix presque toujours en cuivre jaune avec une inscription. Ils sont vêtus d'une espèce de robe longue en forme de manteau. Au baptême, on prononce trois fois *Amen*. Il est administré par le *Starii* (*Ancien*), ou par un autre Philippon auquel on a délégué cet emploi. Chaque Néophyte doit avoir au moins deux parrains [2]. On lui donne

[1] Tzschirner, p. 250.

[2] *Kirchliche geographie and statistik*, von D. E. F. Staudlin, etc., in-8°. Tubingen, 1804, t. I, p. 349 *et suiv.*, et Tzschirner, t. I, p. 248, dans la continuation de l'Histoire ecclesiastique de Schroek.

pour nom celui qu'on trouve, le huitième jour après sa naissance, dans le calendrier; ou si c'est un prosélyte, le nom que lui-même choisit. Trois fois on le plonge dans le fleuve ou dans la mer. Il a dû se disposer à ce sacrement par un jeûne de quarante jours, pendant lesquels sa nourriture ne peut être que du pain sans levain, des herbages, des légumes préparés avec de l'eau et du sel. Le catéchumène peut boire à volonté, en s'abstenant de toute liqueur enivrante. Pendant ce jeûne, on le surveille soigneusement.

On trouve des Philippons en Lithuanie, et surtout dans le palatinat d'Augustof, disséminés dans les villages au nombre d'environ cinq mille; ils ont quelques églises.

Les Pomoraniens, ainsi appelés du monastère de Pomoni, gouvernement d'Olonetz, où naquit leur secte, figurent dans l'histoire dès l'an 1675. Ils n'ont point de sacerdoce, quoique parmi leurs fondateurs on voie un diacre, un moine, et même un *Igoumen* (supérieur de monastère). Ils tiennent pour certain que l'Église russe est livrée à Satan, et que tous les sacremens qu'elle administre sont nuls; en conséquence, ils rebaptisent les prosélytes.

Les Pomoraniens, subdivisés en sectes nouvelles, se dispersèrent dans la Russie, surtout en Sibérie, puis en Livonie, en Turquie, en Pologne. Dans ce dernier pays ils tinrent, en 1751, une espèce de synode qui, entre autres dispositions, défend aux

filles et aux femmes d'aller cueillir des champignons les jours de fêtes et dimanches, de fréquenter ceux qui ne sont pas de leur secte, d'acheter d'eux ou d'en accepter des liqueurs enivrantes, de porter des chemises rouges, ni des mouchoirs ou des robes de cette couleur quand elles vont aux églises.

Lors de la peste de Moscou, en 1771, des Pomoraniens, établis au village de Preobraschensk, érigèrent un hôpital, où ils recevaient gratuitement les malades. Cette générosité leur attira des présens et des legs considérables, tant des mourans que des échappés à la contagion, dont plusieurs s'agrégèrent à la secte.

Actuellement ils prient pour le chef de l'État, mais sans lui donner le titre d'empereur, parce que ce mot n'existe pas dans l'ancien idiome russe, qui l'appelle *czar* ou *tzar*; et en plaçant sur leur croix l'inscription de Pilate, ils écrivent ainsi : J. N. Z. J., Jésus de Nazareth *czar* (*tzar*) des Juifs.

L'énumération de toutes les sectes, la plupart éphémères, qui ont existé, qui existent encore en Russie, fatiguerait inutilement le lecteur. Les unes ont été fondées par des moines, des prêtres, d'autres par des laboureurs, par des femmes qui exerçaient toutes les fonctions du culte, même celle de la confession.

Dans le nombre on trouve :

Des Abrahamites qui croient que l'Ante-Christ est arrivé, ainsi qu'Énoch et Élie.

Des Messaliens qui rejettent le baptême, la

cène, le mariage, et s'abandonnent à tous les désordres des sens.

Une autre secte est dans l'usage de choisir un homme qui est censé représenter Jésus-Christ, et qu'elle adore comme tel; une femme qu'elle vénère comme représentant la Sainte-Vierge, douze apôtres, etc.

Une autre secte adore l'Ante-Christ sous le nom de Jésus.

Une autre, fondée par un paysan Potemkin, ne baptise que la nuit, parce que c'est pendant la nuit que Jésus-Christ est né. On a vu des hommes se baptiser eux-mêmes, et s'ordonner eux-mêmes; un diacre, nommé Ambroise, se conféra l'épiscopat, et ordonna ensuite des prêtres.

Un moine désordonné, nommé Serapion, persuade à des religieuses de se laisser mourir de faim; puis, avec quelques-unes d'entre elles, il part pour Casan et les épouse.

S'occuper plus longuement de ces sectes, ce serait dérouler en pure perte les archives du délire et de la débauche.

CHAPITRE XV.

DOUKHOBORTSES (lutteurs d'âme), COMBATTANS SPIRITUELS, QUAKERS-RUSSES.

Les Doukhobortses sont des séparatistes de l'Église nationale qu'on vit paraître à Moscou et dans d'autres villes, sous le règne d'Anne Iwanowa [1]. Leur schisme est fondé sur ce que, depuis la suppression du patriarcat par le czar Pierre Ier., cette église manque d'un chef, membre intégrant et nécessaire de la véritable Église. Ils emploient pour leur culte l'ancienne liturgie esclavonne, telle qu'elle existait avant la révision faite par le patriarche Nicon, et traitent d'innovations coupables tout ce qui a été introduit postérieurement. Cet article suffit pour les croire, sinon identiques, du moins semblables aux Raskolnicks [2]. Tzschirner prétend qu'ils rejettent le dogme de la trinité, qu'ils n'admettent des saintes écritures que l'Évangile, et qu'ils n'ont ni temple ni prêtres [3].

[1] Strahl, p. 339.

[2] Lettre à M. l'évêque Grégoire, de M. Louis Vay, qui a eu occasion de connaître les Doukhobortses en Russie.

[3] Tzschirner, p. 250 *et suiv.*

Une assertion contradictoire se trouve dans les détails suivans, les uns extraits du *Christian observer*, les autres communiqués par un savant de la Russie.

Les Doukhobortses se croient descendans des trois enfans sauvés miraculeusement de la fournaise, Sidrac, Misac et Abdenago. Ils ne fréquentent pas les temples grecs, parce que l'Église extérieure est corrompue. Ils l'assimulent à une caverne de voleurs. Ils n'honorent pas les images, nient l'utilité des rits, n'admettent aucun sacrement, font peu de cas de l'Écriture-Sainte. On raconte que les missionnaires anglais, leur ayant offert des exemplaires de la Bible ils les refusèrent, en disant qu'ils avaient la Bible dans leur cœur.

Ils rejettent, dit-on, les dénominations de père et mère, attendu que Dieu seul peut être appelé père, et les enfans sont reconnus par leur nom, Jean, Antoine, Alexis, etc.; car les familles ne sont pas distinguées par des noms patronymiques. On a même prétendu qu'ils méconnaissaient l'union conjugale; ce qui a pu le faire croire, c'est que chez eux le mariage n'est qu'un acte civil.

Peut-être a-t-on exagéré de même ce qu'on raconte sur la communauté des biens établie chez eux, quoiqu'ils admettent en principe que la terre a été donnée en commun à la race humaine. L'union entre eux est telle, que si l'un s'est rendu coupable de quelque désordre, inutilement on

tenterait de le prouver par des témoins pris dans la secte. Ils ne savent jamais rien.

Ils ne reconnaissent ni lieux, ni jours privilégiés pour l'exercice du culte. Cependant ils adoptent les fêtes chômées par l'Église russe, parce qu'alors le travail est suspendu, et que d'ailleurs, s'ils enfreignaient la règle établie, ils encourraient des punitions.

Chacun peut tenir chez lui l'assemblée religieuse; ils soupent ensemble, et si l'hôte n'a pas le moyen d'acquitter tous les frais, les convives y suppléent. Les hommes entre eux se saluent, s'inclinent trois fois en *l'honneur de la sainte Trinité*, et trois fois s'embrassent. Les femmes, de leur côté, en font autant. On chante des cantiques; et, comme il n'y a pas de prêtres, la fonction d'instruire appartient à tout le monde, y compris les femmes. A la fin du service, ils s'embrassent comme au commencement.

Il fut un temps où ils tutoyaient même les magistrats, et refusaient de se découvrir dans les tribunaux. Quelques-uns furent en conséquence incarcérés; à d'autres, on refusa d'entendre leurs réclamations en justice. Alors ils se ravisèrent, et présentement ils se conforment à l'usage ordinaire. C'est là sans doute ce qui les a fait appeler les quakers de la Russie [1].

Sous le rapport de la civilisation, les Doukho-

[1] Voyez *Christian observer*, tom. XIII, p. 378 *et suiv.*

bortses ne sont pas au-dessus des autres paysans de l'empire. En 1816, leur nombre sur la rive droite de la Molochne était de 1133 individus, distribués dans huit villages, où ils sont très-paisibles, quoiqu'ils cherchent à se faire des prosélytes. Ils appellent leur colonie *don de Dieu*. L'empereur Alexandre les y plaça au commencement de son règne, pour les dédommager, en quelque sorte, des épreuves rigoureuses auxquelles les avait soumis l'empereur Paul, dans l'intention de les faire renoncer au système d'égalité qu'ils professent [1].

On a permis aux Doukhobortses, d'après leur demande, de placer à Orekoff une famille de leur secte, afin qu'ils y aient une auberge. Le père de cette famille est leur agent, leur solliciteur auprès du tribunal du district; il veille sur leurs intérêts, et les informe de tout ce qu'il leur est important de savoir. Il envoyait son fils à l'école paroissiale, mais il avait demandé auparavant qu'on ne lui fît pas faire le *signe de la croix*. L'inspecteur Choubiakof le lui promit, et les maîtres tinrent parole; mais un mauvais plaisant vint quelques jours après dire au père qu'on avait forcé son fils à faire un signe de croix, il n'en fallut pas davantage pour qu'il le retirât de l'école.

[1] De la Civilisation des Tatars-Nogais dans le midi de la Russie européenne, par M. de Gouroff, in-8°. Karkof, 1816, p. 56.

Les Doukhobortses, d'après leur désir, transférés dans les steppes de la Crimée au commencement de ce siècle, y ont formé un établissement considérable et mérité l'estime par leur industrie, leur sobriété, leur loyauté; mais ces qualités ne mettent pas toujours à l'abri de la persécution. D'après des accusations portées contre eux, l'empereur envoya, en 1817, au gouvernement de Cherson, en leur faveur, un rescrit qu'il est bon de faire connaître, parce qu'il est une justification de ces sectaires et un modèle de tolérance.

« A M. le gouverneur de Cherson;

» Je vois, par les deux représentations que vous avez adressées au ministre de la police, pour qu'on éloigne le Doukhobortses du cercle de Melitopoloky en Tauride, lieu de leur résidence actuelle, que vous vous êtes déterminé à ces plaintes, d'après les rapports qui vous sont parvenus sur les torts prétendus de leur conduite, sur leurs principes dangereux pour l'ordre social, et leurs efforts pour les propager.

» D'après vos représentations et une supplique qui nous a été adressée par les Doukhobortses pour réclamer un appui contre les vexations, j'ai déjà recommandé au substitut du ministre de la police de se procurer des détails plus circonstanciés sur ce qui concerne ces sectaires, et je crois nécessaire d'appeler particulièrement votre attention sur l'origine et la cause de leur translation des

slobodes d'Ukraine et d'autres gouvernemens, dans le cercle de Melitopoloky en Tauride. Ce changement eut lieu, comme vous pouvez le savoir, par l'ordre que j'adressai, le 25 janvier 1802, à M. Miklascheffesky, alors gouverneur de la Nouvelle-Russie, soit en considération de la triste situation où ils se trouvaient antérieurement, soit pour les mettre à l'abri des vexations injustes qu'ils éprouvaient à cause de leurs opinions religieuses. Dans les lieux qu'habite maintenant cette secte, elle est suffisamment séparée des autres habitans pour n'avoir point de communications immédiates avec eux, et l'on a mis des bornes à sa propagation ultérieure. Le gouvernement qui, dans le cours de plusieurs années, n'a reçu de plaintes ni de part ni d'autre, ni aucun rapport de désordres qu'on puisse leur reprocher, avait tout lieu de regarder comme suffisantes les mesures qu'on avait prises.

» La séparation de cette secte d'avec l'Église orthodoxe de Russie est sans doute un égarement qui ne peut être fondé que sur des idées fausses du véritable culte divin et de l'esprit du christianisme. Mais les Doukhobortses ne manquent point de religion, puisqu'ils s'élèvent à la Divinité par des sentimens pieux quoique erronés. Est-il convenable, pour un gouvernement chrétien, d'employer des moyens durs et cruels, les tourmens, l'exil, etc., pour ramener dans le sein de l'Église des esprits égarés? La doctrine du Rédempteur,

qui est venu au monde pour sauver le pécheur, ne peut et ne doit point être un moyen d'oppression envers celui qu'on veut ramener dans le sentier de la vérité.

» La vraie croyance ne peut germer dans le cœur qu'avec la grâce de Dieu, que par la conviction, l'enseignement, la modération, et surtout par le bon exemple. La rigueur ne persuade jamais : elle prévient contre elle. Toutes les mesures rigoureuses qu'on a épuisées contre les Doukhobortses pendant trente ans jusqu'en 1801, loin de pouvoir anéantir cette secte, n'ont fait qu'augmenter le nombre de ses adhérens.

» Toutes ces circonstances prouvent suffisamment qu'il ne peut être question de transporter les Doukhobortses ; mais qu'au contraire il faut les protéger contre les mortifications qu'ils ne méritent pas et que leur attire la différence de croyance, les faire jouir de la liberté de conscience, et ne se permettre envers eux ni contrainte ni persécution. En les transportant dans un autre endroit, on les mettrait de nouveau dans une position pénible, et on les punirait sur de simples dénonciations sans prouver la vérité des imputations. Un gouvernement équitable ne procède dans aucun cas, et contre qui que ce soit, d'une manière semblable; et l'Église orthodoxe, si elle désire ramener dans son sein ses frères égarés, peut-elle approuver des mesures de persécution qui con-

trastent si étrangement avec l'esprit de son chef, le Christ, sauveur du monde?

» Ce n'est qu'en suivant cet esprit, qui est le véritable esprit du christianisme, qu'on peut atteindre le but désiré. Je recommande en conséquence cette colonie à votre surveillance particulière et à vos soins les plus zélés. Sans avoir égard à de fausses allégations, et sans vous laisser aller à aucune prévention, vous examinerez par vous-même toutes les circonstances locales, vous observerez toute leur conduite, et vos soins envers eux seront ceux d'une autorité impartiale qui ne cherche l'avantage de l'état que dans le bien-être des sujets qui lui sont confiés. Il faut assurer d'une manière stable le sort des colons, il faut qu'ils sentent qu'ils sont sous la protection des lois; c'est alors seulement qu'on pourra attendre d'eux de l'affection et du dévouement envers le magistrat, et en exiger l'observation des lois si bienfaisantes pour eux. Si vous découvrez, non sur de simples dénonciations, mais par des faits, que ces colons recèlent des fugitifs et des déserteurs, s'il est constaté qu'ils tâchent d'aliéner les autres sujets de l'Église dominante et de leur inculquer leurs principes religieux, alors vous déploierez toute la force des lois contre les transgresseurs, et vous réprimerez ainsi leur conduite illégale.

» Cependant, on ne doit pas permettre que, pour un ou plusieurs coupables qui sont convaincus d'avoir violé la loi, on rende responsable la

colonie qui n'y a point participé. Des accusations et des imputations de ce genre exigent une information approfondie, de quelque part que vienne la dénonciation, et quels qu'en puissent être les motifs. Ainsi, il est possible que les deux Doukhobortses, dont vous faites mention dans votre représentation, et qui, après être entrés dans la communion orthodoxe, ont accusé cette secte de différens délits, et ont déposé qu'elle vivait d'une manière blâmable, l'aient fait par méchanceté ou par vengeance. Peut-être avaient-ils eux-mêmes été exclus de cette société pour des délits, ou l'avaient-ils quittée par animosité. Des témoignages de ce genre, qui, sans cela, méritent à peine qu'on y fasse attention, ne peuvent, lorsqu'ils sont isolés, autoriser à prendre des mesures de rigueur, ni à arrêter, emprisonner et tourmenter ceux qui ne sont encore convaincus d'aucun crime, ni d'aucune mauvaise intention. L'information même contre celui qui s'est rendu suspect d'un crime, doit être faite de manière que, dans aucun cas, un innocent ne puisse souffrir.

» Plein de confiance dans votre prudence, votre bonne volonté bien connue et votre zèle pour le service, je me suis convaincu qu'en remplissant cette mission, vous vous conduirez exactement d'après les idées que je viens de vous communiquer, et j'en attends le résultat le plus heureux possible. Jusque-là, vous devez m'informer d'une

manière détaillée des dispositions que vous prendrez en conséquence de ce rescrit, et du résultat de l'examen que vous ferez de cette colonie, après l'avoir prise sous votre surveillance immédiate.

» *Signé* ALEXANDRE. »

CHAPITRE XVI.

MALAKANES OU LAITEUX.

Le professeur Strahl assure qu'entre les années 1605 et 1610, il y avait à Novogorod une secte nommée les Malakanes, qui, les mercredis et les vendredis, ne mangeaient que du lait et des œufs, et jeûnaient le samedi. Ils révéraient en secret quelques images de saints, et racontaient, sur les plaies de Jésus-Christ, des détails qu'on ne trouve pas dans l'Évangile. Il déclare, au surplus, qu'une obscurité profonde couvre leur histoire [1].

Quelques journaux français ont emprunté aux journaux allemands, sur une secte de Malakanes actuellement existante, la notice imparfaite et très-vague dont on va lire un extrait [2].

Deux membres de la société des missions évangéliques de Bâle, étant à Mozdock, ville bâtie

[1] Strahl, p. 338.

[2] Archives du christianisme, in-8o., Paris, 1er. février 1824, p. 89 *et suiv. Der Katholik eine religiose*, etc., etc., tom. XXIII, in-8o., Strasbourg, 1827. *Beilage*, p. 11 et 12.

près du Tereek, et habitée par des Tartares, des Arméniens, des Cosaques, eurent occasion de connaître une société de séparatistes qui prennent le nom de *Chrétiens spirituels*, mais que les Russes appellent Malakanes ou *Laiteux, mangeurs de lait*, parce qu'ils vivent habituellement du laitage, qu'ils l'emploient surtout pour préparer les alimens les jours de jeûne, dont ils sont rigides observateurs.

Ils diffèrent de l'Église grecque en rejetant le culte des images et tout ce qui est tradition, pour s'en tenir uniquement à la Bible. Comme il ne leur est pas permis d'avoir des prêtres de leur secte, et qu'ils refusent le ministère des prêtres russes, ils ont renoncé au baptême, à la cène, et ils soutiennent que ces sacremens ne doivent être célébrés que spirituellement sans acte extérieur. Ils repoussent tous les textes bibliques qu'on allègue pour combattre cette erreur, quoiqu'ils soient d'ailleurs familiarisés avec l'Écriture-Sainte, et qu'ils aient des idées exactes sur la trinité, le péché originel, la rédemption par les souffrances et la mort de Jésus-Christ.

On fait l'éloge de leur conduite; ils évitent toutes sortes d'excès, s'appliquent aux œuvres de charité, sont extrêmement officieux. C'est le témoignage que leur rendent les deux missionnaires protestans, qui assistèrent à leur office liturgique.

Il s'ouvre par le chant d'un passage scripturaire. Ce chant, très-simple et même enfantin, sans règle

déterminée, est cependant agréable, en ce qu'il est inspiré et dirigé par le sentiment; ensuite un septuagénaire, chef de la communauté, lit un chapitre de la Bible esclavonne qu'ils comprennent très-bien. Cette lecture est suivie d'une longue prière, pendant laquelle ils se prosternent, et quelquefois en versant des larmes. Le service, commencé par un cantique, se termine de même. Ils sont très-ponctuels sur la célébration du dimanche.

Le mariage est béni à la maison par le père de l'épouse, devant lequel les conjoints s'agenouillent. De là on se rend à l'église, où, devant Dieu et en présence de l'assemblée, ils se donnent la main droite en se promettant amour et fidélité.

Il est à regretter que les voyageurs ne donnent aucun détail sur l'origine de cette société, composée seulement d'environ soixante familles.

Les Malakanes, ayant à peu près les usages et les costumes des Raskolnicks, étant d'ailleurs très-paisibles et soumis, n'ont pas éprouvé les tracasseries suscitées aux Doukhobortses, et jouissent d'une tolérance complète.

CHAPITRE XVII.

MARTINISTES RUSSES.

Cette secte, née dans l'université de Moscou, vers la fin du règne de Catherine II, eut pour chef le professeur Schwarts. La conformité de leurs dogmes avec ceux des Martinistes français, leur en fit donner le nom. Ils étaient nombreux à la fin du dix-huitième siècle. Mais ayant traduit en russe quelques-uns de leurs écrits, et cherché à répandre leur doctrine, plusieurs furent emprisonnés, puis élargis, quand Paul monta sur le trône. Actuellement, ils sont réduits à un petit nombre.

Ils admirent Swedenborg, Boehm, Ekartshausen, et d'autres écrivains mystiques. Ils recueillent les livres magiques et cabalistiques, les peintures hiéroglyphiques, emblèmes des vertus et des vices, et tout ce qui tient aux sciences occultes. Ils professent un grand respect pour la parole divine, qui révèle non-seulement l'histoire de la chute et de la délivrance de l'homme, mais qui, selon eux, contient encore les secrets de la nature; aussi cherchent-ils partout dans la Bible des sens mys-

tiques. Tel est à peu près le récit que faisait Pinkerton de cette secte en 1817[1].

Un fait nouveau, sur cet objet, se trouve dans l'Histoire de Napoléon et de la grande armée, par le comte de Ségur. A l'affaire de Moscou, le fils d'un marchand russe avait été incarcéré, parce qu'on l'avait surpris provoquant le peuple à la révolte. On le dénonce comme adepte d'une secte d'illuminés allemands, nommés Martinistes, association d'indépendans superstitieux. Échappé du cachot où son audace ne s'était pas démentie, il est traîné devant le gouverneur Rostopchin. Le père accourt, et, loin d'intercéder pour son fils, il demande sa mort. Le gouverneur lui accorde quelques instans pour parler encore à son fils et le bénir. Moi, dit le père, bénir un traître! et à l'instant il se tourne en fureur vers son fils et le maudit; ce fut le signal de l'exécution. On abattit d'un coup de sabre mal assuré la tête de ce malheureux[2].

[1] Voyez l'*Intellectual repository of the New-Church*, n°. 25, p. 34 *et suiv.*

[2] Histoire de Napoléon, etc., par M. le général comte de Ségur, 3e. édit., in-8o., Paris, 1825, t. II, liv. 8, ch. 3, p. 30 et 31.

CHAPITRE XVIII.

ORIGÉNISTES OU MUTILÉS.

L'histoire des hérésies atteste, par une immense quantité de faits, les égaremens déplorables, et même les actes de démence auxquels peut se porter l'esprit humain, quand, à son intelligence bornée, soumettant l'Écriture-Sainte, il veut s'en rendre l'interprète exclusif. Ces aberrations font d'autant mieux sentir la nécessité d'une autorité infaillible, pour fixer le sens de la parole divine et diriger la croyance des fidèles.

Il n'était pas encore pénétré de ce principe, Origène, l'illustre interprète des livres saints, lorsque, prenant à la lettre et dans le sens matériel une parole de Jésus-Christ [1], il crut faire une action méritoire en se mutilant lui-même. Il eut quelques imitateurs; mais le concile de Nicée condamna cette frénésie, et déclara que de tels hommes étaient inadmissibles dans l'ordre sacerdotal [2].

[1] Voy. Math., 19. 12.

[2] Canon, 129 v. Fleury, t. II, l. 3, n. 12.

Beveridge (d'après saint Épiphane, qui avant les Origénistes place les Valésiens [1]) croit ceux-ci antérieurs de date. Les Valésiens, ainsi nommés de Valens, leur chef, fondés sur le même passage de l'Évangile, se mutilaient et mutilaient forcément les hommes qu'ils pouvaient attrapper.

Difficilement pourrait-on indiquer une erreur, un crime, un délire, qui n'ait son type dans les siècles précédens. D'après cette réflexion, on doit être moins surpris d'apprendre que, non loin de Toula, dans les villages, est disséminée une secte déjà ancienne, qui admet et pratique la mutilation. Ce sont des femmes âgées qui font cette opération, à laquelle se soumettent même des hommes mariés, tant par motif de dévotion que pour n'être pas forcés à l'état militaire. Ainsi, la lâcheté morale cherche une garantie dans un moyen qui opère inévitablement la lâcheté physique, car l'eunuchisme et la bravoure sont inalliables. L'histoire ne cite guère d'exception que Narsès. On prétend que des femmes dévotes, fanatiques, subissent une opération analogue, qui, après tout, n'est pas un phénomène inconcevable.

Adramite, roi des Lydiens, en est-il l'inventeur, comme le dit Athénée, ou faut-il, avec Suidas, l'attribuer à Gygès? Quoi qu'il en soit, *mulieres eunuchas vidit antiquitas*, dit Salden, qui, ainsi

[1] Sancti Epiphani opera, in-fol., Parisiis, 1622, tom. I, pag. 489 *et suiv.*

que d'autres savans, donne quelques détails sur cet objet [1].

Plusieurs voyageurs, entre autres Mac-Michaël et Faure, confondent mal à propos les mutilés de Russie avec les Raskolnicks [2]. John Carr, qui, en 1804, voyageait dans le Nord, raconte que Catherine II s'empressa de réprimer ce fanatisme. Cependant, il ne dit pas en quoi consistaient ces mesures répressives. Il avoue seulement que les initiés de la secte une fois connus étaient livrés à la dérision publique [3]. Alexandre prit des moyens plus efficaces.

En 1807 et 1808, la visite des conscrits vérifia que plusieurs d'entre eux s'étaient fait mutiler pour se soustraire à l'obligation de porter les armes. Un rapport, sur cet objet, fut présenté à l'empereur. Par deux édits de cette même année 1808, dont l'un n'est qu'un développement de l'autre, il statua que tous les individus convaincus de ce fait jusqu'à l'âge de cinquante ans seraient sur-le-champ enrôlés dans ses troupes; ceux qui n'au-

[1] Salden, Dissertatio 6, lib. 3, de Ennuchis; et Zacchias, Questiones medico-legales, lib. 2, tit. 3.

[2] Voyez Compte rendu du Voyage de Moscou à Constantinople, par M. Will. Mac-Michaël, 1 vol. in-4°., Londres, 1819; dans le Journal des Voyages de Malte-Brun, 13e. cahier, in-8°., Paris, 1819, p. 333 *et suiv.*; et Souvenirs du Nord, ou les Guerres de Russie, par M. Faure, in-8°., Paris, 1821, p. 185 *et suiv.*

[3] *Northern summer or travels round*, etc., by John Carr, in-8°., Hartford, 1806, p. 240.

raient pas la taille requise, et ceux au delà de trente-cinq ans comptant pour demi-conscrits; ceux qui n'auraient pas encore quatorze ans, gardés dans leurs villages jusqu'à l'âge de dix-sept ans, le tout pour empêcher les autres de suivre l'exemple de ces sectaires.

Il paraît que leur exaltation fanatique, loin de s'éteindre, ne serait pas même amortie. Le chevalier Gamba raconte que, huit ans avant la publication de son ouvrage, imprimé en 1826, on avait voulu les déporter en Sibérie; alors chacun, dit-il, a envié le martyre. Il a fallu fermer les yeux sur une secte dont la publicité pouvait favoriser les progrès déjà trop entendus, surtout parmi les marins de la flotte impériale [1].

Le célèbre chirurgien Dessault m'assurait que, dans quelques cantons de la ci-devant Champagne, des femmes pratiquaient sur des enfans une semi-castration par des motifs superstitieux. Il n'est idée si folle qu'elle ne trouve accès dans quelques têtes.

[1] Voyage dans la Russie, etc., par le chevalier Gamba, in-8°., Paris, 1826, t. II, p. 416 *et suiv.*

CHAPITRE XIX.

MANICHÉENS, PAULINISTES, PAULICIENS, PAULISTES, PAULINS, PAULIKIANISTES.

JEAN WIGAND, surintendant de Poméranie, publia, en 1575, une lettre par laquelle il accusait quelques prédicateurs d'avoir renouvelé le manichéisme dans l'Allemagne, l'Autriche et les Pays-Bas [1]. Flaccus Illyricus, dit-il, dans sa dispute contre Victorius Strigelius, à Weimar, l'an 1561, avait soutenu cette erreur, commune à plusieurs théologiens dont il donne les noms, et qui, selon Spangenberg, eut encore des défenseurs après la mort de Flaccus Illyricus. Elle fut combattue par André Jacobi, Heshusius, Kemnitius, Schoppius, etc. En 1579, elle conservait, disait-on, des partisans en Autriche.

Un ouvrage publié en 1707, à Hambourg, par Christophe Wolfius, suppose qu'à cette époque le manichéisme renaissait. Il attaque Bayle, qui,

[1] *De Manicheismo renovato*, etc., per Joan. Wigand, in-4°., Ienæ, 1583.

dans ses discussions sur cette erreur, semble lui donner gain de cause [1].

La supposition que le manichéisme existait encore en Autriche semble avoir pris naissance dans les vagues récits concernant une peuplade de la Turquie européenne, peu éloignée des provinces autrichiennes, et dont les membres, jusqu'à présent, sont appelés *Manichéens*, quoique depuis plusieurs siècles ils en aient abjuré les erreurs. Des familles détachées de cette peuplade, dont le chef-lieu est en Bulgarie, se seront établies dans les contrées voisines, et je me rappelle d'avoir vu, dans un catalogue de livres modernes, le titre d'un écrit sur les Manichéens de la Bosnie. La persévérance du nom aura fait croire à la persévérance de la doctrine. Les détails suivans établiront, sinon la certitude, au moins la probabilité de cette opinion.

Dans le septième siècle, une femme, nommée Callinice, imbue des erreurs manichéennes, les communique à ses deux fils, Paul et Jean, et les envoie prêcher cette doctrine en Arménie. Ils y font beaucoup de prosélytes, qui regardent l'aîné des deux frères comme leur apôtre, et prennent le nom de Pauliciens.

Jean Zimiscès, élevé au trône d'Orient en 963, en transféra un grand nombre dans la Bulgarie,

[1] *Manicheismus ante Manicheos et in christianismo redivivus*, par Christophe Wolfius, in-8°., Hamburgi, 1707.

où déjà beaucoup d'autres s'étaient établis; aux erreurs manichéennes ils associaient la dissolution des mœurs.

Des prédicans furent envoyés par eux dans l'Italie et la France. Le manichéisme fit des progrès alarmans, surtout en Languedoc, au commencement du onzième siècle. L'Orléanais même en fut infecté. Un concile, assemblé à Orléans l'an 1017, dévoilà ces sectaires, dont treize furent brûlés par ordre du roi Robert, entre autres le chanoine Héribert, qui s'était caché long-temps sous les dehors d'une conduite intègre et d'une croyance orthodoxe. Il était confesseur de la reine Constance, dont la confiance se changea en aversion quand ses erreurs furent connues. Dans un accès de colère elle lui creva un œil.

Pierre de Sicile, au neuvième siècle, avait écrit et adressé à l'archevêque de Bulgarie l'histoire de ces Pauliciens [1], qui étaient fort nombreux. On lit dans Mathieu Pâris que, vers l'an 1223, ils se choisirent un pape nommé Barthélemy [2].

Il est fait mention de ces Pauliciens dans plusieurs historiens de la Bysantine. On voit, d'après le récit d'Anne Comnène, qu'ils étaient rêmuans et guerriers. Ville-Hardouin les appelle *Popolicani*. Ce mot, qui a embarrassé quelques commenta-

[1] Son ouvrage a été publié par Raderus, en grec et en latin.

[2] *Mathœi Paris historia*, in-fol., Parisiis, 1644, p. 419.

teurs, désigne, comme l'a remarqué Ducange [1], les *Pauliciens* des environs de Philippopolis, qu'on appelle aussi Paulinistes, Paulins et Paulistes, et en Bulgarie, *Paulikiani* ou Manichéens.

Voici ce qu'imprimait, en 1716, un Anglais sur cet article.

Les Paulinistes, secte d'hérétiques qui n'avaient point de sacremens, et qui étaient grands ennemis de la croix, furent convertis par le père Pierre Deodato, archevêque de Sophie. Ils demeurent dans l'évêché de Nicopoli, où la congrégation entretient quelques prêtres avec un évêque. Le père Antonio Stefani, mineur observantin, a succédé au dernier évêque qui est mort depuis peu. L'église de Nicopoli est très-ancienne; et, comme elle est située dans un endroit creux, sur un fond très-solide, on ne doit pas craindre qu'elle tombe prochainement en ruines [2].

A Philippopolis, dit milady Montague, j'ai trouvé une secte de Chrétiens qui s'appellent Paulins [3]. Ils montrent une vieille église où ils prétendent que saint Paul a prêché; ils ont une pro-

[1] Histoire de l'empire de Constantinople sous les empereurs français, etc., par Ducange, in-fol., Paris, 1657, p. 341 *et suiv.*

[2] Etat présent de l'empire ottoman, traduit de l'anglais, par Richard Steele, in-16, Amsterdam, 1716, p. 72.

[3] Lettres de milady Montague, in-8°., Paris, t. I, lettre 28, p. 182.

fonde vénération pour cet apôtre, dont une lettre, adressée aux Philippiens, est insérée dans le canon des Saintes-Écritures.

Un Grec très-instruit fait remonter l'époque de leur conversion jusqu'au règne d'Alexis Comnène, dont le zèle y contribua puissamment. Après la prise de Constantinople, ils adoptèrent le rit latin, et les Paulistes actuels sont catholiques romains. Vus par les Turcs avec indifférence, ils ne contractent pas de mariages avec les Grecs, qui les regardent comme ennemis de leur foi. Cependant, ajoute-t-on, des Paulistes viennent quelquefois s'incorporer à la communion grecque.

Le nombre des Paulistes est de quatre ou cinq mille aux environs de Philippopolis. On en compte à peu près mille dans deux ou trois villages, près de Sistow en Bulgarie. Les uns comme les autres suivent en tout le culte catholique. Leur éducation est celle des Bulgares, dont ils parlent la langue. Ils savent aussi le turc. Plusieurs de ceux qui habitent la ville connaissent le grec moderne. Leurs enfans apprennent à l'écrire, et même ils étudient le grec ancien. Leur costume diffère peu de celui des autres Chrétiens. Mais celui des femmes, la coiffure surtout, offre quelques particularités. Leurs prêtres vont à Rome étudier et se faire sacrer. Ils portent la moustache, se rasent la barbe, et sont habillés comme les laïcs. Les Paulistes, à Philippopolis, ont une chapelle

tiques. Tel est à peu près le récit que faisait Pinkerton de cette secte en 1817[1].

Un fait nouveau, sur cet objet, se trouve dans l'Histoire de Napoléon et de la grande armée, par le comte de Ségur. A l'affaire de Moscou, le fils d'un marchand russe avait été incarcéré, parce qu'on l'avait surpris provoquant le peuple à la révolte. On le dénonce comme adepte d'une secte d'illuminés allemands, nommés Martinistes, association d'indépendans superstitieux. Échappé du cachot où son audace ne s'était pas démentie, il est traîné devant le gouverneur Rostopchin. Le père accourt, et, loin d'intercéder pour son fils, il demande sa mort. Le gouverneur lui accorde quelques instans pour parler encore à son fils et le bénir. Moi, dit le père, bénir un traître! et à l'instant il se tourne en fureur vers son fils et le maudit; ce fut le signal de l'exécution. On abattit d'un coup de sabre mal assuré la tête de ce malheureux[2].

[1] Voyez l'*Intellectual repository of the New-Church*, n°. 25, p. 34 *et suiv.*

[2] Histoire de Napoléon, etc., par M. le général comte de Ségur, 3e. édit., in-8o., Paris, 1825, t. II, liv. 8, ch. 3, p. 30 et 31.

CHAPITRE XVIII.

ORIGÉNISTES OU MUTILÉS.

L'histoire des hérésies atteste, par une immense quantité de faits, les égaremens déplorables, et même les actes de démence auxquels peut se porter l'esprit humain, quand, à son intelligence bornée, soumettant l'Écriture-Sainte, il veut s'en rendre l'interprète exclusif. Ces aberrations font d'autant mieux sentir la nécessité d'une autorité infaillible, pour fixer le sens de la parole divine et diriger la croyance des fidèles.

Il n'était pas encore pénétré de ce principe, Origène, l'illustre interprète des livres saints, lorsque, prenant à la lettre et dans le sens matériel une parole de Jésus-Christ [1], il crut faire une action méritoire en se mutilant lui-même. Il eut quelques imitateurs; mais le concile de Nicée condamna cette frénésie, et déclara que de tels hommes étaient inadmissibles dans l'ordre sacerdotal [2].

[1] Voy. Math., 19. 12.

[2] Canon, 129 v. Fleury, t. II, l. 3, n. 12.

Beveridge (d'après saint Épiphane, qui avant les Origénistes place les Valésiens [1]) croit ceux-ci antérieurs de date. Les Valésiens, ainsi nommés de Valens, leur chef, fondés sur le même passage de l'Évangile, se mutilaient et mutilaient forcément les hommes qu'ils pouvaient attrapper.

Difficilement pourrait-on indiquer une erreur, un crime, un délire, qui n'ait son type dans les siècles précédens. D'après cette réflexion, on doit être moins surpris d'apprendre que, non loin de Toula, dans les villages, est disséminée une secte déjà ancienne, qui admet et pratique la mutilation. Ce sont des femmes âgées qui font cette opération, à laquelle se soumettent même des hommes mariés, tant par motif de dévotion que pour n'être pas forcés à l'état militaire. Ainsi, la lâcheté morale cherche une garantie dans un moyen qui opère inévitablement la lâcheté physique, car l'eunuchisme et la bravoure sont inalliables. L'histoire ne cite guère d'exception que Narsès. On prétend que des femmes dévotes, fanatiques, subissent une opération analogue, qui, après tout, n'est pas un phénomène inconcevable.

Adramite, roi des Lydiens, en est-il l'inventeur, comme le dit Athénée, ou faut-il, avec Suidas, l'attribuer à Gygès? Quoi qu'il en soit, *mulieres eunuchas vidit antiquitas*, dit Salden, qui, ainsi

[1] Sancti Epiphani opera, in-fol., Parisiis, 1622, tom. I, pag. 489 *et suiv.*

que d'autres savans, donne quelques détails sur cet objet [1].

Plusieurs voyageurs, entre autres Mac-Michaël et Faure, confondent mal à propos les mutilés de Russie avec les Raskolnicks [2]. John Carr, qui, en 1804, voyageait dans le Nord, raconte que Catherine II s'empressa de réprimer ce fanatisme. Cependant, il ne dit pas en quoi consistaient ces mesures répressives. Il avoue seulement que les initiés de la secte une fois connus étaient livrés à la dérision publique [3]. Alexandre prit des moyens plus efficaces.

En 1807 et 1808, la visite des conscrits vérifia que plusieurs d'entre eux s'étaient fait mutiler pour se soustraire à l'obligation de porter les armes. Un rapport, sur cet objet, fut présenté à l'empereur. Par deux édits de cette même année 1808, dont l'un n'est qu'un développement de l'autre, il statua que tous les individus convaincus de ce fait jusqu'à l'âge de cinquante ans seraient sur-le-champ enrôlés dans ses troupes; ceux qui n'au-

[1] Salden, Dissertatio 6, lib. 3, de Ennuchis; et Zacchias, Questiones medico-legales, lib. 2, tit. 3.

[2] Voyez Compte rendu du Voyage de Moscou à Constantinople, par M. Will. Mac-Michaël, 1 vol. in-4°., Londres, 1819; dans le Journal des Voyages de Malte-Brun, 13e. cahier, in-8°., Paris, 1819, p. 333 *et suiv.*; et Souvenirs du Nord, ou les Guerres de Russie, par M. Faure, in-8°., Paris, 1821, p. 185 *et suiv.*

[3] *Northern summer or travels round*, etc., by John Carr, in-8°., Hartford, 1806, p. 240.

récite à l'église un symbole de foi hétérodoxe, ouvrage de Palamas. Allatius part de là pour faire sentir l'inconséquence des Grecs, qui reprochent aux Latins l'insertion du *Filioque* dans le symbole [1].

Le père Richard, qui dans le dix-septième siècle a passé treize ans comme missionnaire en Grèce, donne une notice étendue sur les Palamites, avec lesquels lui et les autres jésuites eurent de fréquentes discussions. Il prétend même qu'ils avaient formé le projet de faire assassiner les missionnaires. Sa relation contient divers événemens fâcheux arrivés à des Palamites, et qu'il regarde comme miraculeux [2].

Villoison, qui de nos jours a visité la Grèce, a consigné dans ses manuscrits quelques détails ajoutés à ceux du père Richard sur les Palamites, dont il croit la secte encore existante [3]. Son témoignage est contredit formellement par celui d'un Grec très-instruit, et dont l'assertion est une autorité : « Il n'existe pas, dit-il, un seul Pala» mite dans aucune partie de la Grèce. Villoison » aura vu, au mont Athos et ailleurs, des

[1] Allatius, *de Libris ecclesiasticis Græcorum*, pag. 215.

[2] Relation de ce qui s'est passé de plus remarquable à Santorini, par le père Franc. Richard, in-8°., Paris, 1657, pag. 149 et 362 *et suiv.*

[3] Manuscrits de Villoison, à la Bibliothèque, rue de Richelieu, surtout tom. IV, pag. 120 *et suiv.*, et pag. 406, 441, etc., etc.

» moines qui, debout ou assis sur leurs talons, » avaient la tête baissée sur la poitrine et les yeux » fixés sur les parties inférieures de leur corps, c'est » leur attitude ordinaire lorsqu'ils sont absorbés » par la méditation ; il n'en fallait pas davantage » pour éveiller dans la mémoire prodigieuse de » Villoison l'idée des Palamites, et faire croire à » leur existence ; ce n'est pas la seule erreur qu'il » ait commise dans ses observations sur la Grèce. » J'en ai rencontré bon nombre dans un extrait » publié il y a long-temps dans les *Annales des* » *Voyages*. Vous savez que le jugement n'était pas » la faculté dominante de cet érudit, si recom- » mandable à d'autres égards [1]. »

Ainsi les Palamites n'existent plus comme secte; mais n'est-elle pas indirectement préconisée dans l'Église grecque non-unie par la collecte du second dimanche de carême, pour la fête du coryphée de cette erreur, Grégoire Palamas? En voici la traduction : « Flambeau de l'orthodoxie, appui et docteur » de l'Église, modèle des cénobites, intrépide dé- » fenseur des théologiens, Grégoire Thaumaturge, » la gloire de Thessalonique, héros de la charité » qui priez pour nous, sauvez nos âmes [2]. »

Dans la crainte que l'exemple des Grecs dissidens n'égarât l'opinon des Grecs unis, le synode

[1] Lettre de M. Piccolo, professeur d'éloquence à l'université de Corfou, du 5 septembre 1823.

[2] Ωρολογιον μεγα, in-8°., Ενετιησιν, 1820.

catholique de Zamoski en Pologne, l'an 1720, les prémunit contre ce culte abusif, en leur rappelant que Grégoire Palamas ne devait pas être vénéré comme saint, ni même nommé dans les dyptiques [1].

Chez les Grecs, aux fêtes solennelles, en carême, aux enterremens et offices des morts, les personnes aisées font porter dans le parvis des églises, pour être distibuées aux pauvres, des offrandes nommées colybes [2]. Ces offrandes se composent de froment cuit à moitié, auquel on ajoute des légumes et des fruits, tels que pois, avelines, amandes, figues, oranges, grenades, quelquefois même des vases remplis de vin.

Les historiens fixent l'origine de cet usage à l'époque où l'empereur Julien ordonna de n'exposer en vente, dans les marchés publics, que des comestibles offerts aux idoles, afin que les Chrétiens fussent réduits à l'alternative de s'en nourrir ou de mourir de faim. Alors ceux d'entre eux qui étaient riches firent distribuer aux pauvres des alimens, surtout du froment cuit, et tous, en s'imposant des sacrifices, déjouèrent la persécution astucieuse de l'apostat qui se vit forcé à révoquer son ordonnance. Mais la charité continua ce que

[1] *Versuch einer kirchen geschichte*, *etc.*, *des achtzehnten jahrhunderts*, etc., von Huth, in-8°., Ausburg, 1807, tom. I, pag. 351.

[2] Du grec κόλυβα, froment cuit.

la charité avait commencé, et dès-lors, aux fêtes solennelles des Saints et aux offices funèbres, s'établit l'usage de ces offrandes qui servaient à la nourriture des prêtres et des pauvres. Saint Augustin en parle dans ses écrits contre Fauste, et réfute les Manichéens, qui prêtaient calomnieusement aux Chrétiens l'intention de vouloir, par ce moyen, apaiser les mânes des décédés.

L'usage d'offrir des colybes, communiqué par l'Église grecque à celle de Russie, y est identiquement le même sous le nom de *Kuthia* [1]. Le canoniste Cavalieri, qui l'appelle *Cothia*, fait observer qu'on l'appelle *Coccia* à Malte, où il fut pareillement introduit par les Grecs [2].

La distribution d'aumônes aux pauvres, après la cérémonie des funérailles, est une pratique généralement admise chez les nations catholiques et chez les Chrétiens, soit hérétiques, soit schismatiques de l'Orient. Il importe de remarquer que ce fait se rattache à une croyance qui leur est commune sur l'efficacité de la prière et d'autres bonnes œuvres pour les morts. Ce dogme, rejeté par l'aride protestantisme, s'adresse simultanément à l'esprit comme vérité de foi, et au cœur comme moyen de consolation.

[1] *Rerum moscovitarum scriptores*, etc., par Herberstein, in-fol., Francofurti, 1600, pag. 26.

[2] *Opera liturgica*, par Cavalieri, in-fol., Augustæ Vindelicor., etc., 1764, tom. III, chap. 15, pag. 90.

Si je parts de ce monde avant mes amis et ma famille, je pourrai donc, dans une région nouvelle, obtenir encore des marques de leur tendresse; s'ils me précèdent dans l'éternité, je pourrai donc leur prouver encore que je les aime. Cette idée est une jouissance anticipée, qui sourit à nos âmes; elle fortifie nos espérances, elle rend plus chère cette religion divine, qui, non contente de diriger les pas de ses enfans dans la route épineuse de la vie, franchit l'abîme entre le temps et l'éternité pour les suivre au delà du tombeau; elle s'élance aux pieds de l'Éternel, pour solliciter la grâce de ceux qui sont morts dans la paix du Seigneur, mais à qui des souillures légères ferment encore la porte du bonheur.

Dans les Œuvres de Gabriel, métropolite de Philadelphie, on trouve un petit traité sur les colybes. A ses yeux, ce sont des emblèmes de la résurrection. Les condimens qu'on y ajoute sont les emblèmes des vertus [1]. On peut contester la justesse de ses applications mystiques, mais en reconnaissant avec lui que l'offrande des colybes n'est en aucune manière contraire à l'esprit de la religion. Le rituel grec contient la formule de bénédiction pour cet objet [2].

[1] *Fides Ecclesiæ orientalis seu Gabrielis metropolit. Philadelphiensis opuscula*, 4°., Parisiis, 1671, pag. 23 *et suiv.*

[2] Ευχολογιον sive rituale Græcorum, etc., publié par Goar, in-fol., Lutetiæ-Parisiorum, 1647, pag. 658 *et suiv.*

Vers le milieu du siècle dernier, chez les moines du mont Athos, naquit une dispute qui fit quelque sensation dans l'Église grecque, et sur laquelle cependant on ne trouve rien dans la continuation, à la vérité très-informe, de l'Histoire ecclésiastique de Méletius.

Quel était donc l'objet de la dispute? Les uns, dit-on, attachaient une importance dogmatique aux colybes, que d'autres n'envisageaient, avec raison, que comme une coutume pieuse. On vient de dire que le métropolite Gabriel voyait dans les colybes un emblème de notre résurrection future; celle du Sauveur ayant eu lieu le premier de la semaine que nous appelons dimanche, pouvait-on en ce jour célébrer des commémorations funèbres et offrir des colybes? C'était là un second objet qui fut vivement discuté; mais enfin l'opinion négative prévalut, et par-là s'éteignit une dispute sur laquelle la disette de renseignemens ne permet pas de s'étendre davantage.

CHAPITRE XXI.

CONSIDÉRATIONS SUR L'ÉTAT ACTUEL DU CHRISTIANISME EN ORIENT; MULTIPLICATION DES SECTES, LEURS MÉLANGES, RESTES DES SECTES DE NESTORIUS ET D'EUTYCHÈS. DISCUSSION DANS LE SIÈCLE DERNIER SUR LE SCHISME DES ARMÉNIENS. COPTES ET ABYSSINS. SECTE NOUVELLE DES QUATERNAIRES EN ABYSSINIE.

L'Asie fut le berceau du genre humain. Là s'ouvrirent les yeux de nos premiers ancêtres pour adorer le Créateur et contempler la magnificence de la nature. D'une tige unique sont issues toutes ces nations dispersées sur le globe dont elles cultivent la terre, dont elles sillonnent les mers, et qui souvent furent ensanglantées par leurs débats.

Toutes les variétés de figure, de couleur sur lesquelles un sot orgueil veut établir des distinctions de rangs et de castes, se rattachent à cette généalogie primitive tracée par Moïse, l'archiviste le plus ancien comme le plus véridique.

Moïse reçoit immédiatement du Très-Haut, et pour un seul peuple, les tables de l'antique alliance, culte transitoire et figuratif. Il s'éclipse à la lumière d'une alliance nouvelle qui em-

brasse tous les lieux, tous les peuples et tous les siècles.

Le tonnerre du Sinaï a retenti jusqu'à nous ; mais bien plus illustre est l'humble montagne du Calvaire, sur laquelle le Rédempteur, par sa mort, a réconcilié le Ciel avec la Terre. La croix est le phare qui, jusqu'à la fin des temps, doit éclairer l'univers. Ces rives du Jourdain sont peuplées de majestueux souvenirs. Cette Jérusalem terrestre, image de la Jérusalem céleste, notre véritable patrie, est actuellement dans le deuil ; mais ils renaîtront ses jours de gloire. Les prophéties les plus éclatantes annoncent que de toutes les contrées accourront les enfans d'Israël pour y adorer ce Jésus, ce véritable Messie que leurs pères ont méconnu. Elle redeviendra la *Terre-Sainte*, cette Palestine, où fut proclamé l'Évangile, et qui est actuellement le repaire de tant d'erreurs.

Dans la multitude des sectes chrétiennes disséminées en Afrique et en Asie, quelques auteurs comptent le mahométisme, parce qu'il reconnaît Jésus-Christ comme prophète; mais il pratique la circoncision, à ce titre, on pourrait donc le classer également parmi les sectes judaïques. Beaucoup d'autres sociétés offrent un mélange extravagant de croyances et de rites empruntés à diverses religions. Des traces de christianisme subsistent chez les Nesseries et les Druses. Les Bachkirs musulmans conservent des cérémonies

païennes [1]. Dans les volumes précédens, on a parlé des Albanais, qui assistent le vendredi à la mosquée et le dimanche à l'église ; des Turco-Juifs de Salonique, musulmans en public, israélites en secret ; de même en Géorgie, on nous montre les Ingalos, qui, forcés jadis d'embrasser le mahométisme, mais baptisés secrètement, vont chez les Leghis chrétiens célébrer la Pâque à l'insu des musulmans, qui les épient et les persécutent [2].

Les Coptes et les Abyssins, dont il sera question ci-après, pratiquent la circoncision, s'abstiennent de manger du sang, des viandes étouffées, des reptiles, et se conforment à ce que prescrit le Lévitique sur les animaux purs et impurs [3]. Un simulacre des sacrifices mosaïques s'est même conservé chez les Arméniens de Tiflis ; chaque dimanche ils immolent une brebis ou un agneau béni par le prêtre ; ensuite la victime est dépecée et distribuée aux assistans [4].

Le chapitre sur les Cordicoles a détaillé les tentatives faites dans le siècle dernier par une religieuse du mont Liban, pour répandre cette

[1] Dictionnaire géographique et historique de l'empire de Russie, par Vsévolojski, in-8°., Moscou, 1813, article *Bachkirs*.

[2] Gamba, tom. II, pag. 10 *et suiv.*

[3] *Historia jacobitarum seu coptorum, etc., operâ Jos. Abudaeni seu Barbati nati Memphis*, in-16, Oxoniæ, 1675.

[4] Gamba, tom. II, pag. 168 *et suiv.*

dévotion chez les Maronites. Le Saint-Siége a réprimé le zèle fanatique de cette nouvelle Marie Alacoque, et préservé de l'erreur cette portion si respectable de la catholicité[1].

Beaucoup de sectes, nées jadis en Orient, s'y sont éteintes. Celles des Ariens et des Iconoclastes ont été ressuscitées en Europe par les novateurs du seizième siècle; mais dans les régions orientales se perpétuent depuis quatorze cents ans les erreurs de Nestorius et d'Eutychès. Une notice très-succincte à cet égard est nécessaire au commun des lecteurs.

Nestorius, patriarche de Constantinople, reconnaissait deux natures en Jésus-Christ; mais il s'égarait en niant leur union hypostatique pour ne former que la personne unique du verbe incarné. Une conséquence de la doctrine de Nestorius eût été qu'il y avait deux personnes, car il n'admettait qu'une union morale ou plutôt une simple habitation de la Divinité dans l'humanité comme dans un temple, ce qui contredit formellement le texte évangélique : *Le Verbe s'est fait chair;* il est simultanément Dieu-homme et homme-Dieu. Dès lors la Sainte-Vierge est, à juste titre, appelée *Mère de Dieu*, ce que niait Nestorius. Ses erreurs furent condamnées par le concile œcuménique d'Éphèse, en 431.

Eutychès, archimandrite d'un monastère à Con-

[1] Voyez tom. II de l'*Histoire des sectes*, pag. 275 *et suiv.*

stantinople, tomba dans une erreur contraire en voulant combattre Nestorius; il soutenait que, par l'incarnation, l'humanité avait été absorbée dans la Divinité, comme une goutte d'eau dans la mer; en sorte que les deux natures n'en formaient plus qu'une; de là vint à ses partisans le nom de monophysites. Dire que l'humanité fut absorbée dans la Divinité, de manière à ne plus exister, c'était nier la réalité des souffrances de Jésus-Christ pour le salut du genre humain; car ses souffrances, comme sa mort et sa résurrection, appartiennent à l'humanité. Ces erreurs ne sont pas des aberrations indifférentes, des logomachies, des chimères, comme voulaient l'insinuer La Croze, Bayle, Basnage et Salig, puisqu'elles détruiraient le bienfait de l'incarnation et les fondemens de la loi de grâce. L'hérésie d'Eutychès fut condamnée par le concile œcuménique de Chalcédoine, l'an 450. L'Église enseigne contre Eutychès qu'il y a deux natures en Jésus-Christ, et contre Nestorius que ces deux natures forment une personne unique.

Les Nestoriens et les Eutychiens ont encore d'autres erreurs qui leur sont communes avec les Grecs non-unis et sur la procession du Saint-Esprit.

Il n'entre pas dans mon plan de décrire les violences et les troubles causés par les turbulens sectateurs de ces deux hérésiarques, ni les subdivisions très-nombreuses de leurs partisans, qui formèrent d'autres sectes. On peut consulter, à cet égard, une foule d'ouvrages, spécialement

ceux d'Assemani et Le Quien; mais, avant d'exposer leur état actuel, il est des faits importans à consigner ici.

Dans les seizième et dix-septième siècles, les Protestans cherchèrent des alliances avec les sociétés détachées de la tige catholique. Le tableau qu'on a tracé de l'Église grecque contient des anecdotes sur cet objet. Eussent-ils trouvé quelques points de contact avec les sectes chrétiennes de l'Orient, les disparités de croyance formeraient toujours une barrière insurmontable. Arnaud, Nicole, Renaudot assemblèrent, ou plutôt accumulèrent les preuves qu'elles reconnaissent, comme les Catholiques, sept sacremens, la présence réelle, la divinité de Jésus-Christ, la prière pour les morts, l'invocation des saints, la vénération pour leurs reliques et leurs images.

En 1704, un autre écrivain (Le Brun Desmarettes) adressa diverses questions sur la liturgie, à Guailan, prêtre syrien, religieux de saint Basile, archidiacre d'Antioche, autrefois schismatique, et depuis trente ans catholique. Les réponses du prêtre syrien appuient les faits publiés dans la *Perpétuité de la foi* [1].

Environ un siècle après, c'est-à-dire en 1800, je pensai qu'il serait intéressant d'adresser ces ques-

[1] Ces questions et les réponses sont imprimées à la fin des Voyages liturgiques de France, par Moléon (Le Brun Desmarettes), in-8°., Paris

tions, textuellement les mêmes, à un prêtre arménien, jadis schismatique, qui, pendant un an, avait été secrétaire de son patriarche à Jérusalem, mais ensuite devenu catholique à Rome, dom Cirbied, professeur de langue arménienne à Paris, et actuellement professeur à Tiflis en Géorgie. Ses réponses, dont j'offre la communication à qui désirerait les lire, sont concordantes avec celles de Guailan, sur la croyance dogmatique des sectes hérétiques et schismatiques de l'Orient, en ce qui concerne les points contestés entre les Catholiques et les Protestans. Les articles peu importans sur lesquels ils diffèrent ne concernent que la discipline.

Les Nestoriens, souvent désignés sous le nom de Chaldéens, très-nombreux dans le Kurdestan, s'étaient répandus jusqu'en Tartarie, et même dans le Malabar. (*Voyez* ci-après le chapitre des Chrétiens de saint Thomas). Le chevalier Gamba mentionne une tribu de Nestoriens, non loin de la ville d'Amadé, qui ont conservé leur indépendance [1].

On voit dans Assemani que les prêtres nestoriens ont la faculté d'épouser successivement sept femmes [2]. D. Cirbied, dans ses réponses, assure que leurs évêques ont le même droit, et il étend ce nombre de femmes à huit. Les sept premières

[1] Gamba, tom. II, pag. 172.

[2] Assemani, *Bibliotheca orientalis*, tom. III, chap. 6, pag. 2.

doivent être vierges, la huitième veuve, d'où est venu l'espèce de proverbe : Qu'ils peuvent avoir sept femmes et demi.

Dans le *Jewish expositor*, il est dit que les Nestoriens du Kurdestan maudissent Mahomet, le pape, *son grand-père, sa grand'mère*, et les cardinaux [1]. Il est possible que leur haine se soit envenimée à l'aspect des conversions opérées dans leur Église, dont une partie est soumise au pape. Trois mille familles de Nestoriens catholiques, formant une population de dix-huit mille individus, ont récemment quitté la Mésopotamie où ils étaient persécutés, et se sont établis sur les confins de l'Arménie et de l'Aderbijan [2].

Les Eutychiens ou Monophysites sont communément appelés Jacobites du nom de Jacques Baradée ou Zenzale, qui au neuvième siècle s'efforça de répandre leur doctrine. Quelques auteurs prétendent que les Jacobites ont modifié les sentimens d'Eutychès, que même ils le condamnent. Mais cette assertion est-elle conciliable avec leur persévérance à rejeter le concile de Chalcédoine, et la lettre du pape saint Léon ? N'ont-ils pas d'ailleurs conservé obstinément, dans leurs dyptiques, les noms de Dioscore, Barsumas et d'autres coryphées de leur culte ? Cependant il n'est pas rare de voir des conversions, et récem-

1 *Jewish expositor*, juin 1825, pag. 224.
2 Gamba, *ibid.*

ment encore quatre cents Jacobites se sont réunis à l'Église catholique par les soins du prélat Coupperie, évêque actuel de Babylone. L'association formée à Paris, pour la propagation de la foi, lui envoya, en 1827, une somme d'argent pour subvenir aux frais de ses courses apostoliques, et une autre somme pour secourir les pauvres Arméniens persécutés par les Turcs. Je n'examine pas si, comme on l'a prétendu, cette association se rattache à des vues politiques. Le fait qu'on vient de lire se présente isolément sous ma plume, et j'acquitte un devoir en le citant avec éloge.

Le nombre des Jacobites, proprement dits, paraît actuellement très-affaibli; mais leurs erreurs ont ravagé d'autres sociétés chrétiennes. Les Coptes, les Abyssins, les Arméniens non-unis, sont Monophysites.

Les Arméniens furent les premiers qui acceptèrent *comme nation* le christianisme au troisième siècle. Trente-cinq ans avant la conversion de Constantin, leur roi, Tiridate fut baptisé par saint Grégoire, qui était lui-même de la famille royale, auquel la reconnaissance a conservé le titre d'*illuminateur*, et pour lequel toute la nation conserve une juste et profonde vénération.

On comptait naguère quinze cent mille Arméniens dans l'empire turc, non compris ceux qui sont établis en Perse, aux Grandes-Indes, dans l'empire russe et divers pays de l'Europe. Klaproth cite, dans son Voyage au Caucase, la

propreté et l'esprit d'ordre qui distinguent la ville de Nakhtschivan, fondée en 1789 par des Arméniens venus de Crimée [1].

On s'accorde généralement à dire que les Arméniens sont graves, probes, sobres, simples dans leurs goûts, intelligens, et même rusés pour le commerce et la banque; ce sont pour eux des états de prédilection, dans lesquels beaucoup se sont enrichis; leur économie sévère, contiguë à l'avarice et même à l'usure, leur a quelquefois attiré des reproches [2]. Mais à ces reproches, qui, fussent-ils mérités, ne comportent pas une induction générale, on peut opposer les tableaux tracés par des voyageurs modernes, et spécialement par Jaubert. Son cœur s'épanouit, et l'impression se communique au lecteur quand il le conduit au milieu de ces Arméniens qu'il a fréquentés. La décence des femmes, le respect pour la vieillesse, une bienveillance affectueuse, des mœurs patriarcales, lui retracent le spectacle de l'innocence dans le premier âge du monde [3].

L'Italien Mariti leur attribue une résignation presque héroïque. Les Arméniens, qui vont en pèlerinage à Jérusalem, supportent, dit-il, patiem-

[1] Voyage au Caucase, par Klaproth, in-8°., Paris, 1823, tom. I, pag. 65.

[2] Lettres édifiantes, nouvelle édition, in-12, Paris, 1780, tom. IV, pag. 368 *et suiv.*

[3] Voyages en Arménie et en Perse, en 1805 et 1806, par Jaubert, in-8°., Paris, 1821, pag. 108 *et suiv.*

ment les avanies que leur font, et même les coups de bâton que leur distribuent les Arabes, comme moyen de sanctifier leur voyage [1].

Dans le Recueil des Lettres édifiantes, il est dit que presque tous, à l'église, sont munis d'un chapelet, qu'à leurs yeux il serait honteux de lire des prières dans un livre pendant l'office divin, et que même les femmes tiennent à honneur de ne savoir ni lire ni écrire [2]. Certes, voilà un genre de vanité d'autant plus extraordinaire, que les Arméniens ne furent jamais étrangers à la culture des lettres. Dès les premiers siècles de leur conversion au christianisme, ils traduisirent en leur langue beaucoup d'ouvrages grecs, dont les originaux ne sont pas arrivés jusqu'à nous; mais du moins cette perte est compensée par les versions arméniennes. Telle est celle de la Chronique d'Eusèbe. Le vartabied Zohrab, de concert avec l'abbé Maio, en a publié une traduction latine à Milan, en 1818 [3]. La même année, au couvent de Saint-Lazare, à Venise, a été imprimé le texte arménien, avec une autre traduction latine, par le père Aucher. C'est le même qui a traduit en italien l'excellent, je dirais presque l'admirable discours de saint Nierses, au synode tenu en 1153,

[1] *Viaggi*, etc., par Mariti, 1778, pag. 55.

[2] Lettres édifiantes, tom. IV, pag. 368 *et suiv.*

[3] *Eusebii Pamphili Chronicorum canonum libri duo*, etc., in-4°., Mediolani, 1818.

pour la réunion des Grecs avec les Arméniens. Dans ce discours, saint Nierses se montre comme un habile théologien, et les sentimens d'une tendre charité y sont revêtus de toutes les grâces de l'éloquence [1].

Le collége ou couvent de Saint-Lazare eut pour fondateur, au commencement du dix-huitième siècle, l'abbé Mekitar, mort vers l'an 1740; il eut pour co-opérateur Cacciadur d'Arachiel, élève de la Propagande. Ce monastère, pépinière de religieux édifians et savans, a mis au jour des grammaires, des dictionnaires de la langue arménienne, et traduit en cette langue divers ouvrages sur la religion et les sciences. Ils ont publié en original plusieurs volumes d'ouvrages jusqu'alors inédits; et ils préparent, dit-on, une collection de monumens arméniens dans le même genre que la Bysantine. Cette entreprise intéresse les Chrétiens et les érudits; car nos connaissances, sous ce double aspect, sont très-bornées. En 1818 parurent deux volumes de *Mémoires historiques et géographiques sur l'Arménie*. L'auteur de ce travail important l'annonce comme étant le premier qu'on ait publié en Europe [2]. Un savant ba-

[1] *Orazione Sinodale di san Nierses lamproneuse, arcivescovo di Tarsi in Silicia, recata in lingua italiana de l'armeno dal P. Pasqual Aucher, doctor del collegio di S. Lazaro*, in-8°., Venezia, 1812.

[2] Par M. J. Saint-Martin, 2 vol. in-8°., Paris.

varois, le professeur Neumann, vient d'imprimer en français, à Paris, des recherches curieuses sur la vie et les ouvrages de David, philosophe arménien du cinquième siècle de notre ère.

Les études ne sont pas le travail exclusif des religieux mekitaristes; leurs couvens de Venise et de Trieste envoient des missionnaires en diverses contrées où sont établis des Arméniens, soit pour maintenir dans la foi ceux qui sont catholiques, soit pour y rappeler ceux qui ont eu le malheur de s'en écarter. Le patriarche catholique du mont Liban en envoie pareillement. Les Arméniens non-unis, surtout le patriarche d'Edchmiadzin, en expédient de même, ainsi que l'archevêque de Julfa, qui est un des plus riches, et dont la juridiction s'étend depuis Ispahan jusqu'aux Grandes-Indes.

Angora, dans l'Asie mineure et les lieux adjacens, sont remplis d'Arméniens catholiques. Alep est une des villes où ils sont plus nombreux que les schismatiques. A Constantinople c'est l'inverse. Le général Andréossy y compte cent mille Arméniens, dont soixante mille Monophysites et quarante mille Catholiques [1]. D'autres avant lui avaient déjà parlé de dom Courban, prêtre arménien, communément appelé l'*abbé de la peste*. Persuadé qu'il ne serait jamais atteint de la con-

[1] *Constantinople*, par le général Andréossy, in-8°., Paris, 1818, pag. 180 *et suiv.*

tagion, il bravait intrépidement tous les dangers, et portait aux pestiférés des secours corporels et spirituels.

Les Arméniens non-unis ont quatre patriarches, celui d'Edchmiadsin ou Catholicos, près d'Erivan et non loin du mont Ararat. Il jouit en réalité, et dans l'opinion, d'une prééminence sur les autres, qui sont celui de Sys en Cilicie, et ceux de Cachabar et d'Achtamar dans l'Asie mineure. On donne aussi le titre de patriarches aux archevêques arméniens de Constantinople et de Jérusalem, sans doute par courtoisie et par respect pour ces deux villes. Celui de Constantinople exerce d'ailleurs sur sa nation un ascendant auquel la Porte attache une haute importance.

En 1822, le catholicos d'Edchmiadsin, souvent insulté par les Kourdes, qui exigeaient de lui des contributions torsionnaires, se réfugia, avec une grande partie de son clergé, en Géorgie, sous la protection du gouvernement russe, qui l'accueillit honorablement. Des familles arméniennes le suivirent; on en comptait deux mille cinq cents à Tiflis en 1815. Le chevalier Gamba se complaît à décrire les entreprises de l'archevêque Nersès, pour étendre à ses diocésains tous les bienfaits de la civilisation. Des éloges, appuyés sur une telle garantie, sont certainement mérités.

Depuis 1342, époque du dernier concile national catholique, tenu dans la ville de Sys et re-

connu par Clément VI [1], la plupart des patriarches d'Edchmiadsin écrivaient, dès leur avénement au *catholicat*, des lettres de communion au pape, comme possédant de droit divin la primauté d'honneur et de juridiction.

Conformément à cet usage, Nahabied, né à Édesse, patriarche, peu de temps après sa consécration, l'an 1695, envoya sa lettre de communion à Innocent XII, dont il reçut la réponse avec des présens en 1699; mais des calomnies dirigées contre l'Église arménienne ayant inquiété le pape, il demanda une profession de foi explicite sur tous les dogmes. Nahabied, prélat doux et sincère, convoqua, l'an 1700, un synode composé de douze évêques, seize vartabieds ou docteurs, et d'autres ecclésiastiques; de concert avec eux, il rédigea et envoya une profession de foi très-détaillée à Innocent XII, qui dans l'intervalle étant décédé, ce fut Clément XI, son successeur, qui répondit en 1701.

Nahabied avait communiqué à toutes les Églises arméniennes les décisions de son synode. Alors existait Éphrem, qui, déposé du patriarcat arménien de Constantinople, avait été exilé, puis nommé évêque d'Andrinople. C'était un homme fougueux, ambitieux, ennemi implacable de l'Église romaine; ayant appris que trois prêtres, ses diocésains, avaient fait l'éloge de Nahabied et du

[1] *Rainald ad ann.* 1342, n. 45—70.

pape Innocent XII, il les interdit, puis les envoya à Melkisit, son successeur à Constantinople, en le priant d'intervenir près du divan pour les faire condamner aux galères, comme coupables de liaison avec les ennemis de la Porte. Melkisit, doué d'un caractère pacifique, loin de seconder sa haine, lui fit sentir qu'il s'éloignait de la mansuétude évangélique et consola les trois innocens. Alors Éphrem, dont la fureur ne connaissait plus de bornes, accusa Melkisit d'être d'intelligence avec les ennemis des Turcs, obtint sa déposition, et avec de l'argent se fit nommer à sa place; ce qui causa une scission parmi les Arméniens de Constantinople. Éphrem, avec les factieux de son parti, tint, au commencement de 1701, un conciliabule, dans lequel ils statuèrent que tout Arménien qui reconnaîtrait l'autorité du pape serait chassé de leur Église, comme perturbateur de la tranquillité publique. De là, contre les Arméniens catholiques de cette capitale, une persécution qui dure encore. On reviendra sur cet article.

Alexandre, successeur de Nahabied au patriarcat d'Edchmiadsin, tint, en 1709, un synode composé de treize évêques et d'autres ecclésiastiques, qui envoya sa profession de foi au pape Clément XI.

En 1737, Lucas, patriarche de Sys, étant mort, les Arméniens catholiques d'Alep saisirent cette occasion pour lui donner un successeur de leur communion. Dans une assemblée synodale,

fut élu Abraham d'Antèbe, archevêque de Trébisonde, distingué par ses vertus et sa piété; il écrivit à Benoît XIV, et alla ensuite à Rome, où il fut confirmé patriarche de Sys, dont le siége, transféré au mont Liban, s'y maintient jusqu'à présent; mais les schismatiques de Sys ont également continué d'avoir dans cette ville des patriarches de leur parti.

Outre le monophysisme, on reproche aux Arméniens non-unis des erreurs, sur le nombre desquelles Galanus, Villote, Le Quien, Klaporth, et d'autres écrivains ne sont pas d'accord; quelques-unes ne blessent pas le dogme. Tel est, dans la liste dressée par Galanus, l'article qui leur reproche d'employer, pour célébrer le saint sacrifice, des calices de bois ou des vases d'argile[1].

Une accusation mieux fondée est d'omettre l'extrême-onction. Voici comment elle était tombée en désuétude. Un moine grec, nommé Job, avait débité que ce sacrement dispensait de la confession sacramentelle; par la diffusion de cette erreur en Orient, le tribunal de la pénitence était abandonné; pour dissiper l'illusion, le clergé se dispensa d'administrer l'extrême-onction. C'était combattre un abus par un abus. Serpos, dont on va parler, en convient, et il exhorte à le réformer[2].

[1] *Historia Armenorum*, etc., par Galanus, in-12, Coloniæ, 1680, pag. 486 *et suiv.*

[2] Tom. III, pag. 303 *et suiv.*

Le gouvernement turc, redoutant toute communication entre Rome et les catholiques de ses états, leur a refusé obstinément la faculté d'avoir un patriarche de leur croyance, et ne reconnaît officiellement que l'archevêque arménien non-uni de Constantinople, avec titre de patriarche. Les catholiques arméniens, vexés dans l'exercice de leur culte, fréquentaient les chapelles des ambassadeurs catholiques, et cependant, avec l'approbation expresse ou tacite de la Propagande, ils s'adressaient aux Églises arméniennes non-unies pour les baptêmes, mariages et funérailles. Le père Viguier, missionnaire lazariste, qui avait résidé long-temps à Constantinople, avouait cette communication *in sacris*, et l'excusait quant au mariage, en m'alléguant l'opinion de certains théologiens, suivant lesquels ce sont les conjoints eux-mêmes qui s'administrent le sacrement. D'autres justifient l'assistance aux funérailles, en disant que c'est une fonction purement civile, et la réception du baptême comme n'étant pas une profession de foi. Ces tempéramens, peu conciliables avec la droiture, ne calmaient pas les scrupules; et ceux qui, sur ces trois articles, communiquaient avec les schismatiques, ne croyaient pas qu'il pût en être de même pour l'audition de la messe et la réception des autres sacremens.

Au commencement du dix-huitième siècle, les mêmes scrupules ayant troublé les consciences, l'abbé Mekitar consulta Clément XI. Dans sa re-

ponse du 12 janvier 1719, le pape interdit aux catholiques arméniens tout acte qui, dans leurs communications avec les non-unis, annoncerait l'adhésion à l'hérésie ou au schisme; et comme l'application de cette règle dans des circonstances variables et compliquées n'éclaircit pas tous les doutes, le pape recommande de consulter alors des personnages éclairés; mais à côté de missionnaires pieux et savans se trouvent quelquefois des ignorans[1]. Voilà sans doute ce qui engagea un banquier arménien de Venise, le marquis de Serpos, ou plutôt le père Marinowich, jésuite, dont il fut, dit-on, le prête-nom, à publier, en 1783, deux ouvrages pour établir qu'il était licite de communiquer en tout avec les non-unis, et pour les disculper d'être hérétiques[2]. Le premier est une Dissertation adressée à la sacrée congrégation de la Propagande. A la suite de cette dissertation il publia, sur le même sujet, trois volumes de Mémoires qui contiennent beaucoup de faits intéressans sur l'Église arménienne. On y voit que, conformément aux règles apostoliques et aux conciles, les évêques sont élus par le concours simultané du clergé et du peuple, et qu'en-

[1] *Lettere teologico-critico-morali sopra li due dubbi di coscienza*, etc., in-8°., Venezia, 1786, pag. x de la préface, et pag. 64 à 69.

[2] *Dissertazione polemico-critica sopra dubbi di coscienza concernenti gli Armeni cattolici*, etc., in-4°., Venezia, 1783.

suite on transmet l'acte d'élection au grand *Catholicos*, pour obtenir la ratification du choix et la consécration de l'élu [1]. Il en est de même chez les Jacobites à l'élection du patriarche d'Alexandrie.

Pour démontrer qu'il est permis de communiquer en tout *in sacris* avec les Arméniens non-unis, l'auteur cite la conduite tenue envers les Grecs de Corfou ; il invoque les autorités de Tipaldi et du cardinal Quirini, dont on a exposé les sentimens dans le tableau de l'Église grecque ; mais la parité qu'il veut établir est inexacte. Les Grecs ne sont pas monophysites ; les arguties employées pour donner un sens catholique à l'opinion des Arméniens schismatiques sur l'unité de nature en Jésus-Christ, se détruisent par un fait, cité précédemment, c'est l'obstination à rejeter le concile de Chalcédoine, la lettre de saint Léon, et à conserver dans leurs dyptiques les noms de Dioscore et d'autres partisans d'Eutychès.

Serpos a extrait de leurs livres liturgiques des passages contraires à ces erreurs ; on doit en conclure qu'ils se contredisent, et c'est ce qu'on a dit aux Grecs, en prouvant, par leurs anciens Euologes et Ménologes, que le Saint-Esprit procède du Fils, et que saint Pierre, chef du collége apostolique, transmit la primauté à ses successeurs.

[1] Tom. III, pag. 451.

Pour excuser les Arméniens schismatiques, Serpos allègue leur ignorance. En général, ils sont moins instruits que les Arméniens catholiques, parce que ces derniers, ayant avec l'Europe des relations plus fréquentes, y ont pompé des lumières; mais, sur l'article dont il s'agit, l'excuse alléguée par Serpos est insoutenable, puisque les Arméniens non-unis sont journellement à portée de voir des Arméniens unis, et de converser avec eux.

Serpos croit que la condescendance à communiquer avec les schismatiques serait un moyen de les ramener à la vérité. Le but ne justifie pas les moyens; il ne faut jamais perdre de vue le principe irréfragable, *Hors de l'Église pas de salut*; principe que les incrédules, les hérétiques, les schismatiques reprochent à l'Église catholique, mais que l'Église catholique n'abandonnera jamais; toujours inépuisable en charité, elle sera toujours inflexible à maintenir l'unité de la foi. Les ménagemens pour l'erreur, au lieu d'opérer des conversions, ont un résultat désastreux. La constance dans les tourmens, l'inflexibilité des martyrs sous la hache des exécuteurs, leur sang versé pour Jésus-Christ, voilà ce qui a fécondé le champ de l'Église.

Telles sont en substance, contre la communication *in sacris*, les raisons qu'opposait à Serpos l'université de Sienne, consultée sur cet objet. Quant à la seconde question, sur la faculté

de suivre pour les fêtes le calendrier des Arméniens non-unis; par exemple, de réunir en une seule, Noël et l'Épiphanie, et de célébrer simultanément le six janvier la naissance du Sauveur et sa manifestation aux Gentils; elle répondit qu'aucun motif ne s'y oppose, en élaguant toutefois des dyptiques les noms des fauteurs de l'hérésie.

Dans la dispute intervint alors Stratico, dominicain, évêque de Lesina, en Dalmatie, qui publia son *Examen théologique*, dirigé contre la décision de Sienne [1]; l'université ne pouvait faire un meilleur choix qu'en chargeant l'abbé Delmare de lui répondre. La même année parut son ouvrage, *Principes théologiques*, dans lequel il fait voir que ceux de l'évêque Stratico tendraient à confondre toutes les sectes dans l'Église catholique. Cette publication termina la dispute; à la vérité un chanoine de la cathédrale d'Asti reprit la question, et s'efforça d'y jeter un jour nouveau, par des recherches fort érudites, à l'appui des demandes de Serpos; mais cet ouvrage est resté manuscrit.

Sous la domination turque, les catholiques arméniens, n'ayant qu'une existence précaire, sont perpétuellement froissés entre la malveillance ottomane et celle de leurs co-religionnaires schis-

[1] *Esame teologico del voto publicato in apparenza da tre teologi*, etc., in-8°., Venezia, 1786.

matiques, surtout du patriarche stimulé par sa haine personnelle, et secondé par celle du divan. Hobhouse raconte que le patriarche fit donner cinq cents coups de bâton sur la plante des pieds à un Arménien qui s'était fait catholique [1].

Depuis deux ans les feuilles publiques des deux mondes retentissent des horreurs exercées contre les Arméniens unis, et des vexations du patriarche pour forcer les catholiques à reconnaître son autorité. Si l'on n'a pas égorgé les jeunes filles, on a fait pis, on les a mariées forcément à des monophysites. Des Arméniens catholiques de Constantinople et des environs, au nombre, dit-on, de seize mille, ont été brutalement arrachés de leurs demeures et forcés d'aller en Asie mendier du pain et un asile; le pacha de Nicomédie, moins barbare que les monophysites, et touché de compassion, a fait distribuer de la nourriture à ces malheureux proscrits; mais beaucoup d'entre eux avaient déjà expiré de misère, et dans ce nombre on comptait environ deux cents enfans et dix-neuf femmes enceintes. Ainsi, les artifices du serpent, réunis à la rage du tigre, ont procuré aux uns l'auréole des confesseurs de la foi, aux autres la couronne du martyre. Les détails de cette persécution ne nous sont connus que par les récits incomplets des journaux; mais des témoins oculaires auront certainement recueilli les

[1] Hobhouse, pag. 897.

faits; des plumes véridiques légueront à l'Église, et transmettront à la postérité, ce tableau de désolation, où l'on voit des Chrétiens schismatiques concertés avec des Musulmans, faire l'office de bourreaux contre des Catholiques.

Les divisions entre les sectes chrétiennes de l'Orient, affligeantes sous l'aspect religieux, sont en même temps nuisibles à leurs intérêts temporels, car elles fournissent aux Musulmans plus de facilités pour les opprimer; en s'unissant, elles opposeraient une barrière formidable au despotisme, qui craindrait même leur attitude silencieuse. Cette observation s'applique particulièrement aux Grecs et aux Arméniens, dont la population se compte par millions, et qui ont un intérêt commun à secouer le joug du croissant. On n'entend pas dire que les Arméniens aient pris aucune part à l'insurrection de leurs frères les Hellènes; charitablement on doit croire que, s'ils n'ont pas concouru à la délivrance de la Grèce, c'est parce que les circonstances ont comprimé leurs vœux. Des faits multipliés attestent que, dans toutes ces sociétés religieuses, les hommes sensés gémissent de cette divergence dogmatique, contre laquelle réclament la vérité et l'intérêt de tous.

En 1794 et années suivantes, les Arméniens unis et non-unis d'Alep eurent plusieurs conférences synodales pour la réunion à l'Église romaine. Les schismatiques y étaient très-disposés,

si on eût accédé à leurs demandes, dont les principales étaient :

1°. La dépendance immédiate du patriarche catholique au mont Liban ;

2°. Que la Propagande n'envoyât plus chez eux des missionnaires latins, ou que du moins ces missionnaires fussent soumis à leurs évêques.

Le patriarche Maronite, en pleine assemblée, s'était rendu près des schismatiques garant de l'exécution de leurs désirs, vu qu'ils reconnaissaient le pape comme chef de l'Église; mais les missionnaires européens d'Alep, mécontens de ce projet, le firent échouer.

Dans le nombre des prêtres latins que Rome expédie en Orient, il en est auxquels on ne peut décerner que des éloges; mais il en est aussi dont le caractère impérieux, les préjugés ultramontains et les explosions d'un zèle plus ardent qu'éclairé, ont irrité au lieu d'édifier. Des prêtres étrangers, fussent-ils familiarisés avec la langue et les usages du pays, seront presque toujours moins utiles, et inspireront moins de confiance que des nationaux: par cette raison seront toujours plus accueillis de leurs compatriotes les ecclésiastiques Maronites, Chaldéens, Arméniens, qui, élevés à Rome, ont été envoyés par la Propagande dans ces missions respectives, et parmi lesquels on compte des savans illustres.

Les Coptes ou Cophtes, réputés les descendans des anciens Égyptiens, forment une population

de cent cinquante mille individus, que d'autres élèvent à deux cent mille; disséminés en Égypte, en Nubie et dans les contrées adjacentes, ils n'admettent à l'épiscopat que des prêtres veufs. Leur patriarche seul doit être toujours célibataire.

Le schisme n'a pu, dit-on, éteindre entièrement en eux le respect pour l'Église romaine. Le patriarche reconnaît que le pape est successeur de saint Pierre, et tous les ans ils célèbrent une fête de la supériorité de saint Pierre sur les autres apôtres. Ils sont Monophysites comme les Abyssins, dont le chef ecclésiastique, nommé l'Abuna, est sacré par le patriarche Eutychien d'Alexandrie.

Quelques monumens religieux de littérature éthiopienne ont été publiés dans notre siècle, surtout par Robert Laurence, professeur à Oxford, entre autres l'ouvrage apocryphe intitulé: *Le Livre du prophète Enoch* [1].

En Abyssinie est née récemment la secte des Quaternaires, dont la notice suivante terminera ce chapitre.

L'erreur des Collyridiens, qui faisaient de la Sainte-Vierge une quatrième personne divine, s'était reproduite en France à la fin du siècle dernier. (Voyez l'article secte d'Avignon).

Une lettre écrite du Caire, le 10 septembre 1826,

[1] *The Book of Enoch, the prophet, an apocryphal production, etc., translated by R. Laurence*, in-8°., Oxford, 1720.

par un voyageur, contient, sur la renaissance de cette erreur en Abyssinie, les détails suivans :

Un prêtre fanatique prétend que la Sainte-Vierge, mère d'un Dieu, est aussi un être divin, et que lui contester ce titre serait une espèce de sacrilége. En conséquence, il a proposé de faire de la Trinité une Quaternité. Cette idée, reçue avec enthousiasme dans l'Abyssinie, s'y est répandue avec la rapidité de l'éclair. Le patriarche, s'étant opposé sans succès à cette hérésie, a été contraint de résigner sa place.

Les Arméniens catholiques du Caire, croyant trouver, dans cet événement, une occasion favorable pour détruire le schisme des Abyssins, et les ramener au giron de l'Église romaine, ont envoyé un évêque et trois prêtres; mais ils ont été presque assommés à coups de bâtons, et pendant plusieurs mois dans un état désespéré.

Le voyageur Ruppel, qui au mois de mars précédent, à leur retour, les avait rencontrés à Tor, ignorait cette mésaventure, dont il apprit ensuite les détails chez le patriarche Copte du Caire, auquel il fit visite, et qui lui donna des lettres de recommandation pour l'Abyssinie. Son voyage en cette contrée procurera sans doute des renseignemens ultérieurs sur cette affaire, dont la nouvelle s'est répandue même en Amérique, car déjà il en est fait mention dans le *Missionnary Herald* du mois de septembre 1828[1].

[1] *The Missionnary Herald*, vol. 24, n°. 9, pag. 289.

CHAPITRE XXII.

HÉMÉROBAPTISTES, SABÉENS OU SABIS, CHRÉTIENS DE SAINT JEAN-BAPTISTE, NAZARÉENS, JOANNITES, MENDAÏTES.

Quoique beaucoup de voyageurs aient parlé de la secte désignée sous ces diverses dénominations, son histoire reste enveloppée d'obscurités, à travers lesquelles on a recueilli ce qui paraît plus intéressant et plus probable pour rédiger l'article suivant.

La première difficulté concerne le nom qu'on doit leur donner.

Sabéens? Mais ils n'adorent pas le feu ni les astres, et n'ont rien qui annonce leur identité avec ces Sabéens, sur lesquels Maimonides, dans son *More Nevochim*, a débité beaucoup de fables répétées par Prideaux; ni avec les Sabéens mentionnés dans le Coran, sur quoi Mosheim fait observer que les Musulmans comprennent tout ce qui n'est pas de leur religion, sous le nom général de Sabéens [1].

[1] Mosheim, *de Rebus christianorum ante Constantinum*, pag. 44.

Nazaréens? On ne trouve dans leurs usages aucun de ceux qui distinguaient le Nazaréat. Ils ne sont pas Juifs, car ils n'ont pas la circoncision, et ils n'attendent pas un Messie. A la vérité, saint Épiphane parle d'une secte de Juifs appelés Hémérobaptistes, qui se baignaient journellement, comme l'indique l'étymologie grecque, et qui, aux traditions pharisiennes, joignaient l'incrédulité des Saducéens, en niant, comme ces derniers, la résurrection des morts.

Mosheim, Walch et d'autres auteurs conjecturent que des Hémérobaptistes est dérivée la secte des Joannites ou Chrétiens de saint Jean-Baptiste, ainsi appelés, parce qu'ils n'admettent que le baptême du saint précurseur, et qu'ils prétendent tenir de lui leur croyance et leurs rites.

Pierre della Valle part de là, pour voir en eux des descendans de Juifs que saint Jean avait baptisés.

Qu'ils soient Juifs d'origine, cela paraît certain, puisque leurs livres sont en dialecte syriaque. Eux-mêmes soutiennent qu'ils sont les véritables Syriens, et qu'ils s'appellent Mendaï ou Mendaï-ia-ia.

L'abbé de Longuerue, qui, sur un ancien manuscrit chaldéen, avait traduit des visions, des prières et d'autres pièces religieuses à leur usage, croit qu'ils sont Manichéens [1]. Cette assertion est

[1] Longueruana, ou Recueil de pensées, etc., in-8., Berlin, 1754, 2e. part., pag. 94.

contestée; mais on s'accorde généralement à dire qu'ils ont emprunté diverses idées des gnostiques.

En 1772, un Hollandais, Nicolas Barkey, publia sur cette société une dissertation dans laquelle il compare tout ce qu'en ont dit Herbelot, Thevenot, Richard Simon, Beausobre, Assemani, Kempfer. Le résultat de ses recherches n'offre que des conjectures et des faits contradictoires sur les Chrétiens de saint Jean. Ce qui semble mieux constaté, c'est que chassés de la Palestine, et surtout des bords du Jourdain, par les Musulmans, puis dispersés dans la Chaldée, la Mésopotamie, la Perse, ils se réunirent pour la plupart vers les bords du Tigre, se soumirent à l'autorité spirituelle du patriarche Nestorien de Babylone, et secouèrent ensuite cette dépendance pour se soumettre à un chef de leur secte [1].

Quelques relations parlent d'une peuplade dont les ancêtres, autrefois établis entre Jérusalem et Tibériade, en furent chassés par les Turcs, et se réfugièrent à El-Morkab, à l'est du mont Liban, où leur postérité est encore existante. Ils s'appellent eux-mêmes Galiléens. Ils ne sont ni Juifs, ni Chrétiens; mais, d'après une ancienne tradition, ils honorent saint Jean-Baptiste[2]. Cette peuplade n'est peut-être qu'une branche de la secte de Joannites.

[1] Voyez cette pièce dans la *Bibliotheca hagana, classis* 4te. *fasciculus* 2us., in-12, Amstelod. et Lugd.-Batav., 1772, pag. 355 *et suiv.*

[2] *Quarterly review*, 1827, pag. 202 *et suiv.*

Nichbuhr, Tychsen, Lorsbach, se sont occupés des Joannites; mais surtout Norberg, dans une dissertation lue à la société royale de Gottingue.

L'établissement de la religion chrétienne, la plus vaste comme la plus utile des révolutions, ayant fait d'immenses conquêtes dans toutes les sociétés religieuses, le judaïsme, le paganisme, et d'autres sectes orientales furent livrées à une sorte d'anarchie. De ces débris se formèrent d'autres agrégations, où chaque prosélyte apportant ses préjugés et sa croyance, le résultat fut un mélange bizarre de quelques vérités noyées dans une foule d'absurdités. Telle fut la secte des Joannites, qui auront emprunté des Chaldéens la doctrine concernant les génies; des Juifs quelques notions sur les patriarches; des disciples de saint Jean-Baptiste, et des Chrétiens divers usages et certaines maximes de morale.

Norberg a traduit du syriaque et publié en latin le *Code nazaréen*, appelé le *Livre d'Adam*, qui paraît être leur Bible [1]. C'est une espèce de marqueterie sans ordre, sans méthode, où l'on trouve mentionnés Noé, Abraham, Moïse, Salomon, le temple de Jérusalem, saint Jean-Baptiste, Jésus-Christ, les Chrétiens et Mahomet [2].

[1] *Codex nazaræus, liber Adam appellatus, syriacè transcriptus latinèque redditus à Matth. Norberg*, in-4°., Hafniæ, 1815 et 1816.

[2] *Allgemeine literatur-zeitung*, d'Iéna, 1817, mars, pag. 377 *et suiv.*; et Journal des savans, in-4°., Paris, 1819 et 1820 *passim*.

Dans un ouvrage, qui se distingue par des recherches curieuses et profondes, l'*Histoire critique du gnosticisme*, l'auteur reprend la question relative aux Mendaïtes. Il pense que beaucoup de Juifs, regardant saint Jean-Baptiste comme un homme de Dieu, un prophète zélateur de l'ancien mosaïsme, un modèle parfait du Nazaréat, s'attachèrent à sa doctrine et à son genre de vie. Mais, à travers les révolutions qui ébranlèrent les contrées orientales, ils firent un amalgame incohérent d'idées gnostiques et de rites chrétiens dont se composa leur religion, quoiqu'ils se montrent adversaires du christianisme et de son divin fondateur, dont ils attribuent les paroles, les actions à saint Jean-Baptiste leur patron [1].

Les vexations exercées contre eux par les Musulmans, les ayant contraints de quitter leur terre natale, ils sont actuellement disséminés dans le pachalik de Bagdad, vers Bassora, sur les bords de l'Euphrate et du golfe Persique, car ils affectionnent spécialement les lieux où ils peuvent s'acquitter des ablutions et immersions fréquentes prescrites par leurs lois religieuses. Les plus instruits de leur société, ou, pour s'exprimer avec justesse, les moins ignares, sont, dit-on, à Korna, au confluent du Tigre et de l'Euphrate.

[1] Histoire critique du gnosticisme, par M. Jacques Matter, in-8°., Paris, 1828, tom. II, pag. 394 *et suiv.*

Le père Ignace, carme déchaux, missionnaire à Bassora, au dix-septième siècle, assurait qu'il y avait des Chrétiens de cette secte dans les Indes orientales, entre autres à Mascate; il en avait lui-même envoyé cinquante au gouverneur portugais, et d'autres à l'île de Ceylan, comme députés près du vice-roi, qui leur avait fait espérer une concession territoriale [1].

Le père Ignace, et avec lui la plupart des voyageurs, élèvent leur nombre à vingt ou vingt-cinq mille familles, d'autres la réduisent à quatre ou cinq mille, opprimées par les Persans, les Turcs, et vivant dans l'abjection et la misère [2]. Un grand nombre d'entre eux sont menuisiers,

[1] Voyez l'article sur les Chrétiens de saint Jean, par le père Ignace, dans la *Relation de divers voyages de Melchisedec Thevenot*, in-fol., Paris, 1696, tom. IV.

[2] Voyez sur cet objet, et pour les détails suivans, les Voyages de Pietro Della Valle, de Tavernier, tom. I.

Voyage d'Orient, du rév. père Philippe de la Sainte-Trinité (Berthelot), carme déchaussé, traduit du latin par un religieux du même ordre, in-8°., Lyon, 1659, chap. 7; Jablonski, tom. III, pag. 117.

Assemani, *Bibliotheca orientalis*, tom. II, 2e. part., pag. 609 *et suiv.*

D. Chardon, *Histoire des sacremens*, tom. VI, pag. 13 *et suiv.*

Michaelis, tom. III, sur le Nouveau Testament, pag. 352 *et suiv.*

D'Artigny, tom. VII.

Walch, etc., etc.

orfèvres, serruriers, etc. Jablonski assure qu'autrefois ils étaient en communion avec les Nestoriens, mais que depuis trois siècles ils s'en étaient séparés, et l'abbé d'Artigny raconte qu'en 1633 ils étaient devenus catholiques, mais qu'ensuite ils retombèrent dans leurs erreurs.

Ils n'ont aucune notion de la Trinité; Jésus-Christ est l'esprit et la parole du Père, mais ils n'admettent pas sa génération éternelle. Il a été conçu dans le sein de la Sainte-Vierge, par le moyen de l'eau d'une fontaine dont elle but. Il s'est fait homme pour nous délivrer de nos péchés. Quand les Juifs vinrent pour le saisir, leur perfidie trompée ne saisit que son ombre, sur laquelle ils exercèrent des cruautés. L'ange Gabriel est fils de Dieu, par l'ordre duquel il entreprit de créer le monde; et, pour le seconder dans ce travail, il s'associa des milliers de démons.

Lorsqu'une anecdote a été publiée par un écrivain, d'autres la répètent. Cette réflexion doit s'appliquer peut-être à ce qu'on raconte du sacrifice de la poule et du bélier, attribué aux Chrétiens de saint Jean, dont parle le père Ignace. Les prêtres seuls peuvent tuer la poule, car ils ont des prêtres et un évêque; tous sont obligés de se marier.

Entre leurs fêtes trois sont plus solennelles que les autres : 1°. l'une, de trois jours en hiver, en mémoire de nos premiers parens, et de la création

du monde; 2°. la fête de saint Jean-Baptiste en été; 3°. une autre qui dure pendant cinq jours, et pendant laquelle ils viennent en foule trouver l'évêque, qui les rebaptise du baptême de saint Jean, un dimanche, et dans une rivière; cette fixation de jour et de lieu est de rigueur. Certains auteurs assurent que les Hémérobaptistes admettent quatre sacremens : le baptême, l'eucharistie, l'ordre et le mariage [1].

Quand il s'agit d'un nouveau-né, on le porte à l'église, où l'évêque lit quelques prières sur la tête de l'enfant; de là on se rend au bord du fleuve. L'officiant et tous les assistans des deux sexes entrent dans l'eau jusqu'aux genoux. Après quelques prières, le célébrant arrose trois fois l'enfant, en disant chaque fois :

« Au nom du Seigneur, premier et dernier du » monde, et du paradis, le plus haut créateur de » toutes choses. » Ensuite l'évêque lit encore une oraison, tandis que le parrain plonge l'enfant dans l'eau, et l'en retire sur-le-champ; puis tous se rendent à la maison paternelle, où un banquet les attend.

Pour l'eucharistie, ils se servent de pain pétri avec de l'huile, et du vin extrait de raisins secs infusés dans l'eau; ils bénissent les espèces en mémoire de Jésus-Christ, font quelques

[1] Assemani, *Biblioth. orient.*, tom. III, pag. 552 et 609 *et suiv.*

prières pour louer et remercier Dieu, ensuite l'évêque prend et distribue la communion aux assistans.

Les Sabéens se marient entre eux et rarement hors de leur secte.

La liturgie du mariage exige que les conjoints, dos à dos, touchent les épaules et a tête l'un de l'autre. Il est à remarquer que, dans la liturgie arménienne, on voit un usage semblable. Le célébrant approche les têtes des époux de manière qu'il y ait contact [1].

Au mariage des Chrétiens de saint Jean, les prières sont récitées par l'évêque, si la fille est vierge, sinon un prêtre fait la cérémonie. Autrefois ils avaient même un prêtre chargé uniquement de marier les veuves; mais, ce dernier étant mort sans avoir été remplacé, quelquefois des femmes ennuyées du veuvage se font musulmanes pour trouver un mari [2].

Quand un coupable meurt, son âme, disent-ils, est jetée dans un lieu rempli de serpens, de tigres, de lions qui la déchirent, tandis que les bons sont placés au séjour du bonheur.

Un évêque ou un prêtre décédé est remplacé par son fils : s'il n'en a point, on élit parmi ses

[1] *Compendio storico di memorie cronologiche concernenti la religione della nazione armena*, par le marquis de Serpos, in-8°., Venise, 1786, tom. III, pag. 166.

[2] Journal des savans de 1819, janvier, pag. 35 *et suiv*.

parens celui qu'on croit le plus capable, et l'on fait sur l'élu beaucoup de prières.

Lorsqu'un évêque doit ordonner des prêtres, il jeûne pendant six jours, et récite fréquemment des prières sur les ordinans, qui, de leur côté, sont astreints au jeûne et à la prière pendant le même temps.

Il serait trop long de relater toutes les fables que débitent ces sectaires ou qu'on leur impute, et dont l'abbé d'Artigny a grossi ses *mémoires;* s'il faut y ajouter foi, les Chrétiens de saint Jean admettent la polygamie. Ils croient que le soleil a des enfans[1]; que les démons dansent, chantent et donnent des repas; que dans l'autre monde on trouve comme dans le nôtre des villes, des églises, etc. Cette rêverie dernière est amplement déduite dans les écrits de Swedenborg, qui a fait une sorte de statistique du paradis et de l'enfer.

Tout ce qu'on vient de lire, concernant la secte des Chrétiens de saint Jean-Baptiste, offre un tissu d'absurdités et de contradictions, les unes sans doute très-réelles, et qui résultent de leur doctrine; d'autres exagérées auront été grossies par l'imagination des voyageurs ou travesties par l'ignorance des Joannites qu'ils auront consultés, et plus encore par l'ignorance ou la malignité d'étrangers à la secte près desquels ils auront pris

[1] D'Artigny, ses Mémoires, tom. VII, pag. 121 *et suiv.*, et 146, etc.

des renseignemens. Ce qu'on peut regarder comme certain, ce sont les détails relatifs à la topographie de ces prétendus Chrétiens, leur nombre, leur misère, leur genre d'occupations et les extraits du Livre d'Adam, qui est le dépôt bizarre de leurs traditions et de leur croyance.

CHAPITRE XXIII.

JÉZIDES OU YÉZIDIS.

Les Jézides ne sont pas une nouvelle société religieuse; mais, comme elle est très-peu connue, on croit faire plaisir au lecteur en insérant ici la notice suivante :

Les Jézides, répandus dans diverses contrées de l'Orient, habitent surtout les montagnes de Singiar (le *Sangara* des anciens , situées au milieu du désert qui est au sud de Nisibe. Quelques détails sur ces peuplades ont été imprimés au dix-septième siècle, dans le *Théâtre de la Turquie* [1], par Michel Lefèvre. Comme nation, on avoue que les Jézides sont d'origine kurde; comme secte, l'auteur présume qu'ils pourraient être issus des Ariens ou d'autres hérétiques abâtardis par le temps : d'après les relations récentes, on voit qu'ils ne sont ni Chrétiens, ni Juifs, ni Musulmans, ni idolâtres, mais plus rapprochés des Chrétiens qu'ils traitent de compères. Ils ne pratiquent pas la circoncision, et portent aux

[1] In-4°., Paris, 1682.

Musulmans une haine qui se manifeste quand ils peuvent le faire impunément. Lorsqu'ils sont irrités contre un animal, ils l'appellent *Musulman ;* autant en dépit d'eux que par goût, ils mangent du porc et boivent du vin : ils sont même très-enclins à l'ivrognerie. En général, ils affectionnent les Chrétiens, persuadés que Jésus-Christ et Jézide leur chef sont le même être : quelquefois ils « qualifient le vin de l'auguste nom du sang de » Jésus-Christ ; et lorsque, dans les festins, l'un » d'eux présente la tasse pleine de vin avec ces pa» roles : *Prends le calice du sang de Christ ;* ce» lui qui le reçoit, fût-il supérieur, baise la main » de celui qui offre. Tous les assistans se lèvent » par respect, croisent les bras et s'inclinent pro» fondément jusqu'à ce qu'il ait bu [1]. » Ils ont des cantiques en l'honneur de Jésus-Christ, de la Sainte-Vierge, de Moïse, et même de Mahomet.

Les Jézides se divisent en deux classes, les noirs et les blancs ; ceux-ci sont les laïques, les autres sont les religieux, quoique mariés, et même ayant quelquefois plusieurs femmes : on les nomme *faquirs* ou *pauvres ;* plusieurs cependant sont riches. Voici comment on procède à leur réception dans la classe des noirs.

« Quand quelqu'un a dessein d'y être reçu, il » est obligé, avant de prendre l'habit, de servir

[1] *Ibid.*, pag. 366.

» le supérieur durant quelques jours, lesquels ex-
» pirés, il se revêt en la manière qui suit : il se
» dépouille entièrement de ses habits, et ne ré-
» serve rien qu'un linge pour couvrir sa nudité.
» Dans cet état, deux autres le prennent par les
» oreilles, et le conduisent vers le supérieur, le-
» quel tient entre ses mains la tunique noire dont
» il doit le revêtir. Quand il est arrivé à ses pieds,
» il la lui présente avec ces paroles : *Entre dans*
» *le feu, et sache que, dorénavant, tu es disci-*
» *ple de Jézide; et qu'en cette qualité, tu dois*
» *souffrir les injures, les opprobres et les persé-*
» *cutions des hommes pour l'amour de Dieu.*
» *Cet habit*, ajoute-t-il, *te rendra odieux à*
» *toutes les nations, mais agréable à sa divine*
» *Majesté.* Après telles et semblables paroles, il
» lui endosse cette tunique, pendant que les as-
» sistans font quelques prières pour lui; lesquel-
» les finies, le supérieur embrasse le novice et
» baise la manche de son habit. La compagnie en
» fait de même successivement; et lui rend le
» réciproque à tous ceux qui sont vêtus de noir,
» mais non pas aux blancs, qui ne sont estimés
» que séculiers en comparaison des autres. Depuis
» ce moment-là, on commence de l'appeler *cu-*
» *theaco*, c'est-à-dire, *clerc* ou *disciple*. Après
» la cérémonie, tous ceux qui y ont assisté vont
» à la maison du novice, lequel leur fait un fes-
» tin où sont reçus indifféremment toutes sortes
» de gens qui se présentent; aussi-bien les

» étrangers et inconnus, que les parens et
» amis [1]. »

Les noirs peuvent manger de la viande, mais non tuer un animal d'aucune espèce. La plupart même poussent le scrupule au point d'épargner la vermine qui les dévore; ils prennent garde, en marchant, d'écraser les fourmis et toute sorte d'insectes. « Voudriez-vous, disent-ils, si vous
» étiez à leur place, être maltraité par les hommes?
» Qui sait si leur âme n'a pas animé autrefois un
» corps humain; et si, au jour de leur résurrec-
» tion, ils ne demanderont pas à Dieu ven-
» geance contre nous de leur sang répandu sans
» raison? »

Ces faquirs sont tellement respectés, que les moindres lambeaux de leurs vêtemens noirs sont recueillis, conservés avec respect; afin de ne pas perdre ces haillons, on les insère dans des coussins.

Les noirs comme les blancs croient que l'on commet une grande faute en crachant sur terre; il faut le faire dans la main et la frotter contre terre: Xénophon raconte que c'était aussi un usage reçu chez les Perses.

Les Jézides appellent le diable *Célabi*, c'est-à-dire, *monseigneur*. On n'est pas obligé, disent-ils, de maudire un ministre d'état quand il a perdu la faveur de son prince; la charité oblige au con-

[1] *Ibid.*, pag. 370.

traire à lui souhaiter du bien : Le diable est un courtisan disgracié qui peut rentrer en faveur; qui sait si un jour il ne fera pas sa paix avec Dieu? Si cela arrive, il pourra se venger des insultes qu'il aura reçues pendant sa disgrâce; si, au contraire, il n'obtient pas sa réconciliation, et qu'on tombe entre ses griffes après la mort, il déchargera toute sa rage sur ceux qui l'auront maudit.

Pour le surplus de ce qui concerne les mœurs et les usages de ce peuple, tel qu'autrefois il était connu, on peut renvoyer au livre de Michel Lefèvre.

Les Jézides sont encore mentionnés par d'autres auteurs, tels que Hyde, dans son *Appendix au Traité de la Religion des anciens Perses*.

Niehbuhr dit qu'ils cachent soigneusement les principes de leur religion, et qu'ils se disent Mahométans, Chrétiens ou Juifs, suivant le parti auquel appartient celui qui les questionne. Ils parlent avec respect du Pentateuque, des Psaumes, de l'Évangile, du Koran; et quand on les convainc d'être Jézides, ils se prétendent de la même religion que les Sunnites [1].

Olivier dit que les Jézides, habitans de la montagne de Singiar, sont un peuple méchant, cruel, inhospitalier, qui a des mœurs et une religion

[1] Voyez *Voyage en Arabie*, par Niehbuhr, tom. II, pag. 279.

différentes des autres peuples de la Mésopotamie. Ils n'ont jamais tenté de s'établir à Mossul, parce qu'ils sont encore plus méprisés que les Juifs, et qu'on ne leur permettrait point l'exercice de leur religion; ils préfèrent de rester sur la montagne de Singiar et dans quelques villages à l'est du Tigre, où ils ont conservé une sorte d'indépendance. Sur les deux rives du Zab sont plusieurs villages habités par des Jézides, domiciliés, agriculteurs, riches en bestiaux, et moins féroces que ceux de la montagne de Singiar. Ils ont leurs *Agas*, et dépendent, suivant leur position, du pacha de Mossul ou de celui de Bagdad. Plusieurs de ces Jézides n'ont point d'autre occupation que celle de faire passer sur leurs *keleks* ou radeaux, les caravanes nombreuses qui vont d'Amadia, Mossul et Gézireh à Erbil, Kerkouk, Schehrzour et Bagdad, ou qui viennent de ces dernières villes [1].

Sestini lui-même n'en parle que très-peu dans la relation du voyage qu'il fit, en 1782, de Constantinople à Bassora; ce qu'il en avait dit étant trop succinct, il obtint du père Garzoni, dominicain, missionnaire en Asie, une notice plus étendue, insérée en 1807 par le même Sestini, dans un Recueil d'opuscules [2] : la traduction de cette pièce intéressera le lecteur.

[1] Voyez Olivier, *Voyage dans l'empire ottoman*, tom. II, pag. 342, 347, etc.

[2] Voyez *Viaggi e opuscoli diversi di Dominico Sestini*, in-8°., Berlino, 1807. pag. 203—212.

De toutes les sectes nées en Mésopotamie parmi les Musulmans, après la mort de leur faux prophète, la plus odieuse est incontestablement celle des Jézides, ainsi appelés de leur fondateur Cheick-Jezid, ennemi juré de la famille d'Ali. Leur doctrine est un mélange des erreurs des Manichéens, des Mahométans et des anciens Perses. Elle se conserve par la tradition orale, car ils n'ont aucun livre; il leur est même défendu d'apprendre à lire et à écrire : telle est la raison pour laquelle les historiens musulmans n'en parlent que très-peu, et comme d'une race cruelle, blasphématrice, maudite de Dieu et infidèle au prophète.

Le point fondamental de la croyance des Jézides est d'avoir le diable pour ami, de prendre les armes pour le défendre, quoique par respect ils ne prononcent pas son nom; ils évitent l'emploi de termes qui en approchent par leur consonnance. Ainsi, dans la langue du pays, un fleuve s'appelle *Sciat;* mais, comme *Seitan* est le nom diable, au lieu de *Sciat*, ils disent *ave mazen*, ou la *grande eau.* Comme les Turcs *maudissent* souvent le diable, les Jézides évitent d'employer des mots qui approchent du mot *nal* ou *malédiction :* ainsi *nal* signifiant également un fer à cheval, à ce mot ils substituent *sol*, comme qui dirait la *semelle d'un soulier de cheval :* en place de *nalbenda*, *maréchal*, ils disent *solker* ou *cordonnier.* Quiconque les fréquente doit veiller sur sa langue; car, s'il lui arrivait de pro-

noncer les mots *diable maudit*, et surtout *maudit soit le diable*, il courrait risque d'être tué. Quand leurs affaires les conduisent dans les villes habitées par des Turcs, le plus grand affront qu'on puisse leur faire est de maudire le diable; mais si l'auteur de l'insulte est connu, et qu'ils puissent le joindre dans quelque endroit écarté, ils exercent sur lui leur vengeance : plusieurs fois il est arrivé que des Jézides, traduits en justice et condamnés pour crime à des peines capitales, à qui on offrait leur grâce pourvu qu'ils maudissent le diable, ont préféré la mort.

Le diable est mentionné parmi eux sous le titre de *Sciek Mazen*, le *Grand Chef*. Ils vénèrent tous les prophètes et les saints du christianisme qui ont donné leurs noms aux divers monastères situés dans leur pays, et qui se sont plus ou moins distingués dans le monde selon que le diable était plus ou moins en eux : mais aucun de ces prophètes n'en a reçu de si grandes faveurs que Moïse, Jésus-Christ et Mahomet. Dieu est le maître suprême; mais c'est au diable qu'il a confié l'exécution de ses volontés.

Dès que le soleil paraît sur l'horizon, les Jézides se tournent vers l'Orient les pieds nus et le front contre terre en adorant les astres : pour lui rendre ce culte ils se retirent à l'écart, afin de n'être vus de personne; ils s'en abstiennent s'ils ne peuvent échapper aux regards. Ils n'ont d'ailleurs ni jeûnes, ni prières : *Cheick Jezid* a satisfait

pour tous ses disciples jusqu'à la fin du monde; ils en sont assurés par ses révélations.

Comme il leur est défendu d'apprendre à lire, à écrire, les chefs de tribus et des bourgades stipendient un docteur musulman pour leur lire et interpréter les lettres adressées par les pachas et autres officiers turcs, et pour y répondre : mais, dans les affaires d'intérêts, ils ne se fient à personne d'une autre religion; ils transmettent des réponses verbales par quelqu'un de leur secte.

N'ayant ni prières, ni jeûnes, ni sacrifices, ils ont cependant quelques fêtes. Le dixième jour de la lune d'août, ils s'assemblent au sépulcre de Cheick Adi : leurs frères des contrées éloignées accourent à cette réunion, qui dure un jour et une nuit toute entière; et, comme ils marchent en troupes, soit en venant, soit à leur retour, ils attaquent souvent les petites caravanes des plaines de Mossul et du Kurdistan. A cette assemblée se rendent aussi les femmes, mais non les filles, des villages voisins; et, après qu'on a bien bu, bien mangé pendant cette nuit, on éteint les lumières, et le silence dure jusqu'à l'aurore : on ignore ce qui se passe dans cet intervalle.

La laitue et les courges sont les seuls alimens dont ils s'abstiennent : leur pain est d'orge, jamais de froment; on n'en assigne pas la raison.

Leurs formules de jurement sont à peu près identiques à celles qu'emploient les Chrétiens, les

Juifs et les Turcs; mais la plus sacrée entre eux, c'est lorsqu'ils jurent par l'étendard de Jézid, c'est-à-dire, par leur foi.

Par respect pour les monastères chrétiens, disséminés dans leur pays, avant d'y entrer ils se déchaussent, baisent la porte et les murailles, dans l'espérance que le saint sous l'invocation duquel est le couvent les protégera. S'il leur arrive, étant malades, de rêver à quelques monastères, dès qu'ils sont guéris, ils y portent de l'encens, de la cire, du miel, ou quelqu'autre présent: ils se retirent après y avoir passé un quart d'heure; ils baisent aussi les mains au patriarche ou évêque qui est supérieur du monastère. Jamais ils ne vont dans les mosquées.

Pour chef de la religion ils reconnaissent le Cheick qui gouverne la tribu à laquelle est confié le tombeau du Cheick Adi, restaurateur de leur secte. Le Cheick de cette tribu doit toujours être un descendant du Cheick Jézid; il est confirmé dans sa place par le prince d'Amadie, dans les domaines duquel est ce tombeau, et qui n'accorde cette faveur qu'à prix d'argent. Ce Cheick est tellement respecté des Jézides, qu'ils s'estiment heureux d'obtenir une de ses vieilles chemises pour y être ensevelis; ce qui leur procure une situation avantageuse en l'autre monde. Une de ces chemises se vend jusqu'à quarante piastres: si l'on ne peut en obtenir une entière, on se contente d'un lambeau; quelquefois on en fait des présens.

De tout le butin que leur procurent les assassinats, ils en envoient une partie à ce Cheick pour l'aider à exercer l'hospitalité.

Après le Cheick des Jézides, vient le Ko-Cheick, sans l'avis duquel il n'entreprend rien : il est son oracle, parce qu'il reçoit des révélations du diable; et, lorsqu'un Jézide est incertain sur le parti à prendre dans quelqu'affaire importante, il va trouver ce Ko-Cheick, auquel il paie sa consultation. Pour donner crédit à son imposture, le Ko-Cheick commence par s'étendre de son long sur la terre; il dort ou feint de dormir, et communique ensuite la décision qui lui a été révélée : quelquefois il est deux ou trois nuits avant de répondre.

Un seul fait, dit Garzoni, prouve l'empire que le Ko-Cheick exerce sur la crédulité. Les femmes Jézides étaient dans l'usage de porter, comme les femmes arabes, des chemises teintes d'indigo pour épargner le savon. Un jour le Ko-Cheick va trouver le chef des Jézides, et lui déclare avoir appris la nuit précédente, par une révélation, que cette couleur était de mauvais augure, et déplaisait au diable. A l'instant des exprès sont expédiés à toutes les tribus, pour intimer l'ordre de bannir cette couleur et d'y substituer le blanc. Tout le monde obéit sans délai : actuellement, s'il arrive qu'un Jézide en voyage couche chez un Chrétien ou un Turc, et qu'on lui donne une couverture de lit qui soit

bleue, fût-ce en hiver, il préfère de ne pas se déshabiller.

Les Jézides ne doivent pas couper leurs moustaches. Quelques-uns les ont si touffues, qu'à peine on leur voit la bouche.

Cette secte a des satrapes nommés *Takiran* [1] dans le voisinage d'Alep, et vulgairement *Karabasce* : ils portent un bonnet orné de bandelettes noires, ainsi que l'*alba* ou manteau. Les habits de dessous sont blancs. Les satrapes sont en très-petit nombre : quand ils voyagent, on leur baise les mains; ils sont reçus comme des ministres de bénédiction; on tient à honneur et à bonheur de les posséder. Si on les invite à visiter un malade, ils mettent leurs mains sur son cou, sur ses épaules : on les appelle même auprès des décédés pour contribuer à leur bonheur dans l'autre vie. Avant d'habiller le cadavre, ils le lèvent debout sur ses pieds, lui touchent légèrement le cou, les épaules, et avec la main droite ils frappent dans celle du mort en disant en langue kurde : *Ara beest*, c'est-à-dire, *va en paradis*. Ces diverses fonctions sont payées largement, et leur avidité n'est pas facilement satisfaite.

Les Jézides croient que les âmes des défunts vont dans un lieu de repos, où elles sont heureuses proportionnément à leurs mérites, et qu'elles

[1] M. de Sacy présume que ces *satrapes*, sont des *santons*, et qu'au lieu de *taquiran*, il faut lire *faquiran*.

apparaissent quelquefois en songe à leurs parens, à leurs amis, pour leur donner des conseils. Les Turcs ont la même opinion. Au jour du jugement universel, les Jézides iront au paradis terrestre avec leurs armes à la main.

La nation Jézide se compose de beaucoup de tribus indépendantes les unes des autres. Le grand chef de la secte ne gouverne, pour le civil, que celle à laquelle il appartient; mais il doit s'interposer pour concilier les tribus en cas de division, et communément sa médiation a une heureuse issue. Plusieurs de ces tribus sont dispersées dans les terres du prince Giulamerk, du prince de Jezira, dans les montagnes soumises au gouvernement de Diarbekir. Parmi celles qui habitent les domaines du prince d'Amadie, est la plus noble tribu de la nation Jézide, celle qu'on nomme *Cheikan*, dont le chef civil, appelé *mir* ou prince, est le chef spirituel de la secte, et gardien du tombeau du Cheick Adi. Les commandans des villages de cette tribu descendent tous de la même tige; et, en cas de contestation sur la primauté, tous pourraient y prétendre.

Mais la partie la plus puissante, la plus terrible de la nation Jézide, est celle qui occupe les monts Sangiar, entre Mossul et le fleuve Kabul, soumise à deux chefs, dont l'un commande à l'orient, l'autre au midi. Les Jézides qui habitent ces montagnes fertiles, et d'un difficile accès, peuvent mettre sur pied six mille fusiliers, sans compter

la cavalerie armée de lances. Peu d'années se passent sans qu'ils dévalisent quelque forte caravane. Ils ont, avec les pachas de Mossul et de Bagdad, des guerres fréquentes, où, après beaucoup de sang versé de part et d'autre, la paix se fait à prix d'argent. Ces Jézides sont redoutables à cause de leur cruauté; car, non contens de dépouiller les malheureux, ils les égorgent; ils goûtent surtout une joie féroce, et croient faire une œuvre très-méritoire, lorsqu'ils immolent un descendant de Mahomet, ou un docteur de sa loi.

Le grand-seigneur tolère les Jézides, parce que quiconque admet les dogmes fondamentaux de sa croyance, c'est-à-dire, quiconque confesse que Dieu seul est Dieu, et que Mahomet est son prophète, doit, suivant les docteurs, être considéré comme fidèle, dût-il manquer de tout le reste.

Quant aux princes Kurdes, non-seulement ils tolèrent les Jézides, ils tâchent même, pour leur intérêt propre, d'en avoir des tribus dans leurs états, parce que ces Jézides étant des voleurs très-exercés aux brigandages, et d'excellens soldats, tant cavaliers que fantassins, ils les emploient, soit pour comprimer les révoltes parmi les tribus mahométanes, soit lorsqu'ils sont en guerre avec d'autres princes. Les Musulmans croient que mourir de la main des Jézides, c'est mourir martyr : aussi le prince d'Amadie tient toujours

à son service un bourreau de cette dernière nation pour exécuter les Turcs condamnés à mort. Les Jézides, à leur tour, ont la même opinion des Musulmans. Un Turc qui tue un Jézide prétend faire une œuvre très-agréable à Dieu ; un Jézide qui tue un Turc croit faire une œuvre très-agréable au grand Cheick, qui est le diable. Quand le bourreau Jézide du prince d'Amadie a exercé quelques années son état, il cède la place à un autre, afin de lui procurer le même mérite : partout où va ce bourreau, ses co-religionnaires l'honorent et lui baisent les mains, sanctifiées pour avoir versé le sang des Turcs ; mais les Persans, et en général les sectateurs d'Ali, ne doivent pas le souffrir dans leurs états, ni même lui laisser la vie.

Quand les Turcs sont en guerre avec les Jézides, ils peuvent réduire leurs enfans en esclavage, ainsi que les femmes, et les garder ou les vendre. Les Jézides, au contraire, tuent leurs prisonniers. Ces Jézides étant tous circoncis huit jours après leur naissance [1], si l'un d'eux se fait Turc, on n'exige de lui d'autre profession de foi que de

[1] Cet article contredit formellement ce qu'on lit dans Lefèvre : « Les Jézides, dit-il, évitent autant qu'ils peu- » vent la circoncision, et ne la reçoivent qu'autant qu'ils y » sont contraints par les Turcs de vive force et par la vio- » lence des tourmens. » Voyez le *Théâtre de la Turquie*, pag. 367. Rousseau, dans sa *Description du pachalik de Bagdad*, dit aussi que les Jézides ne sont pas circoncis.

maudire le diable, et d'apprendre à son loisir les prières musulmanes.

Tous les Jézides parlent kurde ; quelques-uns apprennent aussi le turc et l'arabe en fréquentant les personnes qui savent ces langues, afin de pouvoir, avec sécurité et sans interprète, régler leurs intérêts.

Une foule d'autres erreurs et de superstitions ont cours parmi les Jézides. Comme ils n'ont aucun livre, je ne mentionne, dit le P. Garzoni, que celles dont j'ai une connaissance positive; elles sont d'ailleurs soumises à des variations continuelles, selon les révélations que le Ko-Cheick leur débite.

CHAPITRE XXIV.

SHAMSIA, SHAMSIS.

Parmi les sectes très-variées des différentes villes de l'Orient, entre autres à Mardin ou Merdem, on trouve quatre ou cinq cents familles de Shamsis, la plupart occupées aux travaux des forges, qui sont, dit-on, solilatres ou adorateurs du soleil, n'ayant ni livres particuliers, ni jeûnes, ni prières. Ils prétendent que Dieu ne les a créés que pour se reproduire et vivre dans l'indolence et les plaisirs. En conséquence, toujours gais et contens, ils semblent étrangers à la douleur, et montrent un caractère d'impassibilité, même en rendant les derniers devoirs à leurs amis, à leurs parens. « Quand une personne est décédée, ils » épilent le cadavre, lui mettent à la main une » pièce d'or, un pain, une aiguille. Après l'avoir » enterré, ils font un trou sur son tombeau, et » y vident tous les samedis soir une bouteille de » vin, en invitant le défunt, par des évocations » mystérieuses, à boire [1]. »

[1] Journal des Voyages, 50e. cahier, in-8°., Paris, 1822, pag. 297 *et suiv*.

Un chef spirituel de la secte règle les différens qui s'élèvent entre eux; mais ils suivent extérieurement le rite des Jacobites ou des Nestoriens, pour échapper aux persécutions que les Turcs pourraient leur susciter. Le journal du missionnaire anglican Joseph Wolf en explique la raison.

Un ordre du sultan Murad, adressé aux habitans de Merdem, il y a environ un siècle et demi, prononçait la peine de mort contre tous les adhérens à des sectes qui n'auraient pas de livres; celle des Shamsis, n'en ayant pas, courait le danger imminent d'être extirpée. Le patriarche Nestorien acheta, pour mille piastres, cent familles de Shamsis, à condition qu'elles embrasseraient le christianisme, ce à quoi ils se soumirent. Depuis cette époque, ils feignent d'être de la religion des Syriens, et fréquentent leurs églises. Ils y font baptiser leurs enfans; mais on assure qu'ensuite ils les plongent secrètement dans un bassin d'eau tiède, espérant, par cette seconde immersion, détruire l'effet de la première. On remarque également que jamais ils n'épousent des filles chrétiennes, ils ne se marient qu'entre eux, et, en cas de mécontentement, ils peuvent répudier leurs femmes.

Le missionnaire Wolf étant à Merdem eut une conférence avec deux des principaux Shamsis que, sur sa demande, l'évêque avait fait venir. Pourquoi, leur dit-il, êtes-vous appelés Shamsis? Ils répondirent de la manière la plus insignifiante

que c'était leur nom. Quelle était la croyance de vos ancêtres avant que vous fussiez sous la protection des Syriens? Ils répondirent avec empressement que leurs ancêtres adoraient Dieu, et qu'ils étaient amis de tous les hommes. Interrogés ensuite sur leur doctrine actuelle, ils répondirent qu'ils croyaient en Dieu et en Jésus-Christ; mais le ton, le geste, et les réponses à d'autres questions sur le même sujet, avaient un caractère d'indifférenee, d'ignorance et de mauvaise foi [1].

[1] Voyez l'analyse de cette conversation dans les Archives du Christianisme, in-8°., Paris, 1825, pag. 184 et 185.

CHAPITRE XXV.

CHRÉTIENS DE SAINT THOMAS, OU CHRÉTIENS SYRIENS DU MALABAR.

La société religieuse qui fait l'objet de ce chapitre est très-ancienne, puisqu'on voit la signature de Jean, évêque de l'*Inde*, au concile de Nicée, en 325. Cosmas Indicopleustes nous montre le christianisme existant au Malabar dans le cinquième siècle. Anquetil du Perron trouva, en 1758, les tables de leurs priviléges, qu'il a insérées dans son Zend-Avesta, et dont une traduction nouvelle a été publiée par Tychsen [1]. Depuis quatorze cents ans ils ont une succession d'évêques envoyés par le patriarche syrien d'Antioche. Mais cette Église a éprouvé des changemens notables dans le cours des siècles, surtout depuis que les Anglais sont maîtres de ce pays. Un fait remarquable de l'histoire d'Angleterre, c'est que le roi Alfred envoya des secours aux Chrétiens de Me-

[1] La dissertation de Th. Chr. Tychsen dans *Commentationes societatis regiæ Gotting.*, tom. 5, in-4°., Gottingue.

liapour [1]. Certes il était loin de soupçonner qu'un jour sa nation étendrait sa domination sur cette contrée lointaine.

D'après les récits contradictoires des voyageurs, il est difficile, ou plutôt impossible, d'avoir une opinion fixe sur plusieurs articles concernant l'ancienne histoire des Chrétiens de saint Thomas, sur leur nombre, leur croyance. Plaçons sous les yeux du lecteur ce qui est certain, ce qui est probable, ce qui est douteux.

Disséminés sur la côte de Malabar, et spécialement dans le Travancor, occupés de commerce et d'agriculture, sont-ils originairement des habitans du pays, ou, suivant la conjecture d'un auteur, sont-ils une colonie de Nestoriens qui, harcelés par Théodose II, se réfugièrent dans l'Inde? Ils sont Syriens, car on retrouve chez eux les usages de la Syrie, même quant à la manière de bâtir, et ils célèbrent la liturgie en langue syriaque, qui n'est plus comprise que par leurs prêtres, nommés par La Croze *cacanari* dans son *Christianisme des Indes*, et par d'autres cassanars ou catanars; la langue usuelle de ces Chrétiens est le malais [2].

Ces émigrés de la Syrie firent des prosélytes parmi les bramines et les nairs; ils sont respectés à l'égal de ces deux classes, et plus que les nouveaux Chrétiens convertis par les Portugais. On

[1] Lingard, Histoire d'Angleterre, tom. I, chap. 4.
[2] Pag. 54.

ajoute que parmi les Syriens, plusieurs se rapprochent du bramanisme par des rites de propreté, par l'abstinence de viande, etc. [1].

Quelques auteurs prétendent que les Chrétiens de saint Thomas sont ainsi appelés du nom de Mar-Thome, un de leurs évêques dans le cinquième ou sixième siècle; d'autres mieux fondés croient que cette dénomination leur est venue de saint Thomas qui convertit leurs ancêtres; ils tiennent à honneur d'être ses disciples. Le père Paulin de Saint-Barthélemi a très-bien prouvé la réalité du voyage de cet apôtre à Meliapour, et réfuté les doutes élevés sur ce fait [2]. Un autre écrivain, dans un ouvrage brillant d'érudition et de critique, a complété les recherches du père Paulin. Il établit que saint Thomas a fondé l'antique Église du Malabar [3], dont l'existence presque inconnue à l'Europe leur fut révélée vers l'an 1500 par les Portugais; mais cette Église éclairée des véritables lumières de l'Évangile, comment ensuite devint-elle nestorienne? C'est un problème historique qui n'est pas résolu. Le fait est que ces chrétiens étaient infectés de nestorianisme; ils avaient cent dix églises, lorsqu'en 1599, Alexis de Menèses, arche-

[1] Forbes, tom. I, pag. 406 *et suiv.*

[2] *India Orientalis Christiana, autore Paulino è Santo-Bartholomæo*, in-4°., Romæ, 1794; et *Asiatic researches*, tom. X, pag. 125.

[3] *De originibus, etc.*, par Hollenberg, in-12, Copenhague, 1822.

vêque de Goa, dans un concile à Diamper ou Udiampor, près Cochin, les réconcilia au siége de Rome, purgea leur liturgie des erreurs qui s'étaient glissées, surtout dans la messe dont on a une traduction du syriaque en latin et en français [1], et il établit un archevêque à Cranganor. Une scission eut lieu en 1653, ensuite ils rentrèrent en majorité dans le giron de l'Église romaine; mais des divisions nouvelles les troublèrent en 1709 et en 1787. Suivant le père Paulin de Saint-Barthélemi, il y a 84 églises catholiques ou syro-romaines, espèce de république chrétienne, civile et politique [2], formant une population que l'abbé Dubois dit être de 70 ou 80 mille âmes; un autre écrivain élève leur nombre total à 150 mille [3], y compris sans doute les schismatiques, qui ont, suivant le père Paulin, 32 églises, d'autres disent 35, avec un évêque demeurant à Narnath, et consacré par des évêques Jacobites, c'est-à-dire Eutychiens, envoyés d'Antioche, car ils sont, au dire d'un auteur, plus attachés à Eutychès qu'à Nestorius; mais ici commence sur leur croyance une plus grande divergence d'opinions.

[1] Messe des anciens Chrétiens dits de saint Thomas, en l'évêché d'Angincal des Indes-Orientales, in-12, 1609. — La Propagande a fait imprimer à Rome, en 1775, l'*Ordo chaldaïcus ad usum ecclesiæ malabaricæ*.

[2] Paulin de Saint-Barthélemi, tom. I, pag. 363.

[3] *Asiatic researches*, tom. VII, pag. 362; et le *Journal asiatique*, 1822, pag. 235 *et suiv.*

D'un côté, l'abbé Dubois, missionnaire catholique français aux Indes, leur impute de rejeter les quatre premiers conciles œcuméniques, les symboles des apôtres, de Nicée, de saint Athanase, et d'être Nestoriens. Mais dans le *Christian observer* on contredit ce récit de l'abbé Dubois, et l'on soutient qu'ils ne sont ni Eutychiens, ni Nestoriens [1]. Claudius Buchanan qui, en 1806, visita plusieurs communautés syro-romaines, dit qu'ils ne sont pas Nestoriens; ils ont eu des évêques de cette communion, mais leur liturgie est l'ancienne de l'église d'Antioche appelée liturgie de saint Jacques. Le docteur Kerr, chapelain à Maxas, chargé en 1806 par le gouvernement de prendre connaissance de ces Chrétiens, assure de même qu'ils ne sont pas Nestoriens, et qu'ils reçoivent les trois symboles, mais sans les clauses damnatoires du symbole athanasien [2]. Cependant le major Mac-Worth, qui a voyagé chez eux, dit qu'ils s'appellent eux-mêmes Jacobites-Syriens, et qu'ils entretiennent des relations avec le patriarche, dont un prédécesseur vint les visiter il y a environ soixante ans [3].

Un fait plus récent constate la persévérance de ces relations : le docteur Heber, évêque anglican

[1] Tom. XVI, pag. 312 du *Christian observer*.

[2] *Christian observer*, tom. XV, pag. 822 *et suiv.*

[3] *A diary of a tour through southern India, Egypt and Palestin in the years* 1821 *and* 1822, in-8°., London, 1823 (par le major Mac-Worth), pag. 68 et 99.

de Calcutta, était à Bombay, lorsqu'en cette ville arriva d'Antioche un évêque, pour diriger la portion de cette église qui n'est pas réunie à celle de Rome [1].

Combien admettent-ils de sacremens? Cette question, comme la précédente, ne peut concerner les Catholiques, mais seulement les non-unis. Or, parmi les voyageurs, l'un nous dit qu'ils en ont trois, le baptême, l'eucharistie et l'ordre; qu'après le baptême on oint les enfans avec de l'huile de noix; qu'ils abhorrent la confession auriculaire; que pour l'eucharistie on consacre de petits gâteaux mêlés d'huile et de sel, et qu'au lieu de vin on se sert d'eau, dans laquelle on a fait infuser des raisins.

Un autre assure qu'ils ont sept sacremens; qu'au baptême ils font le signe de la croix sur les yeux, le nez, la bouche, les oreilles, pour indiquer que les sens de l'homme charnel doivent obéir à la croix; que pour la consécration ils emploient une hostie de pain levé sur laquelle est empreinte une croix trempée dans l'huile, et qu'ils ne croient pas à la transubstantiation, quoiqu'ils disent que le corps et le sang de Jésus-Christ sont en réalité reçus par la communion qu'on administre aux laïcs, sous les deux espèces mêlées ensemble [2].

[1] *Quarterly review*, tom. XXXV, pag. 473.
[2] *Christian observer*, tom. XVI, *ibid.*

Les Catanars ont encore une espèce d'agapes dans laquelle on distribue aux assistans du pain, du riz et des tranches de bananes.

L'historien portugais Osorio, d'après de bons mémoires reçus des Grandes-Indes, avait publié les renseignemens les mieux constatés sur les Syriens du Malabar. Ses récits, confirmés par des voyageurs qui à différentes époques ont étudié ce pays, attestent plusieurs des faits qu'on vient de lire concernant la croyance religieuse de cette peuplade. Il ajoute que jamais les Syriens ne se présentent à la sainte table sans s'être confessés à leurs pasteurs. Anquetil du Perron assure qu'ils ont conservé l'usage de la pénitence publique[1]. Ils observent ponctuellement les jeûnes de l'avent et du carême. Les femmes veuves qui contractent un nouveau mariage avant l'année révolue depuis la mort de leur mari, perdent leur dot. Les enfans ne sont baptisés qu'à six semaines, sauf le cas où leur santé exigerait de devancer ce moment. Ils ont l'usage de l'eau bénite, etc.

L'éloge que fait Osorio de leur piété et de leurs mœurs n'est pas démenti par les écrivains postérieurs[2]. On loue spécialement en eux la décence,

[1] Ses notes sur le Voyage du P. Paulin, tom. III, pag. 243.

[2] *Hieron. Osorii, etc., de Rebus Emmanuelis Lusitaniæ regis, etc.*, in-12, Coloniæ, 1597, lib. 3, pag. 107 *et suiv.*

la douceur, l'amour du travail, la frugalité, le respect pour la vieillesse.

Menesès accusait les Syriens de ne pas admettre le purgatoire. Des relations récentes portent qu'ils admettent ce dogme. Il les accusait de ne pas honorer les images; des voyageurs anglais disent qu'effectivement ils n'en ont pas ou qu'ils ne les *adorent* pas. Par cette expression, ils ont voulu sans doute jeter de l'odieux sur l'Église catholique, quoiqu'ils sachent très-bien qu'elle se borne à vénérer les saints, leurs images, et qu'elle traite d'idolâtrie l'adoration de tout autre objet que le Dieu trois fois saint.... Ils avouent cependant que les Syriens invoquent les saints, font le signe de la croix, et conservent pour la croix une grande vénération.

Un article sur lequel tous les faiseurs de relations s'accordent, c'est que les Syriens admettent une *gehenne* où descendit Jésus-Christ après sa résurrection pour en délivrer les âmes des justes; mais ils croient que les hommes morts depuis cette époque y resteront jusqu'à la résurrection générale. En attendant, les bons sont réjouis par l'espérance du bonheur éternel, tandis que la perspective du jugement futur effraie les méchans.

Leurs ecclésiastiques ou catanars promettent, à leur ordination, de se faire raser la couronne de la tête, de ne pas raser leur barbe, et de se conformer aux canons du concile de Nicée, que l'évêque leur lit et qu'ils signent.

Ils sont habillés en blanc, ont de larges hauts-de-chausses, un surplis et un bonnet de soie rouge. La règle voudrait qu'ils fussent vêtus en noir; mais ils sont, disent-ils, trop pauvres pour faire cette dépense; chaque prêtre a un bâton pastoral *ferré* d'argent. On lit dans Osorio que les prêtres syriens étaient mariés : l'archevêque Menesès rétablit la règle du célibat; mais, d'après le récit des Anglais, l'évêque Mar-Dionysius, leur métropolitain, qui en 1806 résidait à Candenar, inclinait à autoriser le mariage des prêtres, et même il publia sur ce sujet une circulaire en conséquence de laquelle une trentaine de catanars prirent des épouses.

Les Syriens en général sont peu instruits et ont peu de livres, hors les livres liturgiques en manuscrit; mais les Anglais leur ayant communiqué les Évangiles en malais, on en lit quelques portions le dimanche, et on les explique de l'autel, car ils n'ont pas de chaire. Le soir, chaque père de famille est dans l'usage de lire à ses enfans réunis quelques chapitres des Saintes Écritures, surtout les Paraboles et la Passion du Sauveur.

De là des Anglais infèrent peut-être trop légèrement qu'une grande partie de Chrétiens syriens professent la foi anglicane [1]. On est toujours porté à croire ce qu'on désire, car les Anglais s'efforcent de les attirer à leur Église, et Claudius Buchanan expose en détail ses tentatives à cet égard. Peu d'an-

[1] *Christian observer*, tom. XII, pag. 264 *et suiv.*

nées avant sa mort, il s'occupait à leur préparer une édition qu'il ne put terminer du Nouveau Testament en syriaque [1].

Udiampor, où l'archevêque Menesès tint son synode, est actuellement presque ruiné. Le major Mac-Worth, qui nous le dit, ajoute que les habitans n'ont pas même de prêtre, quoiqu'ils professent le *romanisme* (le catholicisme) [2].

Les Syriens catholiques ont sous la direction du vicaire apostolique de la Propagande, à Verapoli, un collége où l'on instruit les aspirans au sacerdoce dans les langues latine et syriaque, et un autre collége à Pulinjunna, où l'on n'enseigne que le syriaque; ici il y avait alors douze élèves. Mais, afin de seconder le projet d'incorporer les syro-romains à l'Église anglicane, le résident anglais de Travancor, en 1822, a établi un collége à Cotym pour l'éducation du clergé syrien.

Les détails qu'on vient de lire laissent subsister beaucoup d'incertitudes dont il faut accuser, je ne dis pas la mauvaise foi, mais l'ignorance des auteurs qui, dans leur récit, ont parlé sur des ouï-dire, ou s'ils ont vu par eux-mêmes, sur des renseignemens partiels, obscurcis par la prévention. Espérons que des recherches plus étendues, plus

[1] *Ibid.*, tom. XVI, pag. 585 *et suiv.*, et *Christian researches by Claudius Buchanan*, in-8o., Cambridge, 1811.

[2] *A diary of a tour*, etc., pag. 103.

exactes, éclairciront tous les doutes, et qu'enfin on aura une notice véridique sur cette portion intéressante de la chrétienté [1].

[1] Voyez les divers volumes du *Christian observer*, les rapports des missionnaires, les voyages de Barthélemi Saint Paulin; les Recherches asiatiques de Calcutta, les Recherches de Claudius Buchanan, etc., etc., in-8°., Cambridge, 1811.

CHAPITRE XXVI.

SECTE DE RAMMOHUN-ROY.

Rammohun-Roy Banoudjia est fils de Ram-Hant-Roy, et petit-fils de Roy-Bry-Binard : ce dernier vivait à Mourchedabad. Il occupait des places importantes dans le Mogol; mais il fut maltraité vers la fin de sa vie par ce gouvernement despotique, ce qui détermina son fils Ram-Hant-Roy à s'établir dans le district de Bourdwan, où il avait des terres à ferme sous le gouvernement anglais. Rammohun-Roy naquit dans le Bourdwan vers l'an 1780. Il y reçut les premiers élémens d'instruction auprès de son père, et apprit le persan; puis il fut envoyé successivement à Patna et à Calcutta, pour apprendre dans cette première ville l'arabe, et dans la seconde le sanscrit. Ses maîtres à Patna lui firent étudier quelques ouvrages d'Aristote et d'Euclide traduits en arabe.

L'intimité dans laquelle il vécut de bonne heure avec des Musulmans, contribua probablement à ébranler sa foi dans la religion braminique, et à lui suggérer l'idée de soumettre les autres cultes à son examen. Telle n'était pas l'intention de ses

maîtres, car, quoiqu'il y ait dans l'Inde plusieurs Musulmans spirituels et instruits, il n'en est aucun qui ne soit en matière religieuse très-intolérant. A dix-neuf ou vingt ans, Rammohun-Roy ne croyait à aucune des trois religions qu'il avait sous les yeux, la musulmane, la chrétienne et celle des Indous. Ce qui l'empêchait de donner l'essor à ses idées, était la crainte qu'il avait de son père, dont les soupçons sur cet article s'étaient manifestés par quelques reproches indirects; mais le bon homme était Indou de trop bonne foi pour qu'il pût concevoir jusqu'où allait l'incrédulité de son fils et sur quoi elle était fondée; il n'attribuait sans doute ses irrégularités apparentes qu'à l'irréflexion de la jeunesse. L'éducation qu'il donnait à son fils était très-distinguée pour le pays. Élevé lui-même au milieu d'une cour musulmane, il penchait plus vers ce qui pouvait recommander ce jeune homme aux anciens conquérans de l'Inde qu'aux nouveaux, dont il ne lui fit pas même apprendre la langue, au lieu que le sanscrit pouvait soutenir son rang braminique. Ram-Hant-Roy, mort en 1804 ou 1805, avait partagé son bien entre ses trois fils, pour prévenir tout différent entre eux à ce sujet. Son fils aîné le suivit de près au tombeau. Rammohun-Roy, qui était le second, devint le premier et bientôt le seul.

Ce bramine, qui paraît avoir dès ce temps conçu ses projets de réforme, quitta le Bourdwan, où jamais il ne fit un long séjour, et s'établit à

Mourchedabad ; là il publia en persan, avec une préface en arabe, un écrit intitulé : *Contre l'idolâtrie de toutes les religions*. Une nuée d'ennemis, que lui suscita cet ouvrage chez les Musulmans et les Indous, le forcèrent de se retirer à Calcutta en 1814. Cette démarche donne la mesure de la puissance britannique dans l'Inde; car tous les endroits que Rammohun-Roy avait jusqu'alors habités étaient régis par le gouvernement anglais, mais ils n'étaient pas également sous l'influence des mœurs anglaises. A Calcutta, Rammohun-Roy perfectionna, par la lecture et la conversation, ses connaissances dans la langue anglaise, qu'il avait étudiée pour ainsi dire à l'insu de son père. Il apprit quelque peu de latin d'un maître d'école anglais, nommé Pritchard, et un Écossais, nommé Makay, lui enseigna les mathématiques. Il acheta un jardin et une maison bâtie à l'européenne, situés sur le Circular-Road, à l'extrémité orientale de la ville, c'est là son habitation.

Il fit goûter ses opinions religieuses à une douzaine de ses compatriotes, tous remarquables par leur rang, leurs richesses, et plusieurs par leurs talens ; avec leur aide il fonda une secte qui comptait environ un millier de disciples, et à laquelle il a donné le nom d'*unitarisme*, dont il avait sucé les erreurs par son assiduité aux sermons du prédicateur Adam, ministre des unitaires à Calcutta.

Pour se concilier les Européens, il déclare qu'il

ne connaît d'autre morale que celle de l'Évangile. Ses prosélytes se rassemblent tous les dimanches chez lui, où ils boivent, mangent et chantent des hymnes en sanscrit et en bengali, en l'honneur du seul vrai Dieu. Les Indous, attachés aux Vedahs, ont combattu cette nouveauté. Rammohun-Roy a été attaqué de bien des manières; mais sa fermeté, son savoir et l'aisance pécuniaire dont il jouit, l'ont préservé du *hors-caste*, espèce d'excommunication que ses compatriotes auraient voulu lui faire subir, et qui est une peine terrible, puisqu'elle le priverait de la société de sa famille, même de celle de ses deux fils. Il faut encore ajouter que, par suite de ses liaisons avec des bramines, ceux qui ont partagé sa table sont par là même intéressés à le soutenir envers et contre tous, car pour une seule fois qu'ils auraient mangé avec lui, ils se trouveraient enveloppés dans l'excommunication qu'il aurait encourue. Ceci prouve comment les institutions qui ne sont pas fondées sur la nature et la raison deviennent illusoires, et comment leur artifice peut être tourné contre elles-mêmes. Si cela est vrai de l'indianisme, l'une des anciennes institutions qui ont le plus conservé de leur inflexibilité primitive, combien plus de toutes les autres?

Il n'existe peut-être pas dans l'Inde un Bramine qui soit moins bramine et moins indou que lui, et il est également vrai que des milliers de dupes, qui ont été frappés de la perte de leur caste, avaient

moins démérité que lui de leur religion spéciale. Rammohun-Roy, sachant que la jeunesse est l'âge le plus favorable à l'adoption des idées nouvelles, a établi une école où l'on enseigne le sanscrit, l'anglais et la géographie, à une cinquantaine d'enfans. Quelque faibles que paraissent ces commencemens de réforme, il est probable qu'ils atteindront plus ou moins promptement leur but, aidés comme ils le sont par l'influence européenne, et surtout par l'imprimerie. C'est contre la distinction des castes que Rammohun-Roy affecte de diriger sa main correctrice, et il montre en cela la justesse de son esprit, car cette distinction peut être regardée comme le ciment du polythéisme et d'autres erreurs de l'Inde : d'ailleurs l'établissement des professions héréditaires, loin d'avancer la civilisation, a pour résultat inévitable de la rendre stationnaire. Que le système des castes disparaisse, et les superstitions indoues s'écrouleront au simple contact de la raison humaine. C'est la distinction des castes, cruellement exagérée, qui consolide l'indianisme, en l'incorporant aux habitudes journalières les plus domestiques et les plus intimes. Il s'en faut bien que les institutions européennes soient elles-mêmes exemptes de l'influence de ce principe vicieux. Les démarcations féodales, la noblesse héréditaire, les majorats, les préjugés de couleur, en sont les restes si difficiles à extirper.

Rammohun-Roy, adaptant ses mesures aux

lieux et aux temps où il se trouve placé, ainsi qu'à l'espèce des hommes qu'il veut éclairer, n'attaque pas les castes par des raisonnemens abstraits qui ne réussiraient point, mais par l'autorité spéciale des Védahs, qu'il se garde bien d'affaiblir; il ne prétend que les commenter. Par suite de cet esprit de conduite qui préside à ses actions, il ne se permet aucun acte qui puisse révolter les préjugés de ses co-sectaires, et fournir contre lui des moyens d'exclusion. Cependant il a répudié beaucoup de petitesses, et s'assied sans scrupule auprès d'un Européen qui mange. Il invite quelquefois les Européens chez lui et les traite selon leur goût; mais, loin de s'exposer à perdre sa dignité braminique, c'est sur elle qu'il fonde son entreprise, en déclarant qu'il est de son devoir, comme Bramine, d'instruire ses compatriotes sur le vrai sens et les commandemens réels de leurs livres sacrés. Il attaque sans relâche le préjugé qui empêche les castes de manger ensemble. Cette amélioration essentielle en amènera d'autres, même l'amélioration politique de ses compatriotes, objet qu'il n'oublie pas. Il publie fréquemment des opuscules qui developpent son système de théisme. Toujours prêt à répondre aux brochures qui paraissent à Calcutta ou à Madras contre lui, il se complaît dans cette controverse; mais c'est plutôt dans les formes de la logique qu'il brille que par des vues générales. Ce genre d'argumentation lui donne l'avantage sur les méthodistes, dont quel-

ques-uns voulaient le convertir. Il puise ses moyens polémiques dans la logique des Arabes, qu'il croit supérieure à toutes les autres, et prétend n'avoir rien trouvé dans les livres européens qui égale la philosophie scholastique des Indous.

Un homme tellement au-dessus de ses compatriotes par son intelligence, ne peut pas leur ressembler entièrement dans sa conduite habituelle; non-seulement il s'est dégagé de leurs pratiques superstitieuses, mais, ce qui est plus important, sa conversation, ses actions manifestent le sentiment intime de sa dignité individuelle, tandis que la bassesse caractérise les Indous. Doué comme eux de cet esprit d'ordre, d'économie, et de cette connaissance de la valeur de l'argent, qu'ils reçoivent de leur éducation mercantile, l'augmentation de sa fortune ne semble cependant pas être le premier de ses soins : elle consiste en biens fonds qu'il a hérités de ses parens. Il ne se livre à aucune espèce de spéculation commerciale; ce genre de vie lui paraît au-dessous de sa fortune; en conséquence de ses devoirs de Bramine, il ne retire aucun profit pécuniaire de ses ouvrages; probablement il n'accepterait pas du gouvernement une place qui ne serait que lucrative : la solliciter, c'est à quoi il ne voudrait jamais descendre, et il n'est pas présumable qu'on le mette à une telle épreuve, car il ne convient pas à la politique des maîtres actuels de son pays d'encourager un sujet dont la franchise montre souvent,

moitié sérieusement et moitié en badinant, tout ce qu'il voudrait faire pour ses compatriotes. On peut lui appliquer ce que disait et ce que faisait Chamfort à l'égard de ce qu'on appelle les grands, qu'il repoussait *avec respect* quand ils voulaient se familiariser avec lui. Rammohun-Roy a décliné les avances des personnages importans, entre autres du gouverneur général Hastings, qui voulaient le rapprocher d'eux ou se rapprocher de lui. Cette fierté indépendante contraste avec la propension servile des Indous, qui convoitent la faveur des agens de l'autorité britannique, et qui en l'obtenant croient se donner de l'importance. Il a cependant des relations amicales avec plusieurs Européens recommandables, mais sans chercher des liaisons d'aucun autre genre. Depuis quelques années il fréquente moins la société qu'auparavant.

Rammohun-Roy est d'une taille élevée, ses formes sont robustes; sa figure régulière et sa physionomie habituellement grave, prennent un aspect très-agréable dès qu'il s'anime. Il paraît tant soit peu disposé à l'hypocondrie. Ses manières et son langage montrent au premier abord un homme au-dessus du commun. Il parle souvent de visiter l'Europe; sans doute il voudrait auparavant modifier les préjugés de ses compatriotes, pour que ce voyage prétendu illicite ne l'exposât pas à leurs anathèmes. Jamais peut-être son entreprise ne sera couronnée d'un plein succès, mais ses espé-

rances dévoilent la trempe de son esprit. On peut remarquer que presque tous les hommes qui, dans ce monde, ont fait autre chose que naître, vivre et mourir, se sont proposé quelque but de cette espèce, non pas chimérique en soi, mais difficile et reculé, qui fournisse continuellement matière à leurs efforts, qui les soutienne dans leur pénible carrière, qui charme leurs désappointemens accidentels, par l'assurance de laisser quelque chose de moins à faire à la postérité.

Rammohun-Roy a trouvé dans sa famille une forte opposition à ses projets de réforme. Sa femme n'a pas voulu le suivre à Calcutta, sa fanatique mère a déployé contre lui toute son énergie; on lui a même contesté toute influence sur l'éducation de ses neveux. D'après ces contrariétés, il ne visite que très-rarement sa parenté au Bourdwan, où elle réside.

Mal à propos avait-on débité que ses vues pour l'amélioration des hommes de son pays ne s'étendaient pas aux intérêts de l'autre sexe. Dans trois écrits qu'il a composés en bengali, puis traduits en anglais, il établit, par les textes des anciens livres indous, qu'on a opprimé les femmes. La tyrannie exercée contre elles introduisit la *concrémation* ou l'usage de brûler les veuves sur le bûcher de leurs maris, et la *postcrémation*, qui les assujettit au même supplice, avec certaines formalités, lorsque le mari est décédé hors de sa résidence habituelle; dans ce dernier cas, elles

peuvent cependant opter entre la mort et la vie purement ascétique [1].

Le plus grand nombre de ses écrits ont pour but d'extirper le polythéisme de ses compatriotes, de les arracher à l'idolâtrie et au préjugé des castes. Il compulse les livres sacrés qui contiennent le dogme, l'histoire, la littérature des Indous, les *Veds*, les ouvrages qui ont chez eux une autorité classique, tels que les *Paranas*, les *Tantras*, les *Schastras*, les écrits de leurs auteurs les plus célèbres; et par des citations accumulées, il prouve que tous ont admis l'unité de Dieu. Quelques-uns de ces anciens ouvrages paraissent se contredire en parlant de plusieurs dieux et déesses. Ils concilient ces antilogies, en déclarant souvent que des hommages aux êtres matériels ne sont tolérés qu'en faveur de personnes incapables d'élever leur esprit à l'idée d'un Être suprême et invisible.

Beaucoup de Bramines connaissent l'absurdité du polythéisme, mais ses rites, ses fêtes sont pour eux une source de richesses, un moyen de mettre à contribution la crédulité des Indous, comme l'était à Éphèse la grande Diane, pour les ouvriers

[1] *Translation of a conference between an advocate and an opponent of the practice of Burning widows alive*, in-8°., Calcutta, 1818.

A second conference, etc., in-8°., Calcutta, 1820.

Brief remarks regarding, etc., in-8°., Calcutta, 1822.

qui faisaient des statues de cette déesse, et pour les marchands qui les vendaient. Loin de détruire la superstition, les Bramines l'encouragent, et dérobent au peuple la connaissance de la véritable doctrine.

D'un autre côté, leurs adhérens se complaisent à penser que la nature divine réside dans des hommes vivans dont ils font des dieux, quoiqu'ils soient des hommes semblables aux autres, par leur naissance, leur figure, leurs passions; ce préjugé favorable aux sens est destructif des principes de moralité. Un Indou qui construit ou achète au marché une idole, ne manque pas d'en faire la consécration ou dédicace par des cérémonies, au moyen desquelles il pense que son idole est animée du Dieu prétendu qu'elle représente, et qu'un pouvoir surnaturel est conféré à ce vain simulacre. Si l'idole est du sexe masculin, il le marie à une autre du sexe féminin, avec toute la magnificence des pompes nuptiales; dès ce moment l'idole est censée l'arbitre des destinées; il l'adore, lui offre soir et matin des alimens; s'il fait chaud, il la rafraîchit au moyen d'un éventail; s'il fait froid, il la place le soir dans un bon lit.

Des Européens peu instruits, dit Rammohun-Roy, ont raconté et fait croire que ces idoles n'étaient pour ses co-religionnaires que des êtres figuratifs, et un moyen de porter l'âme à la contemplation des attributs divins. Ce qu'on vient de

lire prouve combien cette opinion est erronée. Cependant elle a été accueillie par beaucoup d'Indous qui, commençant à sentir l'absurdité de leur culte, s'empressent d'en déguiser le ridicule et la honte, sous le voile de ce subterfuge; ce qui fortifie, dit-il, mon espérance de les voir un jour abjurer les superstitions pour embrasser le culte de Dieu unique, ainsi qu'il est prescrit par les *Védahs*, et inculqué par les notions du sens commun.

D'ailleurs ce n'est guère que depuis le milieu du siècle dernier que la croyance des Indous est altérée, surtout au Bengale; en sorte que sur des points essentiels ils diffèrent des natifs de Behar, Tirhoot et Benarès, et qu'ils se sont éloignés de leur ancien culte pour se livrer à une idolâtrie appelée la religion du *Tantra* ou des *Tantrahs*, par opposition à celle des *Védahs*. Cette idolâtrie, en grande partie moderne, est plus révoltante que celle des Grecs et des Romains, puisque, puérile et impure comme la leur, elle est plus attentatoire aux principes de la vertu; car la mythologie des Indous leur offre sans cesse à imiter tout ce qu'ont de plus infâme la sensualité, la débauche, l'ingratitude, la fourberie, la trahison, etc. Tout cela est l'ouvrage des Bramines.

On conçoit que l'auteur a dû encourir leur haine, et que la considération publique dont il est entouré a pu seule le mettre à l'abri des persécu-

tions qui ont attaqué sa fortune, et des calomnies par lesquelles on a tenté de flétrir sa réputation. Des écrits ont été rédigés contre lui pour la défense de l'idolâtrie : le premier, dans le journal de Madras; Rammohun-Roy y a fait une réponse; le deuxième est une apologie de l'*État actuel du culte indou*, par un Bramine de Calcutta, qui trouve possible son système de trois cent trente mille dieux et déesses, dont les principaux sont Séva, Vishnou, Kali, Ganesha, le soleil, la lune, les élémens. On parle d'un autre Indou, Moulavie-Abdoor-Raheau, auteur d'un système de physique dans lequel il combat la gravitation, et d'un système théologique qui n'admet qu'un soleil, et ce soleil est Dieu [1]. Rammohun-Roy a réfuté ces chimères dans sa défense du monothéisme.

Là il présente un nouveau développement de preuves accablantes contre les Bramines, dont il montre l'hypocrisie, la turpitude et les inepties, celles entre autres qui concernent la séparation des castes et les actes par lesquels on perd sa caste. Il établit, comme les Budhistes, que cette division censée immuable n'existait pas dans l'ancien système théologique. A la sommité de ces castes, est placée en première ligne celle des Bramines, qui rehaussent autant qu'ils peuvent l'éclat fantastique de leur naissance, de leur qualité, se disant

[1] *Asiatic journal*, juin 1824.

des dieux sur la terre ; ils sont dans l'Inde ce que sont en Europe les seigneurs féodaux, et en général les oligarques, mais pires encore, et c'est dire beaucoup. Ils ont relâché les liens sociaux, non-seulement par l'intervalle entre les castes, mais en isolant pour ainsi dire les uns des autres les membres d'une même famille. Ainsi un Indou qui affiche le rigorisme, ne peut partager son dîner avec son frère chez lequel il est invité, et si ce frère touche quelqu'un des mets de son convive, celui-ci doit à l'instant jeter le reste, et même la vaisselle [1].

La religion des Indous autorise à prendre une ou plusieurs femmes du vivant de la première, dans certains cas, tels que la mauvaise conduite d'une épouse, l'ivrognerie, l'extravagance, une maladie incurable, la stérilité ; mais à cette faculté on a donné une telle extension, que de simples particuliers quelquefois épousent trente ou quarante femmes, uniquement pour satisfaire des inclinations brutales.

Les notions morales sont encore altérées par la superstition qui attache plus de prix à de vaines observances qu'aux préceptes de la loi naturelle. Ainsi, d'après la doctrine des Bramines, on perd sa caste avec tous ses droits par l'infraction à certaines cérémonies, mais non par le meurtre, le

[1] *A second defence of the monotheïstical system*, pag. 41 et 42.

vol, ni le parjure. Il est des moyens faciles de purification, d'expiation, dont la plupart tournent au profit des Bramines par des présens qu'on leur fait. Les seules différences de matière, de forme et d'efficacité des chapelets, et de la manière de les réciter, sont une étude énorme, sur laquelle on peut se faire une grande bibliothèque.

Celui qui prononce le mot *Doorga*, qui est un nom de la déesse *Kali* ou *Parvati*, femme de *Siva*, est justifié, quoiqu'il vive dans l'habitude de l'adultère; celui qui s'écrie *respect à Hari*, même involontairement, et celui qui regarde le *Gange*, même en pensant à autre chose, sont délivrés de leurs crimes. En vérité, on pourrait établir un parallèle de cette doctrine, avec les chapelets privilégiés et les indulgences que font circuler en France certains livrets, certains missionnaires [1].

Les *Veds* ou livres sacrés qui renferment le système religieux étant très-volumineux, et les matières traitées souvent d'une manière confuse et en style métaphorique, le grand *Vyasa* en fit une espèce de concordance et d'abrégé intitulé *Vedant*, dont l'autorité, qui n'est guère moindre que celle

[1] La *Chronique religieuse*, tom. II, sur les siècles d'indulgences qu'on a publiés à Limoges, pour ceux qui hochent leur tête en entendant le nom du pape, et d'un pape quelconque.

des *Védahs*, en offre toute la doctrine en faveur de l'unité de Dieu ; mais comme les Bramines s'en sont réservé l'explication, Rammohun-Roy l'a traduit en indostani et en bengali, et fait distribuer ces traductions gratuitement à ses compatriotes ; ensuite, pour faire voir à ses amis européens que les pratiques superstitieuses qui déformaient le culte indou sont une altération de son état primitif, il a publié en anglais un abrégé du *Vedant* [1] ; et le résumé de ses preuves est que *Dieu est un être inconnu*, l'*être* véritable, le créateur, le conservateur et le destructeur *de l'univers* [2].

On sait que dans l'Inde se sont conservés jusqu'à l'époque actuelle une foule de traditions, de faits, de maximes et d'usages de la Bible, qui se trouvent en harmonie avec elle. William Jones en a cité des exemples, Burder en a fait l'objet spécial d'un ouvrage en plusieurs volumes [3], Ward, Forbes et d'autres écrivains ont fait à cet égard

[1] *Translation of an abridgement of the Vedant, etc.*, in-8 ., Calcutta, 1818.

[2] *Translation of the Kruth opunishud*, in-8°.

Translation of the Moonduk opunishut, in-8°., Calcutta, 1819.

Translation of the Ishopanishad, in-8°., 1816.

Translation of the Cena upanishad, in-8°., 2ᵉ. édit., 1823.

[3] *Oriental customs*, *etc.*, by Sam. Burder, in-8°., London, 1802.

des rapprochemens étendus et très-curieux [1]. Les recherches de Rammohun-Roy offrent des indications du même genre. La vie est si courte, le temps est si précieux, et d'un autre côté, tout ce qui intéresse le christianisme est si digne de notre attention, qu'en exprimant le regret de n'avoir pas le loisir nécessaire pour faire de ces ouvrages une traduction française, peut-être serai-je assez heureux pour inspirer à quelque littérateur éclairé et pieux la résolution d'entreprendre ce travail, et de rédiger pour la France un ouvrage analogue à celui que Rosenmuler a publié en Allemagne sur le même sujet.

Revenons à Rammohun-Roy qui, continuant avec ardeur ses investigations sur diverses branches des sciences et de la littérature, mais conservant une prédilection pour les matières religieuses, a publié successivement beaucoup d'autres écrits dont on a multiplié les éditions. Il se défend avec vigueur contre les attaques que lui ont livrées ses anciens co-religionnaires, combat les idolâtries brahminiques, et prouve, par les Védahs, qu'elles ne peuvent procurer le bonheur éternel [2]. Pour l'atteindre, il exige un spiritualisme raffiné, un système de mortification des sens, un quié-

[1] *Account of the writings, religion and manners of the Hindoos, etc.*, by W. Ward, in-4°., Serampore, 1811, 4 vol.

[2] *A defence of Indoo-Thon, etc.*, in-8°., 1817. — *An apology for the pursuit of final beatitude, etc.*

tisme désintéressé, par lequel l'homme s'identifie à la divinité. Ce système, dont il dissimule les côtés faibles, est parfaitement expliqué par un savant dont le souvenir m'est cher, par Lanjuinais, dans son analyse de l'*Oupnekat*. Si la doctrine des Bramines fait peu de prosélytes, c'est parce qu'elle heurte la doctrine des *Sastrahs*, qui promettent aux sectaires sensuels des idolâtries les plus absurdes, obscènes et immorales, tous les paradis de l'atmosphère, de la lune; des étoiles pendant des milliers d'années qui doivent être suivies de renaissances, de nouvelles épreuves ici-bas, auxquelles succèderont de nouvelles jouissances, dont le terme sera une absorption totale.

J'ignore si le cours des siècles offrira le phénomène inoui dans l'ancien monde d'un potentat qui ait aimé sincèrement la liberté de la presse; mais un fait incontestable c'est qu'en Asie, comme en Europe, elle est odieuse aux personnages qui occupent les hauts emplois de la hiérarchie politique. A leurs yeux, les vérités sévères sont séditieuses. En 1823, le gouverneur général de l'Inde, de concert avec le juge de Calcutta, brisa toutes les plumes des journalistes; par là fut arrêtée une publication périodique de Rammohun-Roy, qui, de concert avec d'autres indigènes, a envoyé au roi d'Angleterre un mémoire pour solliciter la liberté de la presse dans les langues de l'Orient [1].

[1] *Oriental Herald*, tom. V, pag. 503 à 505.

Rammohun-Roy et ses adhérens professent le christianisme comme les Quakers, sans être baptisés, mais c'est un christianisme très-rapproché du déisme, car il nie la divinité du Verbe, et se borne à préconiser la morale de Jésus-Christ, comme un guide infaillible à la paix et au bonheur [1].

Un missionnaire français, l'abbé Dubois, qui, après un long séjour aux Grandes-Indes, a publié un ouvrage curieux sur cette contrée, regarde comme inutiles les tentatives qu'on a faites et qu'on fera pour convertir les Indous. Des ministres protestans ont combattu cette assertion; mais ceux-ci, à leur tour, trouvent un contradicteur dans Rammohun-Roy. Les missionnaires de Serampore, dit-il, sont très-décidés à démentir quiconque oserait contester leurs succès. Cependant les prédicateurs baptistes de Calcutta, dans l'espace de six ans, n'ont pu faire que quatre prosélytes, et les indépendans un seul [2]. Il ajoute que les traductions bibliques, dont les Anglais ont

[1] *The precepts of Jesus the guide to peace and happines*, in-8°., Calcutta, 1820.

An appeal to the Christian public in defence of the precepts of Jesus, in-8°., Calcutta, 1820.

Second appeal, in-8°., Calcutta, 1821.

Final appeal, *etc.*, in-8°., 1823.

[2] Voyez dans le nouveau Journal asiatique, juillet 1828, pag. 37 et *suiv.*, les réponses de Rammohun-Roy à vingt-six questions que lui a adressées M. Ward, de Cambridge.

inondé le Bengale, sont infidèles par la disparité d'idées et d'idiomes. Le plus grand obstacle à la conversion des Indous est l'exemple du libertinage et des scandales que leur donnent les Européens. On a fait la même observation en Amérique. Le Brame, dit l'abbé Dubois, ne croit pas à sa religion et il l'observe; le Chrétien y croit et ne l'observe pas. Telle est la cause qui a fait rétrograder le christianisme dans l'Inde, où l'on pouvait, il y a quatre-vingts ans, compter douze cent mille chrétiens, dont le nombre actuel est tout au plus la moitié [1].

Qu'il soit difficile, très-difficile d'opérer la conversion des Indous, s'ensuit-il qu'elle soit impossible? L'envisager comme telle ne serait-ce pas, en décourageant le zèle, accuser la miséricorde divine dans l'ordre de la nature et de la grâce? ne serait-ce pas équivalemment dire que la voie du salut est fermée sans retour à une portion nombreuse de la famille humaine?

La division des Indous en castes avait paru jusqu'à ces derniers temps le plus grand obstacle à leur conversion au christianisme. Cet obstacle n'est pas insurmontable; il en est de même du polythéisme, dont l'absurdité ne peut se soutenir chez un peuple civilisé. Si une fois on parvient à

[1] Mœurs, institutions et cérémonies des peuples de l'Inde; par l'abbé J.-A. Dubois, etc., in-8°., Paris, 1825, tom. I, pag. 422 *et suiv.*

inculquer aux Indous qu'il n'y a qu'un Dieu, et que tous ils sont enfans du même père, qui ne fait acception de personne, alors la chute des préjugés braminiques et de l'idolâtrie aplanira la route pour le triomphe de l'Évangile.

LIVRE SEPTIÈME.

ÉGLISE ANGLICANE. MÉTHODISTES, ETC.

CHAPITRE PREMIER.

ÉGLISE ANGLICANE. SON ORIGINE.

Dans le nombre des auteurs anglais qui ont écrit pour justifier leur séparation de l'église catholique, quelques-uns, tels que Prynn, Barnes, Usserius, Baser, vont jusqu'à soutenir que primitivement l'église d'Angleterre ne relevait pas du patriarchat de Rome; qu'elle avait substantiellement son patriarche propre, c'est l'expression de Baser[1].

[1] Prynn, *Antiquæ constitutiones regni Britanniæ*, 2 vol. in-fol. — Usserius, *De antiquâ libertate Ecclesiæ britannicæ*, in-8°., Bremæ, 1701. — *De antiquâ Ecclesiæ britannicæ libertate*, *autore* J. B. (Isaac Baser) in-4°., Brugis, 1656, etc. — *Church history of England*, in-fol., Bruxelles, 1749 (par Dodd), tom. II, pag. 135; il dit que Baser, pour son ouvrage, avait pris trois chapitres de Barnes, qui avant sa publication, en 1668, était resté manuscrit à Oxford.

Dirigés par les mêmes motifs de haine contre le Saint-Siége, Powel, Fulk, Ascham, Harrison maltraitent saint Augustin, apôtre de l'Angleterre, et injurient le vénérable Bede, un des ornemens de cette église. A ces attaques, l'évêque catholique Challoner opposa une réfutation solide, et qui défie la critique [1].

L'attachement de l'église d'Angleterre, dans son état primitif, à celle de Rome, et conséquemment à la catholicité dont elle étoit alors une des portions les plus illustres, est un fait si bien établi qu'on n'a pu le contester qu'en désespoir de cause. Milner et surtout Lingard en ont accumulé les preuves : ils montrent des évêques anglais aux conciles d'Arles, de Nicée, de Sardique [2].

Ces expressions, *l'ancienne foi*, *l'ancienne religion*, pour désigner l'église catholique, ont été employées par des évêques anglicans qui, dès lors, sans y penser, taxaient leur église de nouveauté [2]. Les édits publiés en Hollande au seizième siècle, par le prince d'Orange de concert avec les nobles confédérés, en parlant du culte catholique, l'ap-

[1] *The unerring authority of the catholic Church in matters of faith* (par Challoner), in-8°., 1735.

[2] *The antiquities of the anglo-saxon Church, by Lingard,* 2e. édit., in-8°., London, 1810, c. 6, pag. 186: La note.

[3] *The speechees, of Dr. Dromgole,* in-8°., Dublin, 1814, et à la suite de l'ouvrage la pièce intitulée : *Vindication*, pag. 25.

pellent de même *l'ancienne religion*[1]. On a pu rire du docteur Kipling, doyen de Peterboroug, qui naguère menaçait de traduire en justice le docteur Lingard pour avoir employé ce langage dans un écrit adressé au docteur Marsh.

Ailleurs j'ai cité le fait remarquable arrivé le 14 juin 1813 à New-York, où le jury *protestant*, dans un jugement motivé, déclare que « l'église » catholique romaine existe depuis la naissance du » christianisme. Il fut un temps où elle embrassait » toute la chrétienté, actuellement elle en com- » prend la majeure partie[2]. »

Une observation piquante se place très-convevenablement ici. Le créateur de *l'église anglicane*, Henri VIII, dans sa Défense des sept Sacremens contre Luther, dédiée au pape Léon X, rappelle que toutes les Églises ont constamment reconnu la suprématie du siége de Rome[3], et Jean Clark, chargé par le roi de présenter l'ouvrage au pape, lui expose que la Grande-Bretagne a toujours été soumise à l'Église romaine. En conséquence, le pape, d'après l'avis *unanime* des cardinaux, par une bulle du 5 des ides d'octobre 1521, confère à

[1] Histoire abrégée de l'Église d'Utrecht (par Dupac de Bellegarde), in-8°., 1765, pag. 27 *et suiv.*

[2] Histoire des confesseurs des empereurs, des rois, etc., in-8°., Paris, 1824, pag. 94.

[3] *A defense of the seven sacraments against Martin Luther*, etc., *by Henry the Eight*, etc., in-12, Dublin, 1766, pag. 43.

Henri VIII le titre de *défenseur de la foi*, et enjoint à tous les chrétiens de le désigner sous cette qualité dans leurs écrits [1]. Ses successeurs portent héréditairement le même titre qui, dans l'origine, fut accordé pour la défense d'une religion dont ils sont les antagonistes [2].

L'Église est toujours visible et indéfectible, et quand Henri VIII s'en constitua le défenseur, si alors elle était la véritable, pourquoi lui et ses adhérens l'ont-ils quittée? Si elle n'était pas la véritable, qu'on nous dise où s'était réfugiée l'église légitime? Un poète a dit plaisamment que Henri VIII vit luire un nouvel Évangile dans les beaux yeux d'Anne de Boulen. Rome s'oppose à son divorce avec Catherine d'Aragon, et dès lors la foi catholique qu'il a défendue cesse d'être vraie; une autre lui est substituée. Les abus sont aux institutions religieuses ce que les plantes parasites sont aux arbres; ils n'en détruisent pas l'essence. Des abus qu'on pouvait et qu'on devait corriger servirent de prétextes. Les biens du clergé répartis aux novateurs servirent de moyens pour acquérir des complices et des adeptes; mais comme il fallait ménager les habitudes du peuple et n'arriver à un culte nouveau que par une marche progressive, on conserva la hiérarchie, la discipline, le langage, le costume et les formes liturgiques du culte ca-

[1] Ibid. *The oration of M. John Clark*, etc., pag. IX.
[2] *Ibid*, pag. XXIII.

thölique. Nos plus belles oraisons subsistent dans le *Common prayers Book*, le *Livre des prières communes*. Il contient notre calendrier ecclésiastique, la liste des saints, les fêtes, les Rogations, l'Avent, les Cendres, les jours d'abstinence, le Carême[1]. A cette occasion, des Dissenters appelaient l'église anglicane *popery in english dress*, *le papisme costumé à l'anglaise*; mais comme elle ne reconnaît pas le pape, un autre écrivain l'appelle un catholicisme *décapité*. Sa première liturgie, sous Édouard VI, avait la prière pour les morts; quatre ans après elle fut retranchée. Collier a soutenu cette pratique établie dès l'origine du christianisme. Elle était admise par la plupart des *non-jurors*. Le docteur Johnson tient pour certain que c'est une doctrine innocente, et dès qu'on l'admet, ajoute-t-il, pourquoi ne dirait-on pas la messe pour les défunts?

Qu'on doive prier pour les morts, qu'il soit utile de prier les saints, qu'on puisse honorer leurs reliques, leurs images, ce sont des articles de croyance, dont le premier est avoué par plusieurs théologiens anglicans, Barrow, Forbes, Sheldon, Blancford, Thorndyke, Montaigu; ce dernier approuve également le culte des saints. Dire que nous les adorons, cette calomnie ne peut être répétée que par la plus insigne mauvaise foi. Saint Paul, écrivant à Ti-

[1] *The Edinburgh review*, n°. 85, in-8°., 1825, novembre, p. 128 *et suiv.*

mothée, déclare qu'il n'y a qu'*un médiateur, c'est Jésus-Christ*[1]. Plusieurs fois il le répète dans son épître aux Hébreux. Quand saint Paul conjurait les fidèles d'offrir à Dieu pour lui leurs supplications, certes il ne les regardait pas comme *médiateurs*. Mais les saints dans la gloire, amis de Dieu et possesseurs d'une félicité à laquelle nous aspirons, cessent-ils de s'intéresser à leurs frères voyageurs ici-bas? Nours reviendrons sur cet article.

L'idée majestueuse de ces trois Églises, triomphante, souffrante et militante, qui n'en forment qu'une, est un point de doctrine qui s'adapte parfaitement à la sensibilité des cœurs.

Richard Hooker justifiait de même l'usage de s'incliner au nom de Jésus, de faire le signe de croix en baptisant, de s'agenouiller en recevant la cène[2]. Ce dernier article est un de ceux sur lesquels l'Église anglicane a plus varié[3]. Une multitude de passages consignés dans les ouvrages de Milner, Gandolphy, Lingard et Trevern, aujourd'hui évêque de Strasbourg, attestent qu'elle a successivement et à plusieurs reprises admis et rejeté le dogme de la présence réelle[4].

[1] 1a. ad Timoth., 2, 5.

[2] *The Works of Richard Hooker*, in-fol., London, 1723, pag. 158, 226, 230, 244, etc.

[3] *A defence of the ancient faith*, etc., by Rev. Gandolphy, in-8°., London, 1813, 4 vol.

[4] *The faith and doctrine of the roman catholic church*,

Hooker avoue que l'Église romaine fait partie de la maison de Dieu et de la famille de Jésus-Christ. Thorndyke la croit une véritable Église dans laquelle on peut être sauvé. Il déclare que ceux qui, pour justifier la réformation, appellent le pape Antéchrist, se font eux-mêmes schismatiques [1].

Les points multipliés, soit de contact, soit de rapprochement entre les Églises romaine et anglicane, laissaient entrevoir la possibilité de les réunir. A cet égard ont été faites plusieurs tentatives dont on peut lire les détails dans les ouvrages de savans respectables, Charles Butler et Tabaraud [2]. Ce dernier justifie parfaitement Dupin calomnié par Lafiteau, sur ses relations avec Wake, archevêque de Cantorbéry.

En 1818, Samuel Wix, vicaire de Saint-Barthélemy, a publié un opuscule concernant les avantages « que produirait un concile de l'Église angli- » cane et de l'Église de Rome, pour accommoder

proved by the testimony of the most learned protestants, etc., etc., by the Rev. John Lingard, in-8°., Dublin, 1812. — Et discussion amicale sur l'établissement et les doctrines de l'Église anglicane, etc., in-8°., Londres, 1817.

[1] *Just Weights and measures. That is the present state of religion*, etc., in-4°., London, 1680, chap. 1.

[2] *Historical memoirs*, etc., by Charles Butler, in-8°., London, 1822, tom. II, pag. 310 *et suiv.*, et tom. III, pag. 190 *et suiv.* — Histoire critique des projets formés, etc., pour la réunion des communions chrétiennes, par M. Tabaraud, in-8°., Paris, 1824, pag. 250 *et suiv.*

» les différens sur la religion, et procurer l'unité » dans les liens de la paix [1]. » La *Chronique religieuse* a exposé le plan de cet écrivain [2], qui a été combattu par divers pamphlets [3]. Quoique le projet de Samuel Wix n'ait pas eu de résultat, son écrit et tous ceux du même genre sont des pierres d'attente sur la route du temps, et qui pourront un jour être utilement employées.

L'Église anglicane, fille de Henri VIII, fut une création politique plus que religieuse, du moins dans l'intention de celui qui l'a fondée, et d'une partie de ceux qui l'adoptèrent. Les honneurs, les prérogatives, les richesses conférés aux ministres du culte, les droits politiques attachés à un symbole religieux, étaient de puissans attraits. Quoique l'Église anglicane puisse montrer à toutes les époques de son existence un clergé et des hommes célèbres dans toutes les branches de connaissances humaines, comme institution politique elle a plus d'éclat que sous l'aspect religieux. Personne n'est contraint d'assister à l'office, mais l'irreligion est méprisée en Angleterre, et l'adoption d'un culte est nécessaire pour ne pas perdre la considération attachée surtout à la pratique du culte dominant;

[1] *Reflexions concerning expediency of a council*, etc.

[2] Chronique religieuse, in-8°., Paris, 1819, tom. I, pag. 241 *et suiv.*

[3] Le *Christian observer*, tom. XIX, pag. 99 *et suiv.*, a donné une recension des écrits publiés sur cet objet.

il passe héréditairement de main en main comme les lois. C'est le résultat de leur intime connexité [1]. L'Église catholique est, dit-on, celle des pauvres; l'Église anglicane (particulièrement en Irlande) est celle des riches. On assure même que des déistes la préfèrent, parce qu'elle est celle du beau monde, et ils défendent la constitution ecclésiastique, comme étant un poste avancé pour défendre la constitution politique.

[1] *Versuch uber der Englischen national character von J. von der Deeker*, in-8°., 2e. edit., Hannover, 1807, pag. 182 *et suiv.*

CHAPITRE II.

PRÉVENTIONS, HAINE, CALOMNIES ANGLICANES CONTRE LES CATHOLIQUES EN GÉNÉRAL. PERSÉCUTIONS CONTRE LES CATHOLIQUES DES TROIS ROYAUMES, ET SURTOUT CONTRE LES IRLANDAIS.

Des philosophes anciens et modernes ont publié des maximes que l'on cite, que l'on admire ; mais aucune n'égalera jamais ces mots simples et sublimes sortis de la bouche de celui qui est la vérité même : « Vous aimerez Dieu sur toutes » choses, et le prochain comme vous-même. »

Ce précepte n'admet pas d'exceptions. Nous devons regarder les Turcs comme nos frères, disait Fitz-James, évêque de Soissons [1]. S'il eût été notre contemporain, une phrase échappée de son cœur, et tracée par sa plume, aurait exprimé le même sentiment en faveur des Grecs, et proclamé l'obligation de voler à leur secours.

Quand par milliers, femmes, enfans, vieillards, victimes innocentes, tombaient sous le poignard musulman, des gouvernemens soi-disant chrétiens, simulant en faveur des Grecs une tendresse hypo-

[1] Voyez son mandement de l'an 1753.

crite, *négociaient* au lieu de prévenir ou du moins d'arrêter les massacres. Le vertueux Fitz-James, je n'en doute pas, aurait tonné contre cette apathie sanguinaire, et seul, parmi les évêques en exercice, il aurait obtenu une palme qui n'a pas été cueillie.

Une religion qui autoriserait la haine aurait par-là même un caractère évident de fausseté; le précepte évangélique qu'on vient de citer est l'anathème irrévocable contre les persécuteurs, quels que soient les motifs et les prétextes sous lesquels ils veulent s'abriter. Ce précepte est la règle sur laquelle doivent être jugées et la haine des dévots qui est passée en proverbe, et l'aversion acharnée du clergé insermenté contre celui qui n'a pas suivi la même route, et les avanies, les injustices qui en sont les suites persévérantes jusqu'à ce jour; car les persécutions sont d'autant plus acerbes, que les partis sont d'ailleurs plus rapprochés par la doctrine. Une telle conduite calomnie la religion, qui les a investis de son sacerdoce.

La religion de beaucoup de protestans est la haine de l'Église catholique; c'est un point sur lequel toutes les sectes sont à l'unisson. Le protestantisme, selon l'évêque de Saint-David, est l'abjuration du *papisme* et l'exclusion du pouvoir ecclésiastique et civil.

On a cité, comme assorti à la peinture des mœurs, le dialogue dans lequel un écrivain anglais met en scène un rustre à qui on demande quelle

est sa religion? et qui répond : J'aime à boire du *porter* et je hais le *papisme*.

De la haine des choses à celle des personnes, le passage est glissant; que de fois elle s'est manifestée, même de nos jours, contre des protestans devenus catholiques, de la part de leurs anciens coreligionnaires! On se rappelle les insultes que subit Thayer, né à Boston, mort en 1815 à Limerick; on le couvrit de boue. L'illustre Stolberg ne put échapper à des outrages multipliés. On regrette que le poëte Voss ait dégradé son beau talent par son implacable animosité et ses libelles contre son ancien ami.

On voit la haine des personnes associée à celle des doctrines dans Calvin, qui fait brûler Servet, dont le supplice est approuvé par Bèze et Melanchton ;

Dans les fureurs des Bernois (attestées par le ministre Ruchat) contre les catholiques qui voulaient conserver leur culte [1];

Dans ces Hambourgeois chez lesquels, de l'aveu d'un autre ministre, le protestantisme a régné avec un sceptre de fer [2];

Dans le discours à lire au conseil, en présence du roi, attribué à Bonnaud, ex-jésuite, au

[1] Ruchat, *Histoire de la réformation*, tom. V et VI, *passim*.

[2] Voyage en Allemagne, etc., par Catteau, in-8°., Paris, 1810, tom. I, ch. 8, pag. 66 et 67.

dire duquel les calvinistes sont comptables à la France, non-seulement des atrocités qu'ils ont commises, mais de celles même dont ils furent victimes;

Dans ce synode de Dordrecht, qui déploie ses fureurs contre les Arminiens;

Dans ces Hollandais qui, à Batavia, accordaient un temple aux Chinois pour leur culte idolâtre, et qui s'opposaient à tout exercice du culte catholique [1];

Dans ce répertoire d'impostures et de calomnies, qui depuis trois siècles sont répétées sans pudeur par des écrivains et des prédicateurs anglicans.

En 1807, un anonyme anglais recueillit tout ce qu'il put trouver de forfaits commis il y a quelques siècles par des catholiques, pour faire le procès à ceux de son temps. Sur quoi l'auteur du *Critical Review* observe qu'à l'époque à laquelle il remonte, l'Europe entière était catholique, et qu'ainsi l'accusateur a sa part dans le délit; mais le même journal se récrie contre ce qu'il appelle les abominations de la confession auriculaire [2]; à

[1] Voyage par le cap de Bonne-Espérance à Batavia, etc., par Stavorinus, en 1768, traduit par Jansen, in-8°., Paris, pag. 212.

[2] *Two dissertations adressed to a friend, by a Clergyman*, in-8°., 1807; et *Critical review*, mai 1807, pag. 100 *et suiv.*, et octobre 1813, p. 92.

sa diatribe il ne manque qu'une très-petite chose, ce sont les preuves indispensables pour étayer son assertion. Wake, archevêque de Cantorbéry, s'était permis des déclamations virulentes sur le même sujet [1], ce qui nous conduit à remarquer que l'Église anglicane admet et consacre cette prétendue abomination, puisque dans son rituel (*common prayer book*), à l'article concernant la visite des malades, il est dit qu'ils pourront faire au ministre leur confession auriculaire, et que celui-ci pourra leur donner l'absolution.

A la suite de cette déclamation, dans le livre de Wake, on trouve la question suivante avec une réponse dont la seconde partie est une calomnie infâme.

« *Q*. L'Église romaine ne porte-t-elle pas plus loin l'absolution du prêtre ? »

« *R*. Oui, et ce n'est ni la moins présomptueuse, ni la moins dangereuse de ses erreurs. Elle prétend qu'en ce cas la sentence du prêtre est non-seulement *déclarative*, mais encore *judiciaire*; et, ce qui est même plus condamnable, elle veut qu'encore que le pécheur ne soit pas

[3] Les principes de la religion chrétienne expliqués en forme de demandes et de réponses sur le catéchisme de l'Église anglicane, etc., par le R. P. en Dieu Guillaume Wake, archevêque de Cantorbéry, traduit de l'anglais sur la 3e. édit. in-16, imprimé à Amsterdam, 1599, sect. 18, 2e. partie, pag. 129, in-12, Amsterdam, 1719.

touché d'une repentance, qui autrement serait nécessaire pour obtenir de Dieu le pardon de ses péchés, cependant, s'il les confesse à un prêtre de la manière qu'elle l'ordonne, ils lui seront infailliblement remis, et la porte du ciel lui sera ouverte par l'absolution, en vertu du *pouvoir des clefs*, comme on parle[1].

L'expression usitée, *adorer la croix*, signifie adorer Jésus-Christ crucifié; jamais les catholiques ne l'entendirent autrement, et l'on défie l'archevêque Wake de prouver le contraire. Mais l'évidence n'arrête pas sa plume, et plus loin il assure que l'Église romaine adore le bois matériel aussi-bien que Jésus-Christ, de la même manière et d'une même adoration[2].

Les Anglicans ont-ils jamais cessé d'accuser l'Église catholique d'adorer les saints, quoiqu'ils sachent le contraire, quoiqu'ils soient démentis par l'enseignement uniforme, universel et invariable de tous nos livres dogmatiques, nos sermons, nos catéchismes, sans en excepter un seul... un seul?

Un catéchisme, imprimé à Dublin en 1820, répète que les catholiques croient à la possibilité d'être sauvés par les mérites et les prières des saints[3].

[1] *Ibid.*, pag. 92.
[2] *Ibid.*, section 24, 3e. partie, p. 165 *et suiv.*
[3] *The evidence*, etc.

Un autre Anglais, qui a publié en 1818 des esquisses de son voyage à Paris, débite gravement que dans nos églises les pouvoirs invisibles de la nature sont adorés sous divers noms; et dans cette mythologie *papiste*, il trouve autant de dieux qu'il y a de passions et de malheurs. Il a vu des chapelles dédiées à divers *dieux* et *déesses*, un autel dédié à saint Nicolas, *sea-god*, le dieu de la mer, un autre à la *déesse Madelaine*. Il a vu une personne invoquant le *dieu* des personnes mariées, qu'il croit correspondre au Priape des anciens [1].

William Gilpin dit que nous accordons à Marie les honneurs divins [2].

L'archevêque de Cantorbéry, cité précédemment, assure que chez les catholiques on attend de la sainte Vierge les grâces et le salut [3].

Un autre écrivain, enchérissant sur ces absurdités, ajoute que dans les contrées catholiques on prie la Vierge de *commander* à son fils d'accorder les faveurs désirées [4].

Ces accusations, qui excitent également l'indignation et la pitié, ne sont pas des erreurs de bonne foi; la haine seule a pu forger ces grossières

[1] *Sketches of a tour to Paris*, 1818, cité dans le *Monthly magazine*, de novembre 1818, pag. 291.

[2] *Lectures on the catechism of the church of England*, etc., by William Gilpin, dans l'*Orthodox-Journal*, 1818, mars, pag. 110.

[3] Wake, *ibid.*, pag. 80.

[4] *The Christian observer*, tom. 25, pag. 121 *et suiv.*

impostures. Les auteurs, ne pouvant en offrir la moindre preuve, se placent dans l'inévitable alternative d'être taxés de démence ou déclarés calomniateurs.

L'Église catholique enseigne que les saints dans la gloire prient pour nous, qu'il est bon et utile de les invoquer. Voilà ce qui est dogme; mais elle n'en fait même pas un précepte; et, à cette occasion, un célèbre théologien catholique anglais, dont l'ouvrage a obtenu l'assentiment général, Holden, dans son *Analyse de la Foi*, déclare qu'on peut être sauvé sans invoquer les saints [1].

Stillingfleet avait publié un livre intitulé : *De l'Idolâtrie et du Fanatisme de l'Église romaine.* Après l'avoir lu, le duc d'York demande à Shelden si c'est une opinion reçue dans l'Église anglicane que celle de Rome soit idolâtre. Shelden répond que non; mais que les jeunes ecclésiastiques voulant plaire au peuple, cette accusation est un moyen qu'ils emploient. L'écrivain, vivant à qui j'emprunte ce fait, est protestant [2]. Cette anecdote en rappelle une autre semblable.

Vossius ayant témoigné qu'il désapprouvait les imputations que se permettaient les ministres protestans contre les catholiques, reçut la ré-

[1] *Divinæ fidei analysis*, etc., autore Hen. Holden, in-8°., Parisiis, 1767, lib. 2, c. 7, pag. 252.

[2] Collection des Mémoires relatifs à la révolution d'Angleterre, par M. Guizot, in-8°., Paris et Rouen, 1824, 9e. livraison, tom. II, pag. 313 et 314.

ponse suivante : Si nous cessions de dire que le pape est l'antéchrist, le peuple quitterait notre communion [1].

Dans les premiers temps de la réforme, le pape était toujours *l'antéchrist;* ainsi l'avait décidé le synode calviniste de Gap, en 1603. Rome était toujours la *prostituée* de l'Apocalypse, et tous les catholiques avaient le caractère de la *béte.* Des hommes savans et modérés, Grotius, Vossius, Hammond, auraient rougi d'adopter une opinion si fanatique; et l'anglican Thorndyke, qui eut le courage de la combattre, assure que l'adoration de l'hostie et le respect aux images ne sont pas de l'idolâtrie [2]. Je dis le courage; il fallait en avoir pour tenir ce langage à une époque de fureur contre les catholiques.

Quoique le titre d'antéchrist donné au pape eût été introduit par la politique pour alimenter la haine contre Rome, cette controverse avait langui pendant près d'un siècle, quand le fougeux Jurieu la ranima, et soutint que l'article du *pape antéchrist* était le fondement essentiel de la réforme.

Bayle (art. *Winbeck*) se moque d'un docteur luthérien qui avait prédit la chute prochaine de la papauté.

Les écrivains protestans n'avaient jamais pu

[1] *Reflexions on the spirit of religious controversy,* by the Rev. D. Fletcher, in-12, New-York, 1808, pag. 129.

[2] *Just Weights*, etc., ch. 19, pag. 125, et chap. 21, pag. 149.

s'accorder sur l'époque à laquelle l'Église catholique était devenue la prostituée de l'Apocalypse. Les uns dataient de l'an 756 ; d'autres remontaient à l'an 376; quelques-uns faisaient naître l'antéchrist dès l'an 86, et le plaçaient sur le siége de Rome.

Les divergences d'opinion furent bien plus nombreuses sur l'époque à laquelle la papauté devait finir. Brightman l'avait fixée à l'an 1546, Durham à 1559, Symonds à 1595, Whiston à 1724, Burrough à 1760[1]. L'évêque de Bristol, Newton, ajourne cet événement à l'an 2,000, ce qui nous donne un peu de répit.

Soit conviction, soit pudeur, les écrivains protestans s'abstiennent présentement d'appliquer au pape le nom d'antéchrist. Loys de Bochat est un des derniers qui, dans son *Harmonie des Prophètes*, publiée en 1774, ait assuré que Rome est la prostituée[2]. Les chaires anglicanes répétaient ces brillantes épithètes qui suppléaient à l'éloquence. Lorsque la violence eut arraché Pie VI de son siége, elles retentirent d'applaudissemens nouveaux. La chute du gouvernement temporel du pape fut réputée le présage certain de la perte de son autorité spirituelle. On fit une dépense d'éru-

[1] *Letters addressed to the archbishop of Cantorbery*, par Gandolphy, in-8°., London, lettre 7, pag. 30 et 31. — *The sons of St. Dominick*, in-8°., Baltimore, 1812, pag. 71.

[2] In-12, Lausanne, 1774, par Loys de Bochat.

dition pour établir qu'enfin allaient s'accomplir les prédictions de Jurieu, qu'on s'empressa de réimprimer. Le dénoûment les a-t-il vérifiées? Pie VII, long-temps captif, précisément pour avoir refusé d'accéder à une coalition formée contre l'Angleterre, remonta sur le siége de saint Pierre, que ses successeurs occuperont jusqu'à la consommation des siècles.

Aux aberrations que l'on vient de citer, ajoutez celles par lesquelles on a continué jusqu'à présent de travestir la manière dont les catholiques envisagent le pape. Il fut un temps en Angleterre où *papiste* était synonyme de séditieux, rebelle. En restreignant l'acception du mot *papiste* à ceux qui reconnaissent l'autorité du chef de l'Église, ayant primauté d'honneur et de juridiction, les vrais catholiques s'honoreront toujours de cette dénomination, quoique dans l'intention de ceux qui la leur donnent ce soit une injure. Mais ils récuseront toujours comme mensongères certaines opinions qu'on suppose inhérentes à cette reconnaissance.

Middleton s'égayait sur les fausses légendes et les saints apocryphes. Avec lui sont d'accord sur ce point tous les hommes éclairés : cependant la mauvaise foi continue d'attribuer à l'Église catholique les inepties des légendaires. Le ministre presbytérien Cogan, qui, à la fin du siècle dernier, visita les bords du Rhin, ne manque pas de citer la fable des onze mille vierges,

comme un miracle admis par *l'Église catholique*[1].

Mais rien n'égale les absurdités entassées par le ministre Téacher, auteur d'un sermon lu à la chapelle de l'université de Cambridge (Amérique), le 8 mai 1805[2]. Un M. Dudley y a fondé quatre discours périodiques, sur *la Religion naturelle*, *la Religion révélée*, *l'Ordination chez les presbytériens* et *les Erreurs du papisme* : un par an.

Téacher, traitant ce dernier sujet, examine les miracles par lesquels, dit-il, l'Église catholique étaie son infaillibilité, et dans le nombre il cite les suivans : « Des poissons écoutant saint Antoine » lorsqu'il prêchait; saint Patrice chauffant un four » avec de la neige; saint Dominique forçant le » diable à lui tenir la chandelle jusqu'au point de » se brûler les doigts. » On demandera sans doute si ce discours a été lu dans un hôpital de fous par un homme qui l'était lui-même. Est-ce mauvaise foi? elle serait bien atroce. Est-ce stupidité? elle serait trop grossière. Il veut bien croire cependant qu'il y a chez nous des hommes pourvus de droiture et de talens. Remercions Téacher de la grâce qu'il nous fait, et livrons au mépris l'auteur et ses inepties.

Eh bien! Téacher a trouvé un défenseur qui m'objecte les absurdités des vies de saint Patrice,

[1] *The Rhine, or a journey from Utrecht to Francfort*, etc., by T. Cogan, in-8°., London, 1794, tom. I, pag. 279.

[2] *Discourse on the errors of popery*, by Teacher, in-8°., Cambridge, 1805.

de sainte Brigitte et d'autres saints, et parce qu'elles sont, les unes insérées dans la *Collection des Bollandistes*, d'autres publiées avec approbation de censeurs et même d'évêques, il en conclut qu'elles forment partie de notre croyance. Dans une société quelconque la rectitude d'esprit n'est pas l'apanage de tous ceux qui la composent. Que dirait Téacher, si on recueillait des traits d'aberrations de quelques-uns de ses co-religionnaires pour les attribuer à la secte entière? Telle est cependant sa manière de raisonner à l'égard des catholiques. Il est à regretter qu'on puisse adresser le même reproche à un homme que l'estime méritée place bien au-dessus de Téacher. C'est Claudius Buchanan.

Des Arméniens ayant éprouvé en Italie je ne sais quelle difficulté pour publier en leur langue l'Écriture sainte, dont en 1666 on fit à Amsterdam une édition suivie d'une autre à Venise, Buchanan dit crument que l'*Église catholique* refusa d'imprimer leur Bible [1].

Ce mensonge individuel doit-il surprendre, quand l'Église anglicane tout entière persiste dans sa liturgie à nous accuser d'être idolâtres ;

Quand, dans la solennité du 5 novembre, elle transfère à toute l'Église catholique le crime de treize individus qu'elle appelle une trahison *papiste* ;

[1] *Christian researches in Asia*, etc., in-8°., Cambridge, 1811, p. 344.

Quand, sur la colonne appelée le *monument*, on lit toujours que l'incendie de Londres, en 1666, fut l'ouvrage des catholiques, tandis que l'histoire atteste le contraire.

Un catéchisme des Dissenters, imprimé à Londres en 1792, assure qu'à nos yeux le pape est l'évêque universel [1].

Sturges soutient que nous le regardons comme impeccable [2]. Suivant Chesterfield, nous lui attribuons le pouvoir de sauver, de damner, et nous le croyons infaillible [3]. Nous exigeons, dit Samuel Moore, qu'on croie à cette prérogative [4].

Beveridge avait accusé l'Église catholique de soutenir que l'ignorance est mère de dévotion [5].

Fowler, évêque de Glocester, assurait qu'un article de la doctrine *papiste* est, qu'il n'est pas nécessaire de se repentir, même quand la mort est imminente [6].

La calomnie, que chez les catholiques on ac-

[1] *The Protestant Dissenter*, in-8°., 1792, London, pag. 13.

[2] Sturges dans Milner, *Letters to a prebendary*, in-8°., Winchester, 1801, pag. 28.

[3] *Elements of a political education*, tirés des Lettres de Chesterfield, par Gregory, in-8°., London, pag. 49.

[4] *The Way to Heaven delineated*, by Samuel Moore, in-8°., Stanford, 1817, pag. 4.

[5] Réflexions sur la Religion, par Beveridge, tom. II, pag. 76.

[6] *The design of Christianity*, publié par Watson, in-8°., Cambridge, 1785, tom. VI, pag. 381 et 387.

corde des indulgences pour les péchés passés, présens et *futurs*, qu'ils ne se croient pas obligés de garder les promesses faites aux hérétiques, que ce sont là des articles de leur foi, n'est-elle pas inculquée même aux enfans par l'insertion dans des catéchismes de l'Église anglicane? Je citerai entre autres celui du diocèse de Cloyne, en Irlande, publié, dit-on, sous la direction de l'évêque Woodward[1].

Divers eucologes catholiques renferment, dans un seul article, l'ordre d'adorer Dieu et de n'adorer que lui, c'est-à-dire les deux premiers préceptes du décalogue. Le ministre d'état Peel, aujourd'hui partisan de l'émancipation, était-il de bonne foi, lorsqu'au parlement, en mars 1827, il accusait les catholiques d'avoir effacé le second commandement, d'où il concluait que nous sommes idolâtres. De toutes parts éclata l'indignation, et dans une réunion, présidée par le duc de Norfolk, fut présenté le livre d'un écrivain protestant, qui les justifiait sur cet article. L'archevêque de Dublin, Murray, écrivit sur-le-champ une lettre pour démentir l'assertion de Peel.

Le docteur Milner, dans son ouvrage sur les controverses religieuses, a rassemblé, groupé et réfuté une multitude de mensonges du même genre, et forgés dans l'intention de ren-

[1] *M' O'Leary Defense containing a vindication of*, etc., in-8°., Dublin, 1787, pag. 123.

dre les catholiques odieux et méprisables [1].

Sur l'émancipation et sur les accusations dirigées contre eux, tant d'ouvrages ont paru, que la matière paraît épuisée. Cependant un écrit de l'évêque Doyle, publié en 1826, offre encore, sinon des argumens nouveaux en faveur de la cause irlandaise, du moins une manière nouvelle de les présenter. Il faut bien répéter les réponses, quand les antagonistes persévèrent à reproduire les objections [2].

Il prouve très-bien que la soumission au gouvernement temporel n'est pas en collision avec la soumission au pape dans l'ordre spirituel; celle-ci n'est point une obéissance aveugle, mais limitée par les canons et restreinte exclusivement aux objets religieux. Par l'Écriture sainte et la tradition, il établit que le pouvoir temporel est indépendant de l'autorité ecclésiastique. Les entreprises de Grégoire VII, de Boniface VIII, et d'autres papes, contre la puissance civile, loin d'être sanctionnées par l'Église, sont désavouées et repoussées par elle. Vous m'objectez, dit-il, la fameuse bulle *Unam sanctam* de Boniface VIII; mais, loin de l'adopter, nous protestons contre.

En 1780, Wesley prétendit se prévaloir contre

[1] *The end of religious controversy*, in-8°., London, 1818, 3 vol.

[2] *An Essay on the Catholic claim*, etc., in-8°., Dublin, 1826.

l'Église catholique, d'une décision du quatrième concile de Latran, comme supposant que des sujets d'un état quelconque peuvent être déliés du serment de fidélité envers un chef hérétique. O'Leary et Berington discutèrent ce point d'histoire, et répondirent victorieusement à l'objection. Le prélat Doyle l'éclaircit et la réfute de nouveau : son ouvrage présente en outre un tableau de décisions par les papes Alexandre VII, Innocent X, Alexandre VIII, le clergé de France, les théologiens, contre la doctrine abominable des équivoques et des restrictions mentales.

A la suite du livre de l'évêque est insérée une déclaration de trente archevêques et évêques d'Irlande, sous la date du 25 janvier 1826, par laquelle ils donnent un démenti aux calomniateurs qui accusent les catholiques d'adorer les saints, d'enseigner qu'on n'est pas tenu de garder les promesses faites aux hérétiques; que le pape peut annuler le serment de fidélité à la puissance temporelle ; que croire à son infaillibilité est un dogme ; qu'il a un pouvoir direct ou indirect sur le temporel des nations, etc., etc., etc. Des accusations de ce genre ne peuvent être répétées que par l'ignorance volontaire ou par la plus insigne mauvaise foi.

Trente-sept ans auparavant, c'est-à-dire en 1789, une protestation du même genre, de la part des catholiques anglais, avait été revêtue d'une immensité de signatures.

Depuis cette époque, le ministre Pitt ayant

consulté officiellement la Sorbonne et les universités de Louvain, Douai, Alcala et Salamanque, en avait reçu des réponses conformes aux déclarations dont on vient de parler.

L'évidence, qui jaillit de ces témoignages accumulés, et la conduite intègre des catholiques dans les trois royaumes, est en harmonie avec les principes qu'ils se font gloire de professer; mais l'évidence même échoue contre les explosions du bigotisme et de la haine. Gandolphy versa le ridicule sur cette pertinacité anglicane, qui, depuis des siècles, n'a cessé de forger pour les catholiques des dogmes qu'ils rejettent, afin de leur persuader qu'ils croient ce qu'ils ne croient pas [1].

Nos ennemis font de l'Église romaine des peintures révoltantes dont l'imposture et la colère ont broyé les couleurs, puis ils appellent cela du *papisme*. Celui qui, dans ces derniers temps, a montré le plus d'acrimonie, le plus accumulé d'injures contre nous, c'est peut-être le prédicateur de l'assemblée synodale tenue en 1807 dans la cathédrale de Saint-Paul de Londres. Il déclare que *les catholiques sont ennemis des lois divines et humaines*. Son discours latin, prononcé en présence d'une assemblée nombreuse du clergé anglican, et imprimé par ordre de l'archevêque de Cantorbéry, ne devait pas rester sans récom-

[1] *Letters addressed to the Archbishop of Canterbury*, etc., in-8°., London, 1813, pag. 19.

pense, et le docteur Spark fut nommé évêque d'Ély [1].

Ceux qui crient *no popery, point de papisme*, dit le docteur Johnson, sont ceux qui crieraient au feu au milieu du déluge, et cependant ce cri fut le brandon toujours allumé pour courir sus aux catholiques. Avec ce cri, en 1780, on faisait incendier leurs chapelles et démolir leurs maisons. On peut espérer que bientôt enfin ce cri de fureur ne sera plus qu'historique, quoiqu'un prélat anglican déclare que le papisme ne peut être toléré ni en public, ni en particulier [2].

Les motifs d'une telle conduite ne sont point problématiques; quoiqu'on ne les avoue pas, les actions donnent la clef des cœurs, le zèle religieux est le bouclier sous lequel se retranchent les passions. Henri VIII combla de largesses les évêques, comme instrumens indispensables pour seconder ses entreprises. Le clergé anglican est opulent, sans avoir à beaucoup près la même étendue d'occupations et de devoirs que les pasteurs catholiques; cette disparité, qui résulte de celle des deux cultes, est encore plus sensible en Irlande, où les anglicans en général sont richement dotés pour ne

[1] *The history of Ireland from its union with great Britain*, etc., by Fr. Plowden, in-8°., Dublin, 1811, liv. 3, pag. 39 *et suiv.*

[2] *The Protestant catechism, the origin of popery*, in-8°., pag. 80. — L'auteur est (si ma mémoire est fidèle) Burgess, évêque de Saint-David.

rien faire. En préconisant Wickliff, qui conteste aux ecclésiastiques le droit de posséder des biens temporels, le clergé excepte cet article dans les éloges qu'il accorde à ce précurseur de la réforme.

La haine des personnes, combattue par la raison, est condamnée par la religion; mais sourde à leur voix, la haine aux persécutions premières en ajoute de nouvelles pour faire croire que les premières étaient méritées. C'est un retour de ce maudit amour-propre qui désole le monde. Ainsi on hait les catholiques d'autant plus, qu'on leur a fait du mal; et l'on continue à leur faire du mal parce qu'on les hait. Dans ce cercle vicieux s'agite une passion très-bien caractérisée par le proverbe: *L'offenseur ne pardonne pas.*

La nation anglaise et son gouvernement déploient un zèle très-louable contre la traite des nègres; et pourquoi ne voit-on pas cette unanimité de ferveur envers les catholiques? La tendresse pour des hommes à mille lieues de distance, peut-elle dispenser d'aimer ses voisins? En Angleterre comme chez nous, l'inquisition est en horreur; mais fut-il jamais un code plus monstrueux, plus draconien que celui des lois pénales contre les catholiques irlandais, et en général ceux des trois royaumes? Il réunit l'astuce de Julien aux fureurs de Dioclétien. Parmi les recueils qu'on a publiés et qui peuvent servir de pendant au *Directoire des Inquisiteurs*, par Eymeric, celui qui est attri-

bué à Scully suffirait seul pour justifier une expression que m'ont reprochée des journaux anglais, et que je répète : « Oui, l'Irlande est l'*île martyre.* »

Pour pallier la haine, on a présenté des tableaux comparatifs sur la moralité des adhérens aux cultes respectifs. Les faits énoncés par les accusateurs sont contestés par les accusés; mais supposons pour un moment qu'ils sont réels. En scrutant les causes, on prouverait, en faveur des catholiques, que leurs qualités louables leur appartiennent, que leurs vices sont le résultat de la persécution; car il est des vertus qui ne fleurissent qu'à l'ombre de la liberté et de l'aisance, comme il est des vices inhérens à l'oppression et à la misère des hommes qu'on a expropriés et tourmentés. A leur place, que seriez-vous? Quand la patrie, mère des uns, marâtre des autres, répartit les avantages avec partialité, les résultats accusent le gouvernement, il punit alors les crimes qu'il a fait naître.

Changeons de positions : supposons qu'elles sont inverses, et qu'en Irlande un gouvernement et une église catholiques pèsent sur l'Angleterre protestante. Contre cette iniquité se soulèverait l'indignation des Anglicans, ils feraient retentir leurs justes réclamations dans les deux mondes.

En France l'assemblée constituante, qui, sur douze cents membres, comptait à peine trente pro-

testans, s'empressa de reconnaître que les droits politiques ne dérivent pas de la croyance religieuse. Calvinistes, Luthériens, Juifs, Anabaptistes, tous furent reconnus citoyens; tous prêtent le même serment, et désormais sont relégués dans les annales de l'ineptie les formules auxquelles l'usage et le préjugé astreignaient les enfans de Moïse. L'auteur de cet ouvrage se félicite d'avoir concouru, comme représentant du peuple, à une mesure à laquelle il avait préludé comme écrivain : en proclamant le droit, l'assemblée nationale réparait des iniquités monarchiques et acquittait une dette. Aucune reconnaissance ne lui était due, car on n'en doit qu'aux bienfaits et non aux actes de justice. En admettant les catholiques à la jouissance de tous les droits de la cité, le gouvernement anglais acquitte une dette telle que, si les arrérages étaient évaluables pécuniairement, chez eux comme chez nous, la somme serait incalculable.

Les catholiques pourraient même leur reprocher l'ingratitude; car c'est à leurs ancêtres que l'Angleterre doit primitivement cette *magna Charta*, exposée au *british Museum* à la vénération, c'est l'ouvrage de leurs pères catholiques.

En mai 1819, Grattan, dont la mémoire sera toujours chère aux Irlandais, car il a toujours plaidé leur cause, rappelait au parlement que, parmi les signataires de cette *grande Charte*, se trouvaient les noms de deux familles dont les des-

cendans lui présentaient leur pétition pour obtenir cette liberté que leurs ancêtres lui avaient procurée; et lord Petre, catholique, disait avec raison qu'il était exclus du parlement parce qu'il professait la religion de ses ancêtres et celles des ancêtres de ceux qui l'avaient exclus.

CHAPITRE III.

SYMBOLES, LIVRES SYMBOLIQUES, CONFESSIONS DE FOI DES ÉGLISES PROTESTANTES.

Les sociétés religieuses ont presque toutes des formulaires qui contiennent sommairement leurs dogmes, ou les articles regardés par elles comme les plus importans. Ces formulaires sont désignés sous les dénominations qu'on lit en tête de ce chapitre, ou par d'autres qui offrent la même idée [1]. Les catéchismes ont une acception plus étendue; outre les articles de foi, ils contiennent des explications sur les devoirs moraux, le culte et la liturgie.

Les trois symboles des Apôtres, de Nicée, et celui qu'on appelle vulgairement de saint Athanase, adoptés dans l'origine par la plupart des églises chrétiennes, furent admis sans difficulté au seizième siècle dans les sociétés protestantes. L'unité de la foi était à leurs yeux un principe

[1] Un des catholiques les plus distingués de l'Angleterre, Charles Butler, a publié sur cet objet un ouvrage curieux: *An historical and litterary account of the formularies, confessions of faith*, etc., in-8°., London, 1816.

tellement irréfragable, que chacune s'empressa de rédiger un formulaire de croyance qui fût régulateur de l'enseignement et lien d'intérêt commun. Tels furent chez les luthériens la confession d'Augsbourg, l'apologie de cette confession par Melanchton; le grand et le petit catéchismes de Luther, les articles de Smalcalde en 1537; la formule de concorde rédigée par des théologiens en 1577, après la mort de Luther, à l'occasion de divers points contestés, entre autres sur le péché originel [1];

Chez les calvinistes, la confession de foi et le catéchisme de Heidelberg, la confession helvétique, celles de France et de la Belgique, les canons du synode de Dordrecht; etc., etc.;

Chez les Anglicans, les trente-neuf articles; le livre des prières communes, les homélies.

Dans les premiers temps de la réforme, ces livres symboliques furent mis presque au niveau de l'Écriture sainte, surtout chez les luthériens. En 1705, un de leurs théologiens publia une dissertation où il examine si les livres symboliques peuvent être appelés divins [2]. Ils ne sont, dit-il,

[1] *Engelberti Klupfel Institutiones theolog.*, in-8°., Viennæ, 1807, pars 1a., pag. 129 et 216 *et suiv.* Confession d'Augsbourg présentée à Charles-Quint, etc., par Charles de Villers, in-12, Strasbourg, 1817, p. 22 et 23, etc.

[2] *Dissertatio exhibens brevem enodationem quæstionis*

que l'exposition du véritable sens biblique contre les fausses interprétations ; quiconque, après avoir invoqué le Saint-Esprit, les comparera avec l'Écriture sainte, aura une *certitude divine* qu'en tout ils sont conformes ; ainsi, quoiqu'ils n'émanent pas immédiatement de Dieu, on peut les appeler *divins* ; de là résulte l'obligation d'y souscrire par serment [1]. Tel est aussi l'avis d'Edzard, qui, la même année, mit au jour, pour la défense de ces livres, un volume où l'aigreur offusque souvent la raison. Ces deux écrivains sont très-irrités contre Godefroi Arnold, et en général contre les piétistes, qui attachaient plus d'importance à la morale pratique qu'à la croyance, et dont l'opinion contre le serment d'obéissance aux livres symboliques avait été censurée par les théologiens de Leipsick, comme étant une abnégation de la religion évangélique [2].

Avant cette époque, la *formule de concorde*, attaquée d'abord en Suède, y avait été enfin admise ; mais elle fut rejetée en Danemarck, et l'historien Mallet s'est trompé en soutenant le contraire. A cette controverse avait succédé, vers la fin du dix-septième siècle, une attaque dirigée par Arnold, Dippel, Hospinien, contre toutes les confessions de foi ; elles

utrùm libri symbolici verè an æquivocè dicantur divini, in-4°., Rostochii, 1705, *præside Fechtio*, etc.

[1] Pag. 12 et p. 21, 22, etc.

[2] *Edzardi Vindiciæ librorum symbolicorum*, etc., in-4°., Hamburgi, 1705. Voyez pag. 6, 9, 31, etc.

trouvèrent de nombreux apologistes; mais le crédit des livres symboliques s'affaiblit progressivement par l'adoption d'idées nouvelles. Des professeurs, des ministres se trouvaient froissés péniblement entre ce qu'ils croyaient et ce que, par leur place, ils étaient obligés d'enseigner.

Au milieu du siècle dernier, la controverse ranimée mit en agitation toutes les facultés théologiques de l'Allemagne, et fit éclore pour et contre une multitude d'écrits, à la rédaction desquels l'animosité eut quelque part. Dans le nombre des combattans paraissent des hommes doués de grands talens, parmi lesquels on distingue Toelner, qui, en avouant l'imperfection des livres symboliques, voulait néanmoins en maintenir l'autorité comme obligatoire pour les ministres. Semler, adversaire déclaré des confessions de foi, appliquant à la Bible les mêmes règles de critique qu'aux livres profanes, mit à la mode la doctrine d'*accommodation*, au moyen de laquelle la nouvelle Exegèse travestit les prophéties, et prétend ramener à des causes naturelles tous les miracles.

Au commencement du siècle actuel, Wolf, pasteur de l'église de Brunswick, prêchant à la confirmation d'un prince de Hesse-Darmstad, repousse le joug des symboles. « L'Église, « dit-il, « dans laquelle vous êtes né, a des dogmes particuliers; mais, selon les vrais principes du protestantisme, le serment de foi que vous prêtez » ne doit pas lier votre raison ni votre liberté de

» conscience. Vous n'êtes obligé d'adopter chaque » opinion et dogme particulier que selon votre » conviction, et vous avez, comme protestant, » non-seulement le droit de changer de convic- » tion, mais vous y êtes obligé, si vous reconnais- » sez que ce que vous avez cru n'était pas vrai. » Vous promettez seulement de ne jamais vous » séparer de notre Église particulière, etc. »

Quel tissu de contradictions!... Voilà un *serment de foi* qui ne lie pas la raison, la conscience; à quoi donc engage-t-il? On fait promettre au néophyte de ne jamais se séparer de l'Église luthérienne; mais, s'il en reconnaissait la fausseté, serait-il tenu d'y adhérer?

Un membre respectable de la communion réformée et qui toujours combattit en faveur de la révélation, de Luc, publia, l'an 1803, une lettre adressée à l'auteur de ce discours, dans lequel il ne trouve que le théisme; puis il s'étend sur les égaremens des nouveaux Exegètes, au dire desquels il faut un progrès des lumières plus général, pour que la religion soit posée sur des bases nouvelles. Ils pensent d'ailleurs que la religion, pour les personnes distinguées par leur rang et leur éducation, doit être autre que pour le peuple[1].

[1] Lettre sur la doctrine de Jésus-Christ, adressée à M. Wolf, pasteur de l'église de Brunswick, par de Luc, in-8°., Brunswick, 1803. De Luc, critiqué à cette occasion dans la gazette d'Iéna, août 1803, a répondu à cette critique.

Les actes d'hostilité contre les livres symboliques déterminèrent, en 1795, la faculté théologique de Gottingue à mettre au concours la question de leur utilité. Elle couronna l'ouvrage de Meyer, qui se déclara pour le maintien de leur autorité *normale.*

La classe théologique de la Société Teylerienne avait ouvert un concours sur la question suivante : « A dater de la confession d'Augsbourg, quelle » influence cette sorte de formulaires de foi ou » des livres symboliques a-t-elle exercé sur les » études de théologie? Jusqu'à quel point cette » influence semble-t-elle conseiller, soit l'abroga- » tion de ces formulaires et confessions, soit un » nouveau mode à établir à cet égard; et, dans le » dernier cas, quelle serait la forme à adopter de » préférence? » Mais la Société, prononçant, en novembre 1820, sur les Mémoires envoyés au concours, n'adjugea pas de prix : deux obtinrent seulement une mention honorable.

Après avoir nié qu'il y ait dans l'Église un juge infaillible des controverses, publier des formules symboliques et obliger à y croire, n'était-ce pas une contradiction évidente? Ce qui donne à ces formules une autorité irrécusable, c'est, disait-on, leur conformité de doctrine avec celle de l'Écriture. Mais qui est le juge compétent de cette conformité? Chacun a le droit de l'interpréter. C'est un principe de la réforme : ou le principe est faux, ou l'imposition d'un symbole est tyrannique. Je ne

vois pas la possibilité d'échapper à ce dilemme.

Notre religion, c'est la Bible, disait Chillingworth, et tous les protestans l'ont répété. Reconnaître la Bible comme règle de foi, c'est un article sur lequel jamais ils n'ont varié. Jacques Lenfant, qui l'assure, ne veut pas qu'on cite comme variations les sentimens de quelques docteurs, fussent-ils plus nombreux et plus estimables, parce que la réformation, dit-il, s'appuie, non sur leur autorité, mais sur celle de Jésus-Christ parlant dans l'Écriture, et qu'elle s'explique dans les confessions de foi [1]. Cette solution ne résout pas la difficulté, car il reste à prouver que la doctrine des confessions de foi est identique à celle de l'Écriture. Chacun étant maître d'interpréter, les explications seront aussi variables que les degrés d'intelligence, et plus variables encore, si, aux aberrations de l'esprit, se joignent les égaremens du cœur. Vos coryphées, Luther, Bucer, Melanchton, n'ont-ils pas voulu par la Bible autoriser la polygamie du landgrave Philippe de Hesse? Pour établir la conformité doctrinale de l'Écriture et des livres symboliques, alléguerez-vous qu'il y a évidence? Sujet nouveau de contradiction, votre évidence ne sera pas celle du socinien, de l'anabaptiste.

La Bible est la religion des protestans; mais desquels? car plus de vingt sectes qui se disent

[1] Lenfant dans son *Préservatif*; tom. I, pag. 372, etc.

protestantes sont en désaccord même sur les articles qu'elles nomment fondamentaux. Si ce principe était un moyen d'unité, aurait-il pour résultat une telle diversité ? Jésus-Christ aurait-il établi un principe désorganisateur ?

Vous ajoutez qu'on n'est pas tenu de croire ce qu'on ne découvre pas dans la Bible; mais cette assertion même n'y est pas. Le premier siècle du christianisme nous montre des Églises fondées et des peuples convertis avant qu'on eût écrit les Évangiles. Où était alors la règle de foi que vous invoquez ? Il y a plus, chaque protestant peut non-seulement récuser votre manière d'expliquer tel ou tel passage de l'Écriture, mais encore nier l'authenticité du texte cité par vous et même celle du livre d'où il est extrait. Après avoir tant crié, tant écrit contre la tradition, c'est des mains de la tradition que vous avez reçu les livres canoniques dont se compose la Bible ; mais successivement, surtout depuis un siècle, des théologiens protestans ont traité d'apocryphes, tantôt des passages scripturaires, tantôt des livres entiers ; et, dans les principes de leur Église, ils pourraient même contester l'authenticité de la *Collection biblique*. On répondra sans doute que ces aggressions ne sont que des opinions particulières, et que le corps des saintes Écritures est révéré par l'assentiment général qui forme autorité, car, malgré toutes les dénégations, l'autorité est un moyen auquel vous revenez nécessairement pour instruire les per-

sonnes qui, ne sachant pas lire, sont dans l'alternative, ou de n'avoir aucune instruction religieuse, ou de croire et d'accepter le christianisme sur parole.

A défaut d'autorité pour justifier l'introduction de livres symboliques, on se retrancha dans la suite sur leur utilité. On y voyait l'avantage d'exposer en abrégé les dogmes dont la connaissance et la croyance sont indispensables pour le salut. Jurieu fut, dit-on, l'inventeur de la distinction entre les articles fondamentaux et ceux qui ne le sont pas. On pourrait demander si, dans le nombre des vérités révélées, il en est qui soient inutiles pour le salut.

Quels sont, dans le sens protestant, les articles fondamentaux. Ici commence une divergence d'opinions sur laquelle jamais la réforme ne put asseoir une décision. Semler regarde comme tels ceux qui sont contenus dans la formule sacramentelle du baptême et le symbole des Apôtres. Ces articles étant communs à toutes les sociétés chrétiennes, Marcionites, Valentiniens, Ariens, Eutychiens, Nestoriens, Monothélites, Manichéens, tous, à ses yeux, sont orthodoxes. Avant Semler, la même opinion avait été émise par Fauste Socin, Jonas Schlichting, Jean Le Clerc et d'autres théologiens. Stapfer avait restreint le nombre d'articles fondamentaux aux points sur lesquels les Luthériens et les Réformés étaient d'accord. Jurieu trouvait suffisant de croire la Trinité et l'Incarnation; Heidegger voulait qu'on admît le péché originel

et la résurrection des corps; Locke exige seulement qu'on reconnaisse Jésus de Nazareth comme Messie[1]; mais Pfaff regarde comme des téméraires ceux qui ont la prétention d'indiquer les articles fondamentaux. A Dieu seul appartient de fixer les idées sur cet objet[2].

Dans ce labyrinthe d'opinions disparates sur ce qui est vérité, il était difficile ou plutôt impossible de s'accorder sur ce qui est erreur; impossible dès lors d'assigner le sens du mot hérésie. En 1746, Joachim Hildebrand appelait *hérésie* toute erreur contraire au fondement de la foi, contraire à un dogme clairement énoncé dans l'Écriture, par exemple, de dire que le baptême est inefficace, et que dans l'origine il n'était qu'une profession extérieure du christianisme pour distinguer les fidèles des infidèles[3].

Cette réponse laisse subsister la difficulté, non-seulement sur l'article spécial allégué par l'auteur, et qui est contredit par les Quakers, les Unitaires et d'autres sectaires; mais en tout ce qui concerne les articles sur lesquels nos frères dissidens sont

[1] Pour ne pas fatiguer le lecteur par un luxe de citations, je renvoie à Engelbert Klupfel, *Institut. théol. dog.*, in-8°., Viennæ, 1807, *pars* 1a., *prolog. de theol. dog.*, c. 1, pag. 171 et 172.

[2] Pfaffius, *Theol. dog. et mor.*, pag. 33.

[3] *Joachimi Hildebrandi in academiâ Juliâ, de hæresi in genere, disputatio : edit. novissima*, in-4°. Helmstadii, 1746, pag. 33.

partagés. Comment peut-on s'obstiner à ressasser l'argument caduc des articles fondamentaux, comme on l'a fait encore naguère dans les *Archives du Christianisme ?*

Rejeter Jésus-Christ comme Dieu, c'est, disent les rédacteurs, le rejeter comme Sauveur, car sa divinité est la base de la rédemption ; s'il n'était qu'une créature, son sacrifice ne serait pas d'un prix infini ; sa divinité est le fondement de la foi chrétienne [1]. Sur ce dogme, nous, catholiques, sommes parfaitement d'accord avec vous ; mais l'êtes-vous avec vos frères composant le clergé génevois, dont le socinianisme si long-temps clandestin n'est plus douteux ? L'êtes-vous avec les unitaires qui, outre la secte de ce nom, sont nombreux dans toutes les communions protestantes ?

« Qu'on ne s'effarouche pas, disent les rédac-» teurs des *Archives*, de ces milliers, de ces dix » milliers de sectes chrétiennes qui peuvent exis-» ter ou se former par la lecture de la Bible. Peu » importe le nom dont s'affublent les hommes » dans leur faiblesse, il suffit que toutes ces sectes » aient retenu les *points fondamentaux*, et elles » ne peuvent ne pas le faire à cause de la clarté « de l'Écriture ; sous ce rapport, dès lors, elles » sont toutes rigoureusemnnt liées par le titre » de *chrétiens*, et celui-là seul est *nécessaire ?* » [2]

[1] Archives du Christianisme, XIe. livraison, novembre 1819.

[2] *Ibid.*, pag. 397 et 398.

Dites-nous donc, enfin, quels sont ces points fondamentaux clairement énoncés dans l'Écriture, sur lesquels toutes les sociétés protestantes sont à l'unisson : car, si le titre de *chrétiens* est le seul nécessaire, ce christianisme illimité sera l'amalgame de toutes les erreurs.

En 1792 parut anonyme un écrit intitulé : *Principes généraux des Protestans de la confession d'Augsbourg, et leur incompatibilité avec la Constitution civile du clergé* [1], par un savant luthérien (le professeur Koch, de Strasbourg). Des catholiques, égarés ou de mauvaise foi, ont accusé cette constitution civile d'être presbytérienne. L'auteur luthérien lui reproche, au contraire, de conserver la hiérarchie catholique, et s'épuise en frais très-inutiles pour établir que le protestantisme n'admet ni ordination ni gradation d'ordres supérieurs et inférieurs; puis arrivant à la Confession d'Augsbourg, il déclare qu'elle n'est pas une règle de foi, mais seulement « un lien extérieur entre les églises particulières. » A la faveur de ce principe, elles ont marché » avec les lumières de leur siècle », ce qui signifie en d'autres termes, que le Christianisme n'est pas sorti parfait et complet des mains de son divin auteur, et que le laps des temps, les progrès de la raison humaine ont *éclairé* et *amélioré* la *révélation divine*. Ailleurs, nous verrons que

[1] In-8°., 1792.

cette assertion n'est pas fantastique, puisqu'en Allemagne on a publié divers ouvrages sur la manière de *perfectionner* la religion révélée.

Le professeur Koch ajoute que le droit de déléguer n'a pas lieu en matière d'opinion; on cesserait d'être protestant en le déléguant. Ainsi les consistoires n'ont pas d'autorité décisive sur la croyance ni sur la liturgie. L'Église protestante ne s'arroge aucun pouvoir sur les consciences, et n'a pas droit de donner des définitions dogmatiques.

De ces aveux résulte évidemment l'inutilité de leurs formules, symboles, livres symboliques et catéchismes. Comment règleraient-ils la croyance des laïques? leurs ministres en ont une autre. La contradiction entre ces livres et ce qu'enseignent, ou du moins ce que croient des prédicateurs, prouve qu'ils ont une double doctrine, comme plusieurs philosophes de l'antiquité. Mais en admettant qu'on n'est pas toujours obligé de manifester son opinion, cette décision ne peut s'appliquer à des hommes qui, par état, sont réputés tenir à certains dogmes, tandis que leurs écrits, leurs discours attestent qu'ils les ont abandonnés. La vertu repoussera toujours avec horreur l'idée que, pour conserver des places lucratives, on puisse simuler extérieurement ce qu'en secret on réprouve : cette observation forme un argument assez pressant pour qu'on ait tenté d'y répondre. On a discuté la question : Si un ministre peut enseigner en public des principes religieux qui ne sont pas les siens?

De nouveaux Escobars ont soutenu l'affirmative, par la raison qu'en entrant dans ses fonctions, il s'est engagé à prêcher telle doctrine, mais non pas à y croire. Steinbart n'est pas révolté d'une telle hypocrisie : il verrait, sans être choqué, un prélat officier pompeusement, quoique la religion à ses yeux fût un être de raison. Il prétend au surplus que la Providence a ouvert au salut des chemins différens pour les savans et les ignorans. Par là, elle autorise, non pas une, mais diverses formules de foi également vraies et bonnes. Jésus-Christ et ses apôtres se sont prêtés aux opinions fausses et même nuisibles des Juifs et des païens. Ainsi il y a diverses choses à élaguer dans la doctrine.

Le philosophe de Kœnigsberg s'est rapproché de ce système à l'occasion des débats académiques sur les livres symboliques. Kant établit une distinction entre ce qu'un homme est tenu d'enseigner comme professeur, et ce qu'il peut croire comme homme de lettres, et c'est l'auteur de la *Critique de la Raison pure* qui autorise la duplicité, et c'est dans un traité sur la *pure philosophie* que Steinbart a consigné sa morale perverse [1], contre laquelle Planck se déclare avec loyauté, ainsi que le rédacteur des *Archives du Christianisme* [2]. Le blâme infligé à Steinbart et Kant doit être com-

[1] *S. S. Steinbart's System der reinen Philosophie*, etc., in-8°., Zullichau, 1780, pag. 257, etc.

[2] Paris, octob. 1824, pag. 461 *et suiv.*

mun à l'auteur anonyme d'une dissertation intitulée : *La Confession d'Augsbourg est-elle une règle de foi pour l'Église luthérienne ?* Il autorise les hommes chargés de l'enseignement religieux à condescendre aux préjugés de leurs auditeurs[1].

Dans l'abandon des livres symboliques comme règle de foi, ils furent considérés seulement comme un lien entre les ramifications du protestantisme ; mais cette concession paraît encore trop large à divers écrivains, entre autres au célèbre Schleiermacher. Son opinion, consignée et adoptée dans les *Archives du Christianisme*, n'est pas de donner aux livres symboliques une autorité absolue dans tous les points ; mais au moins dans tout ce qui regarde l'opposition entre catholiques et protestans, en un mot, *ce qui a rapport aux erreurs de l'Église romaine*[2].

Jusqu'ici les expressions *symboles*, *livres symboliques*, *confessions de foi*, signifiaient l'exposé d'une doctrine fixe, d'une croyance religieuse. Qui jamais eût pensé qu'on pût en dénaturer le sens pour leur donner une acception négative, et leur faire signifier : *exposé d'une doctrine qu'on ne croit pas, de dogmes qu'on rejette ?*

[1] *Ist die Augsburgische Confession eine Glaubens Vorschrift der Lutherischen Kirche ?* in-8°., Halle, 1795, pag. 52.

[2] Archives du Christianisme au 19e siècle, mars 1819, pag. 80, en note.

Les livres symboliques, témoins irrécusables de ce que croyaient jadis les protestans, sont restés à peu près sur le pied où les avaient mis les chefs de la réforme; ils doivent leur durée à la puissance de l'habitude et à la circonspection des gouvernans, qui, en prenant les rênes, s'engageaient à maintenir l'état de choses existant. Néanmoins ces livres forment un contraste si frappant avec les opinions nouvelles, que depuis quelque temps on a songé sérieusement à les écarter ou à les changer.

En 1777, Pidento se plaignait qu'ils étaient conspués des protestans, et que le socinianisme, le déisme, se propageaient parmi eux [1]. En 1788, le consistoire de Carlsruhe adressait une circulaire aux ministres, en reprochant à plusieurs, aux jeunes surtout, que, selon leurs caprices, ils altéraient les livres symboliques : il les exhortait seulement à transmettre au consistoire leurs observations sur les changemens et les additions nécessaires [2]. Et pourquoi n'auraient-ils pas eu le droit personnel de faire cette réforme? il dérive essentiellement des maximes du protestantisme, qui, rejetant toute infaillibilité, n'admet pas de limites aux variations. Les Gomaristes qui, à Dordrecht, imposaient le joug de leurs statuts synodaux aux Arminiens, forcés de les souscrire avec leur sang, étaient en contradiction avec eux-mêmes, avec

[1] *Acta historica*, tom. III, p. 457, ann. 1777.
[2] *Acta hist.*, etc., ann. 1788.

leurs principes. Cette contradiction est si frappante, qu'elle fut toujours un des principaux motifs pour déterminer des protestans à rentrer dans le sein de l'Église catholique. Courdil, ministre de Château-du-Loir, qui en 1683 se convertit avec deux autres membres, Des Mahys et Gilly, disait à ses anciens co-religionnaires : « On nous demande une entière soumission à nos synodes, » et l'on soutient le contraire dans la théorie [1]. »

Beaucoup de protestans actuels pensent que les livres symboliques sont nuisibles. Un théologien de la Hollande, Borger, mort en 1823, n'en conteste pas l'utilité, quand leur doctrine est conforme à celle de l'Écriture, si non, dit-il, leur influence est *pestilentielle*. Il est bon de citer son texte latin : « *Aut ego fallor aut nulla potest in theologiam* » *capitalior pestis importari quàm horum libro-* » *rum auctoritas* [2]. » Sous leur autorité la théologie, dit-il, a dormi pendant près de deux siècles. Depuis son réveil elle a éprouvé, dans les sociétés protestantes, une suite de métamorphoses déplorables, dont Borger trace le tableau. Les croyances étant ébranlées ou flottantes, les esprits n'ayant plus de régulateur, le culte a été négligé, méprisé, on a déserté les temples, et le résultat définitif a été la dissolution des mœurs [3].

[1] Voyez sa Lettre aux protestans.

[2] Voyez *Disputatio de Mysticismo, auctore E. A. Borger*, in-8o., *Hagæ comitum*, 1820, pag. 43 *et suiv.*

[3] Pag. 43 *et suiv.*

Un autre écrivain luthérien, mort en 1826, Staudlin, pensait de même sur cet article. Les opinions des théologiens, dit-il, sont si multipliées, que les laïcs ne savent plus que croire. Par habitude, par pudeur, et pour n'avoir pas l'air de se contredire, on conserve une sorte de respect pour les livres symboliques; mais certainement ils ne sont plus le type des croyances protestantes. Vouloir soumettre l'esprit à ces formules, ce serait, disent les docteurs, condamner la raison à rester stationnaire et fouler aux pieds le principe radical du protestantisme; mais en écartant ces formules, pourquoi continuent-ils de publier des catéchismes doctrinaux? C'est une inconséquence de plus.

CHAPITRE IV.

LIVRES SYMBOLIQUES DE L'ÉGLISE ANGLICANE.

Les livres symboliques de l'Église anglicane sont les trente-neuf articles et le *Livre des prières* (*The common prayer Book*).

Henri VIII ordonna de croire la Bible et les trois Symboles. Sous Édouard VI, on rédigea vingt-quatre articles pour établir l'uniformité de doctrine. Sous Élisabeth on en ajouta onze. Deux ans après, on réunit en un même volume, la Bible, les trois Symboles, les vingt-quatre articles, qui, avec les onze sur-ajoutés, formèrent les trente-neuf articles, ou acte de conformité convenu entre les archevêques et évêques pour établir une croyance homogène[1]; c'est la grande charte de l'Église anglicane rédigée par Cranmer, archevêque de Cantorbéry, et l'évêque Ridley, aidés par Bucer et Pierre Martyr, qui, sur l'invitation de Cranmer, étaient allés d'Allemagne en Angleterre. Ces articles subirent, à diverses époques, quelques modifications, ainsi que le *Livre liturgique* rédigé par les mêmes auteurs. On peut

[1] *Miscellaneous Works of Robinson*, in-8o., Harlow, tom. II, pag. 35 *et suiv*.

consulter à ce sujet l'ouvrage de Charles Butler sur les livres symboliques[1].

L'article 20 déclare que l'Église a le pouvoir d'établir des rites, et qu'elle a *autorité dans les controverses sur la foi*. Ces derniers mots sont une interpolation; ils n'étaient pas dans la rédaction de 1562, ni dans le livre approuvé par le parlement. Ils avaient été publiés sans cette addition, qui eut pour auteur Lichtfield, imprimeur de l'université, en 1636.

On est tenu de souscrire ces articles en entrant aux universités et en prenant possession d'un bénéfice, car tout emploi ecclésiastique exige qu'on soit de la religion dominante, ce qui n'était pas exigé pour être membre du parlement. Il suffisait de prêter les sermens du test et de suprématie. La législature anglaise, en révoquant les actes du test et de corporation, autorisa les Dissenters (mais non les Catholiques) à entrer au parlement sans être tenus de recevoir la cène dans les églises anglicanes.

Les trente-neuf articles doivent être signés avec un assentiment sincère (*with unfeigned assent*[2].) Mais ici commence le dissentiment. Burnet pense

[1] *An historical and litterary account of the formularies, confessions of faith and symbolic Books*, etc., in-8°., London, 1816, p. 72 *et suiv*.

[2] *Letters to a prebendary*, etc., by Milner, in-8°., Winchester, 1801, p. 474 *et suiv*.

que chacun a droit de leur prêter un sens conforme à ses opinions[1].

Les disputes sur la signature des trente-neuf articles remontent à plus d'un siècle; car, dans le fameux livre, *le Whig independant*, publié en 1721, il est dit que beaucoup de *clergymen* les souscrivent sans y croire[2]. L'auteur cite Whiston, au dire duquel à peine trouve-t-on un seul homme qui les aït examinés, ou qui les croie dans leur sens propre et naturel[3]. Les uns pensent que plusieurs sont des erreurs, et dès lors ils encourent l'excommunication prononcée *ipso facto* par la convocation de 1603 contre quiconque affirme qu'un de ces articles est erroné; mais en souscrivant ils s'engagent à ne pas les combattre.

D'autres souscrivent dans le sens qu'ils présentent d'après les règles de la grammaire, ou dans le sens, quel qu'il soit, qui peut s'accorder avec l'Écriture, ou dans le sens intentionnel de ceux qui exigent la souscription, ou comme articles de paix, comme formule du culte établi, en évitant même de les scruter pour éviter les doutes.

L'évêque Bramhal les regardait, non comme essentiels au salut, mais comme des opinions établies pour conserver l'unité sans s'obliger à y croire, seulement on s'engage à ne pas les contre-

[1] Wendeborn, tom. II, pag. 307.

[2] *The independant Whig*, in-8°., Londres, 1721, pag. 125.

[3] Whiston, *Essais*, pag. 237.

dire[1]. C'était aussi l'avis d'Usserius, d'où il résulte que personne ne serait tenu d'adhérer à ce qu'on y lit contre le Purgatoire, l'invocation des saints, la transubstantiation, la suprématie du pape[2].

Beaucoup d'écrivains, entre autres Doddridge, cherchent les moyens de concilier la souscription avec les difficultés qu'on y oppose[3].

Tomline (Prettyman), successivement évêque de Lincoln et de Winchester, n'exige pas qu'on approuve chaque expression, mais qu'on croie toutes les doctrines fondamentales de ces articles, tous les dogmes par lesquels l'Église anglicane diffère des autres Églises; qu'on s'engage à soutenir les articles qui sont révélés. Il s'élève contre quiconque, dans une affaire si importante, apporterait des réserves ou des subterfuges; il doit les souscrire dans le sens obvie[4].

Mais quel est ce sens obvie, quand il y a tant de disparités dans la manière de les entendre? Quel est le sens intentionnel de ceux qui commandent cette souscription presque équivalente, selon

[1] Brahmal, *Schism guarded*, etc.

[2] *The true church of Christ*, 2e. édit., in-8o., 1738, 2e. part., ch. 2, pag. 38 et 39.

[3] Doddridge, *Lectures*, etc., in-8o., London, 1799, tom. I, pag. 222 *et suiv.*

[4] *Elements of christian theology*, etc., by George Prettyman, 3e. édit., in-8o., London, 2 vol., pag. 565 *et suiv.*

Doddridge, à un serment? Quelles sont les doctrines fondamentales? Sur tout cela il y a contestation. On recommande de discerner soigneusement les articles essentiels de ceux qui ne le sont pas. Cooper indique, comme essentiels, la Trinité, la chute de l'homme, l'incarnation, la rédemption, la justification par la foi; mais arrivent des unitaires qui vous nient tous ces dogmes.

Patrick, évêque d'Ély, écrivait, en 1682, que les trente-neuf articles sont d'union et non de foi. Ils n'ont pour objet, dit Johnson, que le maintien de la paix [1]. Sykes pensait de même [2]. Paley développe cette opinion. La loi qui exige la signature eut spécialement pour but d'écarter les partisans du *papisme*, les Puritains, les Anabatistes [3]. Puis, examinant la nature de la souscription, il n'est pas croyable, dit-il, que le législateur ait espéré que dix mille personnes souscrivant ont cru la même chose. Au surplus, pourquoi ne verrait-on pas sur le même banc des hommes opposés d'opinion en matière religieuse comme en philosophie et en histoire?

Si l'on peut y souscrire sans y croire, on pourrait de même souscrire le Talmud, le Coran; alors les trente-neuf articles n'ont que des qualités négatives. Si l'intention est d'écarter seulement les

[1] Vie de Johnson, par Boswel, tom. II, p. 100 *et suiv.*

[2] Voyez l'article de Sykes dans le dictionnaire de Chalmers.

[3] Paley, *Moral philosophy*.

papistes, alors l'unitaire, l'athée même pourront les adopter [1], et un ministre pourrait les enseigner toute sa vie sans y ajouter foi. Un écrivain dissenter, Josiah Conder, après avoir remarqué l'embarras des Anglicans, dont les uns veulent interpréter les articles par la liturgie, et les autres la liturgie par les articles, ajoute que s'ils n'ont pour objet que le maintien de la paix, un Chrétien pourrait accepter un bénéfice dans l'Église mahométane. Les Anglicans y souscrivent sans y croire. Chez les Dissenters, on y croit sans vouloir y souscrire [2].

L'archidiacre Powel ayant publié un sermon qui accordait aux souscrivans une latitude d'opinions sur la manière de les entendre, Blackburne attaqua la doctrine de Powel comme outrageant la bonne foi [3]. En 1766, il publia son fameux livre *le Confessionnal*, dans lequel il affecte des alarmes sur les progrès du *papisme*, et se montre ennemi déclaré des catholiques, puis il examine s'il est utile d'imposer des confessions de foi, tandis qu'on laisse à chacun la faculté de les interpréter. Il veut une constitution religieuse, assise sur des principes avoués par les protestans de toute dénomination [4]. Blackburne était ennemi des formules qui

[1] *The constitution of the united Kingdom by Francis Plowden*, 2e. part., ch. 6, pag. 314 *et suiv.*

[2] *On protestant non-conformity by Josiah Conder*, in-8°., London, 1818, tom. I, pag. 125 et 127.

[3] Voyez l'article Powel dans le dictionnaire de Chalmers.

[4] *The confessional or a full and free inquiry into the*

lient la conscience. Tel était aussi l'avis de son ami Lindsay, qui abdiqua son bénéfice et devint un des coryphées des Unitaires. Les principes politiques de Blackburne étaient ceux de Locke et Hoadly; sur la forme de gouvernement ecclésiastique, il était, dit-on, puritain; cependant il conserva jusqu'à sa mort, en 1789, sa dignité d'archidiacre dans une Église qu'il désapprouvait.

Le livre de Blackburne souleva un orage, et fit éclore, depuis 1766 à 1772, beaucoup d'écrits. John Brewster en compte quarante-trois sur le *confessionnal* et cent deux sur la dispute dont on va parler, qui était une suite de la première [1].

Les opinions de Blackburne avaient une foule d'adhérens, surtout à l'université de Cambridge, toujours plus favorable que celle d'Oxford aux libertés politiques, civiles et religieuses.

En 1772, se forma à Londres une association de médecins, de jurisconsultes, pour demander qu'on abolît la souscription. Une pétition, présentée au parlement par deux cent cinquante ecclésiastiques, sollicitait cette abolition et réclamait l'exercice intégral de la raison en matière religieuse, sans être lié par un serment qui détruit, disaient-ils, le principe du protestantisme, celui

right, utility, edification and succes of establishing systematical confessions of faith and doctrine in protestant church, 3e. édit., in-8o., London, 1770.

[1] *Secular essay*, etc., by John Brewster, in-8o., London, 1802, pag. 262.

d'expliquer la Bible d'après le jugement privé.

Bagot, évêque de Saint-Asaph, prend la défense de la souscription par un pamphlet anonyme. Le docteur Tucker soutient la même cause, en réclamant toutefois la réforme de la liturgie, la suppression du symbole athanasien, comme trop scolastique et raffiné.

Le docteur Balguy combat la pétition, en avouant que certains articles peuvent être mal expliqués par des ignorans, et cependant il les soutient, non pour leur vérité, mais par la nécessité d'une formule exterieure; les ministres doivent les enseigner, quels que soient à cet égard leurs sentimens intérieurs; en détruisant les formules on susciterait des doutes dans l'esprit du peuple. Ainsi Balguy consent qu'on croie ce qu'on veut, mais il exige qu'on les défende. Ce système de déception était celui de Sherlock, de Sykes [1]. Celui-ci déclare qu'inconsidérément, ou à dessein, on a fait une rédaction équivoque [2]. Sherlock approuve la latitude laissée par l'Église sur le sens des articles, afin que chacun, les interprétant à sa manière, puisse les signer [3].

Edmond Burke, membre du parlement, prit part à la discussion. Il avoue que le livre liturgi-

[1] *End of religious controversy*, etc., by Milner, in-8°., London, 1818, tom. I, pag. 28 ou 128.

[2] *Ibid*, tom. II, pag. 21.

[3] Défense de Stilingfleet, *Unreasonableness of separation*.

que et les articles ne sont pas parfaits ; ils portent l'empreinte de la fragilité humaine : l'Église pourrait les modifier, puisque jadis elle réduisit les quarante-deux à trente-neuf [1]. Quoi qu'il en soit, Burke vota avec la majorité, qui, en 1772, rejeta la pétition par 219 voix contre 73, ou 217 contre 71. Les relations offrent cette variante. La même question, agitée de nouveau en 1773, fut rejetée par 159 voix contre 67 ; mais la polémique littéraire continua et continue.

Les apologistes des articles, Nickols, Bennet, Waterlong, Stobbing et autres, s'appuient pour les défendre sur des bases différentes. Il était difficile ou plutôt impossible d'inventer de nouveaux palliatifs pour se faire illusion sur la signature exigée. Ces articles étant dogmatiques, se lient aux plus hauts intérêts de la conscience ; mais, en les adoptant, chacun y trouve ce qui lui convient.

L'Église anglicane régularise la forme du culte, et proclame sa doctrine ; mais comme elle ne se prétend pas infaillible en prescrivant l'acceptation d'un formulaire, Sturges en conclut qu'on pourra le reviser [2].

Wix admet une grande latitude d'opinions sur cet objet et sur l'explication de la Bible, en faveur

[1] *The Works of Burke*, in-8°., London, 1818, tom. X. Voyez le discours sur l'*uniformité*.

[2] *Considerations on the present state of the church establishment*, in-8°., 1779, pag. 23, etc.

de ceux qui nient la trinité, la rédemption, l'état futur. L'essentiel, à son avis, est de ne pas se séparer, il se contente à peu près de la pureté d'intention [1].

Watson, évêque de Landaff, avait eu, dit-on, l'idée de proposer à la chambre des pairs un projet de bill pour élaguer de la liturgie certains articles, par exemple celui-ci : il n'y a qu'une foi, une église, un baptême [2]. Un tel bill, érigé en loi, eût été la réformation réformée.

Mais à quoi bon cet appareil législatif, lorsqu'on peut sans bruit arriver au même but? Le docteur Hey en indique le moyen ; il expose qu'une réforme s'est opérée facilement à Genève, qui s'est dégagée des doctrines calvinistes dont elle conserve seulement les formes. Quand on admet un ministre, il promet d'enseigner la doctrine de la Bible, *conformément au catéchisme de Calvin*; mais une interruption sensible et un ton de voix plus bas attestent la différence qu'on établit entre les deux parties de cet engagement. Dans cette anecdote vraie ou controuvée, le docteur Hey trouve une excuse plausible à la duplicité. Le docteur Milner, de qui on emprunte ce détail, n'accuse pas le docteur d'avoir, pour son compte personnel, fait usage de cet expédient; mais il révèle l'intention d'opérer silencieusement une réforme

[1] *Gentleman-magazine*, 1809, décemb., pag. 1135

[2] *Orthodox journal*, 1818, février, pag. 63.

en subordonnant au besoin des circonstances l'interprétation des trente-neuf articles [1].

Un des résultats de cette dispute, c'est d'avoir provoqué des investigations nouvelles, favorisé la tendance latitudinaire et les défections. Il se peut que la cupidité ait fait taire la conscience chez des *clergymen* froissés entre leur conviction et la conservation de leurs places; mais d'autres ont abdiqué des emplois lucratifs et de riches prébendes.

« Si pour ne pas admettre tel ou tel article, on » est Dissenter, je ne sais où l'on trouvera un » membre réel de l'Église anglicane. » Ainsi s'exprimait Francis Stone, ministre à Coldnorton. En 1806, un sermon, qu'il avait prêché à Danbury, lui suscita une querelle avec Belby-Porteus, évêque de Londres, qui le traduisit à la cour spirituelle. L'accusé prétendit que prêcher contre les trente-neuf articles n'était pas matière criminelle, puisque l'évêque de Lincoln avait même combattu l'un de ces articles. Malgré sa défense, Stone fut destitué.

Les auteurs du *Christian observer* ont présenté le tableau des variations sur cet objet [2], et cependant ils assuraient, en 1820, que depuis vingt-cinq

[1] *End of religious controversy*, etc., p. 125 *et suiv.* — Voyez aussi Ferry-Saint-Constant, tom. II, p. 364; et sur les variations des 39 articles, consultez le *Christian observer*, tom. XII, pag. 29 *et suiv.*

[2] Tom. XII, pag. 29 ou 298 *et suiv.*

ans on manifestait plus qu'autrefois l'attachement aux trente-neuf articles[1]. Le clergé anglican d'Écosse, en 1809, avait encore renouvelé son adhésion à ce formulaire. Cette démonstration de zèle avait peut-être pour but de démentir les Méthodistes, qui reprochaient à l'Église anglicane l'abandon de sa doctrine. Elle continue l'usage de sa liturgie, dont tant de fois on a sollicité la réforme, et prescrit toujours la signature des articles, quoiqu'on ne s'accorde pas sur ce qu'ils sont; que personne ne leur accorde une pleine adhésion; et que, suivant l'expression de Nightingale, le clergé moderne ne les souscrive qu'en riant ou en soupirant. Ceux qui demandaient au parlement l'abolition de la signature étaient conséquens au principe de la réformation. La réjection de leur demande ne peut être qu'un ajournement. Vainement on voudrait par cette formalité illusoire grimacer l'uniformité. Le système des formulaires, des livres symboliques, des confessions de foi, s'écroule dans toutes les sociétés protestantes. Elles sentent, elles avouent que ce système contredit leur principe de jugement privé en matière religieuse, principe corrosif et dissolvant qui présage les destinées futures du protestantisme.

[1] *Christian observer*, tom. XIX, pag. 653.

CHAPITRE V.

SECTE DES ÉRASTIENS, LAÏCISME, SUPRÉMATIE DU ROI D'ANGLETERRE, ÉPISCOPAT DE L'ÉGLISE ANGLICANE ET D'AUTRES SOCIÉTÉS PROTESTANTES.

Dans la Grèce idolâtre on ne voit pas de corporations dépositaires des dogmes et des fonctions religieuses; mais l'Égypte, la Chaldée, la Perse, l'Inde en avaient. Ces hierophantes, ces mystagogues, pompeusement initiés au corps sacerdotal, étaient censés revêtus d'un caractère sacré, et dès lors entourés de la vénération publique. Le paganisme ayant admis des dieux et des déesses, pour celles-ci furent de même établies des prêtresses. Les Vestales à Rome, les Druidesses dans les Gaules, participaient au sacerdoce du culte idolâtre.

Dans le christianisme, les hommes n'étant pas répartis en tribus comme chez les Hébreux, en castes comme chez les Indous, les fonctions sacerdotales n'y pouvaient être héréditaires. Une vocation sainte appelle indistinctement au ministère des hommes de toutes les classes; et, d'après les principes d'égalité évangélique, souvent aux

postes les plus éminens de la hiérarchie, furent élevés des hommes tirés des professions réputées les plus ignobles. Dans l'ordre politique, David n'est pas le seul roi qui ait contre un sceptre changé sa houlette, et Sixte-Quint n'est pas le seul qui, avant d'être promu au pontificat, avait gouverné un troupeau d'un autre genre.

Dans l'Église catholique, le sacrement de l'ordre trace la limite entre les laïcs et le corps sacerdotal. Les pasteurs sont chargés de fonctions incommunicables à quiconque n'a pas reçu ce sacrement ; quelques-unes moins relevées sont déléguées à des clercs d'un ordre inférieur, qui, étant d'institution ecclésiastique, forment une portion accessoire et non essentielle de la hiérarchie. Tels sont les acolytes, portiers, lecteurs, et même les sous-diacres fréquemment remplacés par des laïcs.

Les sociétés religieuses de l'Orient, dont une partie, anciennement séparée de l'Église catholique, persévère dans le schisme, Grecs, Arméniens, Chaldéens, Jacobites, Cophtes, ont néanmoins conservé les sept sacremens, conséquemment la succession épiscopale. Elles sont intimement persuadées que sans évêque il n'y a pas d'église. Selden et d'autres écrivains protestans ont soutenu que dans celle d'Alexandrie le patriarche était ordonné par des prêtres. Abraham Echellensis a prouvé que le passage de l'histoire d'Eutychius, sur lequel ils voulaient étayer ce paradoxe, ne concerne que l'élection et non l'ordination.

La succession épiscopale et la transmission valide du sacerdoce ont été interrompues dans les sectes du seizième siècle, sauf les exceptions dont il sera question ci-après.

Thomas Éraste, né en 1523 ou 1525, à Auggenen, près de Bade-Dourlach, théologien et médecin à Heidelberg, publia des thèses dans lesquelles il accorde au magistrat le pouvoir exclusif de juger les contestations religieuses; en sorte que l'Église n'est qu'une création de l'État. Théodore de Bèze l'ayant combattu, Éraste composa, pour le réfuter, un livre imprimé seulement après sa mort, et qui fit une grande sensation[1].

Jésus-Christ et ses apôtres n'ont prescrit, dit-il, aucune forme de discipline. La suprématie ecclésiastique appartient au pouvoir civil. L'Église de Jésus-Christ, étant une branche de la société politique, n'a ni le pouvoir des clefs, ni le droit d'excommunier. Ce droit appartient au magistrat, qui est simultanément fonctionnaire religieux et civil. Le texte biblique : « *Si quelqu'un n'écoute » pas l'Église, qu'il soit pour toi un Publicain » et un Payen*, n'emporte pas l'idée d'excommunication. Ces mots, *Dis-le à l'Eglise*, signifient :

[1] *Explicatio gravissimæ quæstionis; utrum excommunicatio quatenus religionem intelligentes, à sacramentorum usu propter admissum facinus arcet, mandato nitatur divino, aut excogitata sit ab hominibus. Autore clariss. viro Thomas Erasto D. medico*, etc., in-4°, Pesclavii (Puschlaw), 1589.

Dis-le au magistrat qui est de ta religion, avant de porter le litige devant une autorité profane. Voilà pourquoi saint Paul recommande aux fidèles d'élire entre eux des arbitres pour terminer les contestations[1].

Éraste, interprétant à sa manière les textes sacrés, refuse à l'Église toute juridiction spirituelle. Ce système avait pour but d'éviter que l'Église fût un état dans l'État, et d'empêcher les collisions entre deux pouvoirs différens. Dans ses thèses il s'était escrimé contre les Catholiques. L'ouvrage qui fait suite à ce premier était dirigé contre Théodore de Bèze.

La plupart des sectes nées au seizième siècle ont conservé les dénominations de diacre, de *senior*, ancien ou prêtre, d'*antistes*, ou évêque, quoique chez elles la transmission du caractère représenté par ces titres soit absolument rompue, et que leur ministère soit une délégation humaine; mais elles ont établi des formes solennelles pour lui donner une empreinte religieuse. Des ministres, laïcs de fait, imposent les mains à d'autres laïcs, et cet acte est appelé *consécration*. Par le même motif, dans les sermons sur la préparation à la Cène, ils insistent vivement sur le degré de pureté nécessaire pour y participer, et sur l'énormité de la profanation, quand on la reçoit sans avoir les dispositions requises. Il semble qu'ils veulent com-

[1] 1ª. cor., 6.

penser le vide d'un acte figuratif par l'étendue des préparatifs. C'est la réflexion que me suggérait à Leyde un sermon sur cet objet, par Rau, ministre calviniste de l'Église française. On pourrait appliquer ces remarques à la cérémonie par laquelle les Protestans actuels, et même diverses synagogues, imitent le sacrement de confirmation. Mais revenons à l'objet de cet article.

Rigault, dans ses notes sur un passage de Tertullien, soutenait que cet auteur permet aux laïcs de consacrer l'Eucharistie, quand l'absence d'un prêtre établit le cas de nécessité [1]. Rigault, savamment combattu par l'Aubespine, évêque d'Orléans, se rétracta; son opinion fut reproduite par Grotius dans un écrit que William Baxter traduisit en anglais, et qui fut réfuté par Pétau avec une telle supériorité, que Dodwel voulait d'abord se borner à réimprimer l'ouvrage du Jésuite; mais comme celui-ci reconnaît la validité du baptême administré par une femme, Dodwel composa une dissertation nouvelle contre l'opinion qui admet les laïcs à remplir, dans aucun cas, cette fonction. Saumaise, sous le nom de Wallo-Messalinus, intervenu dans cette querelle, se déclare antagoniste de Pétau, qui avait soutenu le droit divin de l'épiscopat. Cet effort l'étonne, car, dit-il, l'épiscopat

[1] Bœhmer, *De differentiâ inter ordinem ecclesiasticum et plebem*. Dans ses dissertations, in-8°., Lipsiæ, 1711. — *De distinctione inter cleros et laicos*, par Mosheim, in-4°. Helmsta. 1725, etc.

n'est pas grandement respecté dans la société de Loyola. On connaît l'acharnement concerté des Jésuites et les diatribes de leur père Lainez sur cet objet, au concile de Trente. Saumaise et tous les partisans de son système furent ensuite réfutés par Rivet, Cloppenbourg et Grégoire d'Amiens, dans ses notes sur Tertullien[1].

La question au fond était de savoir ce qu'avait voulu dire Tertullien dans le passage qui causait ces débats. Pétau croit que ses expressions n'offrent pas l'idée d'un pouvoir consécrateur pour les laïcs ; elles se rapportent seulement à l'usage, chez les fidèles, d'apporter le pain et le vin nécessaires au sacrifice, lorsqu'ils devaient y participer. Dodwel n'a convaincu personne en soutenant qu'il s'agissait, dans ce passage, du don extraordinaire de faire des miracles. Ces divers sentimens paraissent moins probables que celui de Klupfel, qui, dans le texte de Tertullien, voit, non le pouvoir de

[1] L'Aubespine, Sur l'Eucharistie, liv. 2, chap. 8. — Hugues Grotius. *De cœnæ administratione ubi pastores non sunt*, in-12, Londini, 1635. — Dodwel, *de Jure laicorum sacerdotali*, in-12, Lond., 1635.—Petavius, *de Potestate consecrandi sacerdotibus à Deo concessâ*, etc. —Wallonis Messalini, *De episcopis et presbyteris*, etc., in-12, Lug.-Bat., 1641. — J.-B. Bœhmer, *De Jure laicorum sacerdotali*, etc. — Chemnitius, *Exam. concil. trid.*, pars 2ª. — Calixtus, *Disputat. de baptismo.* — Walchius, *Dissert. de sacrâ cœnâ à laicis administrandâ*, etc., Jenæ, 1747, etc., etc.

consacrer, mais celui de distribuer l'Eucharistie, accordé, en plusieurs cas, aux laïcs dans l'ancienne Église[1]. Les détails qu'on vient de présenter ne sont pas superflus, puisqu'ils se rattachent à l'historique du système Érastien, et nous ramènent à la question des fonctions sacerdotales exercées par des laïcs.

Les femmes admises au sacerdoce du culte idolâtre obtinrent la même prérogative chez des sectes chrétiennes ou prétendues telles. En avouant que les femmes peuvent avoir le don de prophétie[2], Tertullien établit disertement qu'elles sont exclues du sacerdoce[3], et il censure les Hérétiques qui leur permettaient d'exorciser[4]. Elles enseignaient chez les Gnostiques[5]; elles étaient prêtresses chez les Collyridiens et les Cataphryges ou Pepuziens[6]. Les Quakers les autorisent à prêcher, et quelquefois elles usent largement de ce privilége. Néanmoins, presque toutes les sociétés religieuses attribuent seulement aux hommes l'exercice du

[1] Engelbert Klupfel, *Institutiones theolog. dogmat.*, in-8°, Viennæ, 1807, pars 2ª; *de Eucharistiá*, liv. 3, note 5, pag. 354 *et suiv.*

[2] Tertullien, édit. de Rigault, *Adversus Marcion.* pag. 591.

[3] *De Velandis virginibus*, pag. 199.

[4] *De Præscript. hæret.*, pag. 247.

[5] Recherches de Munter sur les Ophites, pag. 8 et 10.

[6] S. August. *de Hæres.*, chap. 27 et S. Epiph. *Hæres.* pag. 79.

ministère. Sur cet article, elles se conforment aux principes de l'Église catholique, qui toujours a regardé et puni comme profanations les tentatives des femmes pour usurper le sacerdoce. Telle était cette fille de Londres, qui, affublée d'ornemens sacerdotaux, célébrait la messe dans sa maison, en omettant toutefois les paroles de la consécration, et qui, ensuite, revenue de ses égaremens, accepta la pénitence que lui imposa son évêque[1].

Dans la primitive Église, l'espèce de consécration des diaconesses leur réservait des fonctions de décence, de charité à l'égard des personnes de leur sexe; mais ne conférait pas un caractère ecclésiastique, pas plus que la bénédiction des abbesses, la cérémonie de la vêture et celle de l'émission des vœux. Chez les Syriens elles pouvaient, en l'absence de prêtre et de diacre, aller quérir l'Eucharistie, et la donner à leurs sœurs moniales[2]. Lorsqu'on administrait à une femme le baptême ou l'extrême-onction, une diaconesse, avec la permission ou l'ordre du prêtre, faisait les onctions[3]. Peut-être même ces usages se sont-ils perpétués chez quelques sectes de l'orient.

[1] *Historiæ anglicanæ scriptores*, tom. II, pag. 2739, ligne 59e.

[2] *Liturgiarum orientalium collectio*, par Renaudot, in-4°. *Parisiis*, 1716, tom. II, pag. 125 *et suiv.*

[3] Assemani, *Bibliotheca orientalis*. Voy. la Dissertation sur les Monophysites.

A Strasbourg, les religieuses Madelonettes avaient la faculté de présenter au prêtre le pain, le vin, et de remplir les fonctions d'acolytes pour leur messe conventuelle seulement, et cela en mémoire de ce qu'à l'époque où s'établit dans cette ville le luthéranisme, elles résistèrent aux vexations qu'on leur fit subir pour leur attachement à la religion catholique. Elles ont joui de cette faculté jusqu'à la suppression des ordres monastiques.

En tout ce qui concerne le ministère sacerdotale la constitution de l'Église place, entre le sanctuaire et les femmes, une barrière que maintefois elles tentèrent de franchir. Le lecteur peut consulter à ce sujet (tome second) le chapitre concernant les sectes établies ou fomentées par des femmes. Cependant l'Église leur accorde la faculté de conférer le baptême dans des circonstances où elles seules peuvent décemment l'administrer. Cet article est amplement discuté par dom Chardon, dans son *Histoire des Sacremens*[1].

En 1793 et années suivantes, la tyrannie avait fermé nos églises. Lorsqu'ensuite il fut permis d'y rentrer, souvent dans la disette de pasteurs on vit les fidèles s'y réunir pour prier en commun, chanter des psaumes, des cantiques, et faire des lectures pieuses, jusque-là tout est bien; mais quel-

[1] *Histoire des sacrémens*, in-12, Paris, 1745, tom. 1, pag. 332 *et suiv.*

quefois des laïcs simulaient la célébration de la messe, élevaient le crucifix en place d'hostie, prenaient des oblations et donnaient la bénédiction. Des maîtres d'école se permirent ces excès, dans l'espérance de remplacer les curés égorgés ou chassés. Des incrédules et des prêtres insermentés encourageaient clandestinement ces tentatives dans les églises qu'avaient desservies des prêtres assermentés.

A Bolbec (Seine-Inférieure), pendant plus d'un an, l'office fut célébré par un laïc. A ces abus, s'en joignirent d'autres encore plus coupables.

Le clergé réfractaire au serment, fut pendant huit à dix ans dans une anarchie qui s'est même prolongée jusqu'à présent parmi les Blanchardistes. (Voyez cet article.) Des prêtres dissidens, ou interdits, ou acéphales, exploitant la crédulité de certaines dévotes, officiaient clandestinement dans les chambres. Ils trouvaient dans ce genre d'industrie des moyens d'existence et même d'opulence. Ce métier lucratif fut aussi pratiqué par des aventuriers, des soldats déserteurs, qui, s'étant procuré des lettres de prêtrise, et s'annonçant pour de *bons prêtres* persécutés, étaient accueillis avec une sorte d'enthousiasme, et choyés délicatement. Leur ferveur, préconisée dans les coteries, amenait à leurs pieds des pénitentes dont ils entendaient les confessions, et auxquelles ils se hâtaient d'accorder l'absolution; mais plusieurs fois il arriva que ces imposteurs dévoilés s'enfuirent préci-

pitamment et laissèrent leurs troupeaux de dévotes en proie à la risée publique; tandis que les vrais Chrétiens gémissaient de ces sacriléges.

Le laïcisme est une conséquence qui émane directement du système érastien, dont les maximes furent admises par les Puritains avec peu de modifications [1]. C'est la substance de la pétition signée en 1643, par sept cents ministres [2]. Mais d'autres théologiens soutenaient en principe, que l'Église est une société particulière et spirituelle, ayant sa constitution, ses lois, ses officiers. A l'assemblée de Westminster, cette même année, assistaient Coleman, Withlock, Lighfoot, Selden et d'autres Érastiens. Coleman, dans un sermon, en présence du parlement, inséra le germe des mêmes erreurs, en accordant au magistrat le gouvernement de l'Église. La sensation, produite par ce discours, fit donner aux Érastiens le nom de *Colemans*. Des ministres d'Édimbourg écrivirent contre lui [3]; et Georges Gillepsie, autre ministre écossais, savant modeste et anti-érastien, réfuta Selden avec tant de solidité, que celui-ci s'écria : « Ce jeune homme, » par son discours, a effacé tout le travail et toute » la science de ma vie. »

[1] Voy. dans le *Magazine für die Kirchenrecht und Gelehrte Geschichte*, etc., *von D. L. Wundt*; in-8°, Heidelberg, 1790, tom. II, pag. 210 *et suiv.*, un article sur Eraste par F.-G. Schonmetzel.

[2] *Neal history of the puritans*, tom. I, pag. 510.

[3] *Honori reggi*, etc., pag. 116 *et suiv.*

L'Érastianisme fut donc condamné. Le parlement où siégeait également Selden, ne voulait pas accéder à cette décision ; mais ensuite il l'adopta par la crainte de perdre la coopération des Écossais à la guerre contre les royalistes. Un auteur américain, M' Leod, ministre presbytérien à New-York, prétend que le monde chrétien doit à l'Église d'Écosse, d'avoir fait prévaloir les principes anti-érastiens [1].

En Angleterre, furent publiés divers ouvrages, parmi lesquels se distingue celui de Herbert Thorndike, écrit avec modération, qui, dirigé spécialement contre Selden, reproche aux Érastiens de ne pas reconnaître d'Église visible établie par Jésus-Christ [2]; et les dissertations de Jean Hugues, en 1713, en tête de son édition du *Traité de saint Chrysostôme sur le sacerdoce*. Dans ces dissertations, entachées d'idées protestantes, mais très-érudites, l'auteur revendique pour l'Église le droit de censurer et d'excommunier ; droit auparavant bien établi par Hickes et Potter.

Éraste veut que la multitude ordonne et consacre les ministres, et prétend que la cène peut être célébrée sans leur intervention. Hugues démontre que l'Église fut toujours distincte de la so-

[1] *A scriptural view of the characters, causes and end of the present war by Alex. M'Leod*, 2e édit. in-8°., New-York, pag. 77 *et suiv.*

[2] *Just weights*, etc., chap. 4, pag. 24.

ciété civile; que Jésus-Christ a établi un gouvernement ecclésiastique; il cite saint Clément; et par le catalogue des évêques dans Eusèbe de Césarée, il prouve que l'Église primitive a toujours admis l'épiscopat, et que jamais les prêtres n'eurent la faculté de faire des ordinations [1]; cependant quelquefois ils l'usurpèrent.

Jean Wesley, prêtre anglican, s'arrogea le droit de consacrer, non-seulement d'autres prêtres, mais même un évêque. Chez les Moraves, les *anciens* de Hernhout consacrent des évêques qu'ils expédient dans les divers pays où ils ont des établissemens. Ailleurs, au titre de *surintendant* ils ont substitué celui d'*évêque*, quoique, d'après l'étymologie, le sens de ces expressions soit identique. Ce changement de dénomination, opéré dernièrement en Prusse, existait depuis un siècle et demi en Danemark; car, quoique la loi du pays appelle surintendans les chefs du clergé luthérien, le gouvernement les désigne toujours sous le titre d'évêques, dont les premiers reçurent l'ordination des mains du prêtre apostat et marié Bugenhagen, qui introduisit dans cette contrée le Luthéranisme; aussi ne prétendent-ils aucunement au caractère d'évêques dans le sens de l'Église catholique.

[1] *Joan. Chrysostom. de Sacerdotio libri* VI, *quibus dissertationes quasdam præmisit*, etc. — *Joan. Hughes a M. collegii Jesu Cantabr. socius*, *edit.* in-8. *Cantabrigiæ*, 1712. Voy. surtout p. 37 *et suiv.*

La chaîne de succession étant interrompue par la vacuité des ordinations fictives, cette lacune dévoile l'illégitimité des ministres qu'on subrogeait aux pasteurs catholiques. Divers théologiens protestans ont tenté de résoudre cette difficulté. Pour l'éluder, Pfaff substitue la succession doctrinale à la succession épiscopale; il conteste la validité de celle-ci, en alléguant que les évêques ne sont plus nommés par le concours du clergé et du peuple, qu'on a privés effectivement d'un droit inaliénable. Cette objection peut-être n'est pas sans réplique, et nous laissons à d'autres le champ libre pour la réfuter. Pfaff ajoute qu'on ignore l'intention de celui qui a ordonné; misérable cavillation qui s'appliquerait à tous les actes du ministère, et d'après laquelle aucun Chrétien ne serait assuré de son baptême [1].

En Suède, la validité de la consécration épiscopale s'est conservée, puisque le premier archevêque luthérien d'Upsal, Laurent Petri, fut sacré en 1531, par Pierre Magni, évêque de Westeras, qui avait reçu l'ordination à Rome avant l'introduction du protestantisme. En 1738, à Lunden, Benzelius publia sur ce sujet une thèse, à laquelle, en 1790, Fant ajouta de nouvelles preuves [2]. Ainsi un écrivain d'ailleurs très-estimable, dom Chardon, s'est trompé en

[1] *Dissertatio polemica de successione episcopali, etc. conscripsit Pfaffius*. in-4°., 1720, pag. 13, etc.

[2] *De successione canonicâ et consecratione episcoporum Sueciæ*, in-4°., etc., in-4°. Upsaliae, 1790.

disant que les Anglais sont les seuls qui se vantent d'avoir conservé l'épiscopat [1]. Mais si l'on ne conteste pas celui de l'Église suédoise, il n'en est pas de même de l'Eglise anglicane; la validité de ses ordinations, débattue long-temps avant que Lecourayer s'en occupât, est restée indécise à tel point, que l'usage s'est établi, de réordonner les ministres de cette religion qui, devenus catholiques, sont jugés dignes d'exercer les fonctions. Quoi qu'il en soit, la nécessité de l'épiscopat et son institution de droit divin, ont trouvé chez les Anglicans une foule de défenseurs. Nous reviendrons sur cet article à la suite de quelques observations concernant la suprématie du chef de l'état sur le clergé d'Angleterre et d'Irlande, car les évêques protestans d'Écosse n'y sont pas soumis.

Les premiers réformateurs en Angleterre adoptèrent pour la plupart des opinions analogues à celles d'Éraste; elles prévalurent à la cour de Henri VIII, en sorte que le clergé anglican, depuis Cranmer jusquà Whitgift, était érastien [2]. M'Leod prétend que l'Église anglicane n'étant qu'une institution humaine, elle continue d'être érastienne et anti-scripturale.

Henri VIII, déclaré et reconnu chef suprême de l'Église et source de toute juridiction ecclésiastique, peut la déléguer à qui bon lui semble. Il

[1] Histoire des Sacremens, tom. v, pag. 193.
[2] Warburton : *Supplemental Works*, pag. 473.

est investi du pouvoir nécessaire pour résoudre toutes les difficultés dogmatiques et réprimer les hérésies. Il serait impossible, dit un savant catholique anglais, de trouver des termes pour exprimer d'une manière plus explicite et plus étendue le pouvoir spirituel attribué au monarque [1]. Il voulut en jouir complétement, et trouva des adulateurs qui le comparaient à Melchisedech, roi de Salem [2].

Pour seconder ses entreprises, l'archevêque de Cantorbery, Cranmer, poussa l'adulation jusqu'à nier la nécessité de la consécration des évêques. S'il est vrai qu'il soit revenu promptement de cette erreur, comme l'assure le docteur Gray, il ne serait pas inutile d'en fournir la preuve.

Successeur de Henri VIII, Édouard VI fut, à l'âge de dix ans, chef suprême de l'Église anglicane. Deux écrivains, l'un protestant, l'autre catholique, Heylin et Niceron, s'accordent à déplorer l'abjection d'un clergé réduit à reconnaître la juridiction épiscopale et le juge des controverses dans un enfant qui savait à peine son catéchisme.

Cet état de choses révoltait également les catholiques et les presbytériens. Ceux-ci disaient qu'on avait substitué le roi à Jésus-Christ. De

[1] *An historical and literary account of the formularies, confessions of faith,* etc., *by Charles Butler,* in-8°., London, 1816, pag. 68.

[2] Wendeborn, tom. II, pag. 280.

toutes parts pleuvaient des épigrammes d'autant plus acérées, qu'elles étaient fondées en raison. Le clergé anglican, dont l'existence n'était pas encore bien affermie, était froissé entre la honte de sa servilité et la crainte de perdre ses privilèges, ses bénéfices. Après s'être soustrait à la dépendance du chef de l'Église catholique, il avait successivement reconnu pour chefs de sa nouvelle Église un despote sanguinaire et libertin, ensuite un enfant. L'évêque Burnet veut faire à ce clergé opprimé un mérite de cette résignation qui n'était qu'un lâche abandon des principes.

Sous Marie fut abrogé le titre de chef de l'Église anglicane. Élisabeth se contenta d'être appelée gouvernante suprême dans les affaires ecclésiastiques et spirituelles, comme dans les affaires temporelles; elle toléra même que le trente-septième des trente-neuf articles fût expliqué de manière à ce qu'on ne lui attribuât pas la faculté de prêcher et d'administrer les sacremens. Le docteur Brett, et après lui Barwick, regrettent que, malgré ce changement, beaucoup d'écrivains continuent à désigner le roi sous le titre de chef suprême de l'Église. C'est, disent-ils, une méprise qui a contribué puissamment à répandre l'Érastianisme. Mais cette persévérance n'a rien d'étonnant, car ces deux titres, différens par les expressions, diffèrent-ils sur le sens? Quoique la hautaine Élisabeth n'aspirât pas à conférer les sacremens, elle prétendait avoir sur les matières religieuses la même étendue

de pouvoir que son père, Henri VIII, et son frère Édouard. Chemnitius, auteur luthérien, lui reprochait de s'être faite papesse[1]. Si, dans une matière si grave, la plaisanterie était permise, on rappellerait le propos, cité même par les Anglais, d'un ambassadeur catholique qui, à l'issue d'un bal auquel avait assisté la reine Élisabeth, disait : J'ai vu danser le chef de l'Église[2].

Le clergé s'efforça progressivement d'alléger le joug que lui imposait l'autorité royale, de repousser l'accusation d'érastianisme dont il était entaché, et de prouver son indépendance spirituelle. Édouard Barwick loue Daubeny, qui a sur ce sujet exercé ses talens; mais il lui reproche de se contredire, en assurant que l'*établissement politique* de l'Église anglicane est *essentiel* pour sa conservation en Angleterre. On ne pourrait faire, dit Barwick, une satire plus sanglante de la religion, qu'en admettant comme nécessaire l'appui de l'autorité civile. Les églises anglicanes d'Écosse et d'Amérique en ont-elles besoin pour se maintenir[3] ?

En assurant que la connexité entre le pouvoir politique et l'Église, n'est pas indissoluble, l'auteur a peut-être entrevu dans l'avenir l'époque où cette alliance s'écroulera; car l'Église anglicane, loin

[1] *Epistol. ad elector. Brandeburg.*, pag. 143 *et suiv.*

[2] Mémoires de la cour d'Elisabeth, par Lucy Aikin, etc., in-8°., 1827, tom. 1, pag. 360.

[3] *A treatise on the Church*, etc, *by Edward Barwick*, in-8°.; Belfast, 1813, pag. 315 *et suiv.*

de faire des conquêtes, s'affaiblit graduellement par la défection de ses adhérens. Quelques-uns retournent à la religion de leurs ancêtres, le catholicisme ; d'autres, en plus grand nombre, passent aux Dissenters, dont l'invasion sur l'Église anglicane fait journellement de tels progrès, que Jérémie Bentham la croit mûre pour sa dissolution [1].

La prééminence des évêques sur les prêtres est clairement établie dans les lettres de saint Ignace, martyr. Daillé, qui avait contesté leur authenticité, fut combattu par Pearson. Dans le même sens écrivirent Usserius, Hammond et Isaac Vossius; ainsi l'Église anglicane qui, actuellement Calviniste sur l'article de l'Eucharistie, a cependant conservé l'usage de s'agenouiller pour communier, l'usage au baptême de faire le signe de la croix, et d'asperger avec les doigts de l'eau du baptême sur le visage de l'enfant, a maintenu également l'épiscopat rejeté par Calvin. Les sectateurs de ce dernier ont aussi varié sur cet objet. Beausobre avoue que la supériorité de l'évêque sur les prêtres est si ancienne, qu'on ne saurait en marquer l'origine ; et pour être évêque il ne manque, dit-il, aux prêtres que l'élection par le clergé et le peuple [2]. Les Calvinistes français ne font aucune difficulté de reconnaître l'Église anglicane. On

[1] *Church of Englandism*, etc., 2e partie, etc.

[2] Remarques sur le Nouveau-Testament par Beausobre, pag. 105, sur la prem. épître à Timothée, chap. 3.

verra ci-après qu'il en est de même à New-York.

Les évêques anglicans eurent constamment à lutter contre les presbytériens, qui attaquaient l'institution divine de l'épiscopat. Le clergé, qui combattait *pro aris et focis*, sentit la nécessité de creuser cette question, et les questions collatérales qui s'y rattachent, surtout en invoquant le témoignage non interrompu de la tradition. Cette polémique a produit beaucoup de traités, qui, abstraction faite des injures prodiguées suivant l'usage aux Catholiques, contiennent des recherches profondes sur la hiérarchie, et révèlent des faits importans sur l'histoire contemporaine. Ainsi, par la correspondance de l'évêque Andrews avec le ministre Dumoulin, on voit sa tenacité à repousser l'épiscopat que l'Église anglicane voulait lui faire accepter. Depuis la publication, en 1574, de l'ouvrage de Whitgift contre Cartwright, un des coryphées du Puritanisme, jusqu'à Barwick, qui, en 1813, donna la seconde édition de son *Traité sur l'Eglise*, on compte environ cinquante écrivains anglicans, la plupart évêques, qui, appuyés sur l'écriture et la tradition, ont déployé leurs forces intellectuelles à démontrer que l'épiscopat est d'institution divine, qu'il entre comme partie essentielle dans la structure hiérarchique de l'Église.

La nécessité de la consécration, pour la validité des fonctions, est chez les Anglicans un point de doctrine tellement reconnu, que les *Clergymens*

de cette Église en Écosse et en Amérique, désignés pour être évêques, sont venus se faire sacrer par ceux de la Grande-Bretagne. De tous ceux qui ont traversé l'Atlantique pour cet objet, le dernier vivant est le docteur White, qui a publié des mémoires sur l'Église protestante épiscopale des États-Unis. Dans cette contrée s'était renouvelée la dispute sur la hiérarchie, les aggressions du docteur Chauncy ont été repoussées par Chandler, Bowden et Hobart; citoyens d'un pays où aucun culte n'a d'établissement politique, ils ont traité la question avec plus d'indépendance que les Anglicans d'Europe.

L'Église anglicane, comme les Églises grecque et latine et comme celles d'Orient séparées du centre de l'unité, reconnaît donc la hiérarchie de l'Église, telle que l'énonce le Concile de Trente; Évêques, prêtres et diacres, et la nécessité de la consécration épiscopale pour ces trois ordres.

Ensuite, prenant l'offensive contre les presbytériens, l'Église anglicane leur déclare que, n'ayant pas de véritable sacerdoce, ils sont hors de l'Eglise.

Dans le système protestant, l'Église romaine est réputée corrompue; les presbytériens tiraient de cette hypothèse une objection à laquelle les épiscopaux répondent qu'elle n'a pas cessé d'être une Église, nonobstant cette perversité qui n'invalide pas le caractère [1]. Sur quoi l'évêque catholique Challoner adresse aux Anglicans l'interpel-

[1] Barwick, pag. 71 *et suiv.*

lation suivante : « Si l'Église catholique était la véritable quand le Protestantisme naquit, peut-on justifier votre séparation? Si elle n'était pas la véritable, avez-vous pu tirer d'elle votre mission? Si elle était corrompue, quelle était l'autorité compétente pour en juger et y porter remède[1] ? »

L'ordination imprime-t-elle un caractère ineffaçable? Les Anglicans ont discuté cette question, sur laquelle l'opinion paraissait n'être pas encore fixée [2] lors des débats, qui, à la fin du siècle dernier, eurent lieu au parlement concernant l'élection de Horne-Tooke. Cette indélibilité a été reconnue par l'acte du parlement, qui s'est fondé sur ce motif pour ôter au clergé, représenté dans la chambre-haute, le droit de siéger dans celle des communes; et l'un des évêques français, retiré à Londres en 1802, allégua ce fait en refusant au pape sa démission.

Les évêques anglicans adoptent communément la même doctrine, soit par conviction, soit pour relever leur dignité et lui donner plus d'éclat. De là résulte, ce me semble, une contradiction doctrinale; ils n'admettent que deux sacremens, le baptême et la cène. Mais si l'épiscopat est de droit divin, si l'ordination sacerdotale imprime un caractère indélébile, peut-on lui refuser la qualité et le titre de sacrement?

[1] *The unerring authority of the catholick Church*, etc., pag. 55 et 56.

[2] Wendeborn, tom. II. pag. 297.

CHAPITRE VI.

JACOBITES OU NON-JURORS (OU HAUTE-ÉGLISE).

La révolution de 1688, qui chassa du trône d'Angleterre Jacques II pour y porter son gendre, donna naissance à la secte *Politico-ecclésiastique*, qui fait le sujet de cet article. La cause, envisagée seulement sous le point de vue politique, est à peu près la même que celle qui a divisé le clergé de France sur le serment exigé en 1791.

Les Homélies, rédigées sous Élisabeth, publiées par son autorité, et qui font partie des livres liturgiques, enseignent l'obéissance passive. Aussi la doctrine du droit divin en politique était celle du clergé anglican, doctrine sanctionnée par les universités d'Oxford et Cambridge; mais la révolution de 1688 le plaçait dans l'alternative, ou d'abandonner ses bénéfices, ses dîmes, ses revenus, pour soutenir une doctrine erronée, ou de se contredire, en adoptant les principes de la révolution, en se soumettant à Guillaume III. La plupart des ecclésiastiques prirent ce dernier parti, et le reconnurent comme roi de fait et de droit; quelques-uns comme roi de fait seulement. Mais

Sancroft, archevêque de Cantorbery, et sept autres prélats, croyant que la conscience défendait de se soustraire à l'obéissance de Jacques II, quoique banni de ses États, refusèrent le serment d'allégeance à son gendre. Leur prévention contre lui s'était fortifiée par l'événement suivant, consigné dans Rapin de Thoyras.

On vit Guillaume entendre un sermon avec son chapeau sur la tête, à la manière des Protestans de France et de Hollande, et la reine défendit l'usage des violons dans sa chapelle. Ce fut assez pour croire ou simuler de croire qu'il voulait détruire l'Église anglicane[1]. Le refus du serment fit considérer ces évêques comme démissionnaires; ils prétendirent ne pouvoir être destitués que par un jugement ecclésiastique, traitèrent d'*intrus* leurs successeurs, et continuèrent à prendre les titres des siéges qu'on leur avait enlevés. Leur exemple entraîna une foule d'ecclésiastiques et de laïcs, qui soutinrent avec chaleur le parti des évêques dépossédés. Dodwel, privé de sa chaire de professeur d'histoire, pour avoir refusé le serment, publia sur ce sujet divers ouvrages. Semler rapporte qu'il nia la validité de l'ordination et du baptême, conférés par les évêques substitués aux réfractaires, et qu'il soutint l'obligation de réitérer l'une et l'autre[2].

[1] Histoire du Whighisme et du Torisme, par Cize (Rapin de Thoyras), in-12, Leipzig, 1717, pag. 190.
[2] Dans Baumgartens, pag. 892.

Hickes et Collier prétendirent qu'on ne pouvait en conscience assister au service divin célébré par les évêques et prêtres soumis[1]. La réputation dont jouissaient ces auteurs donna de la consistance à leur parti, qui se déchaîna particulièrement contre Tillotson, et plus encore contre Sherlock, parce que, d'ennemi du roi Guillaume, il en était devenu l'ami. Le parti contraire leur opposa plusieurs combattans. On vit même un Jésuite français qui avait apostasié, François de la Pillonnière, s'immiscer dans cette querelle contre les *Non-Jurors*[2].

Les partisans du droit de résistance étaient les Whigs, auxquels s'unirent les défenseurs de la liberté de conscience, discutée et soutenue avec force par Bayle, Locke et Leibnitz; ils avaient pour antagonistes les Torys, d'accord sur cet objet avec les *Non-Jurors*.

La disparité d'opinions sur les matières religieuses, et particulièrement sur l'autorité de l'Église dans ses relations avec le gouvernement, introduisit de nouvelles dénominations. On appela *Low-Church* (Basse-Église), les Whigs qui la plaçaient dans la dépendance du magistrat, et *High-Church* (Haute-Église), les Torys *non-jurors* qui soutenaient son indépendance. La prévention, en-

[1] *Bibliotheca theologica selecta*, etc., par J.-G. Walchius, 4 vol. in-8°, Iena, 1758, tom. II, pag. 1046.
[2] *Ibid.*, pag. 1047.

trant toutes les conséquences, accusa la haute Église d'incliner au *papisme*, et la basse Église au presbytéranisme. Cette distinction de noms disparut avec la secte des *Non-Jurors*, qui sont l'objet de ce chapitre. Mais il importe de signaler ici les efforts persévérans des avocats de la liberté politique et religieuse pour faire prévaloir leurs opinions.

La doctrine de non résistance exerça long-temps encore son ascendant sur le clergé anglican. La preuve en est dans les éloges prodigués, en 1709, au docteur Sacheverel pour son pitoyable sermon en faveur de l'esclavage politique : l'enthousiasme fut porté presque au délire. La même thèse fut soutenue par Atterbury, qui, partisan des Stuarts, se réfugia en France.

Mais, cette même année 1709, entra dans l'arène contre le système d'obéissance passive un adversaire formidable. Le docteur Hoadly, successivement évêque de Bangor et de Winchester, publia son *Traité sur l'origine du gouvernement civil*, dans lequel il combat Atterbury, et maintient les principes établis par Hooker[1].

L'ouvrage de Hoadly lui concilia la faveur des amis de la liberté et surtout de la chambre des communes. Il fut considéré comme chef du whi-

[1] *The original and institution of civil government discussed*, *etc.*, *by B. Hoadly*, 2e. édit., in-8o., London, 1710.

gisme ecclésiastique, surtout à la suite d'un sermon prononcé devant le roi, George I[er], en 1717, sur les caractères du royaume de Jésus-Christ, dont le texte est la réponse du Sauveur à Pilate : *Mon royaume n'est pas de ce monde*. Il y établit que l'autorité de l'Église étant purement spirituelle, la consistance politique de celle d'Angleterre et des autres Églises nationales est simplement un établissement civil pour favoriser la diffusion de certaines doctrines, de certaines vérités qui doivent être inculquées, comme toutes les autres, mais qui réclament une attention spéciale à raison de leur importance.

Ce sermon souleva contre lui une foule d'écrivains. La dispute nommée *Controverse Bangorienne*, du nom du premier siége auquel il avait été nommé, et où il ne mit pas le pied, dura plus de vingt ans. La *convocation*, qui est pour le clergé ce qu'est pour la nation le parlement, voulut censurer Hoadly. Le roi mit fin à ce tapage en prorogeant la convocation, qui depuis n'a jamais été assemblée.

Les principes de la révolution de 1688 furent reconnus enfin par le clergé anglican, dont la croyance pourrait être réduite à deux articles : 1°. qu'il admet l'Ecriture-Sainte, en laissant à chacun la faculté de l'interpréter ; 2°. que les symboles ou confessions de foi sont des formules établies par le magistrat, non comme articles de foi, mais seulement comme moyen de concorde.

Le système latitudinaire de Hoadly a, dit-on, miné l'existence de l'Église dont il était évêque; et servi puissamment la cause des Catholiques, en démontrant l'iniquité des lois pénales établies contre eux, et leur droit à jouir de tous les avantages civils et politiques[1].

L'exposé qu'on vient de lire paraîtra peut-être une digression; mais il présente sur les événemens contemporains des faits qui causèrent une rumeur extraordinaire, et qui se rattachent à l'affaire des *Non-Jurors*.

L'Église anglicane, secondée par la puissance civile, fit, à diverses reprises, surtout au dix-septième siècle, des tentatives pour s'impatroniser en Écosse, et y faire recevoir sa liturgie; mais contre elle réagissaient sans relâche les Presbytériens pour extirper l'épiscopat. Cependant, dès l'an 1610, elle y comptait trois évêques protestans. En 1661, il y en avait quatre; actuellement ils sont au nombre de sept.

Le roi Guillaume avait offert aux prélats écossais de les protéger s'ils voulaient se déclarer pour lui. Sur leur refus, le presbytéranisme fut déclaré l'Église dominante d'Écosse. Les évêques opposés au serment se dirent seuls orthodoxes, seuls légitimes, taxèrent les autres d'hérésie, de schisme, et firent une communion séparée. Mosheim leur

[1] Butler : *Historical memoirs*, tom. III, pag. 180 *et suiv.*

attribue de croire que la succession au trône est d'institution divine, et qu'il n'est jamais permis, sous aucun prétexte, de résister aux princes. Les *Jurors*, pour soutenir la légitimité de Guillaume, s'appuyaient sur le texte: *Toute puissance vient de Dieu*. Les *Non-Jurors* leur répliquaient: Si donc vingt usurpateurs se succèdent, vous suivrez le dernier, comme l'épagneul suit le voleur monté sur le cheval de son maître, après avoir tué le propriétaire. Les *Non-Jurors* voulaient que l'Église ne dépendît aucunement du magistrat; mais de Dieu seul, surtout dans les affaires purement religieuses[1]. On les nomma *Jacobites*, à raison de leur attachement à Jacques II.

La doctrine de *non résistance* et d'obéissance passive avait été proclamée par François Atterbury, dans un sermon au clergé de Londres, et surtout par Sacheverel. Les vrais principes furent reproduits avec éclat sous George Ier., qui devait son élévation aux *Whigs*; mais alors la haine, toujours aveugle, accusa les Catholiques de fomenter la doctrine de non-résistance; et, par assimilation de principes, on les appela aussi *Jacobites*: ce nom devint synonyme de celui de *Papistes*. Pour colorer les vexations exercées contre eux, on les supposa tous dévoués aux *Stuarts*, quoique, dans les diverses tentatives en faveur de cette famille, et notamment en 1715, on voie figurer

[1] Mosheim, tom. v, pag. 409 et 410.

également des Anglicans et des Dissenters. L'armée du prétendant était composée en grande partie de Highlanders, presque tous Presbytériens, excepté les chefs. Ces faits sont prouvés par Berington, prêtre catholique anglais[1]. Revenons aux *Jacobites* protestans.

Ce parti, qui figurait avec distinction en Écosse, reçut un coup mortel par la défaite de Charles-Édouard en 1745. Depuis cette époque, les *Non-Jurors* ou *Jacobites* déclinèrent. Ce prince étant mort à Rome en 1788, une assemblée de leurs évêques, tenue à Aberdeen la même année, reconnut enfin la maison de Brunswick, et statua qu'on prierait pour George III et sa famille. En 1792, on leur proposa de souscrire aux trente-neuf articles; leur consentement à cette demande fut ratifié en 1804, dans une assemblée générale, et l'Église épiscopale protestante d'Écosse est en communion avec l'Église anglicane, mais sans être comme elle soumise à l'influence du gouvernement britannique. Ainsi la secte des *Non-Jurors* ou *Jacobites* aurait duré un siècle, s'il était vrai, comme l'assure Ferry-Saint-Constant, qu'elle n'existe plus d'après cette décision[2]. Il fallait se borner à dire qu'elle était réduite à très-peu de

[1] *The state and behaviour of english catholics*, etc., by Berington, in-8°., London, 1790.

[2] Londres et les Anglais, par Ferry de Saint-Constant, 4 vol. in-8°., Paris, in-12, tom. IV, pag. 79.

membres, disséminés dans les divers cantons d'Écosse. Ce fait est attesté par l'ouvrage de Sinclair. On y trouve même une anecdote curieuse sur cet objet, dans sa description de la paroisse de Duffus.

Là se maintient depuis long-temps une réunion de *Non-Jurors*, qui, dans ces dernières années, n'était plus composée que d'un petit nombre de pauvres paysans. Dans deux cents ans pourra-t-on croire, dit l'auteur, à l'existence d'une société qui payait un pasteur et entretenait un bâtiment pour un culte dont l'objet spécial était de prier pour *une race proscrite de rois*... de rois qu'ils n'ont jamais vus?

[1] Sinclair, tom. VIII, pag. 392, paroisse de Duffus.

CHAPITRE VII.

L'ÉGLISE ANGLICANE EST-ELLE CALVINISTE OU ARMINIENNE ?

QUELQU'UN a dit (c'est, je crois, au parlement) que l'Église anglicane a trente-neuf articles calvinistes, une liturgie papiste et un clergé arminien.

Une question, débattue entre les Catholiques anglicans, et non décidée, est de savoir si leur Église est calviniste ou arminienne.

L'évêque Horsley prétend qu'elle est neutre sur les points contestés entre ces deux communions, et que les trente-neuf articles ne contiennent que ce qui est cru par les uns et les autres.

Cette opinion a trouvé beaucoup de contradicteurs, surtout relativement à l'article dix-sept, qui admet la prédestination gratuite et absolue. Longtemps ils furent reçus par le clergé comme calvinistes, et tels ils sont encore, selon Toplady et Overton, qui, en 1801, publia son *True Churchman*, le *véritable Ecclésiastique*; mais sur-le-champ Kipling fit un traité pour établir le contraire. A cet égard, il pense comme Daubeny [1],

[1] *Public characters*, 1803, pag. 97 *et suiv.*

comme Mant qui, dans ses *Bampton leatures*, combat la prédestination, l'élection personnelle et la persévérance finale.

Tomline (Brettyman), évêque de Lincoln, trouve que les dogmes de Calvin sur le péché originel, le décret absolu, la justification, la rédemption universelle, sont contraires à la Bible et à la doctrine des pères. Dans les trente-neuf articles il n'est pas dit que la grâce soit irrésistible, que les bonnes œuvres ne sont pas nécessaires. De là il conclut que l'Église anglicane n'est ni luthérienne, ni calviniste, ni arminienne, mais *scripturale*[1]. Il a été combattu par Thomas Scott, qui se constitue le champion de l'ancienne doctrine genevoise, et tâche de la justifier de tout ce qu'on lui impute; il déclare que le calvinisme entre comme partie constituante dans l'édifice spirituel de l'Église anglicane.

Le vingtième article des trente-neuf porte que l'Église a autorité dans les controverses de la foi. Cette assertion, insoutenable dans le système de la réforme, contredit le principe de l'interprétation privée. Herbert Marsh, évêque de Péterboroug, qui partage l'opinion de son collègue Tomline, explique cet article dans un sens différent de l'Église catholique, et il admet l'interprétation ar-

[1] *A refutation of calvinism*, etc., *by Tomline Bishop of Lincoln*, in-8°., London, 1811; et *Christian observer*, tom. x, pag. 595 *et suiv.*

minienne, qui exclut le sens calviniste. Il appelle à son secours l'autorité de divers prélats, spécialement celle de Wake, archevêque de Cantorbéry. Dans une correspondance, en 1718, avec Turretin, et, en 1719, avec les professeurs de Genève, correspondance imprimée à Londres en 1782, Wake recommandait l'union entre tous les protestans. Un moyen d'atteindre ce but était, disait-il, d'éviter toute dispute sur les confessions de foi.

Le docteur Marsh a rédigé quatre-vingt-sept articles que doivent souscrire les aspirans aux ordres dans son diocèse. Cette adhésion est pour lui une garantie qu'ils repoussent le système calviniste. Mais ces quatre-vingt-sept articles ont rencontré de la résistance, et n'ont point obtenu l'approbation des évêques, parmi lesquels cependant l'Arminianisme, proportion gardée du nombre, a plus de partisans que dans le clergé du second ordre. L'évêque, attaqué par une foule de pamphlets qui contestent l'utilité et la légalité de ses questions, a été dénoncé à la chambre des pairs; il prétend que ses quatre-vingt-sept articles ne sont pas un nouveau formulaire, et il se plaint amèrement des réponses insolentes qu'on lui a faites[1].

L'Eglise anglicane fut certainement calviniste jusqu'à la fin du règne de Jacques Ier.; elle envoya même au synode de Dordrecht des députés

[1] *Christian observer*, tom. XI, pag. 358 *et suiv.*

anglais et écossais, qui, au nom de leurs commettans, en signèrent les décisions; mais actuellement est-elle calviniste ou arminienne? Il est impossible de répondre à cette question autrement que par le doute, puisque elle-même l'ignore, et qu'elle dispute encore pour savoir ce qu'elle est. Si, pour esquiver l'embarras, on dit qu'elle est *scripturale*, c'est reculer la difficulté, puisque l'Écriture est soumise à l'interprétation de l'homme le plus ignare et le plus passionné. De là cette multitude de sectes qui, en partant du même point, prétendent établir sur la Bible leurs confessions de foi, d'où résulte un véritable chaos.

CHAPITRE VIII.

ÉGLISE ANGLICANE DES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE.

Avant l'érection des États-Unis en république, les Anglicans de cette vaste région n'ayant pas d'évêques, restaient subordonnés à ceux d'Angleterre, et correspondaient avec eux par l'intermédiaire de leurs ministres. Cet ordre de choses fut modifié par suite de la révolution politique. Les Anglicans du Connecticut désiraient avoir chez eux un évêque de leur communion. En 1784 on élut le docteur Seabury, qui, muni de lettres de recommandation, vint à Londres se présenter aux prélats anglicans pour obtenir la consécration. Quelques difficultés ayant fait traîner l'affaire en longueur, il s'adressa aux évêques de l'Écosse, fut ordonné par eux, et retourna dans sa patrie, où il est mort en 1796. Il a publié quelques volumes de sermons, dans lesquels il se déclare Arminien. Mais du moins il s'éloigne de la doctrine de plusieurs de ses confrères sur un point capital; car il établit la divinité du Sauveur, et ajoute : « Les apôtres et leurs successeurs n'ont pas été dans le cas de faire leur apologie pour avoir parlé de la

Trinité et de la distinction des personnes en Dieu; ils en ont parlé comme d'un sentiment reçu. Ils déclarent Jésus-Christ fils de Dieu; et ne prennent pas la peine de prouver que Dieu a un fils. Si c'eût été une doctrine nouvelle, on l'eût attaquée [1]. »

En 1786, le parlement d'Angleterre ayant autorisé les évêques à faire des ordinations pour des pays qui ne seraient pas soumis à la domination britannique, ils sacrèrent, pour les États-Unis, d'autres candidats qui étaient venus solliciter cette faveur; depuis quelques années le gouvernement anglais a même établi des évêques dans ses colonies du Nouveau-Monde et dans ses possessions asiatiques. De ce nombre était Heber, évêque de Calcutta, homme d'un grand mérite, et dont la mort précoce a excité des regrets.

L'Église anglicane des États-Unis a dix évêques et environ sept cents temples. Son existence n'étant pas, comme en Angleterre, liée au corps politique par un établissement civil, ne connaît pas de suprématie royale; elle est gouvernée par les décisions de sa convention annuelle, composée de délégués ecclésiastiques et laïcs qu'un évêque préside, et par la convention générale qui s'assemble chaque trois ans. Celle-ci est divisée, comme le parlement anglais, en deux chambres: la haute

[1] *Discourses, on several importants objects, by the late Samuel Seabury*, etc., in-8°, New-York, 1798, dans l'*American museum*, tom. 1, New-York, 1801, pag. 34 *et suiv.*

est formée de tous les évêques, à qui leur caractère donne toujours une grande influence [1]; les députés, tant ecclésiastiques que laïcs des divers diocèses, composent la chambre basse.

L'Arminianisme paraît être la doctrine dominante dans l'Église anglicane des États-Unis; elle a réduit les trente-neuf articles à vingt. Le symbole athanasien a été rejeté [2]; elle conserve celui des Apôtres et celui de Nicée, comme susceptibles d'être prouvés par les autorités *très-certaines de l'Écriture*; mais que répondrait-elle à un *rationaliste* allemand, à un unitaire qui, d'après le principe de l'interprétation privée, contesterait cette assertion?

L'article du symbole, concernant la descente de Jésus-Christ aux enfers, avait été écarté; il fut rétabli en 1789.

L'article des relevailles pour les femmes après l'enfantement, supprimé d'abord, fut ensuite rétabli dans le livre liturgique.

L'Église anglicane d'Europe reconnaît le pouvoir des clés, puisque l'article sur la visite des malades contient la formule d'absolution. L'Église anglicane des États-Unis a supprimé cet article, que cependant elle admet, équivalemment dans la formule d'ordination, puisqu'elle y a conservé les

[1] Les États-Unis d'Amérique, traduit de l'anglais de John Bristed, in-8°., Paris, 1826, tom. II, pag. 89.

[2] Morse, tom. I, pag. 273.

mots qui attribuent au consacré le pouvoir de remettre les péchés [1].

Le livre des Homélies a subi de même quelques changemens; si l'on y avait conservé le passage qui contient, au moins implicitement, la doctrine de l'obéissance passive, ce serait prononcer l'anathème contre l'insurrection américaine.

New-York a une église épiscopale de protestans français, qui ont imprimé en notre langue leur livre liturgique [2]; il contient des prières fort touchantes, spécialement celles des funérailles.

Dans le chapitre pour l'administration du baptême, il est dit que le ministre fera le signe de la croix sur le front de l'enfant; mais il pourra l'omettre si ceux qui présentent l'enfant le désirent, quoique l'Église ne connaisse aucune raison qui puisse autoriser ce scrupule [3].

[1] *The sons of S.-Dominick a dialogue between a protestant and catholik*, etc., Baltimore, 1812, pag. 75.

[2] Livre contenant les prières publiques, l'administration des sacremens, etc., selon l'usage de l'église épiscopale protestante dans les États-Unis, etc., in-8°., à la Nouvelle-York, 1803.

[3] *Ibid.*, pag 208.

CHAPITRE IX.

MISSIONS PROTESTANTES. SOCIÉTÉS BIBLIQUES. DISCUSSION SUR LA TRADITION.

La conversion des infidèles fut toujours pour l'Église catholique l'objet d'une tendre sollicitude. C'est pour donner à ce travail plus d'extension et de régularité que Grégoire XV institua la congrégation de la Propagande. Quand Owen, ministre protestant, publia son *Histoire des Sociétés bibliques*, j'engageai feu l'abbé Cancellieri à composer l'histoire de la Propagande, qui serait simultanément un hommage à la religion et à la littérature. Il pouvait d'autant mieux appliquer à cet objet sa vaste érudition, qu'il avait rédigé le catalogue des grammaires, dictionnaires et autres ouvrages en langues étrangères publiés par cette illustre congrégation, et qu'il en dirigeait l'imprimerie. D'après les lettres qu'il m'écrivait, je dois croire que cette histoire est rédigée, et que le manuscrit est resté dans les mains de ses héritiers ; si, comme il est à désirer, on le publie, on y verra la preuve des services rendus par la Propagande, non-seulement à la religion, mais encore aux sciences et aux arts. Les recueils des *Lettres*

édifiantes et des *Mémoires sur la Chine*, attestent l'honorable coopération de la France à cette bonne œuvre. L'histoire a respectueusement enregistré les noms de ces hommes apostoliques qui ont subi toutes les privations, affronté tous les dangers et dévoué leur vie pour répandre l'Évangile chez des peuples barbares. Tel est l'ascendant de la véritable piété unie à toutes les vertus, que Pigneaux, évêque d'Adran, est un objet de vénération pour les Cochinchinois idolâtres, qui lui ont érigé un monument.

Au commencement du siècle dernier, à Halle en Saxe, fut établie une espèce d'imprimerie stéréotype, pour la traduction allemande de l'Ecriture-Sainte, et surtout du Nouveau Testament. On compte par millions le nombre d'exemplaires sortis de ses presses. A la même époque, quelques missionnaires allemands et danois s'occupaient d'évangéliser les Païens à Tranquebar et au Groenland. Leurs travaux furent ensuite secondés par des missionnaires anabaptistes et moraves.

Vers la fin du siècle dernier, l'Angleterre, où tant de fois on avait reproché à l'Église catholique son prosélytisme, manifesta soudain un zèle fervent pour le même objet, et fit un devoir de ce dont elle nous faisait un crime; de là cette foule de sociétés pour prêcher l'Évangile, aux Païens, et aux Juifs; de là cette société biblique, fondée en 1804, à laquelle se sont affiliées dans les deux mondes une multitude d'autres

sociétés qui la secondent pour la traduction dans toutes les langues, l'impression, la distribution des livres saints.

Mais à l'activité du zèle fallait-il joindre la calomnie en accusant l'Église catholique d'interdire aux fidèles la lecture de la Bible, et de cacher aux enfans le testament de leur père? On s'est bien gardé d'en produire la preuve, où trouverait-on ce qui n'existe nulle part?

Le protestantisme veut que chacun cherche sa croyance dans la Bible interprétée par l'esprit privé, sans égard à l'autorité de l'Église et la tradition des Saints Pères; pour prévenir l'abus, Pie IV, à la suite de l'*Index* des livres prohibés, inséra sa quatrième règle, qui défendait la lecture de la Bible, traduite en langue vulgaire, sans la permission de l'évêque ou de l'inquisiteur. Sixte V restreignit encore cette faculté par une observation ajoutée à la quatrième règle. L'une et l'autre, ainsi que l'*Index*, ont été jointes à quelques éditions du Concile de Trente. Voilà sans doute l'objection dans toute sa force : la réponse sera péremptoire.

Tout cela n'est pas l'ouvrage du concile, dont la session était close, lorsqu'en 1564 Pie IV publia l'*Index* et sa Bulle, et ces pièces ne se trouvent pas dans les anciennes éditions. Si cette règle de Pie IV et l'addition de Sixte V étaient rigoureusement suivies, il ne serait plus permis de lire en langue vulgaire les Psaumes, les Épîtres, l'Évangile, ni même l'histoire de la Bible de

Royaumont, et le Catéchisme historique de Fleury [1]. Jamais cette défense ne fut approuvée de l'Église universelle, et des traductions multipliées de l'Écriture-Sainte, par des Catholiques, ont été publiées, approuvées, répandues parmi les fidèles. On peut consulter à ce sujet les détails donnés par Klupfel, dans sa Réfutation de Hegelmayer [2].

Les Protestans eux-mêmes ont cité mainte fois le bref, adressé le 17 mars 1778, par Pie VI, à Martini (mort archevêque de Florence), sur sa traduction italienne de l'Ancien Testament, et dans lequel ce pape lui dit :

« Notre cher fils, salut, etc. Au milieu du déluge » de mauvais livres qui attaquent la religion catholi» que, et qui, pour le malheur des âmes, devien» nent familiers aux personnes même qui man» quent d'instruction, vous avez raison de penser » qu'on ne peut trop exciter les fidèles à la lecture » des livres saints. Ce sont là, en effet, des sources » abondantes *qui doivent être ouvertes à tout le* » *monde*, pour y puiser la sainteté des mœurs et de » la doctrine, et pour dissiper les erreurs qui se » répandent de toutes parts dans ce temps de dé-

[1] Commentaire sur l'Apocalypse, etc. (par le président Agier), in-8°. Paris, 1823, tom. I, pag. 171.

[2] *Biblioth. Eccles. Friburgen*, tom. VII, pag. 414, etc.; et *Engelberth-Klupfel institut. Theolog. dogm.*, in-8°., Viennæ, 1807. *Pars* 1a., *Prolegomen. de Scripturâ Sacrâ*, pag. 17, note 21.

» pravation : *Illi enim sunt fontes uberrimi, qui*
» *cuique patere debent, ad hauriendam et mo-*
» *rum et doctrinæ sanctitatem*, etc. C'est ce que
» vous dites avoir eu en vue, en mettant ces divins
» livres à la portée de tout le monde, par votre
» traduction en langue vulgaire, et surtout en y
» ajoutant des remarques tirées des Saints Pères,
» pour prévenir tout danger d'abus. Vous ne vous
» êtes pas écarté par-là des lois de la congrégation
» de l'*Index*, ni de la constitution publiée, sur
» cette matière, par l'immortel pontife Benoît XIV,
» qui a été l'un de nos prédécesseurs, et que nous
» nous glorifions d'avoir eu pour maître dans la
» science ecclésiastique. Nous louons donc votre
» savoir, auquel vous joignez une rare piété. »

Insistera-t-on sur les lettres de Pie VII aux archevêques de Gnesne, de Mohilew, et sur l'encyclique de Léon XII, le 23 mai 1824, lesquelles frappent d'improbation les sociétés bibliques? Nous pourrions répondre que le pape n'est pas l'Église, que ses décisions, quoique respectables, ne sont irréfragables que par l'assentiment de l'Église; mais le texte même de leurs lettres fournit une réponse plus directe. On y voit que l'intention formelle de Pie VII, comme celle de ses devanciers et de son successeur, est seulement de prémunir les fidèles contre le danger de traductions altérées par l'erreur, et contre les aberrations inévitables auxquelles aboutit l'esprit particulier, qui veut arbitrairement interpréter la Bible. Telles

étaient ces femmes dont parle Innocent III dans une lettre à l'évêque de Metz, lesquelles, en lisant l'Écriture-Sainte, dont elles faisaient d'étranges explications, prétendaient en savoir plus que les pasteurs.

Quant aux traductions, n'a-t-on pas compté environ deux mille altérations dans celle du Nouveau Testament, publiée en anglais par Tindal, sous Henri VIII? Dryden, dans la préface de son poëme, la *Foi du Laïc*, n'a-t-il pas remarqué, d'après le lord Herbert, que ces altérations avaient introduit une foule d'erreurs[1]?

Jacques Ier., ayant donné l'ordre de faire une traduction de la Bible pour l'usage de l'Église anglicane, le travail fut distribué entre cinquante-quatre savans les plus distingués de cette époque[2]; et cependant les ministres du diocèse de Lincoln dénoncèrent au roi la traduction publiée par les évêques, comme pervertissant le texte original, et remplie de fautes, dont Broughton évaluait le nombre à huit cent quarante-huit. D'autres trouvèrent que, dans la seule version des Psaumes, il y avait au moins deux cents textes altérés par des additions et des soustractions.

Notre clergé français, très-peu versé dans la

[1] *The orthodox Journal*, in-8°., London, février 1814, pag. 46 *et suiv.*

[2] *The Librarian*, by James Savoye, etc., in-8°., London, 1808, tom. Ier. pag. 87 et 88.

littérature ecclésiastique des autres pays, a-t-il la moindre notion de l'orage excité en Allemagne par la Bible dite de Wertheim? Jean-Laurent Schmidt ayant entrepris de traduire les livres saints, publia d'abord, en 1735, *le Pentateuque*. Sa version, les notes et la préface manifestaient la témérité et l'impiété du traducteur. On y voit l'intention de miner le christianisme, et spécialement d'ébranler le dogme de la Trinité et de la mission divine de Jésus-Christ. Cette publication, qui fit grand bruit, fut attaquée successivement par beaucoup de théologiens, entre autres, par Langen, professeur à Halle, Walch et Hamelsved [1]. L'ouvrage fut prohibé à Dresde, Nuremberg et Francfort-sur-le-Mein. La tentative audacieuse de Jean-Laurent Schmidt trouva un imitateur dans Wetstein. Son édition du Nouveau Testament, en 1751, excita les mêmes rumeurs et les mêmes réclamations.

Des théologiens genevois, sous prétexte d'améliorer la version de la Bible, n'y avaient-ils pas glissé le poison du socinianisme, tellement que, dans leur communion, on est revenu à la traduction de David Martin? En Angleterre, n'a-t-on pas, avec

[1] *Walchius*, tom. IV, pag. 113 *et suiv*. Isbrandi Van Hamelsved, *Oratio de statu religionis christianæ hodierno, læto an tristi*; etc., in-4°., Trajecti ad Rhenum, 1784. — *Geschichte der Exegese*, par Gottlieb Wilh. — Mayer, tom. IV, in-8°., Gottingen, 1805, pag. 380 *et suiv*.

raison, jeté les hauts cris contre la traduction du Nouveau Testament, publiée par des unitaires, qui dénaturent tous les passages dans lesquels il s'agit de la divinité du Verbe? Cette supercherie a été dévoilée par les travaux de divers auteurs, entre lesquels se distingue l'ouvrage de Nares[1]. D'après de tels faits, qu'on pourrait fortifier de beaucoup d'autres, peut-on contester la sagesse des mesures prises par l'Église et les pontifes contre les traductions infidèles des oracles divins?

Les Catholiques connaissent tout aussi bien que les Protestans ce qu'on a écrit, non-seulement pour justifier l'usage, mais encore pour faire sentir la nécessité de communiquer aux fidèles les livres saints. Si quelques ecclésiastiques ignorans en ont interdit sans réserve la lecture aux fidèles qu'ils dirigeaient, l'Église n'est pas complice de leur faute. Il y a deux siècles que le père Veron, dans l'avant-propos de sa traduction du Nouveau Testament, reprochait aux ministres protestans qu'ils retiennent les âmes dans leur communion, en leur persuadant que nous défendons aux fidèles de lire l'Écriture-Sainte, et il établissait que jamais la lecture de la Bible, en français, n'avait été prohibée. L'école de Port-Royal en a constamment recommandé la lecture. On connaît l'excellent ouvrage publié à ce sujet par

[1] *Remarks on the Version of the New Testament edited by the unitarians*, etc., by the Rev. Ed. Nares, 2e. édit., in-8°., London, 1814.

Arnaud contre Mallet, chanoine de Rouen, et celui de Neercassel, évêque de Castorie. Il prouve que Baldeus a erré ou menti, en disant que Louis Berquin, condamné au supplice du feu en 1529, avait subi cette peine pour avoir soutenu qu'il fallait traduire la Bible et la faire lire aux fidèles [1].

Barneville, prêtre de l'Oratoire, avait formé, à Paris, une société pour faire circuler le Nouveau Testament, dont il avait publié une traduction en 1719. L'avertissement, placé en tête de l'ouvrage, déclare que son but principal était de faire vendre les exemplaires à très-bon marché, ou de les distribuer gratuitement aux pauvres, au moyen d'avances faites par des personnes aisées. La préface de l'édition de 1726 annonce les succès de son zèle. Des gens riches et charitables en avaient acheté beaucoup d'exemplaires, qu'ils avaient répandus à Paris et dans les provinces. Cette traduction fut souvent réimprimée jusqu'en 1753, époque à laquelle celles de Sacy, Mesenguy, Legros obtinrent la préférence. Mais Barneville doit être cité comme le véritable fondateur des sociétés bibliques [2]. J'avais communiqué ces détails à Owen, l'historien de ces sociétés.

[1] L'ouvrage de Neercassel, publié d'abord en latin, fut traduit sous le titre suivant : Traité de la lecture de l'Écriture-Sainte, etc., in-12, Cologne, 1680.—V. sur Louis Berquin, la Lettre pastorale de l'évêque de Castorie, pag. 54 *et suiv.*

[2] Dictionnaire des Anonymes, par Barbier, article *Barneville.*

Des prêtres catholiques anglais ont publié, en leur langue, pour leurs co-religionnaires, des versions de la Bible, et surtout du Nouveau Testament, souvent réimprimées à Reims et à Douai.

Parmi les lettres de Fénelon, lorsqu'il était en mission dans le Poitou et la Saintonge, il en est plusieurs où l'on trouve des passages relatifs à la distribution du Nouveau Testament aux nouveaux convertis. J'extrais le passage suivant d'une de ces lettres, écrite de la Rochelle :

« Je ne saurais vous dire le nombre de Nou-
» veaux Testamens dont on aurait besoin, car il
» en faudrait une quantité innombrable ; si quel-
» que chose peut justifier l'Église dans ces esprits
» malades, sur ce que les ministres ont dit si
» souvent qu'elle voulait arracher l'Écriture aux
» fidèles pour cacher sa condamnation ; si quelque
» chose peut adoucir ces esprits aigris, c'est de
» leur donner des Nouveaux Testamens *avec pro-*
» *fusion*. Rien ne serait, ce me semble, plus digne
» du zèle et de la libéralité du roi, que d'en faire
» imprimer dans toutes les bonnes villes pour
» rendre cette distribution plus facile et plus abon-
» dante. Nous tâcherons de distribuer utilement
» ceux que vous aurez la bonté d'envoyer. »

Ce n'est point ici le cas d'examiner si la version allemande du Nouveau Testament, par Léandre Van-Ess, ancien curé catholique de Marbourg, professeur à l'université de cette ville, mérite les reproches que lui ont adressés Lienhard de Strasbourg

et Kistemacher, théologien de Munster. En applaudissant au zèle de Van-Ess, on n'est pas tenu de croire avec lui que la propagation des livres saints, sans distinction ni condition, soit l'unique moyen de faire refleurir le christianisme. Pour établir l'obligation aux fidèles de les connaître, cet ecclésiastique érudit a recueilli et groupé, dans un ouvrage en langue allemande, une foule d'autorités qui forment une chaîne de tradition non interrompue. Cependant il a inséré des passages dont le contexte, examiné à la rigueur, prouverait que des saints et des savans catholiques, en recommandant cette lecture, loin d'en laisser l'interprétation au caprice individuel, la subordonnent toujours à l'enseignement de l'Église, et pour compléter l'ouvrage de Van-Ess, qui aurait alors une incontestable utilité, il est à désirer que, dans une seconde partie, il recueille et rapproche les documens qui établissent l'autorité de l'Église dans l'explication des Écritures, et l'obligation aux fidèles de s'y confirmer; certes, les matériaux ne lui manqueraient pas. Son intention n'est pas d'abandonner les saints oracles aux illusions de l'esprit privé.

« Soyons persuadés avant toutes choses, » dit saint Pierre, « que nulle prophétie de l'Écriture » ne s'explique par une interprétation particu» lière[1]. « Ailleurs il avertit » que, dans les lettres

[1] 2a. Petr. 1, 20.

» de saint Paul, il y a des endroits difficiles à entendre ; que des hommes *ignorans* et *légers* détournent, aussi bien que les autres Écritures, à de mauvais sens pour leur propre ruine [1]. » Est-elle éteinte la classe des hommes *ignorans* et *légers* ?

Les juifs de Berée examinaient soigneusement les écritures pour vérifier les citations de saint Paul et de Silas, qui leur annonçaient la parole de Dieu [2]. Cette investigation concernait sans doute les textes des prophètes relatifs au Messie. S'ensuit-il de ce fait que chacun puisse, en consultant la Bible, se constituer juge du dogme et de la morale? « Toute » écriture inspirée de Dieu est utile pour instruire, » pour reprendre, pour corriger, etc. ;» mais à qui saint Paul adresse-t-il ce langage? Est-ce aux fidèles? Non ; mais à Timothée, qu'il avait établi pour gouverner l'Église d'Éphèse, et auquel il trace la règle de ses devoirs [3].

Vincent de Lerins, dans son admirable *Avertissement* (*Commonitorium*), contre les hérésies et les nouveautés profanes, censure vivement l'orgueil qui tenterait d'expliquer les livres sacrés en écartant l'autorité de l'Église. Saint Augustin et saint Hilaire de Poitiers remarquaient, il y a quatorze siècles, que les hérésies avaient tiré leur

[1] *Ibid.*, ch. 3, v. 15-16.
[2] Act. 17, v. 11.
[3] 2ᵉ. Timoth., 3, 16.

origine de l'Écriture *mal comprise*[1]. De là sont nées, dit Cassien, les erreurs absurdes des Anthropomorphites[2]. Enée Sylvius (Pie II) assigne la même cause aux erreurs des Thaborites, des Orebites, des Bégards, des Vaudois[3]. En dénaturant l'Écriture, les premiers Anabaptistes voulaient justifier leurs extravagances ; la même cause a multiplié les sectes dans le sein de la réforme.

Un Protestant, le fameux Edmond Burke, en peu de mots fait sentir la difficulté qu'on rencontre pour l'intelligence de la Bible, où l'on trouve à la fois, dit-il, cosmogonie, théologie, prophéties, morale, législation, histoire, poésie, apologues, allégories, dans des ouvrages écrits par des auteurs différens, en différens siècles, pour des buts différens.

L'homme illettré est-il capable de discerner toujours le sens littéral du figuré, un précepte temporaire de celui qui est perpétuellement obligatoire ; un précepte qui paraît repousser toute exception, mais qui est limité, modifié par un autre ; un précepte approprié à certains hommes, à certaines occasions, sans constituer un devoir pour tous les chrétiens dans toutes les circonstances ?

[1] S. Hilaire, *lib. de Synodis*, S. August., *tractat.* 18 *in Johan.*, c. 5.

[2] Cassien, *Collat.*, 10, c. 2, 3, 4, 5, etc.

[3] *De Origine Boehm.* 2.

Edmond Burke voyait surgir de ces difficultés tous les dangers du fanatisme [1].

Le lord Clarendon, Grey, et le docteur Hey, attribuent à une fausse interprétation de la Bible les horreurs de la guerre civile et le supplice de Charles I[er]. [2]. En laissant à chacun la faculté d'interpréter la Bible, on flatte la vanité, mère d'une multitude d'opinions particulières, dont les discordances ne peuvent être la doctrine de Jésus-Christ. De là autant de religions que de cerveaux. Jacques Boehm, Swedenborg y trouvent que les trois personnes de la Trinité sont concentrées en une seule, qui est Jésus-Christ; l'unitaire n'y voit de Jésus-Christ que l'humanité. Luther et Calvin y trouvent pour la Cène, l'un la réalité, l'autre la figure; l'Anglican, qui ne veut pas y voir la suprématie de saint Pierre et de ses successeurs, prétend y trouver la suprématie spirituelle du roi dévolue même à des femmes, puisqu'elle fut exercée par la reine Élisabeth; mais qui n'est dévolue à personne aux États-Unis d'Amérique, puisque les Anglicans de ce pays ne l'accordent pas au président de la république.

Le protestantisme suppose Jésus-Christ moins sage que tous les législateurs humains, puisque,

[1] *The Works of Edmond Burke*, tom V, pag. 335. Le discours sur l'acte d'uniformité.

[2] *The end of religious Controversy* (par le docteur Milner), in-8°., Londres, 1818, tom. I, pag. 177 et 191.

dans ce système, il aurait livré le sens et l'explication de ses lois à la raison, souvent égarée par l'ignorance, et dénaturée par les passions. Dans quel pays a-t-on jamais introduit un code de lois sans établir des tribunaux pour écarter les incertitudes, fixer les doutes et décider les contestations élevées sur leur application? Envoyez les ouvrages de Locke, de Blackstone, de Montesquieu à un peuple nouveau, avec la faculté pour chaque personne de juger ces ouvrages, d'en tirer les conséquences et de les appliquer, quelles seront les divergences? Les sociétés bibliques se composent d'hommes qui appartiennent à diverses sectes chrétiennes, et qui prétendent chacun trouver dans la Bible leur croyance respective; car si la Bible est infaillible, chaque interprète ne l'est pas.

L'unité de foi et de bercail est un principe avoué des protestans. En partant de là, et sans entrer dans un cercle vicieux, on demande si jamais l'unité de foi peut s'établir et se maintenir autrement que par l'autorité de l'Église, qui garantit le sens des lois divines. Elle a commencé à faire usage de cette autorité dès le premier des conciles, celui de Jérusalem, en disant: *Il a paru bon au Saint-Esprit et à nous*[1].

L'infaillibilité de l'Église ne résulte pas du devoir de lui obéir, car l'obéissance est due égale-

[1] Act. 15, 28.

ment à un père, à une mère, aux magistrats. Il faut donc recourir à un autre principe, celui de la conviction intérieure qui voit dans l'*Église du Dieu vivant la colonne et la base de la vérité* [1], Église à laquelle Jésus-Christ a dit : *Celui qui vous écoute m'écoute, celui qui vous méprise, me méprise* [2]*; que celui qui n'écoute pas l'Église soit considéré comme un payen et un publicain* [3]. *Je suis avec vous jusqu'à la consommation des siècles* [4]. Cette Église est indéfectible; pourrait-elle l'être si elle n'était pas infaillible? Aussi la prescription et l'autorité furent toujours invoquées comme preuves par Tertullien, Vincent de Lerins, saint Augustin et tous les Pères. Les Protestans eux-mêmes, qui rejettent l'infaillibilité, ont admis du moins l'autorité, car ils ont préféré celle de Luther et Calvin répudiant l'Église catholique, à l'autorité de l'Église répudiant Calvin et Luther. Un ministre distingué chez les Protestans de Strasbourg, en reconnaissant que la religion est la seule philosophie dont le peuple soit susceptible, convient aussi qu'il lui faut des lois positives[5]. Les Anglicans, par l'article 20 de leurs trente-neuf articles, déclarent que l'Église a autorité pour décider les questions de foi; cette asser-

[1] 1a. Timoth. 3, 15.
[2] Luc., 10, 16.
[3] Math., 18, 17.
[4] Math., 28, 20.
[5] De l'Éducation littéraire, par M. Hafner, pag. 40.

tion contredit évidemment le principe fondamental du protestantisme; mais ce n'est point à nous à concilier ces antilogies.

L'expérience réclame la nécessité d'un juge infaillible contre l'abandon du sens scriptural aux aberrations de l'ignorance.

Quelqu'un a osé dire, de notre temps, que la distribution et la lecture de la Bible avaient multiplié les crimes. On serait tenté de croire que cette assertion est un blasphème tracé par une main antichrétienne; mais en ramenant à son véritable point la question de la lecture des livres saints pour instruire et sanctifier les fidèles, cette lecture doit être proportionnée à leurs besoins, à leur capacité. La Bible, dit-on, est pour tout le monde; rien de plus vrai, la médecine aussi est pour tout le monde; concluerez-vous de là qu'il faut mettre entre les mains de l'enfance tous les livres de médecine et d'anatomie?

Il est une sorte d'analogie entre la nourriture de l'âme et celle du corps. Le lait peut convenir à tous les âges, depuis l'enfance jusqu'à la décrépitude; s'ensuit-il qu'on puisse donner à l'enfant qu'on allaite les viandes propres à un adulte? Les Psaumes et l'Évangile conviennent à tous les âges, en est-il de même du Cantique des Cantiques et d'une partie des prophètes? Que diriez-vous d'un prédicateur qui, dans une réunion d'enfans, prêcherait sur les devoirs des époux? que direz-vous de celui qui leur met en main le Lévitique? Toutes

les parties dont se composent nos livres sacrés sont également émanées de Dieu, également dignes de notre vénération; mais là s'applique, comme à tous les ouvrages du Créateur, la règle qu'il faut en user avec discernement. Ainsi pensait le célèbre évêque de Meaux, écrivant à l'abbé de la Trappe : « Je conviens qu'il ne faut pas permettre » indifféremment l'Ancien Testament; en éprouvant les esprits, j'en use ainsi; et j'ai dit à » M. Nicole que l'expérience m'avait appris que » l'*Ancien Testament*, permis sans discrétion, » faisait plus de mal que de bien aux religieuses [1]. »

Les mêmes observations ont été faites par des confesseurs vieillis dans la direction des âmes. Le repentir amène quelquefois à leurs pieds des hommes auxquels diverses narrations de la Bible offraient l'idée des passions charnelles, parce que leur cœur en était complice. Ils pensent, dit saint Augustin, que les patriarches n'ont pu être polygames que par sensualité, parce qu'eux-mêmes sont sensuels. Ils sont aussi incapables de juger les vertus des saints, que les estomacs malades de prononcer sur la bonté des alimens. On peut lire à ce sujet les réflexions de Duguet, dans son Commentaire sur les Livres des Rois [2]; et lire, dans le

[1] Œuvres de Bossuet, in-8°., Versailles, 1818, tom. XXXVII, lettre 64, pag. 466.

[2] Tom. II, p. 172.

Commentaire sur la Genèse, ses admirables réflexions concernant la tentation de Joseph par la femme de Putiphar.

Tout est pur pour ceux qui sont purs, et rien ne l'est pour ceux qui sont impurs et infidèles; mais leur raison et leur conscience sont impures et souillées [1]. Dans un chapitre sur la lecture de l'Écriture-Sainte le pieux auteur de l'*Imitation de Jésus-Christ*, recommande de la lire dans le même esprit qu'elle a été écrite [2]. Le Dieu qui résiste aux orgueilleux, et qui donne sa grâce aux humbles [3], exige qu'on écoute ses oracles avec humilité, docilité et pureté de cœur [4]. L'abbé de Saint-Cyran veut qu'à cette lecture on apporte les mêmes dispositions que pour communier; car les anciens ont remarqué, dit-il, une grande conformité entre le corps de Dieu et la parole de Dieu: l'un et l'autre est esprit et vie [5]. Notre Seigneur n'a-t-il pas dit que l'homme ne vit pas seulement de pain, mais de toute parole qui sort de la bouche de Dieu [6]?

[1] Ad Tit., cap. 1, v. 15.

[2] Liv. I, ch. 5.

[3] Jacob 4, 5.

[4] V. dans Lallouette un chapitre excellent sur la manière de lire avec utilité les Saintes Écritures.

[5] Lettres chrétiennes, etc., de M. de Saint-Cyran, 2e. édit., tom. II, Paris, 1648.

[6] Math., 4, 4.

Un savant Protestant a eu la franchise de justifier l'Église catholique, accusée de soustraire la Bible à la connaissance des fidèles. Nous croyons, disait Abauzit, avoir tout gagné sur l'Église de Rome, en donnant un libre cours à la Bible; elle l'a, car la défense est relative et non absolue. Ces défenses *relatives* ne furent jamais que des mesures de prudence contre les traductions infidèles, contre l'interprétation arbitraire qui ouvre la porte à toutes les erreurs, contre l'usage de livrer sans discernement à l'inexpérience de la jeunesse, à l'intempérance des imaginations corrompues qui abusent de tout, des écrits dont la lecture, pour être profitable, demande la maturité de l'esprit et la pureté du cœur.

La nature de cette discussion nous ramène aux sociétés bibliques. Leur établissement a trouvé des contradicteurs dans le sein du protestantisme, entre autres l'évêque Prettyman et l'évêque de Carlisle[1]. Le clergé anglican est d'autant plus inquiet sur la conservation de ses dîmes, de ses biens, de son existence politique, qu'il éprouve, comme on l'a déjà observé, des désertions fréquentes de laïques et d'ecclésiastiques, pour s'aggréger aux sectes par lesquelles l'*Église établie* est en quelque sorte bloquée, surtout par les Méthodistes. Une partie de ce clergé voit avec peine que dans les sociétés

[1] Le *Christian observer*, tom. XVI, pag. 27 *et suiv.*, contient un très-long article pour le combattre.

bibliques soient admis des Dissenters de toutes les nuances [1].

Quoique le clergé anglican des États-Unis, n'étant pas doté comme celui d'Angleterre, n'ait pas le même sujet de crainte, il manifeste, au moins partiellement, une égale répugnance à l'admission des diverses sectes dans la composition des sociétés bibliques. En 1816, Hobart, évêque anglican de New-York, publia une lettre pastorale, pour engager les épiscopaliens à ne pas s'y associer aux Chrétiens d'autres dénominations [2].

Jésus-Christ donnant la mission à ses apôtres, ne leur dit pas : Allez, *écrivez*; et la plupart n'ont rien écrit; mais il leur dit : Allez, *prêchez*, *instruisez*. La foi vient de ce qu'on a ouï; on a ouï, parce que la parole de Jésus-Christ a été prêchée [3]. Des milliers, et peut-être des millions d'hommes, avaient reçu l'Évangile avant qu'on eût écrit ni publié les livres du Nouveau Testament, dont plusieurs ont été rédigés sur des traditions; par exemple, les Évangiles de saint Luc et saint Marc. Il est incertain même si ce dernier avait vu le Sauveur. Ces livres furent inconnus à des nations entières, chez lesquelles le christianisme avait triomphé de

1 *Three Letters on the sujet of the bristish and foreign Societies*, etc., by Nicol. Van-Sittart, in-8°., London, 1820, 2e. édition.

2 *Christian Spectator*, in-8°., New-Haven, 1824, janvier, pag. 36 *et suiv.*, et surtout pag. 60.

3 Rom., 10, 17.

l'idolâtrie. Burgess, évêque anglican de Saint-David, répond que les épîtres de saint Paul étaient envoyées aux diverses Églises ; cela est vrai ; mais, avant l'arrivée de ces épîtres, les Romains, les Corinthiens, les Philippiens, étaient devenus Chrétiens, non par la lecture, mais par les prédications des ouvriers évangéliques ; « et, supposons, dit » saint Irénée, que les apôtres n'eussent laissé au» cun écrit, n'aurions-nous pas suivi la tradition » par l'entremise de ceux auxquels ils ont confié » les Églises ? Actuellement, plusieurs nations » barbares croient en Jésus-Christ, sans avoir lu » aucun écrit [1]. » Ainsi, un fait indéniable, c'est que le christianisme est antérieur à l'existence de ces écrits, sans lesquels il pouvait se perpétuer.

Mais, nous dit-on, la tradition l'eût altéré. Qu'en savez-vous ? Jésus-Christ, qui a promis d'être toujours avec son Église, pouvait conserver, dans toute leur pureté, les vérités orales comme les vérités écrites : sa puissance n'est-elle pas infinie, comme sa justice, comme sa bonté. Par un effet de ses desseins adorables, ont été composés les ouvrages qui forment le Nouveau Testament, s'ensuit-il qu'ils contiennent toutes les vérités que nous devons croire ? Le docteur Marsh convient que la tradition fut la première règle ; mais il prétend qu'ensuite on écrivit *tout* ce qui était tradition.

[1] S. Irénée, l. 4 et 64.

Une seule chose manque à son dire, c'est la preuve.

Dans l'onzième rapport de la société biblique, on vante le caractère religieux des Islandais, en avouant que la Bible chez eux est très-rare. On peut donc être Chrétien sans la lire. Si elle était nécessaire pour le salut, il faudrait, dans le système protestant, en exclure tous ceux qui, ne sachant pas lire, sont incapables d'asseoir leur croyance sur l'examen particulier des dogmes, et dans le nombre de ceux qui savent lire, en est-il beaucoup qui puissent ou qui veuillent se livrer à ce genre d'examen pour fixer leur croyance? Ce moyen est impraticable pour la majorité; la plupart ne l'établissent que sur une autorité humaine, celle de leurs ministres. Chez les Catholiques, ce procédé est raisonnable, parce qu'ils admettent l'autorité de l'Église. Il n'en est pas de même chez les Protestans, qui la rejettent; mais au fond, les uns et les autres croient, par l'autorité à laquelle on est contraint de revenir, lors même qu'on la rejette [1].

Entre les ouvrages publiés par des Protestans contre le projet de répandre dans les deux hémisphères la Bible sans notes ni commentaire, on a distingué celui du révérend O'Callaghan.

Tous les livres dont se compose le recueil des Écritures, appartiennent, dit-il, à une antiquité

[1] Lettre de feu M. Nicole, pour servir de continuation, etc. In-12, 1746, lettre VIII, pag. 41.

fort reculée : le plus récent est du premier siècle de l'ère chrétienne. La disparité de temps, d'objets, de style, d'usages, d'idiomes, l'obscurité des prophéties, la faiblesse de notre intelligence, et une foule d'autres difficultés, lui prouvent que la Bible étant de tous les livres le plus difficile, elle n'est pas accessible ni convenable à tous les âges, à tous les états. Le Juif ne veut pas y voir le Messie. Muncer y trouvait que la richesse était *un crime;* les sectes les plus extravagantes y ont cherché des appuis. Après avoir si énergiquement démontré les inconvéniens de l'interprétation individuelle, O'Callaghan (qui le croirait), soutient contre Rome le principe de l'esprit privé qu'il approuve *quand il est bien compris ;* mais il se garde bien de tracer la limite où il doit s'arrêter. Une contradiction nouvelle, c'est d'insister sur la nécessité de l'interprétation par le clergé, sans quoi, dit-il, il est inutile, et on dira la même chose de ses sermons. Il veut dès lors qu'en distribuant les livres bibliques, on y joigne un commentaire sur l'Évangile, les Psaumes et le livre liturgique de l'Église anglicane [1].

Tel est pareillement l'avis du docteur *Herbert Marsh*, évêque de Péterboroug, qui voit des inconvéniens à ne pas donner le livre des priè-

[1] *Thoughts on the tendency of Bible societies as affecting the established church*, by the Rev. O'Callaghan, in-8°., London, 1817.

res avec la Bible ; il avoue que les pauvres ne peuvent la comprendre sans assistance[1]. Que devient alors le grand principe du protestantisme, que la pure parole de Dieu est suffisante? En partant de là, le Presbytérien voudra joindre à la Bible son catéchisme ; le Méthodiste, les sermons de Wesley ; le Quaker, la lumière de l'esprit ; le Swedenborgiste, les rêveries du fondateur de sa secte. A cette occasion un prêtre catholique anglais, habile controversiste et prédicateur, décédé à la fleur de son âge, Gandolphy adresse sur cet aveu, au docteur Herbert Marsh, deux épîtres congratulatoires, qui sont riches de faits et fortes de raisons[2]. Une félicitation de ce genre n'était pas de nature sans doute à lui plaire : un de ses confrères, l'évêque de Saint-David, dans la circulaire déjà citée, s'efforce de repousser les observations critiques de Gandolphy par cette apostrophe : « Quoi ! parce que des gens appartiennent à une société qui se borne à distribuer la Bible, s'ensuit-il qu'ils soient moins actifs à distribuer le livre de prières ? » Cette réponse, qui n'en est pas une, esquive la difficulté.

La société biblique de Londres, mère de toutes

[1] *An inquiry in to the consequences of neglecting to give the prayer book with the Bible*, et un Sermon du même auteur, prêché à Londres en 1811.

[2] *A congratulatory Letter to the Rev. Herbert Marsh*, etc., by the R. P. Gandolphy, in-8°., London, 1812, et *a second Letter, ibid.*, 1813.

les autres, au nombre de plusieurs centaines, je dirais presque de plusieurs mille, se compose d'hommes appartenant à presque toutes les sectes chrétiennes, mais surtout de Méthodistes. Leur principal fondateur, John Wesley, dans la préface vantée de ses sermons, se compare à *une flèche qui traverse la vie*. Il ignorait le chemin du ciel, mais Dieu le lui enseigne dans un livre nommé la *Bible*, et *qui lui suffit*. Cependant, plus bas, on apprend qu'il ne lui suffit pas, car quelquefois il a des doutes. Pour les éclaircir, non-seulement il recourt à Dieu, mais en outre il consulte les personnes savantes dans les choses divines et les ouvrages d'auteurs qui se sont fait un nom. Nous lisons (c'est lui qui parle), nous lisons la Bible, et pour ne pas nous reposer sur notre intelligence, nous la comparons soigneusement avec les écrits des premiers pères. Ainsi Wesley, consultant les vivans et les morts, invoque des témoignages humains et se réfute lui-même; mais, comme les Protestans ne reconnaissent pas ici-bas d'autorité infaillible, il n'est pas sûr de sa route, et cet aveu doit être celui de tous les réformateurs. Le principe protestant est donc faux, puisque, la Bible à la main, jamais ils n'ont pu s'accorder. Leurs dissidences d'opinions rappellent la confusion des langues.

Après avoir tant insisté sur la lecture de la Bible, sans notes et sans commentaire, la distribution du livre liturgique est une modification du

premier système. Les Protestans ont même établi à Londres, en 1799, et dans beaucoup d'autres villes de leurs îles et du continent, en Allemagne, en Suisse et même en France, des sociétés dont l'objet est de répandre une foule de petits traités ascétiques; mais à quoi bon ces traités, si la Bible suffit, et si chacun peut l'interpréter?

Quelles que soient les distances d'opinions entre les sectes chrétiennes, elles furent toujours et toujours elles seront réunies en un sentiment d'hostilité et de haine contre l'Église catholique, qui ne hait personne. Un écrivain protestant, déjà cité dans ce chapitre, voit, dans l'institution des sociétés bibliques, l'esprit d'opposition à Rome [1]. Un journal catholique anglais cite un ministre, nommé Cotterel, qui, dans un sermon prêché en 1813, en présence d'une de ces sociétés, espère que la distribution de Bibles contribuera puissamment à renverser le pouvoir papal [2].

Sans doute il est respectable et louable le zèle qui, dans des pays couverts des ténèbres de l'idolâtrie, porte la lumière de l'Évangile; mais ce motif est-il le seul qui ait présidé à la formation des sociétés bibliques? La distribution de tous les livres saints, sans explications et sans notes, décèle l'intention de faire prévaloir le principe fondamental du protestantisme, et de rejeter toutes les traditions dogmatiques.

[1] *O'Callaghan*, pag. 33.

[2] *The orthodox Journal*, octobre 1813, pag. 179.

On a vu précédemment qu'avant la publication des livres qui composent le Nouveau Testament, le christianisme, par la prédication, c'est-à-dire la tradition orale, fit de vastes conquêtes; que, dans tous les pays et tous les siècles, la tradition orale des doctrines et des faits, conséquemment la voie d'autorité, est le seul moyen d'instruction des personnes illettrées, chez les Protestans comme chez les Catholiques.

La foi vient de ce qu'on a entendu, dit saint Paul écrivant aux Romains[1]. Il loue les Corinthiens de ce qu'ils gardent ses *traditions*[2]. Il recommande aux Thessaloniciens de conserver les *traditions*, que vous avez, dit-il, apprises, soit par nos paroles, soit par notre lettre[3]. Il attache, comme on le voit, le même degré d'importance à ce qu'il dit qu'à ce qu'il écrit; il veut que Timothée prenne pour modèle les saintes instructions que ce disciple a entendues de sa bouche[4]. L'apôtre saint Jude exhorte les saints à combattre pour la foi qui leur a été laissée par tradition[5].

Successeurs immédiats des apôtres, et pénétrés de leurs maximes, saint Polycarpe, saint Ignace, appellent à l'appui de la doctrine les traditions

[1] Roman., 10, 17.
[2] 1a. Corinth., 11, 2.
[3] 2a. Thessalon., 2, 14.
[4] 2a. Timoth., 2, 14.
[5] Jud., vers. 3.

qu'ils en ont reçues[1]. C'est par la tradition que le pape saint Étienne prouve à saint Cyprien la validité du baptême conféré par les Hérétiques. L'Église a sanctionné la célèbre maxime de Vincent de Lerins, qui caractérise le dogme par ces mots: « Ce qui, en tout lieu, en tout temps, a été cru » par tous. »

Harenberg, écrivain protestant, déclare que les premiers Chrétiens ont suivi les traditions apostoliques; qu'ils les ont opposées constamment aux hérésies, et que les plus doctes des Chrétiens sont dans l'usage persévérant de prouver la certitude de leur doctrine par sa conformité avec celle des premiers Chrétiens[2].

Casaubon, Protestant, qui respectait la tradition, déclare, dans une lettre à Heinsius, que, par cette raison, on était mécontent de lui dans sa secte. Aussi, Casaubon avait de l'éloignement pour Dumoulin et d'autres ministres français, qui se jouaient de l'autorité des pères[3]. C'était une conséquence du principe de l'interprétation privée,

[1] S. Polycarp.; *ad Philipp.*, c. 7; et S. Ignace dans Eusèbe, *Histor.*, liv. III, cap. 36. On peut lire avec fruit, sur ce sujet, ce qu'ont écrit Neercassel, Bossuet, Bergier et Klupfel.

[2] *De Theologiâ primorum christianorum dogmaticâ ex monumentis patrum ecclesiasticis collectâ*, etc. Aut. J. Ch. Harenberg, in-4°.; Brunsvici, 1746, seq. 6 et 12.

[3] Perpétuité de la Foi, tom. I, pag. 49; et tom. II, pag. 23.

qui foulait aux pieds la chaîne de la tradition, et fermait l'oreille à la réclamation des siècles. Il est cependant des exceptions mémorables.

Grabe déclare que le mépris de la tradition, depuis les apôtres jusqu'à présent, est cause que l'unité rompue a laissé naître diverses sectes, dont chacune prétend se fonder sur la Bible, mais en l'expliquant selon ses désirs[1]. Les traditions primitives ont obtenu les éloges de Scrivenerus, Jewel, Thorndyke, Collier, Samuel Parker, Bramhal, Dodwel, Waterland, Beveridge, etc.[2]. Ce dernier avoue que le consentement de toutes les Églises doit être pour nous comme la voix de l'Évangile. Un savant ministre anglican d'Amérique, Jarvis, veut que, « pour interpréter l'Écriture, on consulte » la primitive Église; car une opinion qui n'est pas » nouvelle se recommande à ce titre. La vénérable » antiquité a le caractère de la vérité religieuse. » En suivant cette route, on n'eût pas attaqué le » dogme de la Trinité[3]. » George Bullus se servit avec succès de ce moyen pour établir la divinité de

[1] Grabe, sa préface du *Spicilegium SS. Patrum et hæreticorum sæculi*, etc., in-8°., 2e édit., Oxoniæ, 1714.

[2] Beveridge, en tête de sa défense du canon de l'Église. Scrivenerus, préface de son Apologie des SS. Pères, pag. 16, 34 *et suiv.* de l'ouvrage, et Discussion amicale, etc., par Tevern, évêque actuel de Strasbourg, in-8°., Londres, 1817, tom. I, pag. 170, 176, etc.

[3] *Dr. Jarvis's sermon on regeneration*, in-8°., Boston; 1822, pag. 20 *et suiv.*

Jésus-Christ, ce qui valut à cet évêque anglican les félicitations du clergé de France. Klupfel cite d'autres écrivains protestans, défenseurs également de la tradition[1], auxquels il pouvait ajouter John Hugues, et tous les auteurs anglicans, qui, pour établir contre les Calvinistes la nécessité de l'épiscopat, se fondent uniquement sur la tradition[2].

L'art. 27 des trente-neuf anglicans, concernant le baptême des enfans, dit que cette pratique est conforme à l'institution de Jésus-Christ; si l'on eût demandé aux rédacteurs d'où ils l'avaient appris, auraient-ils pu répondre autrement qu'en invoquant la tradition, car la Bible n'en dit rien. Ici se présente et s'adapte à merveille une anecdote insérée dans les Mémoires de mistriss Hutchinson.

Cette dame, étant devenue mère, eut, sur le baptême des enfans, des doutes que partageait le colonel, son mari. Pour les éclaircir, il invita à dîner tous les ministres du voisinage, et leur exposa ses inquiétudes. Aucun d'eux n'ayant pu justifier par la Bible le baptême des enfans, on se réduisit à alléguer la tradition de l'Église depuis son origine, et l'enfant de Hutchinson ne fut pas baptisé. Alors les ministres insultèrent les deux

[1] *Engel. Klupfel Institut. theolog. dogmat.*, in-8°., Viennæ, 1807, tom. I, pag. 85.

[2] Dissertation de John Hugues, en tête de son édition du Traité de saint Jean Chrysostôme sur le Sacerdoce, in-8°., Cantabrigiæ, 1712.

époux, en les traitant de fanatiques et d'Anabaptistes [1].

Les Protestans, embarrassés pour soutenir la validité du baptême des enfans contre les Anabaptistes, n'ont pour arme défensive que la tradition. L'Église anglicane leur opposera-t-elle le vingtième de ses trente-neuf articles, qui lui attribue l'autorité de juger dans les controverses de la foi? L'Anabaptiste demandera d'où dérive cette autorité que s'attribue l'Église anglicane. Un docteur catholique, Lingard, ajoutera : Cette prétention vous condamne, et légalise la sentence portée contre le protestantisme, lorsqu'il commençait à dogmatiser.

Le sixième des trente-neuf articles porte que jamais dans l'Église on n'a douté de l'autorité des livres canoniques. Cette assertion est un appel à la tradition. Pour échapper à la force de cet argument, le docteur Marsh distingue la tradition de témoignage de la tradition du dogme. Lingard lui répond que cet article sixième ne parle pas d'authenticité, mais d'autorité, et que la doctrine est inséparable du témoignage [2].

Jean Barclay, apostrophant les sectaires, leur disait : De qui tenez-vous la Sainte-Écriture, et

[1] V. les Mémoires de mistriss Hutchinson, dans la collection de M. Guizot, tom. II, pag. 126.

[2] *Strictures on Dr. Marsh's comparative view of the Church of England and Rome*, by the Rev. John Lingard, in-8°., London. 1185.

comment savez-vous qu'elle est canonique[1]? C'est par la tradition que les Protestans ont reçu la Bible.

Beausobre l'avoue[2]. Or, la Bible, selon Hooker, ne peut pas se rendre témoignage à elle-même, et Chillingworth en convient[3]. Ce dernier ajoute que la Bible n'est pas un objet de foi, et qu'on peut être sauvé sans croire qu'elle est la parole de Dieu; c'est reconnaître implicitement qu'on peut connaître les vérités dogmatiques par la tradition orale, et, d'un autre côté, c'est justifier à l'avance les tentatives des néologues allemands, qui, depuis la moitié du siècle dernier, ont déployé tant d'efforts pour démolir sourdement l'édifice du Christianisme, soit en contestant la canonicité de divers livres de l'Écriture, soit en réduisant leur autorité au niveau des livres profanes.

Nos frères protestans ont reçu la Bible des mains des Catholiques. La tradition leur est arrivée par la même voie. Ainsi, la tradition et la Bible étant sorties de la même source, pourquoi refusent-ils par celle-là d'interpréter celle-ci? Cette observation, consignée dans un autre de mes ouvrages, a été signalée par des critiques anglais comme un sophisme. Nous recevons la tradition, disent-ils,

[1] *Joan. Barclaei parenesis ad sectarios*, in-8°., Rome, 1617, pag. 223.

[2] Beausobre, Hist. du Manichéisme, tom. I, p. 141.

[3] *Hooker, Eccles. polit.*, l. 3, sect. 8.

comme les œuvres d'Homère, sans être obligés d'adopter les scolies marginales.

Mais si, pour Homère, la tradition constante des scoliastes déterminait le sens d'un passage, le rejetteriez-vous? Le témoignage des anciens pères, selon le docteur Mant, est un des meilleurs *critérions* pour connaître le sens de la Bible[1].

Sans insister sur ces considérations, j'adresserai aux critiques une réponse plus directe. Si la tradition est une autorité suffisante pour vous garantir que la Bible est la parole de Dieu, comment ne l'est-elle pas pour en garantir le sens?

La validité du baptême des enfans, la substitution du dimanche au Sabbat, qui était d'institution divine, ont été reçues par les Protestans, comme la Bible par la tradition. Un Dissenter anglais, Josiah Conder, qui écrivait en 1818, a senti la force de l'objection sur ces trois articles, et voici comment il tâche de la résoudre[2].

L'authenticité et l'intégrité du Nouveau Testament ne sont pas une matière de foi, c'est-à-dire un dogme, mais un préliminaire établi d'après les règles de la critique. Elle prouve historiquement que ces livres ont été reçus par l'Église, comme formant le canon des Saintes-Écritures; mais leur autorité, comme écrits révélés, ne ré-

[1] Mant, *Appeal to the Gospel*, pag. 306.

[2] *On Protestant non conformity*, by Josiah Conder, in-8°., London, 1818, tom. II, pag. 311 *et suiv*.

sulte pas de ces règles. Ils sont ce qu'ils sont, indépendamment du témoignage des hommes. Il applique le même raisonnement à la validité du baptême des enfans et à la substitution du dimanche au Sabbat, d'où il conclut que la tradition ne figure ici que comme monument historique, mais insuffisant pour établir une règle de foi.

Ce raisonnement peut s'appliquer à tous les codes en vigueur sur la terre. Ils émanent d'un pouvoir constituant ou législatif; mais le sceau qui leur imprime le caractère de la loi est la promulgation, sans laquelle on ne serait pas tenu de leur obéir. Il en est de même des trois articles dont il s'agit. Leur promulgation, c'est-à-dire la tradition seule nous apprend la substitution du dimanche au Sabbat, la validité du baptême des enfans, l'authenticité des livres saints, et quoique, dans le principe, tout cela émane de la volonté divine, cette volonté nous est manifestée, non par une révélation immédiate à chacun de nous, mais par un moyen adapté à notre nature, à notre intelligence, et dont la certitude morale porte dans l'âme une conviction égale à la certitude mathématique [1].

Les miracles rapportés dans la Bible furent l'œuvre de Dieu; mais c'est la tradition qui nous garantit la véracité de ce livre. Par la tradition, nous savons que telle prophétie a précédé son accomplissement. L'Église ne peut pas créer un

[1] *V.* dans la première Encyclopédie, l'article *Certitude*.

dogme, ni établir une règle de foi; mais elle declare ce qui est règle de foi, ce qui est dogme, et c'est le cas de répéter après saint Augustin : Je ne croirais pas à l'Évangile s'il ne m'était garanti par l'Église. C'est pourtant une autorité humaine dont le Catholique reconnaît l'infaillibilité. Le Protestant la lui refuse; alors quelle certitude lui reste de la canonicité des livres saints? Une autorité faillible à ses yeux peut-elle lui imposer l'obligation de sanctifier le dimanche, et lui garantir la validité du baptême des enfans?

Les mêmes observations s'appliquent à d'autres pratiques sur lesquelles on ne trouve rien dans la Bible, telles que la procession du Saint-Esprit, le baptême par affusion et par aspersion au lieu d'immersion. La validité du baptême administré par des laïcs et par des hérétiques, la nécessité d'être baptisé avant d'être admis à communier[1].

A ces pratiques, sur lesquelles la Bible garde le silence, ajoutez-en plusieurs dont elle parle, et qui, chez les Protestans comme chez les Catholiques, sont abrogées. C'est le soir que Jésus-Christ célébra la Cène; il enjoignit à ses disciples le lavement des pieds[2]. Les apôtres, au concile de Jérusalem, défendent de manger des viandes d'animaux suffoqués[3]. Sans la tradition, les Pro-

[1] Neercassel, Traité de la lecture de l'Écriture-Sainte, pag. 84 *et suiv*.

[2] Evangel. Joan. 13, 14.

[3] Act., 15, 20.

testans sauraient-ils que ces trois pratiques ne sont plus obligatoires ?

Presque toutes les sectes séparées de l'Église ont admis dans l'origine, et la plupart conservent encore les trois symboles des Apôtres, de Nicée, et celui qui porte le nom de saint Athanase ; ils les ont reçus des mains de la tradition.

Depuis un demi-siècle, des écrivains protestans ont publié des recherches savantes sur les usages de la primitive Église et sur la constitution de sa hiérarchie ; les divergences d'opinions concernant ce dernier article ont multiplié en Écosse les sociétés séparatistes. Ces recherches sont un nouvel hommage rendu à la tradition.

Il est temps d'arriver au terme de cette discussion, qui se rattache à l'établissement des sociétés bibliques.

Les Catholiques, non moins que les Protestans, sont pénétrés de respect pour la Sainte Écriture, dont les richesses, dit saint Augustin, surpassent autant celles des livres des philosophes que les biens de la Terre promise surpassaient ceux de l'Égypte[1]. Pour nous, l'Église est l'interprète vivante, perpétuelle, des vérités consignées dans la Bible, dans le dépôt de la tradition ; et, d'après le même saint Augustin, nous répétons que celui-là n'aura pas Dieu pour père qui n'a pas l'Église pour mère[2].

1 Saint Augustin, *de Doctrinâ christian*, l. 2, c. 42.
2 Saint Augustin, contre *Epist. fundam*, c. 5.

Dans les sociétés détachées de la tige catholique, le principe de l'interprétation privée donne à chacun le droit de préférer la sienne à toute la science des saints pères et des commentateurs les plus érudits. Si la Bible est tout, et si elle est claire, pourquoi les Protestans sont-ils si divisés, car l'anarchie a fait chez eux d'étranges progrès? L'unité de foi en Jésus-Christ est-elle conciliable avec cette diversité et cette mobilité perpétuelle d'opinions, qui ne sait plus où s'arrêter? Ils écartent la voie d'autorité : or, jamais il n'y en eut, et jamais il n'y en aura d'autre, même parmi eux, non-seulement pour ceux qui ne savent pas lire, mais encore pour un nombre considérable de personnes auxquelles manquent le loisir ou la volonté de chercher dans la Bible ce qui doit former leur croyance.

Répandre la connaissance des Saintes-Écritures, faire circuler les diverses parties de ce livre divin de la manière la plus appropriée à l'âge, au sexe, à l'état, aux besoins des fidèles et à leurs dispositions pour se sanctifier, c'est entrer dans l'esprit de l'Église catholique, c'est pour les pasteurs un devoir indispensable et malheureusement trop négligé.

Si, parmi les Catholiques, quelques hommes respectables, évêques, prêtres et laïcs, se sont agrégés aux sociétés bibliques formées dans l'Église protestante, n'injurions pas leurs intentions. C'est d'après les faits qu'ils doivent être censurés ou absous ; il est certain qu'en général les Catholiques

ont repoussé l'affiliation à ces sociétés, d'après les motifs présumés ou connus qui ont présidé à leur formation. Ils trouveront, pour s'en éloigner, une raison de plus dans la discussion élevée récemment à la société biblique de Londres.

Plusieurs livres de l'Ancien Testament, reconnus canoniques par l'Église catholique, ne le sont pas chez les Protestans, qui cependant les ont toujours annexés aux exemplaires imprimés de leur Bible, soit comme moyens d'édification, soit comme monumens respectables par leur antiquité, et jamais on n'avait formé de plainte sur cette insertion, contre laquelle viennent de réclamer des sociétaires. Ils ont prétendu qu'en faisant réimprimer les livres saints pour être répartis dans les pays catholiques, on ne devait pas y joindre les ouvrages que les Protestans n'ont pas admis dans le canon des Écritures; diverses éditions, mutilées par suite de cette opinon, doivent être par-là même rejetées par les Catholiques. Les sociétaires protestans de New-York ont décidé la question comme leurs confrères britanniques[1]. Ceux du continent européen ne sont pas du même avis; mais la société biblique de Berlin le désapprouve formellement, et un ministre distingué du clergé strasbourgeois, Hafner, a déduit ses motifs d'opposition dans une lettre au président de la société biblique de Londres.

[1] *New-York observer and religious Chronicle*, 10 mai 1828.

Un ministre genevois, connu par de bons ouvrages et par sa modération, a examiné cette question dans un écrit publié sous le titre modeste de *Notice sur les Livres apocryphes de l'Ancien Testament* [1]. Chacun de ces livres est l'objet d'une discussion éclairée et précise. Des doutes ont suffi aux Protestans pour les écarter du canon; mais peut-être, dit-il, acquerra-t-on la preuve qu'ils sont inspirés, et lui-même y aura contribué par les solutions qu'il donne de plusieurs difficultés historiques et chronologiques. Il serait dangereux et injuste de les omettre dans l'édition des livres saints. Ce coup d'autorité fournirait des armes aux incrédules et aux Juifs. Il serait attentatoire aux droits des fidèles présens et à venir. Il agrandirait le mur de séparation entre l'Église catholique et les autres sociétés chrétiennes. Ce serait prendre sur soi une terrible responsabilité devant Dieu, en se déclarant juge infaillible des controverses [2]. Dans ce nouvel écrit, le pasteur Moulinié se montre Protestant, mais impartial et fidèle au principe qu'il a posé, que le zèle doit être réglé par la prudence; son ouvrage est un modèle en ce genre.

L'établissement des sociétés bibliques, leur diffusion rapide, leurs immenses travaux, forment,

[1] Notice sur les Livres apocryphes de l'Ancien Testament, en réponse à la question : Faut-il les supprimer ? in-8°., Genève, 1828.

[2] *Ibid.*, pag. 170.

disent-elles, une nouvelle ère pour le protestantisme. Dans l'enthousiasme, maintefois elles en ont parlé comme d'une autre Pentecôte, d'une seconde publication de l'Évangile.

Dans un discours lu en 1828 à la Société évangélique de Nyon, on assure que, depuis vingt-cinq ans, l'Évangile a été traduit et publié en quatre-vingt-dix-sept langues nouvelles, tandis que dans le long période des dix-huit siècles précédens, il n'avait été imprimé qu'en quarante-sept; en sorte que, de nos jours, il y a cent quarante-quatre langues, dans lesquelles est proclamée la *bonne nouvelle* de la réconciliation du pécheur avec son Dieu par le sang de Jésus-Christ.

Les hommes et les événemens d'ici-bas sont des instrumens entre les mains du Tout-Puissant. L'intervention de missionnaires protestans, surtout dans l'Australasie, pour retirer de l'idolâtrie les peuplades de ces contrées et leur faire connaître le vrai Dieu et le bienfait de la Rédemption, les prépare à recevoir un jour la plénitude des vérités dogmatiques.

L'impulsion donnée par les sociétés bibliques pour l'étude des idiomes étrangers est un avantage. Cependant leur jubilation admet des correctifs : car l'imperfection des traductions en diverses langues de l'Inde est attestée par les savans indigènes de ces contrées, entre autres Rammohun-Roy. (Voy. cet article).

Dans plusieurs colonies catholiques et protes-

tantes de l'Amérique, l'usage, ou plutôt l'abus, était (et peut-être il existe encore) de baptiser à leur arrivée ; sans instructions préalables, des cargaisons entières de pauvres Africains traînés en esclavage. En conclurez-vous que ce fût une conquête pour le christianisme? Il en est de même de la distribution des Saintes-Écritures ; il faut la juger par les résultats. Les agens de la société biblique en ont répandu abondamment en Orient, où tant de Persans, de Turcs et d'Arabes savent lire ; mais des relations venues de ces contrées nous assurent que si des Juifs, des Grecs, des Turcs acceptaient les livres distribués *gratis*, c'était pour les vendre aux épiciers, aux droguistes. Des Tartares s'en servaient pour bourrer leurs fusils. A Macao, des caisses de Bibles en chinois, arrêtées aux douanes, furent vendues à l'encan et achetées par des cordonniers du pays pour en faire des pantoufles. L'on peut citer le nombre des Bibles distribuées, mais peut-on citer beaucoup d'infidèles convertis par ces lectures [1]. La plupart de ces prétendus néophytes aux Grandes-Indes sont stimulés par l'intérêt pour avoir part aux largesses, aux distributions d'alimens ; en conséquence, on les a nommés *Chrétiens de riz* [2].

Si, comme je le crois, le but ostensible des so-

[1] Nouveau Journal asiatique, in-8°., Paris, 1828, n°. 7, juillet, pag. 40 et 41.

[2] V. Chronique du Levant, ou Mémoire sur la Grèce, in-8°., Paris, 1825, 3e. cahier, pag. 263 *et suiv*.

ciétés bibliques couvre quelques vues hostiles contre le catholicisme, et spécialement contre la tradition, reposons-nous sur celui qui a promis d'être avec son Église jusqu'à la consommation des siècles. La sagesse éternelle dirige tout vers l'accomplissement de ses desseins. Tôt ou tard les efforts de l'erreur tourneront au profit de la vérité. Soutenu par cette espérance, je suis pénétré d'attendrissement et d'admiration en voyant la persévérance infatigable d'hommes savans et zélés, pour traduire en tant de langues les Saintes-Écritures, faire luire la lumière de l'Évangile sur des contrées couvertes naguère des ténèbres du paganisme, annoncer aux enfans d'Israël et aux idolâtres, Emmanuel, le désiré des nations, l'ange de la nouvelle alliance, le messie, le rédempteur du genre humain, faire retentir les louanges du Seigneur au milieu des nations barbares, et, par la pratique des vertus chrétiennes, les préparer à obtenir de la miséricorde divine la connaissance de la vérité tout entière, qui seule peut les conduire au bonheur de l'éternité.

CHAPITRE IV.

ÉMANCIPATION DES CATHOLIQUES DES TROIS ROYAUMES.

Quelquefois la vivacité française a brusqué le dénoûment des affaires les plus sérieuses. En Angleterre, quelquefois on ajourne au-delà du terme marqué par la justice. Que d'années s'écoulèrent à débattre, dans les sessions parlementaires, la traite des noirs avant qu'on prohibât ce brigandage! Combien d'années s'écouleront encore avant qu'on abolisse l'esclavage colonial!

En 1778, le gouvernement anglais allégea faiblement le joug sous lequel gémissait depuis des siècles l'Irlande catholique. En 1779, Fox proposa de l'émanciper. Cette demande, reproduite d'année en année dans les deux chambres, par des hommes courageux, mais toujours écartée par la négative, rencontra constamment plus d'obstacles dans la chambre des pairs.

D'où provenait cette disparité d'opinion entre des hommes également pourvus des dons de l'intelligence? La faculté de raisonner étant commune à tous, il est évident que des motifs particuliers avaient faussé le jugement ou assoupli la con-

science. Le zèle religieux est le prétexte dont se couvrent les passions mondaines. Les privilégiés, dans tous pays, ont des intérêts différens de ceux des nations. L'aristocratie anglaise paraît être la plus enracinée et la plus tenace de toutes celles de l'Europe. Plusieurs familles des pairs (on en compte, je crois, soixante-neuf), jadis enrichies des dépouilles de l'Irlande, les ont transmises à leurs descendans. Des biens du clergé catholique on forma la riche dotation du clergé anglican. Créatures de la cour, les évêques furent toujours, à très-peu d'exceptions près, dévoués servilement à la cour. Il en est de même en France et dans tous les pays catholiques, où la puissance publique a usurpé la nomination des évêques.

Les détails qu'on vient de lire nous disent pourquoi les réclamations des Catholiques ont trouvé plus de résistance dans ce qu'on nomme la chambre *haute* que dans la *basse*. (J'emploie ici les expressions reçues, parce que l'antithèse grammaticale a triomphé de la logique.) Le banc des évêques, sauf deux ou trois exceptions, avait constamment repoussé l'émancipation. Quand les hommes sont simultanément juges et parties, l'intérêt personnel fait taire la raison, et si, dans la crise actuelle, une réclamation tant de fois présentée et rejetée est couronnée du succès, faut-il l'attribuer au sentiment d'un devoir à remplir, d'un tort à réparer, ou à des prévisions alarmantes, à des combinaisons d'une politique éventuelle? Le

continent européen ne peut avoir deux manières de penser sur cet objet.

Enfin, après un demi-siècle révolu, la discussion entamée l'an 1779 se termine en 1829. On abroge le code des lois pénales contre les Catholiques, dont l'une, entre autres, condamnait à être pendu un prêtre qui aurait dit la messe. Les sermens d'apostasie et de suprématie sont abolis, l'émancipation politique est prononcée; mais les restrictions avec lesquelles on la garotte attestent que cet acte de justice est arraché plutôt que consenti spontanément.

Dans ce demi-siècle d'intervalle, un déluge de pamphlets, de sermons, de placards, d'invectives et de mensonges contre l'Église catholique ont fait gémir la presse, ont souillé la littérature, et lorsque la décision était imminente, le bigotisme n'a-t-il pas encore fait jouer tous les ressorts pour la repousser? Cette révolution morale trouvera des historiens impartiaux, et quoique les passions offusquent le jugement, elle aura des interprètes véridiques dans toutes les sociétés religieuses.

Un écrit intitulé : *La Nouvelle grande Charte* contient les débats parlementaires sur l'émancipation et divers renseignemens qui se rattachent à cette mesure[1].

L'auteur porte à un million le nombre des Ca-

[1] *The new magna Charta or historical record*, etc. In-fol., London, 1829.

tholiques disséminés dans la Grande-Bretagne. Londres, avec le voisinage, en compte deux cent mille. Ils ont quatre cent cinquante-six églises ou chapelles, non compris les chapelles particulières.

A l'administration spirituelle sont préposés quatre vicaires apostoliques, évêques *in partibus*, en Angleterre, et trois en Écosse; ils sont nommés par Rome et révocables, ainsi que les prêtres employés sous leurs ordres, tous considérés comme missionnaires. Cette forme illusoire de gouvernement ecclésiastique, qui plaît à la cour de Rome, déplaît toujours aux Catholiques instruits sur les droits de la hiérarchie. Quelques-uns des plus distingués par leur piété, leurs talens, et dont plusieurs vivent encore, firent, il y a quarante ans, des tentatives pour avoir des évêques en titre, au lieu de ces *in partibus*; mais la résistance intéressée des derniers fit échouer le projet; et, comme il arrive souvent en pareil cas, les défenseurs d'une cause juste et raisonnable furent couverts d'outrages et de calomnies.

On se rappelle que Grattan, à la tribune parlementaire, comptait le nombre des Protestans en Irlande à ceux des Catholiques dans le rapport d'un à dix. L'auteur de l'écrit dont on vient de parler prétend qu'il est difficile d'avoir des documens certains sur cet objet. Les Catholiques, dit-il, élèvent leur nombre jusqu'à sept millions, tandis que les Protestans le rabaissent à quatre et demi; il croit néanmoins qu'on peut l'élever à cinq

et demi ; mais lui-même fournit les élémens d'un calcul plus élevé, car il reconnaît aux Catholiques neuf cent quatre-vingt-quatre paroisses, ayant chacune (calcul moyen) six mille paroissiens, ce qui donne pour résultat 5,904,000. L'auteur se trompe sur le nombre des archevêques et évêques qu'il porte à trente-deux. Il y a quatre archevêques, vingt-deux évêques et quatre coadjuteurs : ces prélats en titre, ainsi que les curés, ne sont pas révocables par le caprice. Chez eux les lois canoniques ont conservé quelque vigueur.

Il n'est pas inutile d'apprendre que dans les trois royaumes, 107 papiers-nouvelles ont soutenu la cause de l'émancipation, 87 l'ont combattue, 44 sont restés neutres.

Avant et pendant la discussion de cette année, ont été présentées des pétitions à la Chambre des pairs,

Contre l'émancipation.	2,521
Pour.	1,014
Différence.	1,507
A la Chambre des communes, Contre.	2,013
Pour. .	955
Différence.	1,058
Total, aux deux Chambres, Contre. . .	4,534
Pour. . . .	1,969
Différence.	2,565

Dans la Chambre des pairs, les discours de plu-

sieurs membres de la famille royale et des amis de la liberté ont contrasté avec les doléances presque larmoyantes du duc de Cumberland, de l'archevêque de Cantorbery, de l'évêque de Londres, etc.

Les protestations de divers pairs contre l'émancipation forment un tableau curieux; les uns la motivent par les calomnies suivantes: « *L'Église catholique* n'a jamais renoncé à ses doctrines dangereuses; les Catholiques ne se croient pas liés par des sermens; la liberté ne peut fleurir sous un gouvernement papiste. » D'autres repoussent le bill proposé, parce qu'il abroge les lois contre les Catholiques, parce qu'il dispense les Catholiques de reconnaître la suprématie spirituelle du monarque, et parce que le gouvernement doit être protestant. Plusieurs des motifs allégués peuvent se traduire dans les termes suivans : Il faut exclure les Catholiques, parce qu'on les a exclus.

Par l'acte d'émancipation, huit pairs catholiques anglais entrent de droit au parlement. L'auteur déjà cité offre une liste des Catholiques titrés des trois royaumes et des familles principales de cette religion. Ces détails sont étrangers à l'objet de mon ouvrage, ainsi que l'acte qui élève à 40 schel. (10 liv. sterl.) le droit électoral.

Les couvens de religieuses catholiques sont autorisés, mais des mesures sont prises pour écarter les moines, et surtout les jésuites.

Un *clergyman* protestant ne peut être membre de la chambre des communes. La même exclusion, appliquée au clergé catholique, porte qu'un homme dans les *saints ordres* ne peut y siéger, et si un Catholique laïc, membre de cette chambre, s'agrégeait au corps sacerdotal, dès ce moment sa place serait vacante. L'expression des *saints ordres* demanderait une explication. Les ordres mineurs et le sous-diaconat y sont-ils compris ? Les *clergymen* anglicans sont exclus de la chambre des communes, parce que leur Église est représentée dans la chambre des pairs par le banc des évêques, mais aucun évêque catholique ne siége à cette chambre; sans doute on n'en exclurait pas, soit un Pair qui serait promu aux *saints ordres*, soit un ecclésiastique qui hériterait de la pairie. Ces deux cas ne sont pas impossibles, et j'ai ouï dire que le second avait eu lieu pour l'abbé Belasyse, dans les premières années du siècle présent.

Un article du bill défend aux prélats catholiques de prendre le titre d'archevêque et d'évêque d'une ville qui a un archevêque ou un évêque protestant. Sous la domination de l'Autriche, de la Russie, de la Prusse et en Orient, des villes ont chacune un évêque grec et un latin, un évêque grec ou arménien uni, et un autre non uni, mais *l'established church* est plus exigeante que les gouvernemens russes et musulmans. Ces vénérables évêques irlandais qui, à travers les siècles de per-

sécutions ont conservé les titres de leurs siéges, ne pourront pas les prendre (sans doute dans les actes officiels et civils), car la défense ne peut frapper ni sur les actes purement ecclésiastiques, ni sur les relations sociales. Le protestantisme épiscopal a une existence politique en Angleterre ; le protestantisme presbytérien en a une en Écosse ; le catholicisme en a une au Canada : dans l'Irlande, presque entièrement Catholique, les évêques seraient dépossédés de leurs titres ! Comment les désignera-t-on ? Sans doute par la formule suivante, le docteur *tel*, évêque catholique à tel endroit. Cette mesure révèle l'étendue de la rancune anglicane.

Ces observations conduiraient naturellement à examiner de nouveau un point agité par des publicistes anglais : les avantages et les inconvéniens d'un établissement civil pour un culte quelconque, sur lequel, en Angleterre, après avoir tant disputé, on dispute encore. On peut, à cet égard, consulter les ouvrages de Roger, Paley et autres, qui, en qualité d'Anglicans, ont soutenu ce système; on pense bien qu'il a été combattu par les Dissenters.

Berington, curé catholique, a prouvé, dans son ouvrage sur *les droits des Dissenters*, que ce système était nuisible à l'Église et à l'État [1].

[1] *The lights of dissenters from the established church, in relation principally to english catholics*, in-8°, 1789, page 34.

Des institutions de ce genre peuvent être en faveur de l'erreur comme de la vérité ; dans le premier cas, elles ne font que prêter au mensonge des appuis humains dont la vérité n'a pas besoin. Fille du ciel, elle triomphe par des moyens dignes de sa céleste origine. Que les pasteurs catholiques, pénétrés de leurs devoirs, unissent toujours à la solidité de l'instruction, l'efficacité du bon exemple, ils feront des conquêtes réelles et durables ; tandis que l'inquisition, les dragonades et les faveurs des cours, ne firent jamais que des hypocrites.

A l'égard des cultes, tout ce que peut légitimement l'autorité, c'est d'empêcher qu'on ne les trouble et qu'ils ne troublent. Honneur aux pairs et aux députés dont le courage, inflexible dans cette lutte déplorable, a provoqué, préparé, et enfin obtenu, ou plutôt arraché un succès. Par principe de conscience, ils voulaient ce que d'autres n'ont proposé ou adopté que par calcul politique, et peut-être après avoir tourné leurs regards vers la Russie.

Les Anglicans consentent enfin à voir siéger dans leur parlement des *Idolâtres* ; c'est l'épithète dont ils ont si long-temps gratifié les Catholiques ; enfin sont reconnus membres de la cité les descendans de cette religion qui, autrefois, embrassait les trois royaumes ; de cette religion pour laquelle ont versé leur sang l'évêque Fischer, le chancelier Thomas

Morus, et, sous différens règnes, tant d'ecclésiastiques et de laïcs[1].

Fasse le ciel que, désormais, Catholiques, Anglicans, Dissenters abjurant toutes préventions, toute animosité, ils confondent leurs sentimens dans les étreintes d'une tendresse mutuelle, et qu'ils travaillent de concert au bonheur de leur patrie, sans oublier que tous les peuples sont solidaires! Malheur à celui qui voudrait fonder sa prospérité sur les désastres des autres.

Le bill d'émancipation peut être considéré comme le préambule de mesures ultérieures. Plusieurs fois déjà les dîmes ont été l'objet de débats parlementaires. Cette discussion rentrera tôt ou tard dans les deux chambres. Elles examineront s'il est juste de forcer les Catholiques et les Dissenters à payer un impôt très-onéreux pour un culte qui n'est pas le leur; s'il est dans les principes de l'économie politique de maintenir irrévocablement dans les mains du clergé anglican des propriétés territoriales qui, en général, sont mal cultivées. Le patronage laïc pour la nomination à la plupart des bénéfices, les dispenses de résider multipliées à tel point que plus de moitié des titulaires ne résident pas, et d'autres abus accumulés, pourront attirer aussi les regards de la législature, d'autant plus qu'à ces divers objets se rattachent des cal-

[1] *Memoirs of missionnary priests* (par Challoner), in-8°., 1741.

culs financiers qui, dans l'état actuel des affaires publiques, ont une si haute importance.

D'après les données acquises sur l'état de l'Europe, les hommes réfléchis sont convaincus qu'elle ne peut rester stationnaire ; que la structure politique de diverses contrées subira prochainement d'inévitables métamorphoses. Ils sont bien imprévoyans, bien aveugles, bien arriérés de leur siècle les potentats qui se flattent d'enchaîner le présent et de dominer l'avenir. L'artillerie de la pensée, plus formidable que toutes les autres, en dirigera les explosions, ou leur imposera silence; des théories qu'on proscrit, deviendront des faits; des hommes proscrits pour les avoir soutenues, seront réhabilités dans les fastes de l'histoire. L'opinion galope, les nations marchent, les gouvernemens se traînent, tirez l'horoscope.

CHAPITRE XI.

MÉTHODISTES, SECTES DE WESLEY ET DE WHITEFIELD.

DANS la première édition de l'Histoire des Sectes religieuses, furent insérés, sur les Méthodistes, quelques extraits des mémoires de Lackington, avec la réflexion suivante: « Citer un auteur, ce n'est pas approuver toutes ses idées, ni sa manière burlesque de les énoncer. » La défiance que je manifestais a été justifiée par Lackington même, qui ensuite a désavoué son ouvrage.

Sur la foi de plusieurs écrivains, j'avais attribué au principal fondateur des Méthodistes, John Wesley, une lettre que, dans un âge fort avancé, il avait, disait-on, écrite à une jeune femme [1]. Or, il est actuellement constaté que cette lettre apocryphe était une fourberie tramée par des pervers. J'offre des remercîmens aux personnes qui m'ont fourni le moyen de réparer des erreurs in-

[1] Mistriss Mortimer, toujours environnée de l'estime publique, était la tante du docteur Ritchie, un de ces courageux Anglais qui, pour explorer l'intérieur de l'Afrique, ont sacrifié leur vie et péri au milieu des déserts.

volontaires [1]. Après avoir acquitté ma conscience en remplissant ce devoir, j'entre en matière.

Dans l'ouvrage périodique, intitulé *le Catholique*, par le baron d'Eckstein, on lit que Cromwell exploita le fanatisme des sectaires contre l'Église et l'Etat; mais qu'il agit particulièrement contre les Quakers et les *Méthodistes* [2]. La secte dont on va tracer l'historique, est postérieure d'environ un siècle. Quels étaient donc ces *Méthodistes*, contemporains du *protecteur?* Mosheim nous apprend qu'au dix-septième siècle, on appelait ainsi des controversites catholiques, qui avaient inventé une nouvelle méthode pour combattre les Protestans [3]. Southey remarque, d'après divers auteurs, qu'à la même époque on donnait ce nom à certains prédicans dont les discours, étrangers à tous les ornemens de la littérature, étaient remarquables par leur extrême simplicité [4]. Ces deux explications sont discordantes; tout ce qu'on peut en

[1] Miss Wesley, fille de Charles Wesley, nièce de John Wesley, et mistriss Schimmelpenning, auteur de plusieurs écrits sur les matières religieuses, et spécialement sur la célèbre école de Port-Royal, dont elle a, en Angleterre, préconisé les vertus, et fait connaître les ouvrages.

[2] *Le Catholique*, in-8°., Paris, 1826, tom. 2, pag. 168 et suiv.

[3] *Histoire ecclésiastique*, par Mosheim, édition d'Yverdun, in-8°., 1776, tom. 5, pag. 175.

[4] *The life of Wesley and the rise and progress of methodism, by Robert Southey*, in-8°., London, 1820, tom. 1, pag. 467.

conclure, c'est que déjà, sous Cromwell, le nom de *Méthodistes* fut employé à désigner une sorte de Piétistes ; ensuite on a transporté la même épithète à des hommes dont la dévotion offrait à peu près les mêmes caractères.

En 1729, l'université d'Oxford fut le berceau du Méthodisme. Quelques étudians, assidûment occupés de la Bible, formèrent une petite société dirigée par les deux frères John et Charles Wesley, fils d'un ministre de l'Église anglicane. John, né en 1703, à Epworth, comté de Lincoln, est mort, en 1791, à 88 ans. Son frère puîné, Charles, était décédé, en 1788, à 79 ans. Ils avaient pour ainsi dire compassé toutes leurs actions, et distribué leurs momens entre l'étude, la prière et l'exercice d'autres bonnes œuvres. Cette conduite régulière les fit appeler *Méthodistes* par dérision, et ils adoptèrent cette dénomination, quoiqu'elle ne fût pas de leur choix.

A cette société naissante s'agrégea, en 1735, George Whitefield, né en 1714, à Glocester, et mort en 1770; il est regardé comme le second fondateur du Méthodisme. Les deux Wesley partirent pour aller convertir les indigènes du Nouveau-Monde, et abordèrent en Géorgie. Whitefield voulant coopérer à leurs travaux, s'y rendit trois ans après, et, par les contributions volontaires de ses auditeurs, il fonda une maison d'orphelins à Savannah. John Wesley revint le premier en Europe, et forma des assemblées, surtout à Bristol,

qui devint en quelque sorte la Métropole du méthodisme. Ses sectateurs étant très-nombreux, il les répartit en quatre classes, hommes et femmes, garçons et filles, qui, indépendamment du culte public, où tous étaient rassemblés, avaient des réunions particulières. Ces classes furent subdivisées en bandes de trois ou quatre, pour conférer sur les matières spirituelles, s'exhorter, s'encourager. Chaque membre devait y dévoiler aux autres l'état de son âme, les grâces qu'il avait reçues, les tentations qu'il avait éprouvées, celles auxquelles il avait succombé, les péchés qu'il avait commis. Cette espèce de confession a été critiquée amèrement par des adversaires du Méthodisme. Les assemblées hebdomadaires étaient suivies d'assemblées trimestrielles, où n'étaient admis que les membres de la société, en présentant leur *ticket* ou billet d'entrée. La prédication, la prière, et le chant des cantiques, étaient l'objet de ces réunions.

Le comte de Zinzendorf, étant allé d'Allemagne en Angleterre, eut occasion de conférer avec John Wesley, dont les adhérens, depuis 1738 à 1743, eurent quelques relations avec les Moraves. La fusion projetée entre les deux sectes ne s'effectua pas; mais Wesley adopta plusieurs de leurs coutumes, entre autres celle des *fêtes d'amour*, espèce d'imitation des Agapes, usitées dans les premiers temps du christianisme. C'étaient des repas à l'église après la communion : le but était d'entrete-

nir la concorde parmi les fidèles, et d'aider les pauvres. Ils ont lieu chez les Chrétiens de Saint-Thomas, sur la côte du Malabar[1]; plusieurs sectes modernes en ont rétabli l'usage. Chez les Moraves, on donne à chacun un petit gâteau et une ou deux tasses de thé; chez les Méthodistes, même distribution de gâteau, et de l'eau en place de thé. Il fut réglé que les sexes respectifs auraient séparément leurs *fêtes d'amour*, suivies d'autres fêtes du même genre, où les deux sexes sont réunis.

Le gouvernement suprême de la société appartient à l'assemblée générale des ministres, sous le nom de *conférence*. La première eut lieu en 1744, et cet usage annuel n'a jamais été interrompu. Les autorités fractionnaires et subordonnées ont une direction convergente vers la *conférence*, qui règle souverainement au spirituel et au temporel tout ce qui intéresse la société. Cette création d'un pouvoir central, est une combinaison adroite qui consolide la structure de l'édifice.

On vient de dire que le père des frères Wesley était ministre à Epworth; des affaires urgentes l'ayant obligé de s'absenter pendant quelque temps, sa femme voyait avec douleur que l'office paroissial était interrompu. Un dimanche elle convoque dans sa maison les habitans, lit un sermon de son mari, récite les prières liturgiques,

[1] *Universal Magazine*, 1806, pag. 29.

et célèbre le service religieux [1]. Cette invasion des fonctions ministérielles causa beaucoup de rumeur, et trouva des *imitatrices* dans la secte de ses fils; puisque la conférence de 1802, après de grands débats, interdit aux femmes de prêcher en public [2].

Pour exercer le ministère d'une secte quelconque, l'autorité civile donne des licences ou permissions. J'ignore si des femmes en ont obtenu, mais un écrivain m'apprend qu'elle n'a pas été refusée à un jeune homme de dix-sept ans.

La coutume de prêcher dans les carrefours, dans les champs, commença chez les Méthodistes, qui, outre les prédicateurs à poste fixe, ont beaucoup de prédicateurs ambulans (*itinerant preachers*); leur auditoire était quelquefois composé de plusieurs milliers de personnes. Un parallèle piquant pourrait s'établir entre eux et les missionnaires nomades, qui, dans le siècle actuel, ont inondé et quelquefois scandalisé la France.

Les Méthodistes épousent de préférence des femmes de leur secte. Charles Wesley se maria, quoique, dans un écrit, il eût vanté les avantages du célibat; on en recommande cependant l'observation aux prédicateurs ambulans par esprit d'éco-

[1] *The life of the rev. John Wesley*, etc., *by John Whitehead*, in-8o. London, 1793, tom. 1, pag. 76.

[2] *A chronological history of the People called methodists, by Will. Myles*, in-12, London, 1803, tom. 2, pag. 285.

nomie; car, le salaire qu'on leur alloue étant mesquin, il serait indispensable de l'élever, si, devenus époux et pères, il fallait pourvoir à la subsistance de leurs familles; communément après quatre ans de probation, on les autorise à se marier.

Dans l'Église anglicane, et plusieurs autres sociétés religieuses des trois royaumes, les sermons sont une simple lecture sans gesticulation, et même avec peu d'inflexions vocales. Les prédicateurs méthodistes ont senti l'influence qu'exercent sur les esprits la déclamation, et ce geste précurseur de la pensée qui commande l'attention, qui ébranle les cœurs; mais quelquefois aussi ils affaiblissent l'effet de leurs discours par un ton trivial et des scurrilités. David Robertson parle de leur influence dans l'île de Man, où ils agissent par la terreur sur les esprits mélancoliques [1].

Dans les premiers temps du méthodisme beaucoup de prédicateurs ambulans étaient des hommes illettrés, suppléant au défaut de l'éloquence par des vociférations et des gestes exagérés, ayant un costume vulgaire, un langage et des manières ignobles; néanmoins rapprochés par cela même des classes inférieures de la société, ils obtinrent un ascendant inouï. La dévotion purement sentimentale tend la main au mysticisme, soulève l'i-

[1] *A Tour through the isle of Man, by David Robertson*, in-8°., London, 1793, pag. 154 et 155.

'magination et peut l'exalter au point de troubler la raison. L'Angleterre et surtout le pays de Galles virent des scènes analogues à celles de nos convulsionnaires et des fanatiques des Cévennes [1]. Dans un rapport sur l'épidémie convulsionnaire du comté de Cornouailles, par le médecin Cornish, on cite un homme de quarante-huit ans, devenu fou par des prédications méthodistes; un visionnaire se pend de peur de pécher contre le Saint-Esprit [2]. Un autre, dans le paroxisme du délire, se suicide après avoir détruit toute sa famille. Le docteur Perfect, et, d'après lui, Pinel et Matthey appuyés sur les faits assurent que le Méthodisme a multiplié le nombre des personnes tombées en démence, et que l'aliénation causée par l'enthousiasme religieux est la plus difficile à guérir [3]. L'extravagance des Méthodistes, calmée en Angleterre, légèrement amortie dans le pays de Galles, a traversé l'Atlantique; nous la retrouverons dans l'Amérique du nord, bien plus étendue et sous des formes plus hideuses.

Ces extases du délire sont réputées un renou-

[1] *Voyage en Écosse*, par Necker de Saussure, in-8°. Genève, 1811, pag. 168 et suiv. — Et *Revue britannique*, in-8°., 1829, janvier, pag. 44 et suiv.

[2] *Anti-Jacobin*, tom. 5, pag. 187.

[3] Traité médico-philoosphique sur l'aliénation mentale, par Pinel, deuxième édition, in-8°., Paris, 1809, p. 270. — Nouvelles recherches sur les maladies de l'esprit, par A. Matthey, in-8°., Paris, 1816, pag. 356 et suiv.

vellement de l'esprit religieux. On ose les comparer à la descente du Saint-Esprit sur les disciples assemblés : ce sont des miracles de la grâce pareils à celui de la conversion de saint Paul, qui, suivant l'expression d'un orateur catholique, tombe persécuteur et se relève apôtre.

Les prédicateurs méthodistes insistent sur la dépravation de la nature humaine par le péché d'Adam, la rédemption par Jésus-Christ, la justification et le salut par la foi, avec cette différence que Whitefield croit les œuvres moins importantes, si ce n'est comme preuves de la foi, au lieu que Wesley les croit indispensables. Hutton, historien de Birmingham, dit que Wesley croyait comme s'il devait être sauvé par la foi seule, et agissait comme s'il devait l'être par les œuvres[1]. On l'accusa d'être Antinoméen. Cette calomnie est réfutée par sa conduite et ses ouvrages[2]. Plusieurs ont uniquement pour but d'améliorer les mœurs. J'ignore s'il est l'auteur d'un opuscule anonyme, qui recommande aux Méthodistes d'imiter les Quakers dans la simplicité de leurs discours et de leurs vêtemens[3]. Mais les principes en sont absolument conformes à ceux qu'il a développés dans divers écrits adressés à ses sectateurs. Il règle leurs

[1] *History of Birmingham by Hutton*, in-8°., Birmingham, 1795, pag. 180 et suiv.

[2] *Second Appeal*, pag. 11.

[3] *Advice to the people called methodists, with regard to dress*, in-8°., London, 1759.

amusemens, leur costume, leur interdit les cartes, les spectacles, les bals, les courses de chevaux; les manchettes, les dentelles, les liqueurs spiritueuses et le tabac. Il excepte, sur ces deux derniers articles, le cas où, pour raison de santé, ils seraient prescrits par les médecins [1].

Le méthodisme naissant et adolescent comptait peu de partisans dans deux classes d'hommes qui ne sont ordinairement ni les plus morales de la société, ni les plus susceptibles d'être ramenées à la vertu : les gens en place et les gens de lettres. Mais la secte recruta abondamment dans les classes inférieures, abruties, au physique et au moral, par l'excès de la misère et les dédains de l'opulence. Elle a suivi l'intention de son patriarche Wesley, en s'occupant sans relâche des indigens, de leur éducation; en portant des consolations dans les chaumières, les hôpitaux, les prisons. Les méthodistes ont été les grands promoteurs des écoles du dimanche; en établissant un office triple ce jour-là, le matin, à midi et le soir, ils ont, par le dernier surtout, opposé une barrière à la débauche. Leur zèle a contribué puissamment à réformer les mœurs, et on citera toujours avec éloge la métamorphose qu'ils ont opérée parmi

[1] *The nature, design and general Rules of the Methodist societies by John Wesley*, in-8°. London, 1798. *The principles of a methodist*, par le même, in-8°. London, 1798.

les charbonniers de Bristol, les mineurs du comté de Cornouailles et d'autres contrées.

L'exaltation des Méthodistes prêtait le flanc au ridicule; contre eux furent aiguisés des sarcasmes; de toutes parts pleuvaient sur eux des pamphlets facétieux et outrageans. Des attroupemens à Londres, à Cork, et d'autres lieux les attaquèrent à coups de pierres. Les écrits du temps contiennent le détail de ces vexations, en avouant qu'à l'exemple de leurs fondateurs, ils souffrirent avec patience [1].

Newton, évêque de Bristol, connu par sa haine contre tout ce qui n'est pas de l'Église anglicane, insultant les Catholiques et les Méthodistes, prétend que les *tabernacles* de ces derniers sont des écoles de *papisme*, et, pour justifier ce reproche, il accumule les objurgations contre tous, et leur attribue une doctrine perverse que tous abhorrent [2]. Son accusation de *papisme* est d'autant plus étrange que les Méthodistes en général sont cités comme ennemis déclarés des Catholiques.

Quelques libelles ont peint les Méthodistes comme aspirant à un degré extraordinaire de sainteté, et couvrant d'un voile ascétique des mœurs licencieuses; l'opinion publique a fait justice de cette imposture. Il y a, dit-on, chez eux des hypocrites; où n'en trouve-t-on pas? On

[1] *Voy.* l'ouvrage *Further Appeal*, etc., *passim.*

[2] *The Works of Newton*, tom. 2, pag. 669 à 679.

ajoute que, parmi leurs adhérens, on remarque des négocians enrichis aux Indes par des moyens iniques : tout cela peut être vrai, et ne prouve rien. Les torts de quelques individus ne constituent pas le caractère de la secte.

Les Méthodistes accueillent et débitent comme miraculeux des événemens qui ne le sont pas. John Wesley lui-même tenait pour réels ceux qu'on attribue au diacre Paris[1]. La crédulité des uns est-elle plus intolérable que l'incrédulité qui conteste même ceux dont la Bible nous a transmis le souvenir ?

Que des Méthodistes appellent *hommes charnels* tous ceux qui ne sont pas de leur secte, est-ce un attentat contre la sûreté publique ?

On leur reproche une morale austère, c'est celle de l'Évangile ; mais un tort commun aux Méthodistes et à la plupart des individus dans toutes les sociétés chrétiennes, c'est de ne pas donner à la religion deux caractères recommandés par saint Paul, et qu'elle possède éminemment : la dignité et l'amabilité, qui, tempérant son austérité sans l'affaiblir, la font respecter et chérir, et vérifient cette parole de Jésus-Christ : *Mon joug est doux et mon fardeau est léger*[2]. Nous lisons dans l'Évangile que plusieurs fois il a pleuré ; nulle part

[1] *Voy*. Histoire de Wesley par Hampson, traduite par Nimeyer, tom. 2, pag. 3.

[2] Math. 11 v. 30.

il n'est dit qu'il ait ri; mais lorsqu'il commandait aux disciples de laisser approcher les enfans, qu'il les embrassait et les bénissait, il est permis de croire qu'un tendre sourire épanouissait sa face adorable.

Les soupçons qu'on voulait élever sur la fidélité des Méthodistes au gouvernement, sont d'autant plus répréhensibles qu'aucune preuve ne les étaie. Ils ont marché sur les traces de leurs fondateurs, qui toujours furent très-monarchiques [1]. L'opinion de John Wesley à ce sujet fut d'abord une cause de défaveur pour ses partisans aux États-Unis. Il dut même s'y décréditer comme politique et comme prophète, lorsque, revenu en Europe, il prédit que les insurgés seraient forcés de se soumettre, et prétendit justifier par des écrits les mesures du ministère anglais contre l'indépendance de ces nouveaux républicains.

Le reproche fait aux Méthodistes de former un état dans l'État, s'applique à toute aggrégation qu'un lien religieux isole des autres cultes. Ce reproche, absurde par sa nature, est en même temps ridicule dans un pays où la liberté de conscience est illimitée.

Combattre des abus, c'est ameuter tous ceux qui sont intéressés à les maintenir. La ferveur, la régularité et même la pauvreté des prédicateurs

[1] *Sermons of the late rev. Charles Wesley*, in-8°., London, 1816, *voy.* l'introduction, pag. 30 et suiv

méthodistes contrastaient avec l'aisance et le relâchement d'une partie de l'*Église établie*. Elle s'irritait d'être souvent critiquée avec plus de justice que de modération dans leurs sermons. Son zèle s'est ranimé à l'aspect des désertions fréquentes qui grossissent le parti des Dissenters et surtout des Méthodistes. Leur accroissement rapide menace d'envahir l'Église anglicane, à laquelle ils se disaient attachés dans leur commencement, quoiqu'ils eussent des assemblées séparées. Celles de Londres commencèrent en 1739.

Plusieurs évêques ont publié des écrits pour les ramener au bercail anglican. L'auteur d'un pamphlet intitulé, *Considérations sur le schisme des Méthodistes* [1], prétend qu'ils ne peuvent le justifier par aucun motif raisonnable. Il cite la parabole de l'ivraie et du froment. Un censeur lui répond : Les Méthodistes ne font que suivre l'exemple de l'Église établie, qui s'est séparée de l'Église romaine. Cette réponse est accablante.

John Wesley réprima d'abord la tendance à une séparation qui se manifestait parmi ses sectateurs, et entretint soigneusement l'union avec l'Église établie où ils allaient recevoir la Cène. L'exactitude à s'y rendre pour cette cérémonie était même considérée comme la pierre de touche de leur orthodoxie; mais ils manifestèrent avec instance

[1] *Considerations on a separation of the methodists from the established church.*, in-8°., 1794.

le désir de recevoir la Cène dans les *Meeting-Houses*, ou chapelles qu'ils avaient bâties. Cette propension était favorisée par des ministres qui répugnaient à signer les trente-neuf articles, et par les prédicateurs laïcs, nommés (*helpers*) *aides*, qui aspiraient au droit d'exercer la plénitude des fonctions comme ministres. Dans l'impossibilité de se faire ordonner par les évêques anglicans, plusieurs de ces prédicateurs conçurent l'idée d'invoquer le ministère d'un certain Erasmus venu à Londres, qui se disait évêque grec d'Arcadie dans l'île de Crète. Était-il vraiment évêque ou imposteur? Ce problème paraît n'être pas résolu[1]. Cette démarche fournit à leurs ennemis une occasion nouvelle de lancer contre eux des accusations dont plusieurs étaient calomnieuses.

Wesley, après avoir long-temps hésité, prit le parti de s'arroger le pouvoir pontifical, et d'ordonner des prêtres et des évêques[2]. Cette démarche hardie, qui annonçait une rupture éclatante avec l'Église établie, eut lieu en 1784, qu'on appelle l'année climatérique du Méthodisme.

Wesley a lancé contre les Catholiques diverses brochures, dont l'une est intitulée, *Le Papisme examiné avec sangfroid*[3], dans laquelle il ressasse les objections, les impostures mille fois repro-

[1] *Southey*, tom. 2, pag. 405.

[2] *Ibid.*, pag. 490.

[3] *Popery calmly considered*, by John Wesley, in-8o. London, 1779.

duites et mille fois détruites. Tous les crimes commis au nom de la religion par des Catholiques indignes de ce nom, il les attribue à l'Église romaine. Comme la plupart des Protestans, il affecte de confondre l'Église avec la cour de Rome, pour imputer à celle-là des maux dont elle gémit.

Dans une lettre du 12 janvier 1780, philippique virulente contre l'Église catholique, il l'accuse de donner l'absolution pour les crimes passés, présens et *futurs;* après avoir dit qu'il ne faut persécuter personne pour ses sentimens religieux, il déclare textuellement que les Catholiques ne peuvent être tolérés par aucun gouvernement protestant, ni même par les Turcs et les Païens. Pour étayer ses griefs, il entasse, comme il est d'usage en pareil cas, des injures que Garasse lui eût enviées. A la vérité, un autre écrivain protestant présume que cette hostilité de John Wesley était seulement une aberration d'esprit que son cœur eût désavouée, s'il avait mieux connu les Catholiques[1]. En 1780, ses sectateurs mêlèrent leurs clameurs furibondes à celles des forcénés qui démolissaient et brûlaient les chapelles catholiques. Un Franciscain irlandais, le père O' Leary, et le savant Berington, repoussèrent les agressions de Wesley avec autant de modération que d'énergie[2].

[1] *A Portraiture of the roman catholic religion*, by Nichtingale, in-8°., London, 1818, pag. 461, à la note.

[1] *Miscellaneous tracts on several interessing subjects*,

On a souvent comparé Wesley et Whitefield sous le triple aspect d'hommes, d'écrivains, de fondateurs de sectes. L'orgueil empoisonne toutes les vertus; le premier aspirait, dit-on, à dominer [1]. Cependant l'assertion de Nichtingale n'est pas une autorité irréfragable. Wesley, détaché des biens de ce monde, voulait inspirer à ses disciples un désintéressement tellement exagéré, dit Southey, que, réduit en pratique, il paralyserait l'industrie et le commerce [2]. Sans discuter la valeur de cette opinion, on peut assurer que jamais elle ne sera contagieuse.

Wesley et Whitefield ont publié une foule d'ouvrages, et surtout des sermons.

Ceux de Wesley, peu soignés, sont les plus nombreux; il combattit Richard Bell et d'autres extravagans, qui avaient fixé la fin du monde au 28 février 1762. Il publia la vie de Thomas Walsh, Irlandais catholique, devenu un de ses prédicans, et la vie de Hayme, officier anglais, blessé à la bataille de Fontenoi, où plusieurs soldats méthodistes furent tués. Il a donné par extraits la vie de

by the rev. Arthur O'Leary, in-8°., London, 1791, p. 191. — La Lettre de John Wesley et *Remarks on the foregoing letter*, etc., pag. 205 et suivantes; et *the Life of the rev. John Wesley, by* John Whitehead, in-8°., London, 1796, tom. 2, pag. 382 et suiv.

[1] *Portraiture of methodism by Nichtingale,* in-8°. London.

[2] Southey, tom. 2, pag. 523.

la fameuse madame Guyon, et celle de Renty, l'un des fondateurs de la société des frères cordonniers.

Les ouvrages de Whitefield, et surtout ses sermons, n'ont pas soutenu à la lecture les éloges qu'on leur avait prodigués, et qui empruntaient une partie de leur mérite de la solennité de son débit. Doué d'une voix sonore et gracieuse, son éloquence populaire était entraînante. Quand on lui reprochait de haranguer au milieu des champs, il citait la parabole évangélique de l'homme, qui, mariant son fils, envoie, sur les grands chemins et les places publiques, chercher des convives au festin nuptial. A Cambuslang, près de Glascow, il réunit en pleine campagne un auditoire de trente mille personnes, dont un grand nombre frappaient des mains et tombaient en convulsions. Toute l'Écosse retentit de ces événemens attribués par les uns au Saint-Esprit, par les autres au Diable [1].

Wesley, plus érudit que Whitefield, mais plus simple dans ses discours, savait mieux se posséder. On dit que Whitefield, dans un laps de trente-quatre ans, a prêché dix-huit mille fois; et John Wesley, dans le cours de cinquante-deux ans, quarante mille cinq cent soixante fois [2]. L'un et l'autre avaient une dévotion tendre, un zèle infatigable; ils envoyaient des missionnaires partout où ils ne

[1] Sinclair, tom. 5, pag. 267 et suiv.
[2] Whitehead, tom. 2, pag. 467.

pouvaient se rendre, quoiqu'ils fissent des voyages multipliés dans les trois royaumes.

Dans plusieurs assemblées de Méthodistes, la liturgie se rapprochait de celle des Dissenters ou *non-conformistes*, surtout dans celles que dirigeait Whitefield; il pensait qu'on pouvait indifféremment employer le *Common prayer book*, ou lui substituer une liturgie improvisée, ce qu'il faisait quelquefois.

Les sectateurs de Wesley, nommés *Méthodistes arminiens*, par opposition aux principes du calvinisme sur l'élection et la persévérance finale, admettent le salut général, quoiqu'ils aient plusieurs prédicateurs qui, à l'imitation de Richard Baxter, prétendent concilier Arminius et Calvin par une doctrine mitoyenne.

Whitefield et ses partisans appuient beaucoup sur la nécessité d'être régénérés; ils admettent la réprobation particulière, la prédestination absolue. Il fut choqué d'un sermon de Wesley, qui adoucissait la rigueur de ce dogme. Ils se conservèrent une estime réciproque, mais leur amitié se refroidit. Ici commence une rupture. Le Méthodisme se partage en deux branches, dont les chefs sont John Wesley et George Whitefield. Le parti du premier est incomparablement plus nombreux, de part et d'autre on s'est injurié et accusé d'hétérodoxie.

Whitefield introduisit dans son parti la *stichomancie*, c'est-à-dire l'usage de consulter la Bible en l'ouvrant au hasard, pour tirer du premier

verset qui se présente des inductions sur la réussite ou l'insuccès d'une entreprise. Cette habitude d'invoquer le sort était un moyen d'arbitrage qu'il employait en cas de discussion, même sur des points théologiques.

Whitefield était chapelain de la comtesse de Huntingdon, qui avait, dit-on, l'orgueil de sa caste. Il montrait envers elle un ton obséquieux et une souplesse que Wesley n'eût pas approuvés. La maison de cette femme devint un *tabernacle*, c'est le nom que donnent à leurs chapelles [1] les Méthodistes de Whitefield, dont elle fut constamment la patrone et seconde fondatrice. Elle fit construire à Birmingham, et dans d'autres villes, des chapelles auxquelles on donna son nom ; et, pour former des ministres, elle fonda deux séminaires, l'un à Londres, et l'autre à Trevecca dans le pays de Galles.

Whitefield étant retourné pour la quatrième fois en Amérique, y mourut, en 1770, à Newbury, près Boston. Le docteur Thomas Hawie, auteur d'un grand commentaire sur les Saintes-Écritures, devint chef des Méthodistes de Whitefield, et le remplaça près de lady Huntingdon. Cette femme étant décédée en 1791, le patronage

[1] En Angleterre on n'appelle églises que celles qui ont un clocher, des cloches et qui appartiennent à l'église dominante. Celles des autres cultes n'ont pas de clocher; quelque spacieuses qu'elles soient, elles sont réputées et nommées chapelles.

de la secte fut en quelque sorte dévolu à une autre dame qui avait secondé ses efforts, Anne Erskine, sœur du célèbre orateur de ce nom.

Ici se présente, sous la plume de l'historien, un nom qui doit être cité avec intérêt; Jean Guillaume de la Flechère, né à Nyon en Suisse, l'an 1729, ministre de l'Église anglicane, partisan des Méthodistes et de lady Huntingdon, avec laquelle ensuite il se brouilla par suite de différence sur leurs opinions dogmatiques.

Dans un voyage sur le continent, La Flechère visita l'Italie; arrivé à la *voie Appienne*, il descendit de voiture, et ne voulut pas être porté dans une route où saint Paul, enchaîné et à pied, avait été conduit par des soldats.

La Flechère, peu avantagé de la fortune, était vicaire de la paroisse de Madeley en Shropshire. Il refusa un plus riche bénéfice, en disant qu'il y avait trop de revenu et trop peu d'ouvrage. Ce trait rappelle celui du bienheureux père Fourier de Mataincourt, qui, pouvant opter entre trois cures, préféra la plus pauvre et la plus difficile; et le trait de Bernard, appelé le *pauvre prêtre*, auquel le cardinal de Richelieu offrait une riche abbaye; il refusa et demanda seulement qu'on fît raccommoder le tombereau dans lequel il accompagnait les patiens condamnés au supplice.

La Flechère est mort en 1785, à cinquante-six ans. En 1823, on a réimprimé à Genève son discours sur la régénération, précédé de sa biographie.

Le Calvinisme aride et rigide qui s'est maintenu en Écosse, est par là même plus rapproché du parti de Whitefield. Les Wesleyens ont peu de sectateurs dans cette contrée, et peu en Irlande, où les neuf dixièmes de la population sont catholiques. Quelques *meeting-houses* existent à Jersey et Guernesey ; de cette dernière île furent envoyés, il y a quelques années, des missionnaires dans nos départemens de l'ouest et du midi [1], où ils répandirent en abondance des exemplaires de petits traités qui n'ont pas eu grand succès ; car, en 1826, la *Revue protestante* [2] ne leur comptait en France que cent vingt prosélytes, disséminés à Charenton, Mer, Condé, Cherbourg, etc. On appelle Méthodistes, mais improprement, les Séparatistes de l'Église de Genève, plus communément appelés *Momiers* ; ils seront l'objet d'un chapitre particulier.

Les Méthodistes wesleyens ont formé des établissemens aux Grandes-Indes ; ils ont des chapelles à Calcutta, à Ceylan, avec des écoles pour les indigènes. Un rapport, publié sur cet objet, atteste leur animosité contre les Catholiques, qui sont nombreux dans cette île [3]. En 1827, trois missionnaires catholiques avec trois catéchistes,

[1] *Chronological history*, by Wil. Myles. 1791.

[2] *Revue protestante*, 1826, octobre, page 178 et suiv.

[3] *The Ceylan Wesleyan mission native school report*, in-8o. Colombo, 1818.

étant arrivés aux îles Sandwich, les Méthodistes anglais, soutenus par la reine douairière, enthousiaste de leur secte, firent tous leurs efforts pour les empêcher de débarquer et pour les expulser après leur débarquement; mais ils furent maintenus par la protection du roi, qui vint leur faire visite [1].

[1] Association de la propagation de la foi, in-8°. Paris, n° 14, juin 1828, page 159.

CHAPITRE XII.

INGHAMITES, NOUVEAUX MÉTHODISTES OU KILHAMITES, NEW-CONNEXION, NEW-ITINERANCEY, BRIANITES.

INGHAMITES. — Ingham, émule par son zèle des deux Wesley, dont il professait les opinions, étant allé avec eux en Amérique, s'en sépara ensuite, commença dogmatiser vers l'an 1735, et forma plusieurs communautés nombreuses où l'on était admis par le tirage au sort. Chaque prosélyte devait dévoiler l'état de son âme en présence de l'assemblée, afin qu'elle pût juger quel changement s'était opéré dans son cœur. Quelques-uns, pensant qu'il y aurait une vanité coupable à révéler ce qui pouvait attirer des éloges, se bornaient à déclarer que, pénétrés de leur indignité, ils ne fondaient leurs espérances que sur Jésus-Christ. D'un autre côté, l'emploi du tirage au sort lorsqu'il était défavorable, entraînait l'inconvénient d'inquiéter les consciences, en faisant croire que, par là, Dieu manifestait sa volonté. Ces considérations portèrent Ingham à modifier ses sentimens et sa discipline. Il publia un ouvrage qui est en réputation chez les Indépendans, dont sa doctrine diffère cepen-

dant sur quelques points. Le principal est la Trinité, car il condamne l'usage de parler de trois personnes comme distinctes, mais il croit que le salut ne s'obtient que par l'imputation de la justice de Jésus-Christ.

Les Inghamites ne croient pas que plusieurs anciens (*Elders*) soient nécessaires pour administrer la Cène. Ils soutiennent le baptême des enfans, et font grand cas des écrits de Sandeman. Leur nombre ne s'est point grossi, surtout depuis qu'ils sont devenus plus stricts dans tout ce qui concerne l'office public [1].

NOUVEAUX MÉTHODISTES OU KILHAMITES. — La versatilité de l'esprit humain dans les sociétés religieuses qui n'ont pas, et qui ne peuvent avoir un système fixe, les soumet à des métamorphoses dont on ne prévoit ni le terme ni la durée.

Dans la secte des Méthodistes wesleyens s'est formée celle des nouveaux *Méthodistes*, *new-connexion*, ou *new-itinerancy*, qui, en affectant de professer la même doctrine que l'Eglise anglicane, effectuèrent leur scission en 1796, cinq ans après la mort de leur fondateur.

Les ministres s'étaient exclusivement réservé le gouvernement des Églises sans l'intervention des laïcs, et sans les admettre dans les assemblées tenues pour cet objet; ces ministres se trouvant à la tête de nombreuses associations, n'au-

[1] *The theological dictionary*, etc.

raient pas été des hommes, dit Priestley, s'ils n'avaient été un peu enivrés de leur pouvoir, et ils auraient été plus que des hommes si l'autorité dont ils jouissaient n'avait pas modifié leur conduite. Les prétentions qui les rendaient odieux furent signalées dans divers écrits auxquels ils répliquèrent. Les laïcs pensaient qu'une corporation hiérarchique était une brèche aux droits de l'universalité des membres, et ils réclamèrent une part active au régime de la secte. Jaloux de participer aux délibérations, ils secouèrent le joug des ministres et organisèrent leur gouvernement sur des principes plus populaires. Il fut statué que tous participeraient à l'administration du temporel et à la nomination des officiers ecclésiastiques. Ce droit d'élection est un des moyens qui leur attira des Anglicans, irrités de ce que l'Église nationale est encore asservie au droit de patronage.

Pour toutes les affaires, il y a appel à l'assemblée annuelle, composée de ministres et de laïcs, qui juge en définitive.

Dans l'assemblée de 1796, où s'opéra leur scission, un jeune ministre, nommé Alexandre Kilham, avait montré tant d'ardeur pour l'accélérer, que souvent on appela Kilhamites les nouveaux Méthodistes[1]. En 1806, leur nombre s'élevait à six ou sept mille, épars en divers comtés. Ils avaient une trentaine de prédicateurs.

[1] Will. Myles, pag. 334 *et suiv.*

Il paraît qu'ils ont fait quelques conquêtes en Irlande, car une feuille publique parlant des Méthodistes de Belfast, en 1809, dit qu'ils étaient exposés à l'artillerie formidable des Kilhamites[1].

Brianites. — Les Brianites sont une ramification de la secte des Wesleyens, mais avec des institutions plus démocratiques que celles de la secte dominante, de laquelle ils tirent leur origine. Les laïcs participent au gouvernement de leur Église; ils sont animés du zèle qui distingua John Wesley, et ils prêchent dans les rues, dans les champs, d'où leur est venu le titre de *Field-Méthodistes*[2]. Par là s'explique ce qu'on a lu dans quelques journaux de juillet 1824, concernant des femmes brianites qui, assemblées aux environs de Greenwich, de Deptfort et à Brigton, péroraient dans les carrefours, où la singularité de ce spectacle attirait une foule de curieux[3].

[1] *Monthly magazine*, décembre 1809, pag. 409.

[2] Extrait d'une lettre de M. Bowring

[3] *Voy.* d'après le *Herald, le Galignani's messenger*, 28 juillet 1825. — Et *the Dublin Weeckly register*, 17 septembre 1825.

CHAPITRE XIII.

JUMPERS OU SAUTEURS ; WELSH-MÉTHODISTES, MÉTHODISTES GALLOIS.

Au septième siècle, parut une secte éphémère d'hérétiques, nommés *Cicetes*, qui sautaient et dansaient en priant Dieu. On serait surpris de retrouver les mêmes usages au dix-neuvième siècle, chez des nations civilisées, si des preuves multipliées n'attestaient que les cervelles humaines sont accessibles à tous les genres de folie.

Le zèle de John Wesley l'avait conduit dans la province de Galles; mais la langue du pays, qu'il ignorait, lui opposa des difficultés insurmontables, et lui suggéra des réflexions amères sur le malheur de la confusion des idiomes à la tour de Babel. Les oiseaux et les quadrupèdes, disait-il, ont chacun un langage que comprennent tous les êtres de la même espèce. L'homme seul est inintelligible pour des peuples qui ont une langue différente de la sienne [1]. Cependant la doctrine de

[1] Southey, tom. 2, pag. 224 *et suiv.*

Wesley, et plus encore celle de Whitefield, qui visita aussi la même contrée, y avaient laissé des germes que le temps développa.

Sur la tige du Méthodisme naquirent, vers l'an 1760, dans le pays de Galles et le comté de Cornouailles, les *Jumpers* ou *Sauteurs*, sectateurs de *Harris-Rowland* et de *William Williams*, surnommé le *poëte gallois*. Ce dernier publia un pamphlet pour justifier la singularité de leur dévotion, et l'usage de sauter, grogner, hurler, réitérer trente ou quarante fois la même stance, la même prière, fit des prosélytes.

Les prédicans voyageurs du pays de Galles recommandent la plupart de répéter fréquemment les mots *amen* et *gogoniant*. Ce dernier signifie *gloire* en langue celtique, qui est celle du pays, et dans laquelle on prêche : ils conseillent de s'exciter aux transports et de sauter jusqu'au point de tomber par terre. Ces prédicans sont presque tous ignares, mais hypocrites et rusés, au rapport du voyageur Bingley, qui a examiné dans le nord du pays de Galles les Méthodistes calvinistes, nommés *Jumpers*. Ils ont, en plein air, outre les réunions hebdomadaires, une ou deux assemblées générales annuelles à Pulheli, à Caernawon et ailleurs.

Volney m'a parlé des *Ischours* ou *Écumeurs* du Caire, qui, du ton le plus bas, s'élèvent graduellement aux cris les plus aigus, auxquels ils associent des extravagances inouïes. Il en est de

même des Jumpers, qui se croient mus par une impulsion divine. On remarque que les jeunes gens d'un tempérament sanguin sont les plus affectés. Tel débute, en prononçant des sentences détachées d'un son de voix presque sourde, qu'il pousse jusqu'au beuglement avec des gestes violens, et finit par des sanglots; un autre lui succède et se borne à des exclamations; un troisième gambade de toutes ses forces et entrecoupe ses bonds par quelques mots dont le plus usité est *gogoniant*; un quatrième tire de son gosier des cris qui imitent ceux de l'instrument d'un scieur de pierres. L'enthousiasme se communique à la foule, qui, hommes et femmes, ayant les cheveux, les habits en désordre, crient, chantent, battent des pieds, des mains, sautent comme des maniaques; ce qui ressemble plus à une orgie qu'à un service religieux.

En sortant de là, ils continuent leurs grimaces à trois ou quatre milles de distance; mais il en est, surtout parmi les femmes, qu'on est obligé d'emporter dans un état d'insensibilité; car cet exercice, qui dure quelquefois deux heures, épuise plus que le travail le plus dur, et Bingley remarque que si, au lieu d'assemblées une ou deux fois la semaine, il y en avait tous les jours, les constitutions les plus robustes y succomberaient[1].

[1] L'*Annual register* de 1800, pag. 121, art. des *Customs and superstitions*, etc., qui cite Bingley, tom. 2, etc. Voyez aussi le *Montlhy review*, tom. 48, pag. 188 et 189.

Evans assista, en 1785, à une scène de ce genre près Newport en Montmouthshire. Le prédicant, qui était un des élèves du collége de lady Huntingdon, finit son sermon en recommandant de sauter, parce que David dansa devant l'arche, parce que saint Jean-Baptiste tressaillit de joie dans le sein de sa mère, parce que l'homme purifié par la grâce divine doit exalter de jubilation et de reconnaissance. Le prédicant accompagnait son discours d'une agitation qui semblait préluder à la danse.

Alors neuf hommes et sept femmes, en gémissant, commencèrent à sauter çà et là; une partie de l'auditoire leva la séance, d'autres spectateurs restèrent stupéfaits. Mais les Jumpers continuèrent leurs gambades, depuis huit heures du soir jusqu'à onze; puis, formant un cercle, tous à genoux, ils élevèrent les mains, tandis que l'un d'eux priait avec ferveur. Ils terminèrent la cérémonie en regardant le ciel, et se disant mutuellement que bientôt ils y seraient réunis pour n'être jamais séparés.

Evans trouva parmi eux des personnes dont il vante la piété; mais il pense que ce culte insensé n'offrant rien qui puisse perfectionner l'intelligence, ni améliorer les mœurs, ni avantager la société, il s'éteindra promptement[1]. Néanmoins, vingt ans après, il continuait.

William Sampson, l'un de ces Irlandais qui

[1] Voy. art. *Jumpers*.

ont tant souffert pour la liberté de leur pays, étant, vers 1804, sur la côte nord du pays de Galles, y vit les Jumpers qui ont beaucoup de chapelles, quoiqu'ils s'assemblent souvent en plein air dans les villages ou dans les champs. Le droit d'y prêcher par inspiration appartient, dit-il, à tout âge, à tout sexe. Parmi ceux qui étaient en convulsion, il vit des vieillards mordre et mâcher l'extrémité de leurs bâtons en grognant comme les chats qu'on chatouille sur le dos. Les plus jeunes s'élançaient en l'air vers l'*Agneau invisible de Dieu*; et une jeune fille qu'il interrogea sur le motif de ces sauts, lui dit qu'elle sautait en l'*honneur de l'Agneau*[1].

[1] *Memoirs of William Sampson*, etc. in-8°. New-York, 1807, pag. 55.

CHAPITRE XIV.

MÉTHODISTES AMÉRICAINS, JERKERS ET BARKERS OU SECOUEURS ET ABOYEURS, THE SPRINGFIELD-PRESBYTERY, NEW-LIGHT OU NOUVELLE-LUMIÈRE.

Le Méthodisme porté en Amérique par les deux frères Wesley et par Whitefield, y avait jeté des racines. Vers la même époque, Jonathan Edward, le père, affligé du relâchement des mœurs dans la Nouvelle-Angleterre, travaillait avec zèle à les réformer [1]. Ses efforts furent secondés par quelques ministres presbytériens. Leur ascétisme déplut à la majorité de la secte, qui les excommunia, mais la censure lancée contre eux n'amortit pas leur ferveur. On appela New-Light (nouvelle lumière), le parti composé de leurs adhérens [2]. Les nouveaux-nés que trouva Zinzendorf en Amérique, étaient sans doute de cette société [3]. Divers pré-

[1] Voy. son article dans *A Biographical dictionary*, etc. by John Eliot, in-8°. Salem, 1809, et *A Biographical and historical dictionary*, etc. by Will. Allen, in-8°. Boston, 1809.

[2] *An apology for the people called methodists*, etc. by Joseph Benson, in-12. London, 1815, pag. 321 *et suiv.*

[3] Voy. *Kurzgefasste Lebens geschichte N. Lud. Grafen*

dicans méthodistes venus d'Irlande, entre autres Philipp Embury et Robert Strawbridge, formèrent des sociétés vers 1767, celui-là à New-York, celui-ci en Maryland, en Virginie et ailleurs [1].

Vers la même époque, un autre Irlandais, vulgairement nommé *Shady-Iland*, prêchait à Boston, qu'en tout on doit suivre l'inspiration sainte, et que, par l'esprit contemplatif, on dompte les révoltes de la chair. Il n'officiait qu'après le coucher du soleil et sans lumière, *qui était inutile*; car *c'était lui qui était* et *qui donnait la lumière*. Il fut très-suivi; mais l'absence de la lumière matérielle entraîna des abus qui jetèrent le plus grand discrédit sur sa doctrine; il fut obligé de fuir. L'improbation publique qui a frappé Shady et ses adhérens, est peut-être la cause que les *New-Light* ou *illuminés* eurent peu de succès à Boston.

On a vu précédemment, qu'en 1784, John Wesley brisa le dernier lien qui l'attachait à l'Église anglicane, en s'attribuant le pouvoir d'ordonner des prêtres et des évêques; c'est sous ce dernier titre qu'il envoya le docteur Coke en Amérique. Pour accroître leur nombre, les Méthodistes pensèrent qu'il serait utile de se conformer aux opinions variables

und heren von Zinzendorf, etc. von Duvernoy, in-8°. Barby. 1793. p. 7.

[1] *A form of disciplin for the ministers preachers and members of the methodist episcopal church in America*, in-12. New-York, 1787.

[2] Lettre de M. Giraud, consul français à Boston.

sur la célébration des sacremens, qu'ainsi on pouvait baptiser par aspersion, par affusion, par immersion, et que les adeptes suivant leur bon plaisir, recevraient la cène assis, debout ou à genoux.

Les édifices destinés au culte étant insuffisans pour contenir de grandes réunions, ils s'assemblent dans les champs, dans les bois.

Des orateurs méthodistes font quelquefois vingt ou trente milles en un jour pour prêcher deux ou trois fois à des congrégations différentes. Dans des contrées nouvelles, où quelques défrichemens interrompent le règne de la nature sauvage, ces assemblées se tiennent en plein air, au bord des rivières, des cascades, près des forêts que la hache n'a pas encore atteintes. Leur silence majestueux, les lumières distribuées dans leur enceinte, les chevaux attachés aux arbres, les tentes éparses, relèvent la solennité du tableau. De toutes parts retentissent les chants religieux, dit Hampson, qui s'extasie sur ce spectacle. Il se croit reporté au temps *antédiluviens*, quand les vallées et les bois répétaient les accens de la dévotion patriarchale des enfans d'Hénoch. Mais il faut se rappeler que Hampson, rédacteur des Mémoires de Wesley, est un des admirateurs du Méthodisme. Écoutons, sur le même sujet, des hommes qui ne partagent pas son enthousiasme.

Les Méthodistes [1], prennent à la lettre ces pa-

[1] Voyages dans les deux Louisianes, par Perrin du Lac, in-8°. 1805, chap. IX, pag. 64 et 65.

roles de l'Écriture : *Le royaume des Cieux veut être pris par violence : criez au ciel, levez les mains vers le ciel!*

Leurs prières sont bruyantes, et leur chant, quoique agréable, se fait remarquer par des élans successifs qui lui sont particuliers. Leurs ministres, au lieu d'annoncer avec calme la parole de Dieu, prêchent par exclamations, frappent des pieds et des mains, et se promènent avec une espèce de frenésie, d'un bout à l'autre d'une petite galerie dont ils se servent au lieu de chaire. Le prêche et les chants terminés, les plus zélés viennent faire à haute voix les prières qui leur sont inspirées par la crainte de l'enfer, l'amour de Dieu, ou d'autres motifs pieux. Alors la congrégation entrant dans le sens de celui qui prie, témoigne l'impression qu'il lui fait partager. Ordinairement cette impression est graduelle. Les soupirs succèdent à de légers élans du cœur. Les sanglots succèdent aux soupirs, les cris aux sanglots, après lesquels chacun s'abandonne sans réserve à tout ce que le délire peut lui suggérer. Dans le même instant l'assemblée est agitée de vingt sensations différentes. Ici, l'on chante; là, on crie; celui-ci se frappe la tête ou la poitrine, celui-là se roule par terre avec des hurlemens affreux. Enfin, lorsque l'orateur est pathétique, les contorsions deviennent telles que tout homme raisonnable est obligé de quitter la place, l'esprit rempli de réflexions peu hono-

rables pour l'espèce humaine, et particulièrement pour cette secte.

Il y a peu d'années, quelques ministres de Méthodistes ayant jugé à propos de parcourir les parties les moins habitées de la Pensylvanie, firent un si grand nombre de prosélytes, que le gouvernement, effrayé pour le bon ordre et pour les mœurs, des suites de ces courses religieuses, leur ordonna de cesser leurs fonctions. Le nombre de personnes qui les suivirent fut tel, qu'elles ne pouvaient trouver à subsister. Les hommes et les femmes abandonnaient leurs maisons et leurs enfans pour courir après ces fanatiques, qui prêchaient au milieu des champs et des forêts. Leurs actes de démence surpassaient encore, dit Perrin du Lac, ceux dont j'ai parlé dans le chapitre qui concerne cette secte [1].

Une lettre particulière donne des détails authentiques sur un *camp-meeting* de Méthodistes, ou assemblées au milieu des champs, en 1806, pendant quatre ou cinq jours, dans le comté de la duchesse (*dutchess County*), état de New-York.

Elle commença un lundi, par quelques centaines de personnes. D'un côté, on prêchait, on chantait; de l'autre, on entendait le bruit confus d'enfans, de femmes, d'hommes qui déployaient leur bagage et dressaient leurs tentes. Bientôt on vit

[1] Voyages dans les deux Louisianes, chapitre XVII, pag. 128 et 129.

un assez grand nombre des assistans trembler, entrer en convulsions, s'agiter comme des forcenés, se rouler, écumer, et tomber en poussant des cris aigus et des hurlemens. Toutes les folies ont une teinte de ressemblance. Celles-ci se nomment, en Amérique, l'œuvre (*The Work*) comme chez les convulsionnaires de France.

L'œuvre continuait une partie des nuits. Alors l'illumination résultante d'une multitude de lanternes réparties dans la forêt, lui donnait un caractère romantique, et causait une impression sentimentale dont il était difficile de se défendre.

L'enthousiasme s'accrut journellement par l'arrivée de nouveaux inspirés, dont le nombre s'éleva à quatre mille; ils se formèrent en groupes de quarante ou cinquante personnes; au milieu desquels des hommes, des femmes surtout, et même des enfans de six à sept ans, retraçaient le spectacle qu'on vient de décrire, et tombaient évanouis. L'auteur de la lettre pense que le chaos de la tour de Babel devait être un modèle d'ordre et d'harmonie, comparativement à la confusion et au tapage de ces assemblées. Il est impossible, dit-il, de s'imaginer à quels excès on s'y livre. Il cite une jeune femme qui, dans son extase pieuse, se déshabille, se jette à la rivière et se noie. Une autre est tellement pénétrée de joie d'être régénérée, qu'à l'instant elle avorte. Les frères et les sœurs se séparent en s'embras-

sant de la manière la plus tendre, et en pensant que c'est peut-être pour la dernière fois.

Dans ce culte bizarre, non-seulement le narrateur ne voit rien d'utile ; mais, à côté de ces traits de délire, il découvre l'immoralité des *sœurs régénérées*, partageant la nuit leur asile avec des *frères* qui ne le sont pas. Il ajoute que l'autorité publique pourrait et devrait prohiber ces assemblées.

L'auteur aurait pu ajouter une autre considération. Sauvage et plusieurs de ses confrères médecins assurent que, sur neuf enfans épileptiques, sept sont devenus tels par la peur. Les paroxismes convulsionnaires qu'éprouvent les enfans dans ces réunions, ne sont-ils pas le prélude de la maladie dont nous parlons?

Michaud fils, dans son premier voyage, parle, comme témoin oculaire, de ces rassemblemens dans les bois, où l'on se rend de très-loin pour entendre des prédications pendant plusieurs jours de suite. Il est remarquable que ces réunions de *New-Light* ont lieu surtout dans les états de Kentucky, Tennessée, Virginie et Caroline du nord, qui sont des contrées peu morales. Chacun apporte ses provisions et passe la nuit autour du feu. Les ministres pérorent avec véhémence ; les têtes se montent ; les inspirés, les femmes tombent à la renverse, en criant : *Glory ! glory !* On les emporte alors hors de la foule ; on les met sous un arbre où elles restent long-temps en poussant des

soupirs[1]. Ce *glory*, *glory* correspond au *gogoniant* des *Jumpers* du pays de Galles.

L'estimable et véridique Michaud revint, en 1808, de son troisième voyage en Amérique. Les relations verbales qu'il m'a communiquées prouvent que ces assemblées de Méthodistes illuminés étaient devenues plus fréquentes et plus nombreuses. Par leurs contorsions d'énergumènes, on peut se faire une idée de ce qu'étaient les danses des Menades et des Corybantes. Leur délire a pris des accroissemens tels que Bedlam, Saint-Luc et Charenton mis en parallèle pourraient être des asiles du bon sens.

Les uns, à la suite d'un sermon, semblent écrire en l'air avec les doigts, tracer des lignes vers le firmament; d'autres se roulent, se lamentent, beuglent, rient, s'embrassent, se serrent affectueusement la main, les yeux élevés vers le ciel, en criant : *Nous y serons, nous nous verrons !*

Depuis 1799 à 1803, le zèle religieux s'était ranimé aux États-Unis d'Amérique, dans les états du sud et de l'ouest, particulièrement chez les Baptistes, auxquels se joignirent environ dix mille prosélytes. Le culte de cette société est en général régulier et calme, cependant quelques-uns s'étant livrés aux extravagances dont on va parler, Da-

[1] Voyages à l'ouest des monts Alleghanys, par Michaud. Paris, in-8. 1804, pag. 212 *et suiv.*

vid Bénédict, ministre des *Particulars-Baptistes*, à Pantucket, état de Rhode-Island, crut devoir prémunir ses coreligionnaires contre la séduction de l'exemple, par un ouvrage où sont décrites les aberrations des Secoueurs, des Aboyeurs, dans les *Camp-Meetings*, espèce de fêtes sacramentelles [1]. Les prédicateurs sont quelquefois plus de cent réunis. On y distribue la cène à quiconque se présente. Ces assemblées sont très-fréquentées par les Presbytériens, les Méthodistes, et par une classe de gens qui ont pris la dénomination exclusive de *Chrétiens*, et qui, réputés schismatiques, sont plus communément désignés sous le nom de *New-Light*, *nouvelle lumière*.

Les Baptistes du Kentucky (excepté ceux qui habitent les bords de l'Ohio) n'assistent guère à ces *Camp-Meetings* que comme spectateurs; mais de toutes parts affluent des curieux pour voir ces parades religieuses, composées quelquefois de dix à douze mille personnes de tout âge, de toute couleur, des deux sexes, qui sautent, chantent, dansent, crient, rient, pleurent, écument, se roulent, s'évanouissent par centaines; car, dans une seule de ces assemblées, le nombre de maniaques tombés en pamoison s'est élevé à huit

[1] *A general history of the Batist denominations, in America and others parts of the World* : M. Evans y a puisé ce qu'il raconte de ces sectaires dans la 14e édition de son ouvrage, pag. 341 et suiv., *A sketch of the denominations, etc.*

cents. L'enthousiasme se propage par le rapprochement des individus. Les *rolling-exercises* consistent à tourner rapidement, comme les Derviches, jusqu'à ce que, couverts de sueur, les figurans tombent par terre, quelquefois dans l'eau ou dans la boue. Alors on les porte dans un lieu convenable ; on prie, on chante autour d'eux. Ces personnes tombées en pamoison perdent la parole. En reprenant leurs sens, les uns se disent grands pécheurs et désespèrent d'obtenir leur pardon par la grâce de Jésus-Christ, d'autres prétendent l'avoir obtenu.

A ces explosions se distinguent les *Jerkers* ou *Secoueurs*. Ils commencent par des branlemens de la tête, en avant et en arrière, ou de gauche à droite, qui s'exécutent avec une inconcevable rapidité ; bientôt le mouvement se communique à tous les membres, et les Secoueurs bondissent dans toutes les directions. Les grimaces sont telles que la figure est méconnaissable, surtout parmi les femmes, qui n'offrent plus que l'aspect hideux d'un costume en désordre. Plusieurs fois on a remarqué que ces transports se communiquaient sympathiquement, et prenaient le caractère d'une affection nerveuse. On cite un ministre presbytérien qui, en haranguant sa congrégation contre cette manie, en fut atteint subitement, et devint lui-même *Jerker*. Dans les tavernes, on a vu des joueurs, des buveurs, jeter tout-à-coup les cartes, les verres, les bouteilles, se livrer aux

folies qu'on vient de décrire, et qui ne sont pas encore le dernier terme de dégradation auquel soient descendus des êtres à figure humaine ; car la prime est due sans doute aux *Barkers* ou *Aboyeurs*, qui, marchant à quatre pates, comme les chiens, grincent des dents, grognent, hurlent et aboient.

Si l'autorité publique tentait de combattre par la force ces ébullitions du fanatisme, elle en accroîtrait la violence ; souvent elles trouvent leur guérison en elles-mêmes et dans leurs excès. Quand la démence n'est pas complète, ni continuelle, mais intermittente, la raison reprend son empire.

En septembre 1803, cinq ministres, révoltés des désordres de ces *Camp-Meetings*, se séparèrent du synode de Kentucky, qui, d'ailleurs, les repoussait comme Unitaires, et abjurèrent l'Eglise presbytérienne, aux principes de laquelle ils firent des innovations, en retenant néanmoins la même forme de culte. Ils érigèrent une congrégation nouvelle appelée *the Springfield-Presbytery*, fondée sur la doctrine des illuminés ou *New-Light*.

Un voyageur a donné sur leur croyance les détails suivans :

Les *New-Lights* croient que les événemens extraordinaires des contrées occidentales sont le commencement du *millenium*. Désormais chacun pourra comprendre les doctrines obscures, et pénétrer les mystères de l'Écriture sainte.

Leur point de départ est que toutes les confessions de foi, tous les catéchismes, ayant été rédigés par des hommes faillibles, sont erronés, contraires à l'Écriture sainte, à la raison, et inventés pour asservir ceux qui les adoptent; en conséquence, ils ne reçoivent que la Bible.

En second lieu, ils rejettent, comme opposés à l'Écriture, les synodes, les presbytères et autres assemblées.

Ils maintiennent que la doctrine des décrets divins (la prédestination) détruit la liberté et assimile les hommes à des machines.

Les hommes ne sont pas justifiés par la foi en Jésus-Christ.

La doctrine de la Trinité conduit au trithéisme. Jésus-Christ n'était qu'un homme ou un être d'un ordre supérieur.

Il aima et servit Dieu de tout son pouvoir, mais sans être victime pour autrui. Il n'y a pas de colère divine à apaiser, ainsi il n'était ni nécessaire, ni possible que Jésus-Christ souffrît pour racheter le genre humain.

L'objet de la mission du Christ était à la vérité de propitiation, d'expiation, de réconciliation; mais ces mots ont une acception identique, car *atonement* est synonyme de *at*, *one*, *ment*, unir, faire, un; car *ment* est un mot gaelic, qui signifie *faire*.

Dieu est immuable, le changement n'est que dans l'homme, ainsi *atonement* signifie repentir ou retour à Dieu.

Ils se vantent d'autres découvertes sur les mystères, et quelques-uns prétendent qu'il n'y aura pas de résurrection ni de jugement futur.

Cette secte est sans ordre, sans régularité, sans unité ; chacun agit d'après son opinion. Ses membres sont en général ignorans et sociniens ; mais le nombre des adhérens décline avec rapidité. Cinq ou même plus de leurs prédicateurs se sont rétractés et sont rentrés dans l'Église presbytérienne[1]. Le 28 juin 1804, ils rédigèrent leur testament. En voici l'abrégé :

« Les ministres composant le *Springfield-Presbytery*, séant à Coneridge, comté de Bourbon, » étant sains de corps et d'esprit, et considérant » l'incertitude de l'époque où ils cesseront de vivre, » déclarent leur corporation dissoute pour se fondre » dans le grand corps de l'Église chrétienne ; ils » désirent que cette Église exerce la plénitude « de ses droits pour son gouvernement intérieur ; » que chaque Église particulière choisisse son prédicateur ; que la Bible soit considérée comme » seul guide pour conduire au ciel, et que chacun » ait la faculté de rejeter tous les autres livres ; car » il vaut mieux entrer dans la vie avec un seul » livre que de tomber en enfer avec plusieurs li-

[1] *A correct view of that part of the United States which lies West of the Alleghany mountains with regard to religion and moral,* by John Schermerhon ; in-8°. Hartford, 1814, pag. 41 et 42.

» vres. Ils recommandent à tous d'être tolérans, » de prier davantage et de disputer moins, etc. »

Melish, et des écrivains plus récens, donnent de nouveaux détails sur les orgies diaboliques dont le Canada est aussi le théâtre. Ordinairement elles ont lieu en automne. Des familles entières arrivent quelquefois d'une distance de cent milles, et forment des campemens réguliers, pour le bonheur inappréciable d'entendre, pendant huit à dix jours, un tapàge semblable à celui du tonnerre [1].

Le voyageur Lambert décrit une de ces réunions à laquelle il assistait. Au lever du soleil, une fille de dix-huit ans fut conduite par deux hommes, qui criaient de toutes leurs forces : *Viens, ô Dieu, sauves-nous, ou nous sommes perdus !* Leurs vociférations furent répétées par une multitude de femmes, qui hurlaient, claquaient et saûtaient jusqu'à ce que, épuisées par ces exercices violens, elles tombaient évanouies; ces extravagances, où la pudeur n'est pas toujours respectée, étaient des signes de régénération [2].

Des voyageurs, qui depuis Lambert ont visité le Canada, confirment son récit [3]. L'un d'eux

[1] *Travels in the United States of America*, by John Melish, in-8°. Philadelphia, 1812, tom. 1 pag. 26 *et suivantes*.

[2] *Travels through Canada and the United States*, by Lambert, in-8°. London, 1810, tom. 3, pag. 44 *et suiv*.

[3] *Sketches of upper Canada*, by John Howison, in-8°. Edinburgh, 1822, pag. 150, et *Cinq années de résidence*

(Edward Allen Talbot) assista à une réunion particulière de Méthodistes qui, avant l'entrée du ministre, causaient, fumaient et riaient. Le ministre arrive, fait la prière, tous les assistans se joignent à lui en élevant progressivement la voix, et dans l'espace de cinq minutes, la moitié des auditeurs paraît être dans un *accès de rage*, (c'est Talbot qui parle) les yeux étaient fixément dirigés vers le toit d'une maison, et tous s'écriaient : *le voilà qui vient*, *le voilà qui vient !* leur extérieur manifestait un tel effroi, que je commençai, dit-il, à partager la terreur générale. Les assistans qui s'étaient agenouillés, se relevèrent, prenant leurs chaises par le dos, les lancèrent contre le plancher, avec la fureur de véritables maniaques. Une femme entre autres, étendue sur le plancher, se tordant les mains, s'arrachant les cheveux, jette ses bras autour d'une de ses voisines, la renverse avec violence. Ce tumulte, qui dura plus d'une heure, fut terminé par le chant d'un cantique. Talbot ajoute qu'ayant interrogé des assistans sur le motif de cette farce religieuse, ils répondirent gravement que leurs assemblées se tenaient toujours de la même manière, et qu'ils ne s'y plaisaient que quand l'esprit agissait sur eux aussi puissamment [1].

au Canada, par Edward Allen Talbot, in-8°. Paris, 1825, tom. 2, pag. 147.

[1] Talbot, *ibid*, pag. 149, lettre trente et unième.

Cependant les Méthodistes américains, dont la majeure partie se disent Wesleyens épiscopaux, ne sont pas tous agités par cette turbulence, et dans le Nouveau-Monde ils ont, par leurs discours et leur exemple, fortifié les principes de moralité [1].

[1] Melish, tom. 2, pag. 36 *et suiv.*

CHAPITRE XV.

MÉTHODISTES NOIRS OU SANG MÊLÉS.

Chez les Méthodistes, et dans toutes les sectes protestantes, la haine établit entre les couleurs une démarcation jusque dans l'exercice du culte! Les églises catholiques sont les seules où les Africains et leurs descendans soient réunis sous les yeux du père commun, qui ne fait acception de personne. Une dame, mulâtresse catholique, m'apprend que le vénérable Carrol, archevêque de Baltimore, mit en pénitence un prêtre qui voulait établir dans l'église une ligne séparative entre les Blancs et les Africains, et l'obligea à désavouer en chaire cette tentative.

Déjà en 1787, à Philadelphie, les Méthodistes blancs, qui sont presque tous Wesleyens épiscopaux, avaient signalé leur prévention contre les Noirs et les Sangs-Mêlés de leur secte, et voulu les exclure de leurs assemblées; le célèbre Benjamin Rush intercéda, sans réussite, en faveur des persécutés; en 1793, ils résolurent de construire une chapelle; harcelés par les blancs, qui firent tous leurs efforts pour empêcher l'exécution de ce

projet, leur courage surmonta les difficultés. Ils bâtirent leur chapelle, qui fut appelée *Bethel.* L'évêque anglican White ordonna un ministre de leur couleur. Dans plusieurs états s'élevèrent des temples du même genre, où retentissaient annuellement des chants de jubilation et des actions de grâces, pour célébrer l'abolition de la traite. Des sermons qui attestent du talent, ont été publiés sur cet objet, surtout à Philadelphie et à New-York, par des ministres noirs et sang-mêlés, Absalon Jones, Peter Williams, Henry Sipkins, William Miller, Adam Carman, Russel Parrot, etc, etc.

En 1816, Richard Allen, qui avait fourni les fonds nécessaires à la construction de leur première chapelle, fut élu leur évêque, et cinq ministres lui imposèrent les mains. Ils avaient convoqué à Philadelphie une assemblée à laquelle les Africains-Méthodistes d'autres villes, et surtout de Baltimore, envoyèrent des députés. En 1817, ils publièrent l'ouvrage intitulé : *Doctrine et discipline de l'Eglise épiscopale, africaine-méthodiste* [1]. Ce livre, qui est eucologe, catéchisme et rituel, embrasse toutes les parties de leur existence, comme société religieuse. Un article en exclut quiconque aurait des esclaves [2].

[1] *The doctrine and discipline of the African methodist episcopal Church*, in-12. Philadelphie, 1817.

[2] Pag. 190.

La haine persévérante des Blancs contre les Noirs saisit toutes les causes et tous les prétextes de faire explosion. En 1822, à Charleston fut découvert le projet vrai ou faux d'une insurrection dont les membres pour la plupart étaient des Méthodistes noirs. Plusieurs furent traînés au supplice. Cependant les investigations les plus exactes n'inculpèrent aucunement les directeurs de leur Église [1].

La relation qui contient ces détails est écrite par des Blancs. Il serait utile d'avoir une relation faite par des Africains, s'ils pouvaient et s'il osaient la publier. Il est toujours dangereux d'asseoir un jugement sur le plaidoyer d'un seul avocat.

Les missionnaires Wesleyens ont implanté le Méthodisme dans toutes les parties du continent américain, et des îles sous la domination anglaise. A la Jamaïque, leurs efforts ont sinon détruit, au moins diminué le concubinage. A Antigoa le ministre Gilbert étant mort, deux Négresses récitaient les prières liturgiques. Mais en 1823, à Bridgetown, chef-lieu de la Barbade, les possesseurs d'esclaves ont démoli la chapelle des Africains, détruit les bibles, les traités de piété, et les missionnaires épouvantés ont pris la fuite [1].

[1] *An account of the late intended insurrection among a portion of the blacks of this city*, in-8°. Charleston, 1822, pag. 29 et 30,

[2] *The herald of peace*, tom. 4, pag. 125.

Précédemment la fureur des colons, à Demerari, avait traduit à une cour martiale le ministre Smith, ami des Noirs, et l'avait fait condamner à la peine capitale, qu'il ne subit pas parce qu'il mourut en prison.

On a remarqué que ces pauvres esclaves à qui on communiquait les augustes vérités du christianisme, étaient consolés d'apprendre qu'ils avaient, comme les Blancs, une âme immortelle; que les hommes originairement égaux, quels que soient leur couleur, leurs titres, leur dignité, leur fortune, sont tous issus de la tige d'Adam; que tous, ayant un père commun sur la terre, et un père commun dans le ciel, ne diffèrent aux yeux de l'Éternel que par leurs vices ou leurs vertus. L'Évangile, en foudroyant les tyrannies, lance l'anathème sur les possesseurs d'esclaves.

Des sectes nées depuis le commencement du dix-huitième siècle, aucune n'a fait des progrès aussi étendus, aussi rapides que le Méthodisme wesleyen, car celui de Whitefield est incomparablement moins répandu. En 1807, on comptait, tant en Europe qu'en Amérique, deux cent soixante-dix mille neuf cent dix Méthodistes de diverses nuances, mais on ajoutait qu'on pourrait doubler ce nombre en y comprenant ceux qui n'avaient pas donné leurs noms pour être inscrits, que d'ailleurs les enfans ne l'étaient pas.

En 1816, on comptait quatre cent cinquante-deux mille quatre cent quatre-vingt-quatre Wes-

leyens. Depuis cette époque, leur accroissement est prodigieux, surtout aux États-Unis. Ils y avaient, en 1823, trois mille prédicateurs ou ministres stationnaires, et onze cents *itinérans* ou ambulans [1]. Un calcul approximatif élève leur nombre actuel à un million.

Les Méthodistes épars sur le globe ont une correspondance active et des journaux qui en sont le véhicule. Ceux d'Angleterre ont actuellement une littérature, des savans, une liturgie attrayante; leur moralité persévérante a forcé l'estime de leurs détracteurs.

[1] *A discourse concerning*, etc, by Ingersol, in-8°. Philadelphia, 1823, pag. 57.

FIN DU TOME QUATRIÈME.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES

DANS LE TOME QUATRIÈME.

LIVRE SIXIÈME.

ÉTAT DES ÉGLISES GRECQUE ET RUSSE ; SECTES QUI EN SONT ISSUES ; CONSIDÉRATIONS SUR LES SECTES CHRÉTIENNES DE L'ORIENT.

LIVRE SEPTIÈME.

ÉGLISE ANGLIGANE. MÉTHODISTES, ETC.

